RG

Rapport de gestion 2017, volume 3
Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux

Table des matières

Rapport de gestion 2017, volume 3
Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux

Table des matières

1 Ensemble du canton 7
1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2017, solde II) 7
1.2 Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité 8

2 Autorités (AUT) 11
2.1 Compte de résultats 11
2.2 Compte des investissements 12
2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps des AUT 12
2.4 Comptes spéciaux 13
2.4.1 Grand Conseil 13
2.4.2 Conseil-exécutif 15

3 Chancellerie d'Etat (CHA) 17
3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 17
3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 17
3.3 Les priorités de l'exercice 18
3.4 Compte de résultats 19
3.5 Compte des investissements 20
3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA 21
3.7 Groupes de produits 22
3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil 22

4 Direction de l'économie publique (ECO) 25
4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 25
4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 25
4.3 Les priorités de l'exercice 26
4.4 Compte de résultats 27
4.5 Compte des investissements 28
4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO 29
4.7 Groupes de produits 30
4.7.1 Soutien aux fonctions de direction 30
4.7.2 Assurance-chômage 32
4.7.3 Développement et surveillance économique 34
4.7.4 Forêt et dangers naturels 37
4.7.5 Agriculture 40
4.7.6 Nature 43
4.8 Financements spéciaux 46
4.8.1 Fonds d'aide investissements 46
4.8.2 Fonds de régénération des eaux 48

4.8.3 Caisse des épizooties 50
4.8.4 Fonds du tourisme 52
4.8.5 Fonds pour les dommages causés par le gibier 53
4.8.6 Fonds de prévoyance 54

5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) 55
5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 55
5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 55
5.3 Les priorités de l'exercice 56
5.4 Compte de résultats 59
5.5 Compte des investissements 60
5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP 61
5.7 Groupes de produits 62
5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 62
5.7.2 Soins hospitaliers 65
5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire 68
5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité 70
5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement 72
5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration 74
5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation 77
5.8 Préfinancements 80
5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers 80
5.9 Financements spéciaux 82
5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie 82

6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) 83
6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 83
6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 83
6.3 Les priorités de l'exercice 84
6.4 Compte de résultats 85
6.5 Compte des investissements 86
6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE 87
6.7 Groupes de produits 88
6.7.1 Soutien de la direction 88
6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat 90
6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques 92
6.7.4 Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources 94
6.7.5 Soutien et surveillance des communes 96
6.7.6 Organisation du territoire 98

6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse 100
6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse 102
6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales 104
6.7.10 Préfectures 107
6.7.11 Poursuites et faillites 109
6.7.12 Tenue du registre foncier 112
6.7.13 Registre du commerce 114
6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte 116

7 Direction de la police et des affaires militaires (POM) 119
7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 119
7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 119
7.3 Les priorités de l'exercice 120
7.4 Compte de résultats 122
7.5 Compte des investissements 123
7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM 124
7.7 Groupes de produits 125
7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative 125
7.7.2 Police 128
7.7.3 Circulation routière et navigation 133
7.7.4 Privation de liberté et mesures d'encadrement 136
7.7.5 Population et immigration 139
7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires 142
7.8 Financements spéciaux 146
7.8.1 Constributions de remplacement 146
7.9 Fonds 148
7.9.1 Fonds de loterie 148
7.9.2 Fonds du sport 149

8 Direction des finances (FIN) 151
8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 151
8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 151
8.3 Les priorités de l'exercice 152
8.4 Compte de résultats 154
8.5 Compte des investissements 155
8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN 156
8.7 Groupes de produits 157
8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit 157
8.7.2 Prestations de services finances du groupe 160
8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes 163
8.7.4 Impôts et prestations de services 165

8.7.5 Personnel 168
8.7.6 Informatique et organisation 170
8.8 Financements spéciaux 173
8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux 173
8.8.2 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement 174
8.9 Réserve de politique financière 175
8.9.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) 175

9 Direction de l'instruction publique (INS) 177
9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 177
9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 177
9.3 Les priorités de l'exercice 178
9.4 Compte de résultats 180
9.5 Compte des investissements 181
9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS 182
9.7 Groupes de produits 183
9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques 183
9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires 185
9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle 187
9.7.4 Enseignement supérieur 190
9.7.5 Culture 192
9.7.6 Services centralisés 194
9.8 Fonds 196
9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles 196

10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) 197
10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 197
10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 197
10.3 Les priorités de l'exercice 198
10.4 Compte de résultats 199
10.5 Compte des investissements 200
10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE 201
10.7 Groupes de produits 202
10.7.1 Soutien à la direction 202
10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques 204
10.7.3 Développement durable 206
10.7.4 Information géographique 208
10.7.5 Infrastructures 210
10.7.6 Transports publics et coordination des transports 213
10.7.7 Gestion des biens immobiliers 216
10.7.8 Eaux et déchets 218

10.8 Financements spéciaux 221
10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets 221
10.8.2 Fonds pour l'assainissement 223
10.8.3 Fonds des rives, lacs et des rivières 225
10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau 227

11 Contrôle des finances (CF) 229
11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 229
11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 229
11.3 Les priorités de l'exercice 230
11.4 Compte de résultats 230
11.5 Compte des investissements 231
11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF 232
11.7 Groupes de produits 233
11.7.1 Surveillance des finances 233

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) 235
12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 235
12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 235
12.3 Les priorités de l'exercice 236
12.4 Compte de résultats 236
12.5 Compte des investissements 237
12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD 238
12.7 Groupes de produits 239
12.7.1 Protection des données 239

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) 241
13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II) 241
13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 241
13.3 Les priorités de l'exercice 242
13.4 Compte de résultats 242
13.5 Compte des investissements 243
13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS 244
13.7 Groupes de produits 245
13.7.1 Direction de la magistrature 245
13.7.2 Juridictions civile et pénale 247
13.7.3 Juridiction administrative 250
13.7.4 Ministère public 252

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'État (CHA)	–26.0	1.1
Direction économie publique (ECO)	–222.3	79.5
Direction santé publique et de prévoyance sociale (SAP)	–2 689.2	317.2
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)	–1 663.7	968.0
Direction de la police et des affaires militaires (POM)	–790.3	681.7
Direction des finances (FIN)	–333.3	6 849.5
Direction de l'instruction publique (INS)	–2 705.4	531.7
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)	–1 136.8	588.1
Contrôle des finances (CF)	–4.3	0.1
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	–1.2	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	–177.5	77.9
Ensemble du canton	**–9 750.0**	**10 094.8**

1.2 Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité

Les prestations du canton de Berne sont présentées sous forme de produits, eux-mêmes rassemblés en groupes de produits. Le Grand Conseil pilote les finances et les prestations par le biais des groupes de produits. Le tableau ci-après présente tous les groupes de produits du canton de Berne, répartis par secteur d'activités, avec les coûts et les rentrées financières qui mènent à la marge contributive III. La marge contributive IV est présentée en complément.

Secteur d'atvités / Groupes de produits au 31.12.2017 en millions CHF	**Coûts**	**Rentrées**	**Salde I**	**Salde II**
Administration générale	**–545.4**	**90.6**	**–454.8**	**–304.4**
Gestion des bien immobiliers	–385.3	34.4	–350.9	–197.2
Informatique et organisation	–103.5	47.2	–56.3	–56.3
Personnel	–18.4	3.7	–14.7	–14.5
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–25.8	0.9	–24.9	–24.9
Information géographique	–5.5	4.3	–1.2	–4.1
Surveillance des finances	–4.3	0.1	–4.2	–4.2
Soutien et surveillance des communes	–2.6	0.0	–2.6	–3.2
Sécurité publique	**–942.7**	**342.8**	**–599.9**	**–141.0**
Police	–390.3	60.0	–330.3	–256.3
Privation de liberté et me-sures d'encadrement	–140.9	51.2	–89.7	–89.7
Population et immigration	–59.7	27.8	–31.9	–36.8
Circulation routière et navi-gation	–44.4	62.9	18.5	280.6
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–17.3	7.9	–9.4	–0.3
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–16.9	2.5	–14.4	–12.2
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.5	0.0	–1.5	–1.5
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–17.6	0.1	–17.5	–17.4
Soutien de la direction	–1.8	0.0	–1.8	–1.9
Protection des données	–1.2	0.0	–1.2	–1.2
Préfectures	–21.1	11.2	–9.9	–12.1
Poursuites et faillites	–34.9	51.8	16.9	17.3
Registre foncier	–14.7	13.8	–0.9	88.9
Registre du commerce	–3.1	4.3	1.2	1.2
Juridictions civile et pénale	–84.6	26.5	–58.1	–57.3
Juridiction administrative	–15.7	1.4	–14.3	–14.3
Ministère public	–69.2	21.4	–47.8	–20.2
Direction de la magistrature	–7.8	0.0	–7.8	–7.8
Enseignement et formation	**–1 795.3**	**415.9**	**–1 379.4**	**–2 101.8**
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 215.1	363.5	–851.6	–873.4
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–552.3	52.1	–500.2	–578.8
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–10.7	0.2	–10.5	–16.9
Services centralisés	–13.2	0.0	–13.2	–39.0
Enseignement supérieur	–4.0	0.1	–3.9	–593.7

Secteur d'ativités / Groupes de produits au 31.12.2017 en millions CHF	**Coûts**	**Rentrées**	**Salde I**	**Salde II**
Culture et loisirs	**–100.2**	**8.9**	**–91.3**	**–143.5**
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–77.3	5.6	–71.7	–71.7
Culture	–22.9	3.3	–19.6	–71.8
Santé	**–33.5**	**4.2**	**–29.3**	**–1 202.9**
Assistance somatique	–5.3	0.0	–5.3	–1 176.9
Protection de la santé et service sanitaire	–3.0	1.5	–1.5	–3.5
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–11.8	0.0	–11.8	–11.8
Protection des consommateurs et de l'environnement	–11.1	1.4	–9.7	–9.7
Sécurité des médicaments / Assurance-qualité	–2.3	1.3	–1.0	–1.0
Prévoyance sociale	**–232.1**	**45.5**	**–186.6**	**–1 871.8**
Mise en œuvre des pres-criptions sur les assurances sociales	–5.5	0.9	–4.6	–546.2
Garantie du minimum vital et intégration	–8.1	0.0	–8.1	–404.5
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–40.5	4.8	–35.7	–764.6
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–10.7	8.2	–2.5	–2.5
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–2.8	0.1	–2.7	–2.7
Assurance-chômage	–2.6	2.8	0.2	–18.1
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–161.9	28.7	–133.2	–133.2
Transports	**–255.2**	**35.2**	**–220.0**	**–380.4**
Infrastructures	–226.7	34.1	–192.6	–95.5
Transports publics	–6.5	0.4	–6.1	–263.5
Soutien à la direction	–19.7	0.5	–19.2	–19.3
Juridiction administrative et prestations juridiques	–2.3	0.2	–2.1	–2.1
Environnement et aménagement du territoire	**–65.3**	**92.2**	**26.9**	**–3.6**
Eaux et déchets	–26.2	76.6	50.4	45.5
Développement durable	–2.5	1.4	–1.1	–12.5
Organisation du territoire	–8.9	1.2	–7.7	–10.7
Forêt et dangers naturels	–27.7	13.0	–14.7	–25.9
Economie publique	**–94.5**	**38.2**	**–56.3**	**–98.7**
Agriculture	–48.3	28.6	–19.7	–38.1
Nature	–16.5	0.8	–15.7	–19.7
Soutien aux fonctions de direction	–7.5	1.2	–6.3	–8.5
Développement et surveillance économique	–22.2	7.6	–14.6	–32.4
Finances et impôts	**–211.3**	**145.3**	**–66.0**	**6 587.1**
Impôts et prestations de services	–153.0	59.5	–93.5	5 123.1
Péréquation financière confédération - canton / canton - communes	–0.9	0.0	–0.9	1 294.3
Prestations de services finances du groupe	–52.6	85.7	33.1	174.2
Gestion interne de la direction, politique financière et droit	–4.8	0.1	–4.7	–4.5

Ensemble du canton – Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–13 084 177**	**–12 354 175**	**–12 505 688**	–151 514	–1.2 %
Revenues	**193 349**	**198 000**	**180 447**	–17 553	–8.9 %
Solde	**–12 890 827**	**–12 156 175**	**–12 325 241**	–169 066	–1.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	–10 806 472	–9 102 175	–9 921 450	–819 275	–9.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–943 979	–1 528 000	–946 220	581 780	38.1 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 133 726	–1 524 000	–1 433 643	90 357	5.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–200 000	–200 000	–204 376	–4 376	–2.2 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	188 894	194 000	169 917	–24 083	–12.4 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	4 386	3 000	5 862	2 862	95.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	69	1 000	4 669	3 669	366.9 %

Evolution du compte de résultats

La rubrique Autorités inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Pas d'investissement. Les projets d'investissement passent par la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps des AUT

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
7.0	7.0	7.0	19.8	20.6	22.0	21.5

Commentaire

A partir de l'exercice 2014, le nombre de postes à temps plein AUT des sept membres du gouvernement et des Services parlementaires sont réunis. Cela n'entraîne pas de changements visibles.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–8 822 680**	**–9 742 095**	**–9 257 649**	484 446	5.0 %
Revenues	**24 970**	**6 000**	**38 376**	32 376	539.6 %
Solde	**–8 797 710**	**–9 736 095**	**–9 219 272**	516 822	5.3 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	–4 568 404	–4 710 000	–4 545 724	164 276	3.5 %
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	–2 081 073	–2 169 977	–2 341 962	–171 985	–7.9 %
303 Travailleurs temporaires	–161 865	0	0	0	0.0 %
305 Cotisations patronales	–653 868	–681 118	–669 611	11 507	1.7 %
309 Autres charges de personnel	–23 270	–29 000	–28 270	730	2.5 %
310 Charges de matières et de marchandises	–105 460	–145 000	–95 425	49 575	34.2 %
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	–12 460	–20 000	–16 631	3 369	16.8 %
313 Prestations de service et honoraires	–402 827	–746 000	–444 044	301 956	40.5 %
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	–11 274	–30 000	0	30 000	100.0 %
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	–8 191	–15 000	–9 752	5 248	35.0 %
317 Dédommagements	–21 909	–9 000	–12 259	–3 259	–36.2 %
319 Diverses charges d'exploitation	–125 538	–212 000	–126 596	85 404	40.3 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–446 542	–775 000	–763 000	12 000	1.5 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	0	0	–3 452	–3 452	0.0 %
391 Prestations de service	–200 000	–200 000	–200 924	–924	–0.5 %
Revenues					
425 Recette sur ventes	0	0	1 356	1 356	0.0 %
426 Remboursements	21 965	4 000	32 716	28 716	717.9 %
460 Parts à des revenus	3 005	2 000	0	–2 000	–100.0 %
469 Différents revenus de transfert	0	0	4 304	4 304	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2017

Avec environ CHF 0,5 million, les comptes ont mieux clôturé que ce que le budget prévoyait. Les prestations de services de tiers sont le poste budgétaire présentant l'écart le plus marqué (CHF -0,3 mio). Une enveloppe de CHF 0,25 million est inscrite au budget pour les mandats de conseil du Grand Conseil et de ses organes, qui permettent de faire appel à très court terme à des expertises de tiers en cas de besoin. Au cours de l'année écoulée, environ CHF 0,1 million a été consacré à des mandats (prestations de services de tiers).

D'autres améliorations sont à constater en ce qui concerne les dépenses liées à l'interprétation simultanée, au développement des TI (extranet pour le Grand Conseil), aux imprimés ainsi que le crédit du Conseil-exécutif. Dans le crédit du Conseil-exécutif

sont comptabilisées les dépenses pour les événements organisés pendant les sessions, les visites et les réceptions ainsi que les retraites de commissions. Ces postes budgétaires sont soumis à de fortes fluctuations et font état, pour l'exercice 2017, d'une amélioration d'environ CHF 0,1 million.

Contrairement aux années précédentes, les ressources budgétaires pour les indemnités journalières des membres du Grand Conseil ont été pratiquement épuisées (CHF 0,2 de reste). Cela s'explique par l'accroissement du volume des affaires en fin de législature, avec la session de novembre qui s'est étalée sur près de trois semaines et au cours de laquelle d'importants projets de loi ont été discutés, en plus du budget, du plan intégré « mission-financement » et du programme d'allégement.

Priorités de développement

Dans la nouvelle législature, les travaux de développement de l'offre numérique pour le Grand Conseil et ses organes, ainsi que pour les Services parlementaires, vont se poursuivre (« parlement moins papivore »).

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil pour 2017 ne présente aucune chance ou risque.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 261 496**	**–2 612 080**	**–3 248 040**	–635 959	–24.3 %
Revenues	**168 379**	**192 000**	**142 071**	–49 929	–26.0 %
Solde	**–4 093 117**	**–2 420 080**	**–3 105 968**	–685 888	–28.3 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	–1 946 799	–1 973 926	**–1 947 549**	26 377	1.3 %
305 Cotisations patronales	–406 259	–438 154	**–408 419**	29 735	6.8 %
306 Prestations de l'employeur	–964 934	900 000	**20 086**	–879 914	–97.8 %
310 Charges de matières et de marchandises	–173	–1 000	**–158**	843	84.3 %
317 Dédommagements	–96 181	–115 000	**–96 601**	18 399	16.0 %
319 Diverses charges d'exploitation	–159 966	–235 000	**–144 755**	90 245	38.4 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–687 184	–749 000	**–670 643**	78 357	10.5 %
Revenues					
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	0	0	**128 152**	128 152	0.0 %
425 Recette sur ventes	0	0	**808**	808	0.0 %
426 Remboursements	166 929	190 000	**6 885**	–183 115	–96.4 %
460 Parts à des revenus	1 381	1 000	**0**	–1 000	–100.0 %
469 Différents revenus de transfert	0	0	**1 558**	1 558	0.0 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	0	0	**4 669**	4 669	0.0 %
491 Prestations de service	70	1 000	**0**	–1 000	–100.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Modifications par budget 2017

L'écart d'environ CHF 0,7 million est principalement dû à une erreur de facturation dans la planification de l'époque, qui avait faussé une valeur dans le groupe de comptes 306 (prestations de l'employeur). Un montant considérablement moins élevé que ce qui avait été budgeté a par conséquent été enregistré pour l'exercice.

En outre, plusieurs groupes de comptes (crédit du Conseil-exécutif et participations à des concordats, en particulier) observent une baisse des charges, entraînant une amélioration d'environ CHF 0,2 million.

Comme les années précédentes, les recettes des mandats de CA et les revenus accessoires sont une fois de plus en recul.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Le compte spécial du Conseil-exécutif pour 2017 ne présente aucune chance ou risque.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–26.0	1.1

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–26.7	–27.0	–24.9	2.1	7.7 %
Total	**–26.7**	**–27.0**	**–24.9**	2.1	7.8 %

3.3 Les priorités de l'exercice

Soutien à la conduite
La Chancellerie d'Etat est un prestataire de services à la jonction entre la politique, l'administration et la population. Elle constitue l'état-major du Conseil-exécutif et le soutient dans son activité. La Chancellerie d'Etat assume également des tâches de liaison importantes avec le Grand Conseil.

L'année sous revue a été marquée par l'implantation définitive d'un nouveau système cantonal de gestion des affaires (BE-GEVER) et par les modifications des processus et des responsabilités à différents niveaux entraînées pas cette introduction. Le traitement entièrement numérique des affaires du Conseil-exécutif sera préparé en collaboration avec les secrétariats généraux des Directions et devrait être mis en œuvre début 2019.

Elections et votations
A l'occasion de trois dimanches de votations, le corps électoral s'est prononcé sur 7 projets fédéraux et 2 projets cantonaux. L'élection de renouvellement général des préfets et des préfètes a eu lieu le 21 mai et le 2 juillet 2017.

Une étude consacrée au « vote électronique pour l'ensemble du corps électoral bernois » a été lancée.

Communication
Le projet central de la Communication a été l'organisation des festivités dans le cadre des 600 ans de l'Hôtel du gouvernement bernois. Le programme comprenait différentes activités pour intégrer un large public aux festivités organisées conjointement avec la Ville et la commune bourgeoise de Berne : manifestation pour les autorités, congrès scientifique, portes ouvertes lors de la Nuit des Musées, réception du corps diplomatique dans le grand hall, fête médiévale dans la vieille ville, Politlounge et Conférence des jeunes. L'association « StattLand » a par ailleurs conçu une visite guidée de l'Hôtel du gouvernement sur mandat du comité chargé d'organiser les festivités pour les 600 ans du bâtiment.

En collaboration avec les cantons de Soleure, Fribourg, Vaud et Neuchâtel ainsi que les autorités fédérales, le canton de Berne a organisé les festivités des 150 ans de la correction des eaux du Jura. Une exposition itinérante a fait halte dans toutes les plus grandes localités situées le long de l'eau entre Yverdon et Aarau. Elle a sensibilisé la population à la thématique des crues. Les travaux ont été financés par la Confédération et le Fonds de loterie des cinq cantons.

Dans le domaine des médias, les informations du canton au sujet des votations communales dans le Jura bernois ont occupé le devant de la scène. Au cours de l'année, l'Office de la communication a organisé un total de 70 conférences et points de presse et publié 473 communiqués. Les membres des Chambres fédérales ont été régulièrement informés des décisions et des évolutions cantonales importantes.

Archives de l'Etat
Durant l'année sous revue, le programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE) a pu être mis en œuvre conformément aux prévisions. La phase de réalisation est terminée. BE-GEVER a été implanté dans l'ensemble de la CHA et de la FIN et fonctionne (depuis) de manière stable.

Depuis que les Chambres fédérales ont approuvé la loi fédérale sur les mesures de cœrcition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA ; RS 211.223.13) le 30 septembre 2016, le nombre de demandes de dossiers d'archives a augmenté de manière spectaculaire pour atteindre près de 1000 demandes jusqu'à la fin de l'année 2017. Le canton de Berne est très fortement concerné en comparaison intercantonale : plus de 20 pour cent de toutes les demandes sont parvenues aux Archives de l'Etat de Berne. Cet afflux n'a pas pu être géré avec les moyens ordinaires : ainsi, il a fallu créer 3,5 postes temporaires.

Egalité entre les femmes et les hommes
La déclaration spontanée du respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans le domaine des subventions cantonales en vigueur depuis le 1er janvier 2017 a été introduite au cours de l'année écoulée.

Ensuite, le nouveau « Réseau égalité Berne francophone » a été inauguré et a lancé ses premières activités, comme un programme de formation en plusieurs modules intitulé « Femmes et politique ».

La présence au Salon bernois de la formation professionnelle sous le slogan « It's my way ! Oser tous les métiers » a permis d'amener plus de jeunes filles vers le monde de la technique et plus de jeunes hommes vers les professions sociales.

Politique jurassienne
Au chapitre de la politique jurassienne, l'année 2017 a été essentiellement marquée par l'organisation des votes communalistes qui se sont déroulés à Moutier le 18 juin 2017 et à Sorvilier et Belprahon le 17 septembre 2017. Ces travaux ont été conduits par la Chancellerie d'Etat.

Les premières démarches relatives au transfert de la commune de Moutier ont débuté en août 2017. La Chancellerie d'Etat a d'autre part poursuivi les travaux relatifs au projet statu quo+. L'ordonnance exploratoire concernant l'extension du périmètre d'action du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a été adoptée par le Conseil-exécutif le 21 juin 2017. Elle est entrée en vigueur au 1er août 2017.

La procédure relative à la modification de l'ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne a été lancée en octobre 2017. L'entrée en vigueur de l'ordonnance est prévue en juin 2018. Le

projet de modification de la loi sur le statut particulier sera initié dès le printemps 2018.

En mai 2017, une commission d'experts sur le bilinguisme a été mise sur pied par le Conseil-exécutif. Elle est chargée de proposer des mesures concrètes visant à promouvoir le bilinguisme et à mieux exploiter le potentiel offert par la cohabitation des deux cultures d'ici à fin juin 2018.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–27 831 787**	**–28 196 610**	**–26 139 211**	2 057 399	7.3 %
Revenues	**1 181 531**	**1 211 000**	**1 264 139**	53 139	4.4 %
Solde	**–26 650 256**	**–26 985 610**	**–24 875 072**	2 110 538	7.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	–12 124 844	–12 903 948	–12 462 053	441 895	3.4 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–14 193 290	–14 031 000	–12 541 155	1 489 845	10.6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–848 603	–396 162	–410 146	–13 983	–3.5 %
34 Charges financières	0	0	–1	–1	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–512 289	–396 000	–519 029	–123 029	–31.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–152 760	–469 500	–206 828	262 672	55.9 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	825 387	717 000	733 361	16 361	2.3 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	81 803	86 000	64 529	–21 471	–25.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	62 127	204 000	166 157	–37 843	–18.6 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	212 214	204 000	300 092	96 092	47.1 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1er janvier 2015, la Chancellerie d'Etat ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport au budget seront par conséquent traités dans le commentaire du groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–204 198**	**–502 000**	**–1 017 397**	–515 397	–102.7 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–204 198**	**–502 000**	**–1 017 397**	–515 397	–102.7 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–204 198	–502 000	–563 443	–61 443	–12.2 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	–453 954	–453 954	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le budget accordé à la Chancellerie d'Etat a été dépassé d'environ CHF 0,5 million.

Ce dépassement est principalement dû au nouveau logiciel pour les élections et les votations (service Bedag). La moitié du crédit accordé à cet effet a été versée (CHF +0,3 mio). Un arrêté du Conseil-exécutif a déjà fait état d'un éventuel dépassement des investissements. Cette solution doit reproduire à l'identique les fonctionnalités existantes, ce qui entraîne des investissements uniques. La 2nde tranche sera payée après le test, en 2018.

A cela se sont ajoutés des coûts de remise en état plus élevés (CHF +0,1 mio) pour l'Hôtel du gouvernement dans la première année de travaux de la 2e étape.

Environ CHF 0,1 million a servi à d'autres achats (meubles, vitrines, cloisons amovibles, système d'impression de cartes, installations électroniques, etc.).

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
89.2	88.1	90.6	83.5	83.4	81.5	85.6

Commentaire

Les effectifs de la Chancellerie d'Etat ont fait l'objet de changements marginaux au cours des années passées. L'augmentation de 2017 est due aux salaires horaires des rédactrices et rédacteurs du Journal du Grand Conseil qui ont été versés en décembre (date de clôture de l'exercice) pour la session de novembre.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil

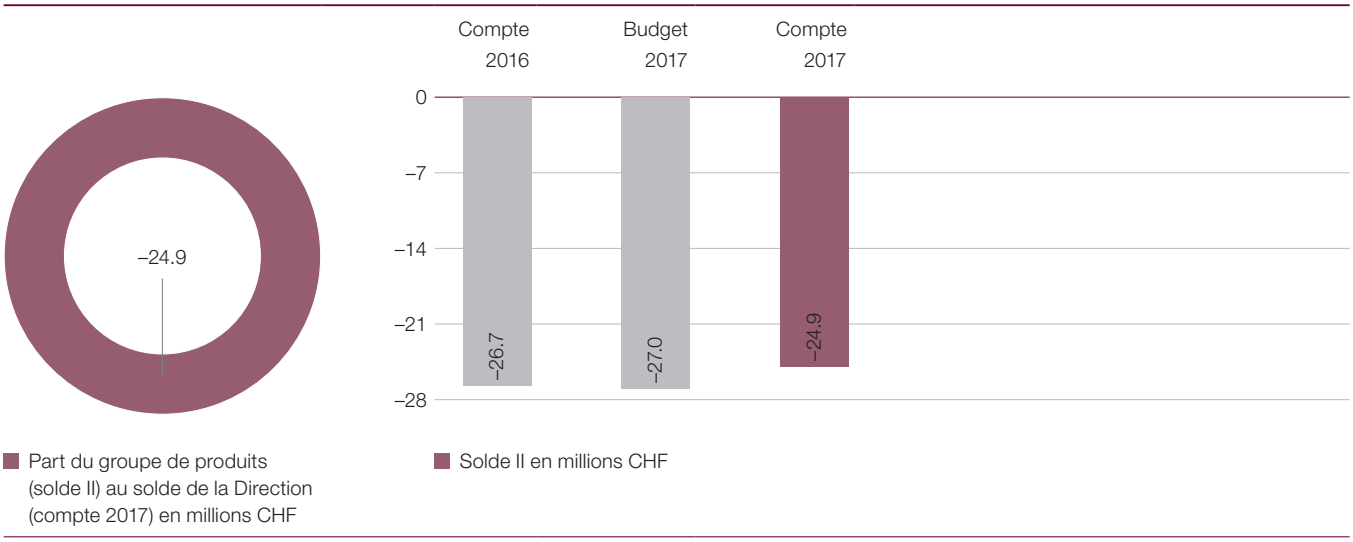

Description

La Chancellerie d'Etat sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à n de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat [OO CHA ; RSB 152.211]) :

- elle est responsable de la planification politique générale ;
- elle assure le déroulement des élections et des votations ;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne ;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale ;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs ;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale ;
- elle conserve les archives ;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme ;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales ;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches ;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries (LPAP ; RS 232.21).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	984 257	1 007 000	909 705	–97 295	–9.7 %
(-) Frais de personnel	–12 132 427	–12 903 950	–12 458 874	445 076	3.4 %
(-) Coûts matériels	–14 299 685	–14 467 247	–12 850 627	1 616 621	11.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–941 652	–578 817	–454 375	124 442	21.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–26 389 507**	**–26 943 015**	**–24 854 171**	2 088 844	7.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	55 300	200 000	**158 150**	–41 850	–20.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–403 394	–276 000	**–240 879**	35 121	12.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 827	4 000	**8 007**	4 007	100.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–26 730 774**	**–27 015 015**	**–24 928 893**	2 086 122	7.7 %
(+)/(-) Régularisations	80 518	29 405	53 821	24 416	83.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–26 650 256**	**–26 985 610**	**–24 875 072**	2 110 538	7.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Egalité	–521 546	–591 194	–593 125	–1 931	–0.3 %
Archives	–3 836 116	–3 508 134	–3 305 582	202 552	5.8 %
Communication et relations extérieures	–3 103 099	–3 507 377	–3 161 682	345 695	9.9 %
Bilinguisme et suivi législatif	–3 475 817	–3 346 606	–3 752 948	–406 342	–12.1 %
Droits politiques et ressources	–14 382 271	–14 662 444	–12 888 275	1 774 169	12.1 %
Soutien à la direction	–1 070 659	–1 327 259	–1 152 559	174 700	13.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

La Chancellerie d'Etat présente une amélioration dans le solde I d'environ CHF 2 millions (7,8 %) par rapport au montant budgété.

Cette amélioration s'explique d'une part par la baisse des coûts du personnel (CHF -0,4 mio) due à des changements du personnel et des vacances de poste, lesquels étaient en partie également liés à une réorganisation et à des solutions transitoires.

D'autre part, les ressources mises à disposition pour les biens, services et marchandises n'ont pas toutes été utilisées (CHF -1,6 mio).

La raison principale réside dans la difficulté d'évaluer les frais postaux (envois en courriers A et B), qui sont financés de façon centralisée par la Chancellerie d'Etat (CHF -0,6 mio).

En outre, les fonds budgétés pour la maintenance (CHF -0,3 mio), les prestations informatiques en interne (CHF -0,25 mio), les prestations de services de tiers (CHF -0,2 mio) et les imprimés (CHF -0,25 mio) n'ont pas été utilisés. Des coûts de projet qui se sont avérés en deçà des prévisions (en particulier le programme GAE) et des adaptations de projet ont contribué à cet effet positif.

Priorités de développement

L'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre, au 1er juin 2018, de la réorganisation interne de la Chancellerie d'Etat et l'élection de deux nouveaux vice-chanceliers ou deux nouvelles vice-chancelières.

A cela s'ajoutent les travaux relatifs au transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura. Ce chantier implique non seulement des accords bilatéraux entre le canton de Berne et le canton du Jura, mais aussi des mesures unilatérales (réorganisation de l'administration cantonale décentralisée).

Une autre priorité consiste dans le passage à l'ère numérique (BE-GEVER, prestations postales, etc.), qui est réalisé en partie en étroite collaboration avec l'OIO.

Chances et risques

Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences financières du transfert de la commune de Moutier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 035	2 044
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	140	206
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	264	265
Nombre de légalisations	11 651	12 380
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 425 706	2 088 043
Nombre de communiqués de presse	435	473
Nombre de conférences de presse	72	70
Nombre de consultations du portail www.be.ch	918 382	844 796
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	553	931
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	896 587	1 460 524
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	116	106
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	87	74
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	101	100

4 Direction de l'économie publique (ECO)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

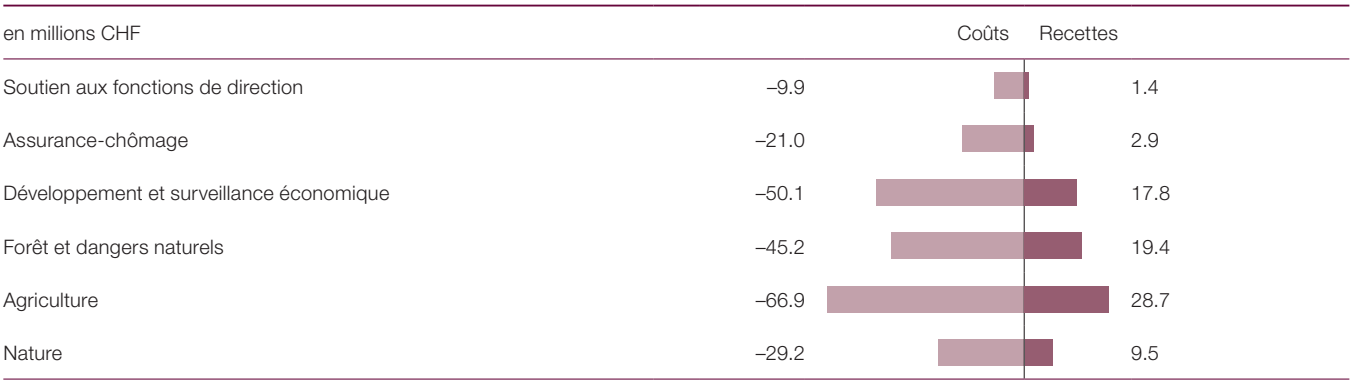

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	–8.5	–9.9	–8.5	1.4	13.9 %
Assurance-chômage	–18.5	–18.8	–18.1	0.7	3.9 %
Développement et surveillance économique	–28.9	–30.0	–32.4	–2.4	–8.1 %
Forêt et dangers naturels	–25.6	–29.6	–25.9	3.7	12.5 %
Agriculture	–35.6	–41.2	–38.1	3.1	7.4 %
Nature	–21.3	–18.9	–19.7	–0.9	–4.5 %
Total	**–138.4**	**–148.4**	**–142.7**	5.6	3.8 %

4.3 Les priorités de l'exercice

Politique régionale
Dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme, la Confédération et le canton de Berne participent aux frais d'investissement du terminal du téléphérique en V à Grindelwald en accordant un prêt sans intérêt de CHF 10 millions chacun. Le Conseil-exécutif a autorisé le crédit nécessaire. Le projet de téléphérique en V est décisif pour le futur de toute la région de la Jungfrau en tant que destination phare du tourisme suisse. Les frais d'investissements prévus pour l'ensemble du projet s'élèvent à CHF 380 millions. Le terminal revient à lui seul à CHF 116 millions. Les prêts ne seront versés que lorsque le permis de construire aura été délivré.

Jeux Olympiques d'hiver 2026
Après la décision de principe prise par le comité Swiss Olympic, le Conseil fédéral a décidé, en octobre 2017, d'apporter son soutien à la candidature de Sion en tant que ville hôte des Jeux olympiques d'hiver 2026. Le canton de Berne organiserait, quant à lui, les épreuves de hockey sur glace féminin à Bienne, le hockey sur glace masculin à Berne, le saut à ski sur tremplin normal et le combiné nordique à Kandersteg. En novembre 2017, le Conseil-exécutif a institué une équipe responsable de l'organisation du projet pour le suivi de la candidature.

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse
Les mesures concernant les demandeurs d'emploi constituent la pierre angulaire de l'application de l'article 121a Cst. La priorité accordée aux chômeurs domiciliés en Suisse implique que les postes vacants dans des groupes de professions, des domaines d'activité ou des régions économiques qui enregistrent un taux de chômage supérieur à la moyenne doivent être communiqués par les employeurs au service public de l'emploi. Cette mesure vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes inscrites auprès du service public de l'emploi en Suisse. Les offices régionaux de placement se sont préparés en vue de la mise en vigueur de cette disposition en 2018.

Projet bernois de protection des plantes
Le projet bernois de protection des plantes, lancé en collaboration avec l'Union des paysans bernois et l'Office fédéral de l'agriculture, a démarré avec succès. En février 2017, les exploitations intéressées ont pu s'inscrire à une ou plusieurs des onze mesures prévues. Au total, 4852 mesures seront donc appliquées dans 2646 exploitations (dont entre 6 et 10 % sont des exploitations bio). Jusqu'à fin novembre 2017, près de CHF 3,9 millions de subventions ont été versés à ces dernières, soit environ 75 pour cent de l'enveloppe budgétée à cet effet. Par ailleurs, l'OED a mis en service le système de surveillance des eaux, et le programme de suivi scientifique (Agroscope) rédigé en la matière a été approuvé par l'OFEV.

Offensive bernoise bio
L'offensive bernoise bio 2020 se propose de promouvoir l'extension de la production biologique dans le canton de Berne et de mieux exploiter les opportunités commerciales en résultant, notamment pour les produits maraîchers. Les mesures élaborées pour 2017 sont lancées ou en cours de mise en œuvre. Le projet d'offensive bio a été présenté au cours de nombreuses séances d'information PER, de séances de conseils en groupe et de visites sur le terrain, favorisant ainsi la fondation de nouveaux groupes de travail. Plusieurs projets d'innovation ou de promotion des ventes sur le thème du bio ont été menés avec succès ou font l'objet d'un suivi.

Economie forestière et du bois
La nouvelle stratégie visant à renforcer l'économie forestière et celle du bois occupe désormais le devant de la scène afin de préserver la forêt à long terme et garantir qu'elle puisse satisfaire aux besoins de la société. L'Initiative bois BE a été fondée par le regroupement de plusieurs acteurs de la chaîne du bois avec le soutien du canton pour encourager la vente du bois indigène. La demande de conseils en matière forestière demeure élevée.

Conséquences du changement climatique
Pour faire face aux conséquences du changement climatique, le Service forestier a reçu une formation lui présentant les dernières connaissances recueillies, notamment en matière de sylviculture. Une nouvelle station de mesures est venue enrichir le réseau d'observation du pergélisol.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–763 236 361**	**–794 035 566**	**–778 372 608**	15 662 958	2.0 %
Revenues	**629 823 716**	**650 938 228**	**644 665 183**	–6 273 045	–1.0 %
Solde	**–133 412 644**	**–143 097 338**	**–133 707 425**	9 389 913	6.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	–93 796 894	–98 056 197	–94 233 518	3 822 679	3.9 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–27 581 712	–27 508 682	–26 224 561	1 284 121	4.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–3 151 497	–3 454 481	–2 636 127	818 355	23.7 %
34 Charges financières	–30 304	–267 442	–30 076	237 365	88.8 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–3 890 974	–6 912 775	–2 116 977	4 795 798	69.4 %
36 Charges de transfert	–91 093 541	–95 369 189	–93 729 978	1 639 210	1.7 %
37 Subventions à redistribuer	–538 760 826	–547 800 000	–549 912 591	–2 112 591	–0.4 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–4 930 612	–14 666 800	–9 488 780	5 178 020	35.3 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	6 088 079	6 015 000	6 572 012	557 012	9.3 %
41 Patentes et concessions	4 959 938	4 170 000	4 218 005	48 005	1.2 %
42 Taxes	29 105 510	28 463 475	28 428 041	–35 434	–0.1 %
43 Revenus divers	275 831	226 160	274 500	48 340	21.4 %
44 Revenus financiers	167 374	103 000	119 531	16 531	16.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2 986 492	5 170 500	1 473 242	–3 697 258	–71.5 %
46 Revenus de transfert	38 452 034	40 143 393	24 761 311	–15 382 082	–38.3 %
47 Subventions à redistribuer	538 760 826	547 800 000	549 912 591	2 112 591	0.4 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	9 027 632	18 846 700	28 905 952	10 059 252	53.4 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2017 est inférieur d'environ CHF 9,4 millions à la valeur budgétée.

Du fait de postes vacants ou non pourvus et de gains de rotation, les charges de personnel ont été de presque CHF 3,8 millions inférieures au budget (soit 3,9 %). Le report des dépenses en informatique (au titre du système d'information agricole GELAN) sur le compte des investissements explique en grande partie l'écart de CHF 1,3 million constaté en moins par rapport au budget des charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

Les amortissements s'avèrent inférieurs de CHF 0,8 million au montant budgété du fait de dépenses restreintes dans plusieurs postes du compte des investissements.

Les charges de transfert restent de près de CHF 1,6 million sous le budget 2017, les dépassements de budget dans certains domaines étant compensés par les soldes inférieurs aux montants prévus dans d'autres : en effet, le volume de projets est resté de CHF 4,6 millions nettement en-deçà du budget prévu – notamment dans les conventions-programmes avec la Confédération pour le domaine d'adivité Forêt. A l'inverse, les contributions au titre du groupe de produits Développement et surveillance économique dépassent le budget d'environ CHF 3,8 millions en raison notamment de l'avancée des projets d'innovation poursuivis.

Le solde des attributions aux financements spéciaux et des prélèvements sur ceux-ci s'avère de CHF 1 million inférieur au montant budgété suite à la diminution des cotisations des détenteurs d'animaux en faveur du financement spécial Caisse des épizooties.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–37 714 092**	**–50 309 186**	**–15 008 211**	35 300 975	70.2 %
Recettes	**20 388 708**	**21 429 200**	**11 343 195**	–10 086 005	–47.1 %
Solde	**–17 325 383**	**–28 879 986**	**–3 665 016**	25 214 970	87.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–2 757 527	–4 670 904	–2 177 508	2 493 396	53.4 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	–1 889 736	–1 889 736	0.0 %
54 Prêts	–4 009 955	–15 804 474	–6 022 307	9 782 167	61.9 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–19 804 334	–17 833 808	–4 918 661	12 915 147	72.4 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–11 142 275	–12 000 000	0	12 000 000	100.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	69 093	0	67 070	67 070	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	2 297 331	1 929 200	1 527 400	–401 800	–20.8 %
64 Remboursement de prêts	6 850 460	7 200 000	9 748 725	2 548 725	35.4 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	29 550	300 000	0	–300 000	–100.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	11 142 275	12 000 000	0	–12 000 000	–100.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2017 est de CHF 25,2 millions inférieur aux prévisions budgétaires.

Depuis le 1er janvier 2017, les contributions au titre du Fonds de régénération des eaux et de l'encouragement des améliorations structurelles en vertu de la loi cantonale sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1) ne sont plus inscrites à l'actif, ce qui induit que le solde effectif en 2017 est inférieur de CHF 15 millions au budget.

Dans les secteurs de la promotion de l'économie, du tourisme et du développement régional, des dépenses d'investissement nettement moindres aux prévisions (prêts et subventions) et des remboursements de prêts (amortissements) plus importants ont maintenu le solde à CHF 10 millions en deçà du montant prévu.

En outre, la comptabilisation sans incidence sur le solde prévue en conformité avec le modèle MCH2/IPSAS pour les versements liés aux prêts financés par la Confédération n'a pas été inscrite au budget.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 092.6	1 058.1	1 050.5	1 074.1	1 077.2	1 113.6	1 117.7

Commentaire

Au sein de la Direction de l'économie publique, le nombre réel de postes à temps-plein a augmenté d'environ 2 pour cent entre 2011 et 2017. Les variations enregistrées durant cette période sont pour l'essentiel liées aux effectifs financés par la Confédération dans les offices régionaux de placement (ORP) et à la Caisse de chômage en fonction de l'évolution du marché du travail et du nombre de chômeurs. Les capacités des ORP et de la Caisse de chômage sont ajustées en fonction de l'évolution du marché du travail.

Les reculs enregistrés en 2012 et 2013 résultent principalement des mesures de réorganisation de l'Entreprise Forêts domaniales. Suite à sa réorganisation en 2016 et à l'abondance notable de postes vacants constatée à l'époque, l'effectif de l'Office des forêts est à nouveau presque complet depuis le 31 décembre 2017. Par ailleurs, depuis 2016, la mise en œuvre de l'ordonnance sur le contrôle des viandes a eu pour effet d'étendre les contrôles vétérinaires incombant au Service vétérinaire de l'Office de l'agriculture et de la nature.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction

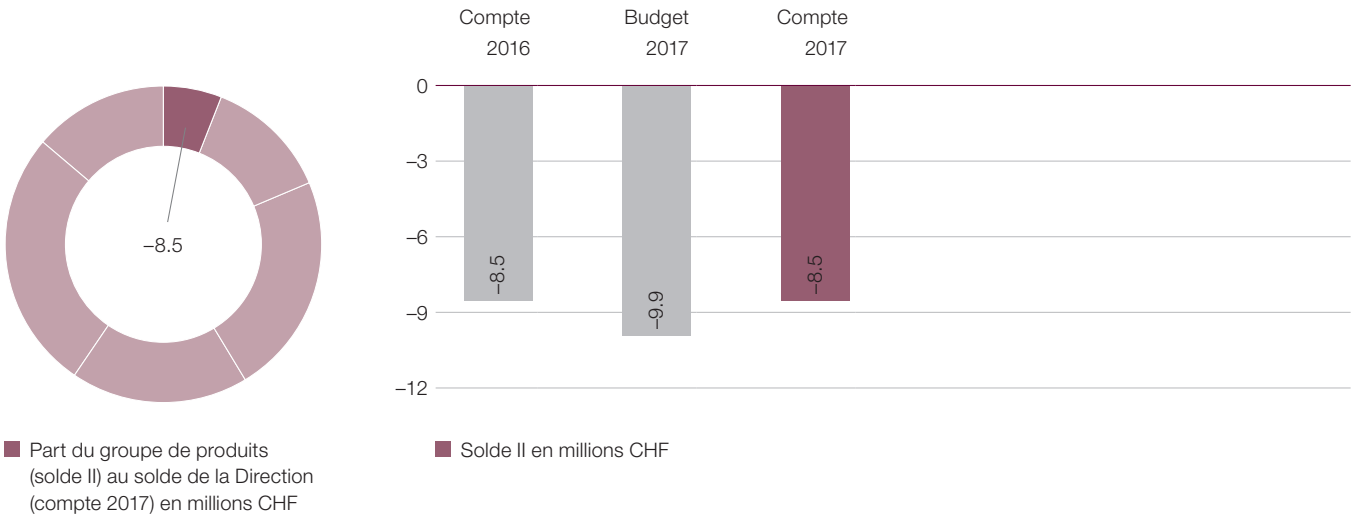

Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie publique ainsi que du Grand Conseil, du Conseil-exécutif ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Garantie des prestations de services juridiques et informatiques au sein de la Direction ainsi que des tâches cantonales de sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 361 551	1 000 776	1 199 676	198 900	19.9 %
(-) Frais de personnel	–5 653 651	–6 050 892	–5 942 123	108 768	1.8 %
(-) Coûts matériels	–1 083 080	–1 402 522	–1 397 031	5 491	0.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–417 094	–426 639	–188 859	237 780	55.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–5 792 274**	**–6 879 277**	**–6 328 337**	550 939	8.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	203 230	0	**183 920**	183 920	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 891 828	–3 034 450	**–2 387 327**	647 123	21.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 125	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–8 477 747**	**–9 913 727**	**–8 531 744**	1 381 983	13.9 %
(+)/(-) Régularisations	7 790	67 595	3 360	–64 235	–95.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–8 469 957**	**–9 846 131**	**–8 528 384**	1 317 748	13.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Assurance immobilière Berne	0	0	0	0	0.0 %
Prestations de services informatiques	–1 823 401	–81 138	–1 834 224	–1 753 086	–2160.6 %
Prestations de services juridiques	–1 154 429	–110 624	–1 297 378	–1 186 754	–1072.8 %
Soutien à la direction	–2 814 445	–6 687 515	–3 196 735	3 490 780	52.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction porté au compte 2017 s'améliore de CHF 0,6 million par rapport au budget 2017, notamment en raison d'intérêts et d'amortissements standards plus bas dus à de plus faibles investissements informatiques.

Les frais de personnel sont inférieurs au budget en raison de postes vacants ou non repourvus. De plus, les rentrées financières se sont avérées plus importantes que prévu grâce aux remboursements accrus du SECO pour les prestations informatiques en faveur de l'assurance-chômage.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant des subventions cantonales était inférieur aux prévisions budgétaires 2017.

Priorités de développement

La Direction de l'économie publique représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse dont l'objectif est de se profiler en qualité de d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que le centre politique de la Suisse.

Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	92	93
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	14	20
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	233	192
Nombre de recours déposés	98	81
Nombre de recours réglés	88	85
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 432	1 449
Subventions annuelles (en millions CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/A	3	2

4.7.2 Assurance-chômage

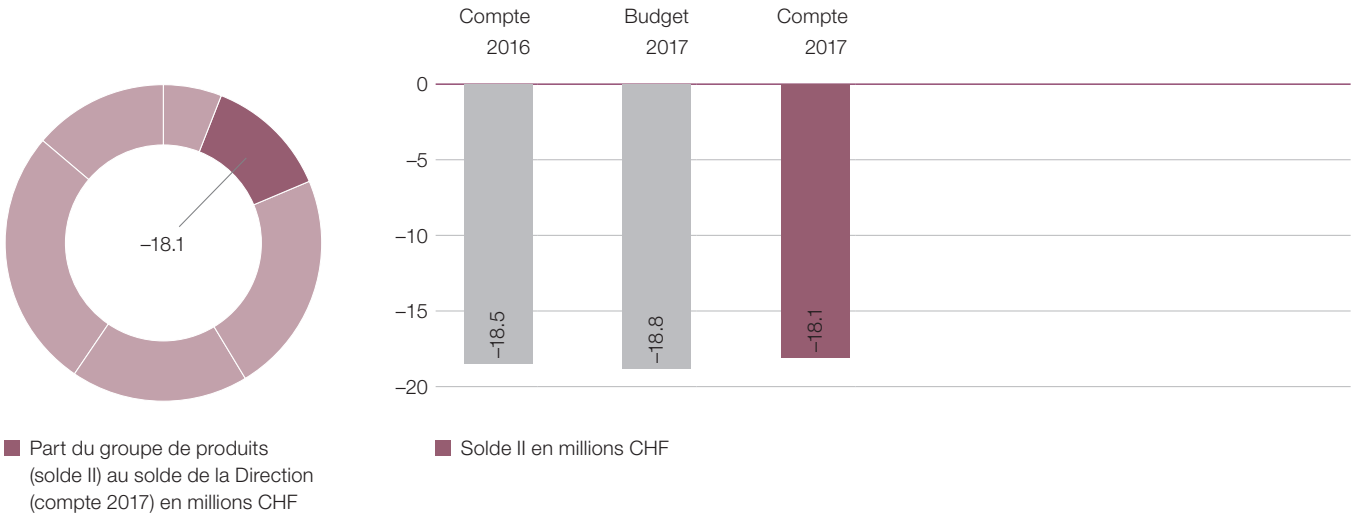

Description

Le canton exécute la loi sur l'assurance-chômage (LACI ; RS 837.0) sur mandat de la Confédération. À cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le service de l'emploi et la caisse de chômage.

Le service de l'emploi gère les offices régionaux de placement ORP, soit 19 sites dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Il soutient les demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Les ORP organisent chaque année environ 135 000 entretiens d'orientation. Ils élaborent et proposent des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) à hauteur d'environ CHF 55 millions par an (état 2017). Le respect des conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé. Des sanctions sont prises si nécessaire. En outre, un service de médiation est à disposition en cas de désaccord.

Chaque canton doit tenir une caisse de chômage (CC). Les assurés ont le choix entre la CC et les autres caisses (p.ex. des syndicats). La CC examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits Service de l'emploi et Caisse de chômage sont exclusivement financés par l'assurance-chômage de la Confédération. Le produit « assurance-chômage – mesures cantonales » contient la contribution – déterminée par le droit fédéral – du canton à l'exécution de l'assurance-chômage ainsi que des mesures cantonales volontaires.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 143 981	2 260 500	2 856 378	595 878	26.4 %
(-) Frais de personnel	–2 053 218	–1 957 199	–2 380 428	–423 229	–21.6 %
(-) Coûts matériels	–368 140	–196 872	–260 872	–64 000	–32.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–383	0	–6 113	–6 113	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–277 761**	**106 430**	**208 965**	102 536	96.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	150 000	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–18 341 269	–18 950 000	**–18 324 233**	625 767	3.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 013	1 721	**2 046**	325	18.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–18 467 016**	**–18 841 849**	**–18 113 222**	728 627	3.9 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–18 467 016**	**–18 841 849**	**–18 113 222**	728 627	3.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Service d'emploi (ORP)	60 433	418 907	299 724	–119 183	–28.5 %
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	120 222	45 738	387 391	341 652	747.0 %
Assurance-chômage – mesures cantonales	–458 416	–358 216	–478 150	–119 934	–33.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

En 2017, le taux de chômage a atteint en moyenne 2,6 pour cent dans le canton de Berne (Suisse : 3,2 % contre 3,3 % l'année précédente). Les variations observées durant l'année correspondent aux fluctuations saisonnières usuelles.

Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » fait partie du groupe de produits « Assurance-chômage ». Ce produit comprend d'une part la participation du canton à l'exécution de l'assurance-chômage, telle qu'elle est prescrite par la législation fédérale, et d'autre part les mesures propres au canton (p.ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage) destinées à compléter les mesures de l'assurance-chômage.

Le canton ne peut influer sur le montant des subventions à l'exécution de l'assurance-chômage, qui sont d'environ CHF 600 000 inférieures aux prévisions.

Le SECO rétribue le canton pour les prestations transversales fournies par l'office au titre du présent groupe de produits. La demande en prestations transversales relevant des secteurs d'activité Caisse de chômage et Service de l'emploi, qui sont financés par la Confédération, atteint environ CHF 600 000 de plus que prévu.

Priorités de développement

Le canton de Berne veut lutter contre le travail noir et le dumping salarial en appliquant efficacement la législation.

A tout moment, les offices régionaux de placement doivent être prêts à réagir rapidement à des situations de crise économique.

Chances et risques

Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et du nombre de jours de chômage contrôlés dans le canton. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	18 600	19 500
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	140 000	135 000
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	350 000	400 000
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions CHF)	280	310

4.7.3 Développement et surveillance économique

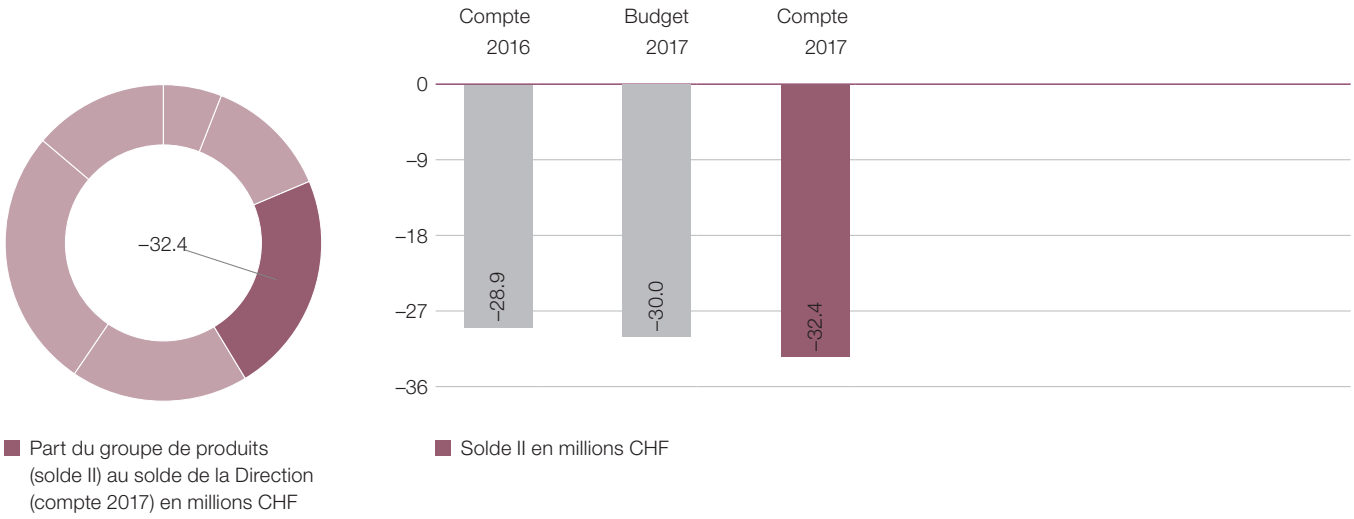

Description

Le groupe de produits vise le renforcement de la position et de la compétitivité de l'économie bernoise par un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Les différentes régions sont soutenues dans la mise à profit de leurs atouts. La compétitivité dans les régions de montagne et les zones rurales est renforcée et les projets innovants sont encouragés. Les axes d'intervention stratégiques issus de la politique régionale privilégiés sont le tourisme, l'industrie, les cleantech, les réformes et les offres novatrices. Le tourisme constitue un facteur économique important pour le canton de Berne et est le premier secteur économique dans l'Oberland bernois.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels ou au respect des temps de travail et de repos. Les dispositions cantonales régissent, quant à elles, notamment la vente d'alcool et les heures de fermeture dans le domaine de l'hôtellerie et la restauration.

Le service de la protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. 125 000 centrales de chauffage et 2 500 installations industrielles et artisanales sont ainsi surveillées. Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air et les résultats enregistrés sont publiés quotidiennement sur l'Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le respect de valeurs limites est également contrôlé pour les nuisances sonores dans les installations industrielles ou artisanales et pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	7 098 938	6 513 079	7 558 741	1 045 662	16.1 %
(-) Frais de personnel	–15 875 874	–17 668 606	–15 982 405	1 686 201	9.5 %
(-) Coûts matériels	–6 391 665	–5 263 101	–4 500 617	762 485	14.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 346 020	–2 084 873	–1 695 295	389 578	18.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–17 514 621**	**–18 503 501**	**–14 619 575**	3 883 926	21.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	3 281 941	3 055 000	**3 462 811**	407 811	13.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–20 862 745	–20 675 150	**–27 963 368**	–7 288 218	–35.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 228 732	6 152 566	**6 731 439**	578 873	9.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–28 866 694**	**–29 971 085**	**–32 388 693**	–2 417 608	–8.1 %
(+)/(-) Régularisations	5 514 221	6 281 909	5 108 925	–1 172 984	–18.7 %
Solde III (comptabilité financière)	**–23 352 473**	**–23 689 176**	**–27 279 768**	–3 590 592	–15.2 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Promotion économique	–7 012 297	–6 936 007	–5 256 095	1 679 912	24.2 %
Tourisme et développement régional	–4 690 706	–4 735 353	–3 845 652	889 701	18.8 %
Surveillance du travail et du marché	–2 306 709	–3 000 933	–1 921 458	1 079 476	36.0 %
Contrôle des chronomètres	241 774	145 753	223 173	77 420	53.1 %
Protection contre les immissions	–3 746 683	–3 976 961	–3 819 543	157 418	4.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

La marge contributive II a dégagé un excédent de CHF 2,4 millions par rapport au budget : des places vacantes n'ont pas été repourvues durant une longue période. Des mandats externes ont été attribués avec parcimonie.

Par ailleurs, les indemnisations versées par la Confédération pour les tâches d'exécution en matière de surveillance du marché de travail ont été supérieures aux prévisions.

Le poste des subventions cantonales a dépassé de CHF 7,3 millions le montant budgété, en raison notamment de l'avancement des projets liés à l'innovation. Les dates de réalisation des projets soutenus restent aléatoires.

Priorités de développement

Politique régionale : Dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme, la Confédération et le canton de Berne participent aux frais d'investissement du terminal du téléphérique en V à Grindelwald en accordant un prêt sans intérêt de CHF 10 millions chacun. Le Conseil-exécutif a autorisé le crédit nécessaire. Le projet de téléphérique en V est décisif pour le futur de toute la région de la Jungfrau en tant que destination phare du tourisme suisse. Les frais d'investissements prévus pour l'ensemble du projet s'élèvent à CHF 380 millions. Le terminal revient à lui seul à CHF 116 millions. Les prêts ne seront versés que lorsque le permis de construire aura été délivré.

Jeux Olympiques d'hiver 2026 : Après la décision de principe prise par le comité Swiss Olympic, le Conseil fédéral a décidé, en octobre 2017, d'apporter son soutien à la candidature de Sion en tant que ville hôte des Jeux olympiques d'hiver 2026. Le canton de Berne organiserait, quant à lui, les épreuves de hockey sur glace féminin à Bienne, le hockey sur glace masculin à Berne, le saut à ski sur tremplin normal et le combiné nordique à Kandersteg. En novembre 2017, le Conseil-exécutif a institué une équipe responsable de l'organisation du projet pour le suivi de la candidature.

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse : Les mesures concernant les demandeurs d'emploi constituent la pierre angulaire de l'application de l'article 121a Cst. La priorité accordée aux chômeurs domiciliés en Suisse implique que les postes vacants dans des groupes de professions, des domaines d'activité ou des régions économiques qui enregistrent un taux de chômage supérieur à la moyenne doivent être communiqués par les employeurs au service public de l'emploi. Cette mesure vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes inscrites auprès du service public de l'emploi en Suisse. Les offices régionaux de placement se sont préparés en vue de la mise en vigueur de cette disposition en 2018.

Chances et risques

Plusieurs projets de grande ampleur sont actuellement en cours de réalisation dans le cadre de la stratégie économique 2025 (par ex. SIP Biel-Bienne, sitem insel Bern, EMPA Thoune). Ils revêtent une grande importance pour le site économique du canton du Berne. Les ressources nécessaires requièrent dans certains cas une augmentation temporaire du solde de produits. Le montant requis dépend notamment de l'avancée des projets et des subventions que la Confédération accordera.

Entre 2016 et 2019, la Confédération a augmenté de CHF 200 millions les ressources mises à disposition pour les projets touristiques dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme. Le canton de Berne prévoit une hausse supplémentaire de CHF 30 millions, car, en vertu de la Nouvelle politique régionale, la base légale en la matière, les cantons sont tenus d'assurer un financement équivalent.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	100	113
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	200 000
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 400	2 400
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	3 000	2 100
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét ; RS 823.20)	37 000	41 000
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	2 800	3 100
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	700 000	730 000

4.7.4 Forêt et dangers naturels

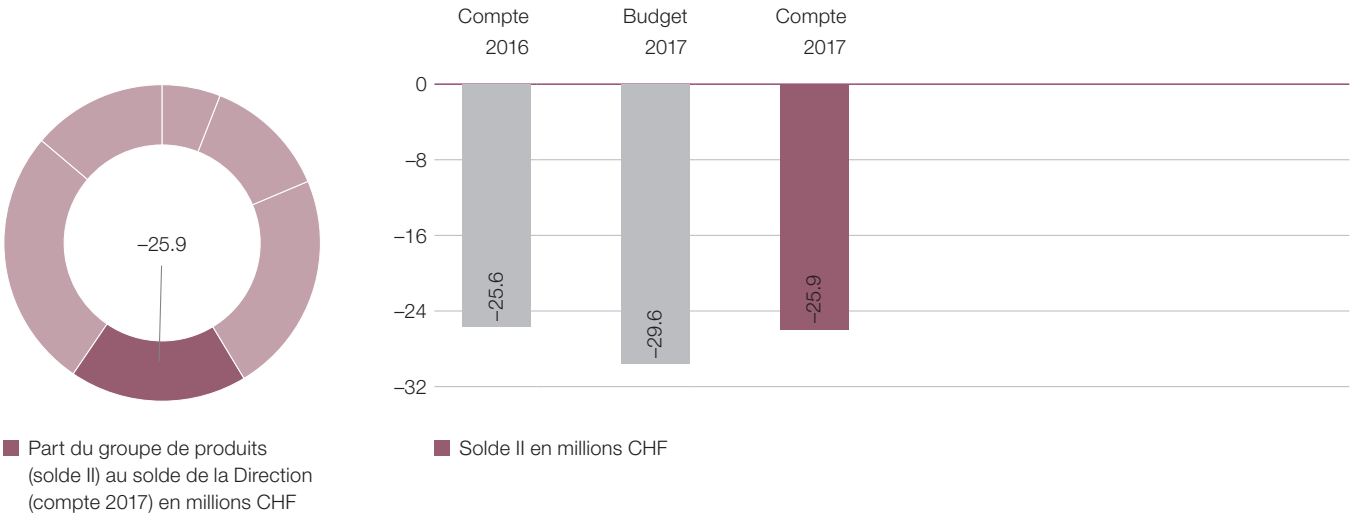

Description

Les attentes publiques envers la forêt (fonctions économiques, protectrices et sociales) sont satisfaites par la protection des forêts et l'influence ciblée exercée sur leur développement. Des mesures de conseil et d'encouragement visent une exploitation rentable, adaptée aux fonctions de la forêt et proche des conditions naturelles sur le long terme.

Les forêts de l'Etat sont exploitées de manière durable par l'Entreprise Forêts domaniales selon des principes entrepreneuriaux.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels (avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements, glissements de terrain, érosion et affaissement).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	12 948 319	12 155 200	12 967 791	812 591	6.7 %
(-) Frais de personnel	–19 792 872	–21 358 547	–19 478 822	1 879 725	8.8 %
(-) Coûts matériels	–7 556 217	–7 362 969	–7 371 689	–8 720	–0.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–715 351	–821 661	–794 928	26 733	3.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–15 116 121**	**–17 387 977**	**–14 677 649**	2 710 329	15.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	5 813 601	8 237 000	**6 383 205**	–1 853 795	–22.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–16 307 962	–20 431 600	**–17 597 532**	2 834 068	13.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	11 540	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–25 598 942**	**–29 582 577**	**–25 891 976**	3 690 601	12.5 %
(+)/(-) Régularisations	–452 421	377 359	840 721	463 362	122.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**–26 051 362**	**–29 205 218**	**–25 051 255**	4 153 963	14.2 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Conservation de la forêt et économie forestière	–12 967 491	–14 314 524	–13 055 406	1 259 117	8.8 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	–1 500 977	–1 776 578	–1 592 109	184 469	10.4 %
Entreprise Forêts domaniales	–647 652	–1 296 876	–30 133	1 266 743	97.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I de ce groupe de produits affiche une amélioration de CHF 2,7 millions (15,6 %) par rapport au budget. Cette évolution est liée à des rentrées financières plus importantes que prévu (CHF 0,8 mio) ainsi qu'à des économies sur les frais de personnel (CHF 1,9 mio). Le solde I (budget global) reste inférieur au budget pour les trois produits (Forêts [service forestier], Dangers naturels et Entreprise Forêts domaniales).

Les économies réalisées par le service forestier sur les frais de personnel (CHF 1,2 mio) s'expliquent par des gains de rotation et par les postes vacants, qui ont en grande partie pu être repourvus durant l'année écoulée.

L'exercice satisfaisant pour les forêts domaniales repose sur l'augmentation des recettes liées aux ventes et aux prestations supplémentaires (CHF 0,8 mio) ainsi que sur des frais de personnel moindres (CHF 0,5 mio).

Le solde II est de CHF 3,7 millions (12,5 %) inférieur au budget. Le montant des subventions cantonales octroyées (CHF 2,8 mio) est plus bas que celui budgété car les projets réalisés et soutenus se sont avérés moins nombreux que prévu. De ce fait, les prestations facturées à la Confédération (programmes RPT) ont également été inférieures aux prévisions budgétaires. Il en est de même des rentrées financières découlant des subventions cantonales, inférieures de CHF 1,9 million aux prévisions.

Priorités de développement

La nouvelle stratégie élaborée au sein du produit Forêts (service forestier) a été présentée à plusieurs groupes d'intérêt puis finalisée. La forêt doit ainsi rester en bonne santé, diversifiée et capable de s'adapter. La stratégie vise à renforcer l'économie forestière et l'industrie du bois afin de garantir que la forêt puisse satisfaire à long terme aux besoins de la société. L'utilisation du bois indigène est promue pour répondre à des impératifs économiques et écologiques. L'Initiative bois BE a été fondée par le regroupement de plusieurs acteurs de la chaîne du bois. Le développement de la sylviculture continue de constituer un défi important. Le programme d'encouragement concernant l'exploitation de la forêt élaboré sur une base mutuelle a pour but de susciter une collaboration accrue avec les propriétaires de forêts. Outre les projets en cours, de nouvelles idées sont également testées dans les programmes touchant à l'entretien des forêts protectrices et à la biodiversité dans les forêts afin de prolonger les effets de l'encouragement assuré par la Confédération et le canton. Il s'agit de créer davantage d'incitations pour une économie forestière où prévalent l'initiative individuelle et l'entrepreneuriat. L'OFOR a développé un système de pilotage simplifié qu'il a introduit dans la planification annuelle 2018.

La prévention contre les dangers naturels implique de plus en plus d'entretenir les ouvrages de protection existants. A la fin 2017, 25 projets pluriannuels d'entretien des ouvrages de protection forestiers avaient été présentés, qui concernent en tout près de 90 pour cent des ouvrages construits dans le canton de Berne. La sécurisation de cette infrastructure de protection importante est ainsi largement assurée. La surveillance de l'état du pergélisol et des glaciers a été élargie.

L'Entreprise Forêts domaniales a collaboré avec la Haute école spécialisée bernoise (HAFL) pour réexaminer la planification de son activité en matière d'utilisation et de soins durables des forêts domaniales. Le volume d'exploitation annuel de 80 000 mètres cubes a été confirmé. L'exploitation durable des forêts domaniales peut être poursuivie selon l'orientation choisie en 2005.

Chances et risques

En termes de protection de la forêt, l'année 2017 n'a présenté aucune particularité ni aucun sinistre de grande ampleur. Les dommages, notamment causés par les bostryches, ont toutefois augmenté par rapport à 2016. Les dommages liés aux tempêtes (telles que Burglind) augmentent le risque d'une multiplication massive de ces nuisibles. Le réchauffement climatique et le commerce mondialisé favorisent la propagation de nouveaux ravageurs inquiétants pour les forêts. La maladie provoquant le flétrissement du frêne a déjà décimé des peuplements

de cette essence et les pins sylvestres sont aussi touchés par de nouvelles maladies.

Le changement climatique fait craindre une hausse des risques et du nombre de sinistres dans les domaines de la protection des forêts et des dangers naturels. Il est donc indispensable de développer des stratégies dans ces deux domaines pour s'adapter aux évolutions en cours.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	188 400	188 400
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 600
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	3 000	3 000
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	537	532
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	657	668
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700

4.7.5 Agriculture

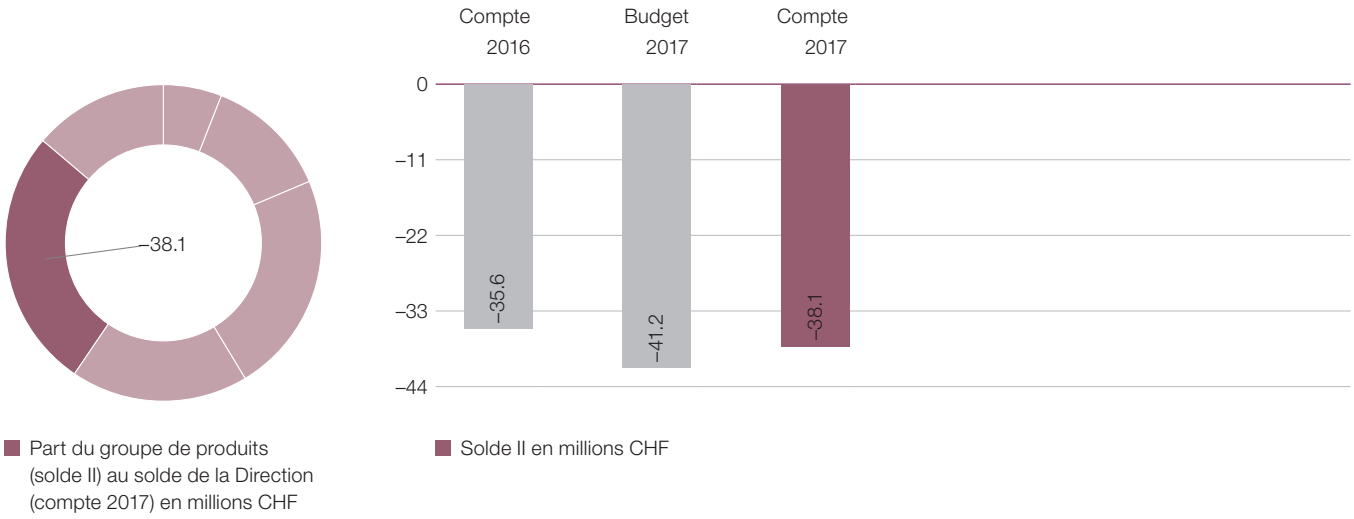

Description

Le groupe de produits Agriculture est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,
- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,
- exécution de la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale ainsi que de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale, et ordonnance des mesures qui s'imposent.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	28 093 720	27 958 933	28 604 833	645 899	2.3 %
(-) Frais de personnel	–37 796 890	–38 803 183	–38 414 443	388 740	1.0 %
(-) Coûts matériels	–7 357 665	–9 216 013	–8 078 156	1 137 857	12.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 010 394	–2 054 605	–1 853 257	201 349	9.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–19 071 228**	**–22 114 868**	**–19 741 023**	2 373 846	10.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 463 304	1 154 590	**93 186**	–1 061 404	–91.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–18 751 789	–20 268 575	**–18 508 630**	1 759 945	8.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	753 202	40 000	**20 676**	–19 324	–48.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–35 606 510**	**–41 188 853**	**–38 135 791**	3 053 062	7.4 %
(+)/(-) Régularisations	–83 946	–962 642	2 060 650	3 023 291	314.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–35 690 456**	**–42 151 495**	**–36 075 141**	6 076 353	14.4 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Paiements directs	–3 726 661	–5 297 579	–3 773 471	1 524 108	28.8 %
Compétitivité de l'agriculture	–6 521 770	–7 265 985	–6 758 501	507 483	7.0 %
Service vétérinaire	–3 389 886	–3 691 957	–4 820 267	–1 128 311	–30.6 %
Inforama	–5 432 912	–5 859 348	–4 388 783	1 470 565	25.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le résultat affiché par le solde I (budget global) présente une amélioration d'environ CHF 2,3 million par rapport au montant budgété. Les coûts de personnel sont inférieurs de près de CHF 0,4 million aux prévisions budgétaires en raison de gains de rotation et de places restées vacantes. Les coûts de matériel sont également d'environ CHF 1,1 million plus bas que prévu.

Ces économies s'expliquent essentiellement par des dépenses moindres pour les prestations de service et les taxes d'utilisation informatiques, pour le mobilier et les appareils de bureau ainsi que les véhicules. Les frais de déplacement et autres défraiements ainsi que les charges de matériel et de marchandises ont également fait l'objet de dépenses plus limitées.

Le solde II (comptabilité analytique) est inférieur d'environ CHF 3 millions au montant budgété en 2017. La différence d'à peine CHF 1,5 million par rapport au solde I s'explique entre autres par des variations des subventions étatiques.

Priorités de développement

Entrée en vigueur le 1er janvier 2015, la stratégie OAN 2020 est mise en œuvre avec rigueur. Le groupe de produits « Agriculture » se concentre sur les objectifs de production performante et durable de denrées alimentaires, de soutien aux agriculteurs fournissant un service public ainsi que de transparence dans la mise en œuvre et de services orientés vers la clientèle.

Le 1er janvier 2017, le Service des paiements directs a débuté ses fonctions de centre de compétences pour la mise en œuvre de la politique agricole dans de nouvelles structures, le Service Center a été mis en service sans heurts et les différents groupes formés dans le cadre du système d'information agricole GELAN pour les cantons BE, FR et SO ont été réorganisés. Le développement de GELAN suit son cours : entre autres, les recensements pour le nouveau projet bernois de protection des plantes ont été réalisés en ligne et le module de saisie mobile des données de contrôle au cours des déplacements sur les exploitations a été mis en fonction avec succès.

Outre la poursuite de l'Offensive bernoise bio 2020 (voir priorités de l'ECO), l'INFORAMA a lancé un projet pilote en partenariat avec le beco sur les cleantechs dans l'agriculture. Ce projet vise à déterminer le potentiel de conseils proposés en efficience énergétique et climatique dans l'ensemble du canton de Berne. 50 exploitations pilotes bénéficient ainsi de conseils de l'INFORAMA sur l'efficience énergétique et climatique prodigués à l'aide d'instruments spécifiques. Par ailleurs, un concours visant à récompenser l'innovation en matière d'efficience énergétique et climatique dans l'agriculture bernoise a été organisé (délai de candidature : 28. 02. 2018).

Le nouveau mode de financement de la formation professionnelle supérieure a été introduit le 1er juillet 2017. Les cursus qui ont débuté en même temps que l'année scolaire sont tous financés en vertu de la nouvelle réglementation. Les finances d'inscription, dont les coûts ont pour certaines énormément augmenté, n'ont pas découragé les candidats à la formation de chef d'exploitation agricole. Le cursus de formation de paysanne a également affiché complet cette année, notamment en raison du grand nombre de personnes sur liste d'attente. L'évolution du nombre d'inscriptions ces prochaines années reste inconnue.

La révision de la législation cantonale sur les constructions (LC ; RSB 721.0) a abouti à un net renforcement de la protection des terres cultivables, en particulier des surfaces d'assolement. La mise en œuvre des nouvelles prescriptions est et reste un défi pour tous les offices impliqués (OACOT, OED, OAN). La nouvelle page Internet www.be.ch/sol fournit un aperçu des compétences relatives à la valorisation et à la revalorisation des sols, au classement en zone à bâtir et aux autres affectations des surfaces d'assolement et des terres cultivables. La récolte systématique d'informations sur les sols est une condition préalable importante à la mise en œuvre ciblée et efficace des tâches visant la gestion des sols.

Le Service vétérinaire s'est doté d'un guide de communication, y compris en cas de crise ou d'événement majeur. Les modifications de l'ordonnance sur la protection des animaux et les chiens (OPAC ; RSB 916.812) ainsi que de l'ordonnance cantonale sur les épizooties (OCE ; RSB 916.51) sont entrées en vigueur le 1er juillet 2017.

Chances et risques

L'étape de la réforme de la PA 2014–2017 a pu être menée à bien dans le canton de Berne en dépit du surcroît de travail administratif. L'enveloppe financière allouée pour la période 2018-2021 ne connaît pas de changement notable et le cadre financier reste donc stable. A l'échelon fédéral, les négociations autour de la politique agricole 22+ et de plusieurs initiatives constitutionnelles (sur l'eau potable et pour des aliments équitables) suscitent des incertitudes sur l'évolution à venir de l'agriculture et de la politique agricole. Les cas d'épizooties et ceux relevant de la protection des animaux retentissants au niveau médiatique comportent toujours un risque au niveau politique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	148	142
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions CHF)	80	59
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09)	91	93
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 206	3 519
Montant annuel des paiements directs versés (en millions CHF)	550	548
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	239	258
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 770	1 808

4.7.6 Nature

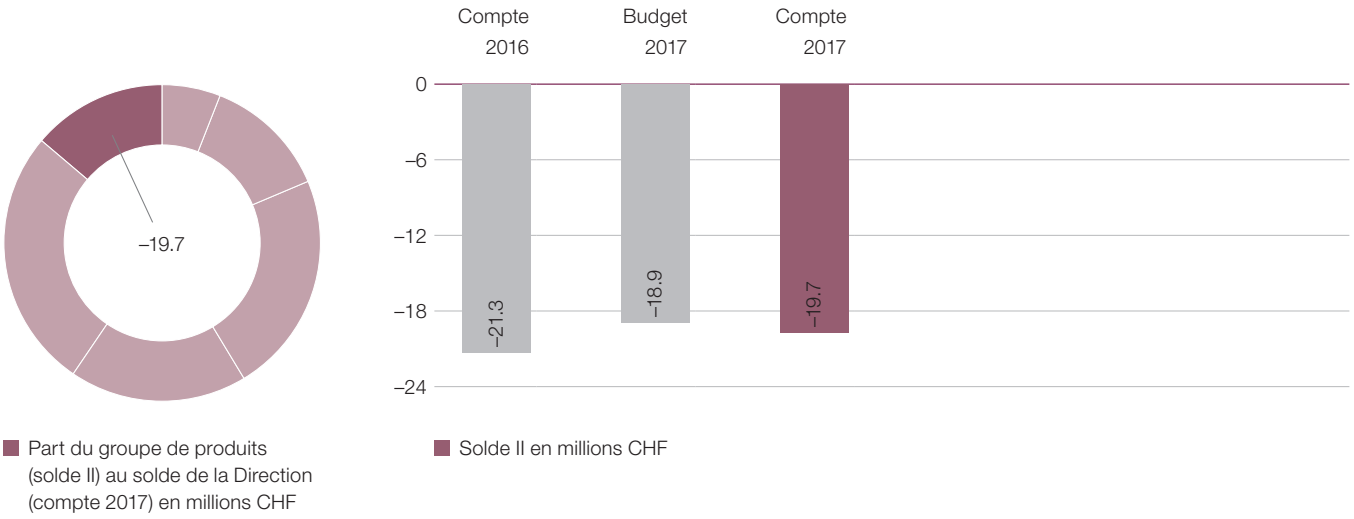

Description

Le groupe de produits Nature comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité :

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,
- création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.
- Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, lapêche et la chasse.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	841 735	729 600	799 369	69 769	9.6 %
(-) Frais de personnel	–11 671 399	–11 763 351	–11 288 202	475 149	4.0 %
(-) Coûts matériels	–4 962 837	–4 723 240	–4 552 664	170 576	3.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–988 975	–1 014 756	–650 666	364 090	35.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–16 781 477**	**–16 771 747**	**–15 692 162**	1 079 584	6.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	4 145 053	4 512 800	**4 448 447**	–64 353	–1.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–12 927 442	–10 738 615	**–12 688 441**	–1 949 826	–18.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 225 729	4 130 000	**4 210 955**	80 955	2.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–21 338 136**	**–18 867 562**	**–19 721 201**	–853 640	–4.5 %
(+)/(-) Régularisations	–43 245	–495 906	1 061 547	1 557 453	314.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–21 381 381**	**–19 363 468**	**–18 659 655**	703 813	3.6 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Pêche	–4 392 677	–4 432 897	–3 998 201	434 696	9.8 %
Chasse	–5 763 317	–5 623 339	–5 564 657	58 682	1.0 %
Protection et promotion de la nature	–6 625 482	–6 715 511	–6 129 304	586 207	8.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le résultat affiché par le solde I (budget global) présente une amélioration d'environ CHF 1 million par rapport au budget 2017. Des économies d'environ CHF 0,6 million ont pu être réalisées dans les coûts de personnel et de matériel, grâce aux gains de rotation et aux places restées vacantes ainsi qu'à une utilisation parcimonieuse des moyens budgétaires en matière de mobilier et d'appareils de bureau. Les frais de déplacement et autres défraiements ainsi que les charges de matériel et de marchandises ont également fait l'objet de dépenses plus limitées.

Le solde II (comptabilité analytique) en revanche présente un écart négatif de près de CHF 0,8 million par rapport au montant budgété en 2017 qui s'explique par le passage au MCH2 : en effet, depuis, les contributions aux améliorations structurelles et aux régénérations ne sont plus portées au compte des investissements mais au compte des résultats.

Priorités de développement

Le groupe de produits « Nature » a pour priorités une relation harmonieuse entre les êtres humains et les animaux, des biotopes dynamiques ainsi que la transparence dans la mise en œuvre et les services orientés vers la clientèle. Le volet III de la stratégie de biodiversité du canton de Berne concernant les instruments et le plan sectoriel en tant qu'élément-clé est disponible sous forme de projet consolidé. Il sera achevé dans les mois qui suivent, à l'issue de la procédure de corapport auprès des autres Directions et de participation/consultation. Il devrait être soumis à l'approbation du Conseil-exécutif à la fin de l'année 2018.

Le premier volet de la révision partielle de l'ordonnance du 26 février 2002 sur la protection de la faune sauvage (OPFS ; RSB 922.63) a pu être achevé selon la planification. D'autres révisions partielles seront opérées ces prochaines années. Par ailleurs, la nouvelle application informatique destinée au domaine de la chasse a été mise en fonction à la satisfaction des premiers intéressés et sera optimisée en permanence et, le cas échéant, développée (par ex. intégration de solutions mobiles).

L'une des priorités de l'exercice 2017 résidait dans le renforcement de la surveillance de la pêche. Les surveillants volontaires de la pêche se sont associés à l'Inspection de la pêche pour évaluer une série de mesures d'optimisation et établir un ordre de priorité dans leur mise en œuvre. Cette dernière sera échelonnée sur plusieurs années en misant principalement sur une formation initiale améliorée. Les projets d'études pluriannuels concernant l'empoissonnement du cours de l'Aar entre Thoune et Berne par des truites de rivière et des ombres et leur migration ont été poursuivis. L'élaboration des bases pour la gestion de la pêche dans la Singine suivent également leur cours. En outre, de nouveaux projets de référence pour la revitalisation des cours d'eaux ont pu être menés à bien.

Chances et risques

En 2017, le Conseil fédéral a approuvé la révision des inventaires fédéraux. Le canton de Berne est responsable de la mise en œuvre des réglementations édictées au sujet d'autres objets relevant des inventaires fédéraux, ce qui engendre des frais plus importants. Dans le même temps, une série d'objets portés à l'inventaire régional ont été reclassés comme d'importance nationale, ce qui devrait relever les montants fédéraux reçus à ce titre. Le canton devra toutefois investir davantage de ressources pour garantir une mise en œuvre conforme à la législation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions CHF)	2	2
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions CHF)	2	2
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	784	763
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	277	297
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 090	1 018
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions CHF)	4	2
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	183	193

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Fonds d'aide investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–5 938 160**	**–11 498 500**	**–7 083 399**	4 415 101	38.4 %
Revenues	**5 938 160**	**11 498 500**	**7 083 399**	–4 415 101	–38.4 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–416 145	–203 500	–98 440	105 060	51.6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–5 393 312	–4 120 000	–4 820 511	–700 511	–17.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	–22 500	–22 500	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–128 703	–7 175 000	–2 141 948	5 033 052	70.1 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	7 500	0	13 331	13 331	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	1 400	8 000	0	–8 000	–100.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2 770 060	5 170 500	1 349 991	–3 820 509	–73.9 %
46 Revenus de transfert	2 504 340	2 320 000	2 897 012	577 012	24.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	22 500	22 500	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	654 860	4 000 000	2 800 565	–1 199 435	–30.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–3 980 900**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**5 250 460**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**1 269 560**	**0**	**0**	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	–3 980 900	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	5 250 460	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	58 075 771	56 583 772	55 305 712	–1 278 060	–2.3 %
Etat du patrimoine au 31.12.	55 305 712	51 413 272	25 000 000	–26 413 272	–51.4 %
Variation du patrimoine	–2 770 060	–5 170 500	**–30 305 712**	–25 135 212	–486.1 %

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale (RS 901.0). Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique. Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.2 Fonds de régénération des eaux

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 458 405**	**–4 423 000**	**–4 860 759**	–437 759	–9.9 %
Revenues	**4 458 405**	**4 423 000**	**4 860 759**	437 759	9.9 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–1 790	0	–2 603	–2 603	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–548 251	–280 000	–483 391	–203 391	–72.6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–91 538	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	–3 843 000	–1 660 794	2 182 206	56.8 %
36 Charges de transfert	–3 386 987	0	–2 371 031	–2 371 031	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–429 839	–300 000	–342 940	–42 940	–14.3 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	102 635	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	1	1	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	216 032	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	290 673	0	517 908	517 908	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 849 065	4 423 000	4 342 849	–80 151	–1.8 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–3 601 410**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–3 601 410**	**0**	**0**	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–3 601 410	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	10 643 572	10 445 447	10 427 540	–17 907	–0.2 %
Etat du patrimoine au 31.12.	10 427 540	13 505 591	12 088 334	–1 417 257	–10.5 %
Variation du patrimoine	–216 032	3 060 144	**1 660 794**	–1 399 350	–45.7 %

Commentaire

Au 31 décembre 2017, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 12,1 millions, soit une hausse de CHF 1,7 million par rapport à l'année précédente. Cet écart de près de 15 pour cent par rapport au budget s'explique par le passage au modèle MCH2/IPSAS et le fait que désormais les contributions à l'investissement consenties aux communes et aux syndicats de communes sont directement portées à la charge du compte de résultats et non plus du compte des investissements avec inscription à l'actif au bilan.

D'après les informations fournies par l'Office des eaux et des déchets (OED), les recettes provenant de la taxe d'eau diminuent.

Au vu des planifications et projets soumis, le solde du fonds devrait s'amenuiser durant les années à venir.

4.8.3 Caisse des épizooties

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–5 606 564**	**–5 098 000**	**–3 031 919**	2 066 081	40.5 %
Revenues	**5 606 564**	**5 098 000**	**3 031 919**	–2 066 081	–40.5 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–152 084	–140 625	–45 928	94 697	67.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–1 007 353	–859 400	–990 305	–130 905	–15.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 807	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–3 400 238	–2 917 975	–456 183	2 461 793	84.4 %
36 Charges de transfert	–354 241	–680 000	–328 906	351 094	51.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–690 841	–500 000	–1 210 598	–710 598	–142.1 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	740 773	40 000	7 050	–32 950	–82.4 %
42 Taxes	3 798 673	3 865 000	2 354 262	–1 510 738	–39.1 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	209 297	193 000	0	–193 000	–100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	857 821	1 000 000	670 607	–329 393	–32.9 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–980**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–980**	**0**	**0**	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–980	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	6 426 533	8 360 398	9 826 771	1 466 373	17.5 %
Etat du patrimoine au 31.12.	9 826 771	11 223 696	10 282 954	–940 742	–8.4 %
Variation du patrimoine	3 400 238	2 863 298	**456 183**	–2 407 115	–84.1 %

Commentaire

Au 31 décembre 2017, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 10,2 millions, soit une hausse de CHF 0,45 million par rapport à l'année précédente. Cet écart de près de 20 pour cent par rapport au budget tient essentiellement à deux facteurs.

Par rapport aux années précédentes, l'alimentation de la Caisse des épizooties a nettement reculé cette année puisque suite à la révision de l'ordonnance cantonale sur les épizooties, les cotisations des détenteurs d'animaux à la Caisse ont été réduites de 40 pour cent avec effet au 1er janvier 2017. Les diminutions de recettes subséquentes s'élèvent à près de CHF 1,6 million.

Le passage au MCH2/IPSAS a eu pour effet que les investissements consentis (matériel de lutte contre les épizooties) ont été entièrement inscrits aux exercices correspondants avec effet sur les résultats. Il en a résulté des dépenses supplémentaires à hauteur de CHF 0,6 million environ.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible. Si la situation reste stable, les recettes et les dépenses en la matière devraient plus ou moins s'équilibrer.

4.8.4 Fonds du tourisme

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–6 088 079**	**–6 015 000**	**–6 593 832**	–578 832	–9.6 %
Revenues	**6 088 079**	**6 015 000**	**6 593 832**	578 832	9.6 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–290 380	–150 000	–315 332	–165 332	–110.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–473 519	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–5 298 765	–5 770 500	–6 239 093	–468 593	–8.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–25 414	–94 500	–39 408	55 092	58.3 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	6 088 079	6 015 000	6 572 012	557 012	9.3 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	21 821	21 821	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	2 146 411	2 146 411	2 619 930	473 519	22.1 %
Etat du patrimoine au 31.12.	2 619 930	2 146 411	2 598 110	451 699	21.0 %
Variation du patrimoine	473 519	0	**–21 821**	–21 821	0.0 %

Commentaire

Le Fonds pour l'encouragement du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique et sert à gérer les recettes dont l'affectation est liée issues de la taxe d'hébergement. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.). Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.5 Fonds pour les dommages causés par le gibier

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–391 126**	**–441 800**	**–467 250**	–25 450	–5.8 %
Revenues	**391 126**	**441 800**	**467 250**	25 450	5.8 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–19 779	0	–17 723	–17 723	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–17 216	–151 800	0	151 800	100.0 %
36 Charges de transfert	–313 554	–260 000	–397 414	–137 414	–52.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–40 577	–30 000	–52 113	–22 113	–73.7 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	88 950	88 950	0.0 %
46 Revenus de transfert	388 541	431 800	378 300	–53 500	–12.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 585	10 000	0	–10 000	–100.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	460 675	548 475	477 891	–70 584	–12.9 %
Etat du patrimoine au 31.12.	477 891	700 275	388 941	–311 334	–44.5 %
Variation du patrimoine	17 216	151 800	**–88 950**	–240 750	–158.6 %

Commentaire

Au 31 décembre 2017, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 0,38 million, soit un recul de CHF 0,08 million par rapport à l'année précédente.

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Une cotisation annuelle de CHF 150 est prélevée pour chacune des patentes de chasse. Davantage de dommages (entre autres plus fréquents causés aux prairies par les cerfs et plus coûteux causés aux cultures maraîchères par les chevreuils et les sangliers) ont été signalés en 2017, entraînant une hausse des contributions octroyées.

Le budget 2019 et les plans financiers 2020-2022 tiennent compte de l'objectif d'assainissement durable du fonds et de formation de réserves.

4.8.6 Fonds de prévoyance

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–400**	**0**	**–12 480**	–12 480	0.0 %
Revenues	**400**	**0**	**12 480**	12 480	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	–12 000	–12 000	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–400	0	–480	–480	0.0 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	400	0	12 480	12 480	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	12 880	0	12 480	12 480	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	12 480	0	0	0	0.0 %
Variation du patrimoine	–400	0	**–12 480**	–12 480	0.0 %

Commentaire

Le Fonds de prévoyance sert au soutien de projets et de mesures d'encouragement des fonctions sociales de la forêt (équipements de loisirs, sentiers pédagogiques, panneaux d'information, etc.). Le fonds n'est plus alimenté ; en vertu de l'article 54 de la loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo ; RSB 921.11), ses ressources sont utilisées jusqu'à épuisement conformément à leur usage précédent. Durant l'exercice sous revue, le fonds a été dissous. Le financement spécial sera supprimé à la fin de 2017.

5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–11.8	0.0
Soins hospitaliers	–1 179.4	2.5
Psychiatrie	0.0	0.0
Protection de la santé et service sanitaire	–5.0	1.5
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–2.3	1.3
Protection des consummateurs et de l'environnement	–11.1	1.4
Garantie du minimum vital et intégration	–583.2	178.7
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–896.3	131.7

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–13.4	–12.4	–11.8	0.7	5.6 %
Soins hospitaliers	–1 079.3	–1 194.9	–1 176.9	18.0	1.5 %
Psychiatrie	–168.1	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Protection de la santé et service sanitaire	–3.8	–5.2	–3.5	1.7	32.8 %
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–0.9	–1.7	–1.0	0.7	38.5 %
Protection des consummateurs et de l'environnement	–9.2	–9.7	–9.7	–0.0	–0.3 %
Garantie du minimum vital et intégration	–396.5	–385.8	–404.5	–18.6	–4.8 %
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–747.7	–789.8	–764.6	25.1	3.2 %
Total	**–2 418.9**	**–2 399.5**	**–2 372.0**	27.6	1.1 %

Remarque

Le groupe de produits « psychiatrie » est géré depuis 2017 en tant que produit dans le groupe de produits « soins hospitaliers ».

Vous trouverez davantage d'informations sur la plateforme électronique.

5.3 Les priorités de l'exercice

Charte de la SAP
Au début de l'année sous rapport, une charte été élaborée et approuvée. Elle définit la vision et la mission de la SAP ainsi que ses principes et objectifs stratégiques. Présentant méthodes, instruments et priorités, la charte constitue ainsi un outil de gestion polyvalent.

Création de la Division Gestion numérique et élaboration d'une stratégie de numérisation
La Division Gestion numérique a un double objectif : d'une part optimiser au sein de la SAP les processus et la gestion des données grâce à des solutions informatiques innovantes, d'autre part accroître la transparence. A l'avenir, les interactions entre la SAP et ses partenaires externes (fournisseurs et bénéficiaires de prestations) et la SAP se feront pour la plupart en ligne, dans le cadre d'une gouvernance électronique. Dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre la vision de la SAP, une stratégie de numérisation a été développée à partir de septembre 2017. Elle décrit les champs d'action de l'innovation ainsi que les conditions générales de la gestion informatique des processus. La réalisation débutera au deuxième trimestre 2018. En parallèle, il s'agit de concrétiser dès que possible le potentiel à court terme en automatisant dans une large mesure les premiers processus du début à la fin en 2018.

Programme d'intégration cantonal (PIC) 2018–2021
La promotion de l'intégration de la population étrangère est une tâche assumée conjointement par la Confédération, le canton et les communes. Depuis 2014, le PIC définit l'ensemble des mesures intégrées dans les conventions quadriennales de programme conclues entre la Confédération et les cantons, sur la base desquelles la première verse des contributions aux seconds.

Couvrant la période 2018–2021, le PIC 2 a été porté à la connaissance du Conseil-exécutif en juillet 2017. Il met l'accent sur l'intégration rapide des personnes admises à titre provisoire et de réfugiés reconnus dans le marché du travail.

Modèle bernois : mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés
La mise en œuvre du modèle bernois, dont l'objectif est de renforcer l'autodétermination des personnes handicapées et de passer du financement par objet au financement par sujet, a bien avancé. De nouvelles institutions et personnes vivant dans leur propre appartement ont été intégrées au projet pilote. Les premières étapes du changement du système sont planifiées à partir de 2018, de manière à pouvoir tirer profit des expériences récoltées lors du projet pilote. L'optimisation de l'outil d'évaluation standardisé s'est poursuivie. Il est désormais aussi possible d'estimer les besoins de prise en charge des personnes présentant des troubles psychiques. Par ailleurs, la plateforme informatique pour le décompte et la gestion des processus (IBAS) a commencé à être mise en place après avoir été approuvée par le Grand Conseil en mars 2016. L'ensemble du processus allant de l'inscription au décompte a déjà été programmé dans les grandes lignes et est en phase de test. Les questions de détail en suspens seront abordées pendant le premier semestre 2018. En même temps, le processus législatif continue à progresser. Le modèle bernois sera intégré dans la loi sur les programmes d'action sociale, dont la mise en consultation est prévue pour le second semestre 2018.

Elaboration d'une loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc)
La mise en œuvre du plan stratégique cantonal en faveur des adultes handicapés (modèle bernois) nécessite la création de nouvelles bases légales et l'adaptation de certaines dispositions de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1). L'aide sociale matérielle et l'aide sociale institutionnelle seront dès lors régies par deux textes législatifs séparés. Les prestations d'aide institutionnelle contenues dans la LASoc seront intégrées dans la LPASoc. Il en découle des adaptations assez conséquentes dans les domaines de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, du soutien à la famille, des autorisations et de la surveillance. Les dispositions relatives à l'aide matérielle sont maintenues dans la LASoc. Le projet de loi sur les programmes d'action sociale sera envoyé en consultation en 2018 et devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2021.

Révision des normes relatives à l'autorisation d'exploiter un foyer
Les normes édictées en mai 2015 se fondent sur la LASoc et sur l'ordonnance du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy ; RSB 862.51). Elles servent de lignes directrices pour l'octroi d'autorisations d'exploiter aux institutions résidentielles. Le remaniement de ces normes entamé fin 2016 vise à simplifier les consignes qui doivent à la fois garantir la protection des pensionnaires et assurer une qualité appropriée des prestations. Il s'agit par ailleurs de renforcer la responsabilité des institutions et d'uniformiser les exigences afin d'améliorer leur contrôle. La procédure de consultation, à laquelle diverses associations et institutions ont pris part et qui s'est achevée en septembre 2017, a montré que l'allégement des consignes a été globalement bien accueilli. Les exigences révisées sont entrées en vigueur le 1er février 2018.

Modèle des coûts normatifs en psychiatrie
Le canton de Berne participe au financement des prestations psychiatriques fournies par les services ambulatoires et les cliniques de jour dans le domaine de la psychiatrie. Il s'agit de rémunérer l'offre de soins voulue par la politique de la santé qui n'est pas couverte ou insuffisamment par ailleurs, par exemple par la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). Un nouveau système de financement lié aux prestations a été introduit en 2017, à savoir le modèle des coûts normatifs en psychiatrie, élaboré conjointement avec les fournisseurs de prestations. Une réglementation transitoire s'applique en 2017 et 2018, limitant l'écart entre le nouveau financement et l'ancienne contribution cantonale.

Afin de vérifier les répercussions du modèle des coûts normatifs sur les soins, des experts ont été chargés en 2016 de procéder à une évaluation. En 2017, un sondage a par ailleurs été mené auprès des professionnels concernés, et des travaux d'optimisation de la documentation des cas et des prestations ont été entamés.

Durant l'année sous rapport, des experts externes ont également été mandatés pour élaborer la typologie d'une clinique de jour afin de simplifier l'achat des prestations.

Projet de recherche relatif au suivi post-hospitalier
A l'échelle suisse, le nombre de patientes et de patients nécessitant un suivi après un séjour à l'hôpital ne cesse de croître. Outre dans les cliniques de réadaptation, leur prise en charge est assurée par les EMS, les médecins de premier recours et les services d'aide et de soins à domicile. Le nombre de cas a particulièrement augmenté entre 2008 et 2013, notamment dans les domaines de la réadaptation et du maintien à domicile. Les fournisseurs de prestations bernois aussi ont enregistré une hausse de la patientèle nécessitant une prise en charge accrue. Au vu de ces faits, la SAP s'est demandé en quoi consistaient les besoins et dans quelle mesure le suivi assuré dans le canton de Berne est adéquat. Afin d'identifier les mesures requises à cet effet, la SAP a chargé ECOPLAN de cerner de manière précise les types de cas nécessitant une prise en charge accrue ainsi que les problèmes qui se posent pour les fournisseurs de prestations et de documenter les solutions existantes ou de montrer de nouvelles pistes.

Les résultats de l'étude sont pour le moment en consultation au sein de la SAP. Les prochaines étapes, y compris la définition et la priorisation des mesures éventuelles, sont prévues pour 2018.

Etude de faisabilité concernant le pilotage et le financement de la formation postgrade en médecine et en pharmacie
L'article 104 de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11) règle l'obligation pour les fournisseurs de prestations de contribuer à la formation postgrade en médecine et en pharmacie. Le 9 juin 2015, le Grand Conseil a adopté la motion 249–2014 Mühlheim « Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade de médecins ». Depuis 2017, la SAP réalise conjointement avec des experts une étude de faisabilité visant à définir les modalités de pilotage et de financement de la formation postgrade en médecine et en pharmacie, par analogie avec les professions de la santé non universitaires. Il s'agit de développer des modèles montrant en autres comment calculer le potentiel de formation postgrade dans les hôpitaux et comment réclamer et rétribuer la prestation en question. Les résultats devraient être disponibles durant le premier trimestre 2018.

Tarifs de l'hôpital universitaire applicables depuis 2012
Depuis l'introduction du nouveau financement hospitalier au 1er janvier 2012, le groupe de l'Ile (Insel Gruppe AG) n'avait pas réussi à trouver un terrain d'entente avec les assureurs-maladie sur les tarifs à appliquer pour les traitements hospitaliers à l'Hôpital universitaire de Berne. Compte tenu de cette situation insatisfaisante, le directeur de la SAP a convié tous les partenaires à une table ronde en mars 2017.

Après plusieurs mois de négociations, une convention a pu être signée avec les principales compagnies d'assurance sur les prix de base SwissDRG pour les années 2012 à 2018. Le groupe de l'Ile a également pu se mettre d'accord avec les mêmes assureurs sur les tarifs de l'ensemble du domaine de la réadaptation à partir de 2012.

La SAP a lancé la procédure d'approbation ordinaire, qui sera probablement achevée à la fin du premier semestre 2018 au plus tard.

Révision des exigences figurant dans les listes des hôpitaux
En automne 2016, le directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale a mis sur pied un groupe de travail chargé de passer sous la loupe les exigences sur lesquelles se fondent les listes des hôpitaux dans les soins aigus somatiques, la psychiatrie et la réadaptation. Composé de représentations de la SAP et des associations faîtières bernoises, à savoir le réseau diespitäler.be et l'Association des cliniques privées du canton de Berne (VPSB), le groupe s'est penché en premier lieu sur les soins aigus. Le but consistait à adapter les exigences zurichoises au contexte bernois de sorte à permettre la plus grande flexibilité possible dans la fourniture des soins sans faire de concession sur la qualité. Il a ensuite ausculté les exigences dans les domaines de la psychiatrie et de la réadaptation avec le même but. C'est sur ces exigences révisées ainsi que sur la planification des soins 2016 que se fonde la révision totale des listes hospitalières bernoises à partir de 2018–2019.

Groupe de travail SAUV-BE
Dans le cadre de la réorganisation du sauvetage dans le canton de Berne, le groupe de travail SAUV-BE (projet de réorganisation du sauvetage dans le canton de Berne) a été chargé de vérifier l'emplacement des centres d'ambulances et l'attribution des équipes aux services de sauvetage. Dans un premier temps, il a établi un manuel concernant l'enregistrement des données requises pour le contrôle. Il a par ailleurs élaboré une solution transitoire pour le calcul de l'indemnité octroyée par le canton, précisant comment traiter les recettes provenant des transports sur commande. Il s'agit de fixer les prix de manière à permettre aux services de sauvetage de faire face à la concurrence croissante des sociétés de transports de malades.

Le groupe de travail a décrit les prestations des services de sauvetage par analogie avec les groupes de prestations de la planification hospitalière, afin de déterminer les besoins et les coûts pour l'organisation des ressources.

Rémunérations supplémentaires
Les rémunérations supplémentaires accordées aux hôpitaux figurent dans le crédit cadre 2016-2019 concernant les autres contributions au sens de la loi sur les soins hospitaliers. Les institutions obtiennent des autres Directions telles l'INS des

montants supplémentaires de quelque CHF 100 millions pour la formation et la recherche.

	TCHF
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	18 622
Psychiatrie hospitalière de jour	17 841
Psychiatrie ambulatoire	20 593
Innovations	3 000
Consultations en matière de grossesse	1 355
Protection de l'enfant et aide téléphonique aux enfants	566
Matériel scolaire	116
Conservation des archives des hôpitaux fermés	47
Total	62 140

5.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 902 782 598**	**–2 672 846 200**	**–2 723 923 304**	–51 077 104	–1.9 %
Revenues	**518 599 611**	**327 837 206**	**357 156 583**	29 319 377	8.9 %
Solde	**–2 384 182 987**	**–2 345 008 993**	**–2 366 766 721**	–21 757 727	–0.9 %
Charges					
30 Charges de personnel	–280 522 175	–65 613 309	–64 251 167	1 362 142	2.1 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–71 095 028	–16 886 830	–15 337 713	1 549 117	9.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–3 242 652	–1 044 699	–842 367	202 332	19.4 %
34 Charges financières	–64 138	–27 000	–1 336	25 664	95.1 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–331 972	0	–833 666	–833 666	0.0 %
36 Charges de transfert	–2 530 654 559	–2 545 047 057	–2 609 754 952	–64 707 896	–2.5 %
37 Subventions à redistribuer	–13 880 063	–14 500 000	–9 529 752	4 970 248	34.3 %
38 Charges extraordinaires	–97 780	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–2 894 231	–29 727 305	–23 372 351	6 354 954	21.4 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	191 882 733	23 928 317	16 315 917	–7 612 400	–31.8 %
43 Revenus divers	0	0	793 458	793 458	0.0 %
44 Revenus financiers	833 977	85 000	112 004	27 004	31.8 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	26 391 463	317 100	0	–317 100	–100.0 %
46 Revenus de transfert	283 294 870	233 637 701	297 843 579	64 205 877	27.5 %
47 Subventions à redistribuer	13 880 063	14 500 000	9 529 752	–4 970 248	–34.3 %
48 Revenus extraordinaires	0	27 117 994	20 526 720	–6 591 274	–24.3 %
49 Imputations internes	2 316 505	28 251 094	12 035 154	–16 215 940	–57.4 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats dépasse le budget d'environ CHF 21,8 millions, et ce pour les raisons suivantes :

Les soins hospitaliers affichent des amortissements plus élevés (CHF 7 mio env.) en raison d'une réévaluation des subventions du Fonds d'investissements hospitaliers (FIH lors de l'introduction du MCH2). Les subventions d'investissement FIH étant inférieures au budget, suite à ce changement de système, il en résulte une diminution des recettes (CHF 15 mio env.) ayant des incidences sur les finances de l'Office des hôpitaux.

Les subventions d'exploitation pour les soins hospitaliers restent globalement dans le cadre du budget. Quant aux prestations rémunérées selon la LAMal, on constate une augmentation de leur volume par rapport au budget. Les frais supplémentaires qui en découlent sont toutefois compensés par des remboursements provenant des décomptes des années précédentes.

Dans le domaine du troisième âge et du long séjour, la facture dépasse le budget de CHF 4,7 millions en raison de la hausse des besoins et des prestations de soins.

Dans le secteur des adultes handicapés, les dépenses sont inférieures de CHF 26 millions par rapport au budget en raison d'une baisse des coûts. En effet, les plafonds prévus dans les contrats de prestations 2016 n'ont pas été utilisés entièrement et les amortissements des subventions d'exploitation ont été moins élevés en raison du report de projets.

Par ailleurs, la facture dans le domaine de l'aide matérielle et de l'intégration a dépassé le budget de CHF 20 millions. Selon l'enquête menée auprès de communes représentatives, ce résultat est dû principalement à des coûts d'aide sociale individuelle plus élevés.

5.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–66 960 245**	**–74 241 494**	**–33 228 146**	41 013 348	55.2 %
Recettes	**9 406 104**	**18 893 795**	**3 163 136**	–15 730 659	–83.3 %
Solde	**–57 554 140**	**–55 347 699**	**–30 065 010**	25 282 689	45.7 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–4 287 118	–1 680 000	–1 063 643	616 357	36.7 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	–348 423	–348 423	0.0 %
54 Prêts	–570 000	0	–500 000	–500 000	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	–50 000	–50 000	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–62 103 127	–72 561 494	–31 266 080	41 295 414	56.9 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	27 515	0	15 481	15 481	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	8 169 465	0	3 004 359	3 004 359	0.0 %
64 Remboursement de prêts	76 835	33 295	143 295	110 000	330.4 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	1 132 289	18 860 500	0	–18 860 500	–100.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

L'investissement total (y c. le financement spécial par le FIH) est inférieur au budget d'environ CHF 25,3 millions.

Dans les secteurs du handicap et de l'aide sociale, les investissements sont respectivement de CHF 9,4 millions et CHF 0,8 millions en dessous du budget en raison du retard de certains grands projets.

Suite à la révision partielle de la LAMal, toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1er janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le FIH ne finance plus aucun projet depuis l'introduction du nouveau régime. Par conséquent, les estimations du plan valent uniquement pour les projets autorisés avant le 31 décembre 2011. Les versements du Fonds dépendent de l'avancement des divers projets réalisés par les fournisseurs de prestations. Quelque CHF 14,9 millions budgétés à cet effet n'ont ainsi pas été utilisés en 2017, principalement en raison du retard de certains projets.

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2 088.3	2 105.4	2 125.5	2 107.6	2 075.4	2 036.7	356.6

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année. Les variations de +/- 10 à 20 postes au total d'une année à l'autre (jusqu'à fin 2017 sont dues aux fluctuations ordinaires et à la difficulté de trouver du personnel qualifié par moments, notamment dans le domaine des soins et en particulier dans les institutions psychiatriques.

Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- ouverture de l'unité de psychiatrie médico-légale des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) en 2011/2012 (39 postes) ;
- besoin d'effectifs supplémentaires en raison du fort taux d'occupation, notamment aux SPU (cliniques de psychiatrie, de psychothérapie et de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ; 16 postes en 2013), postes qui ont pu être financés par l'augmentation des rentrées ;
- intégration dans la dotation en personnel des SPU de postes pour la fourniture de prestations médicales à prix coûtant à d'autres institutions (9 postes en 2014) ;
- suppression d'emplois et fermeture d'unités suite aux mesures EOS concernant la psychiatrie (en particulier secteur du long séjour dans la psychiatrie de la personne âgée, 45 postes en 2014) ;
- nouvelle réduction des effectifs dans les trois institutions psychiatriques cantonales en raison de leur autonomisation au 1er janvier 2017, les mesures prises par les trois établissements pour améliorer leur résultat (projet « Fit for the future ») n'étant pas sans effet sur l'état du personnel (2015 et 2016) ;
- plusieurs postes non pourvus à la fin de l'année (2016) au sein de l'administration centrale (5) ;
- transfert de 1,9 poste de l'ECO au Laboratoire cantonal (2016) ;
- autonomisation des trois institutions psychiatriques, d'où l'important recul affiché entre 2016 et 2017.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques

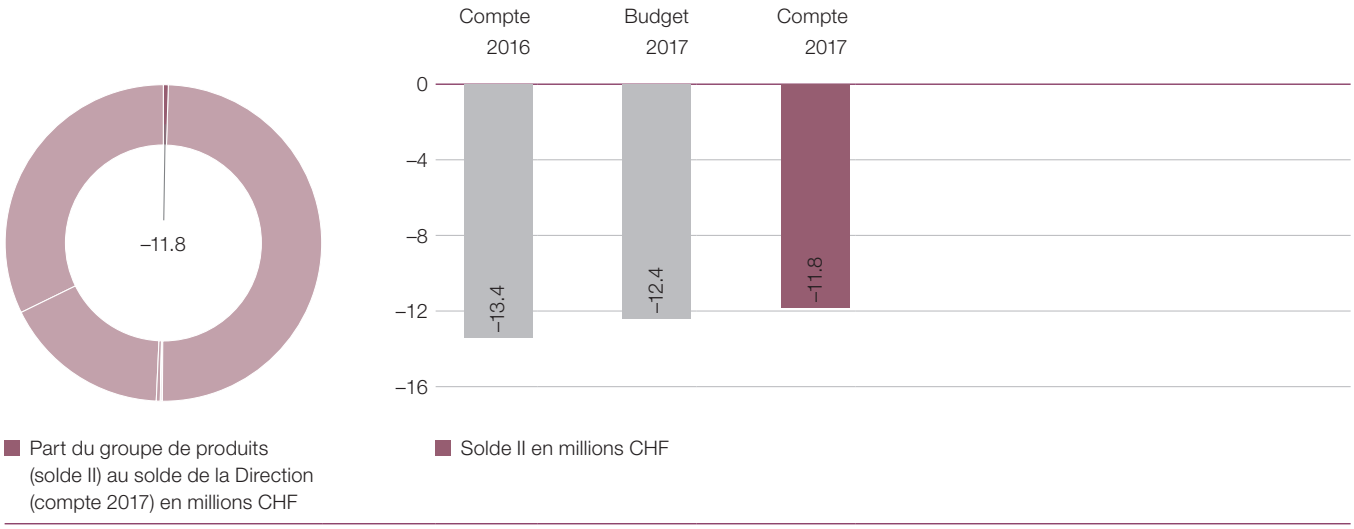

Description

Soutien du directeur ; coordination des activités des offices de la SAP ; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la SAP auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	21 350	10 000	22 178	12 178	121.8 %
(-) Frais de personnel	–7 278 989	–7 672 738	–7 095 895	576 843	7.5 %
(-) Coûts matériels	–6 014 611	–4 559 802	–4 601 887	–42 085	–0.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–153 795	–238 481	–98 502	139 978	58.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–13 426 045**	**–12 461 020**	**–11 774 107**	686 914	5.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	15 224	14 000	**18 031**	4 031	28.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–13 410 820**	**–12 447 020**	**–11 756 075**	690 945	5.6 %
(+)/(-) Régularisations	16 644	184 624	734 533	549 909	297.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–13 394 176**	**–12 262 396**	**–11 021 542**	1 240 854	10.1 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–2 008 703	–2 349 077	–2 317 801	31 276	1.3 %
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	–9 863 784	–8 465 117	–7 953 053	512 065	6.0 %
Prestations juristiques	–1 553 557	–1 646 825	–1 503 253	143 573	8.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde du groupe de produits est inférieur de quelque CHF 0,7 million aux prévisions, pour les raisons suivantes : lors de l'établissement du budget, il a fallu émettre des suppositions concernant le classement salarial de plusieurs cadres à engager, suppositions qui n'ont finalement pas toutes correspondu à la réalité. Par ailleurs, plusieurs postes vacants n'ont pas été pourvus, vu les mesures prévues par le programme d'allégement.

Priorités de développement

Durant l'année sous rapport, la SAP a élaboré une charte comprenant des principes et objectifs stratégiques. Les premières étapes ont été franchies concernant la stratégie de la santé. Celle-ci doit dresser un état des lieux du système de santé bernois et montrer la voie à suivre pour assurer la couverture en soins de la population.

La création, en 2017, de la Division Gestion numérique au sein du Secrétariat général de la SAP est le premier jalon de la numérisation de la Direction. Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie en la matière.

L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants :

- révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) ;
- élaboration d'une nouvelle loi sur les programmes d'action sociale en lieu et place de la révision totale de la LASoc. Cette loi régira notamment les prestations d'aide sociale institutionnelles qui sont actuellement intégrées dans la LASoc. Le point fort est la mise en œuvre du plan stratégique du canton visant à promouvoir l'intégration des adultes handicapés (modèle bernois) ;
- élaboration d'une nouvelle loi sur la mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile dans le secteur de l'aide sociale aux réfugiés et aux requérants d'asile ;
- élaboration de la loi portant introduction de la législation fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO ; RS 818.33) ;
- modification de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP ; RSB 811.111) sur plusieurs points, en particulier l'introduction de la vaccination en pharmacie.

Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	163	113
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	11
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	41	48
Nombre de projets législatifs	16	17
Nombre de conseils juridiques (évaluation possible seulement à partir de 2015)	478	442
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	196	228
Nombre de recours déposés	27	25
Nombre de recours réglés	23	23

Remarque

Le groupe de produits « psychiatrie » est géré depuis 2017 en tant que produit dans le groupe de produits « soins hospitaliers ».

Vous trouverez davantage d'informations sur la plateforme électronique.

5.7.2 Soins hospitaliers

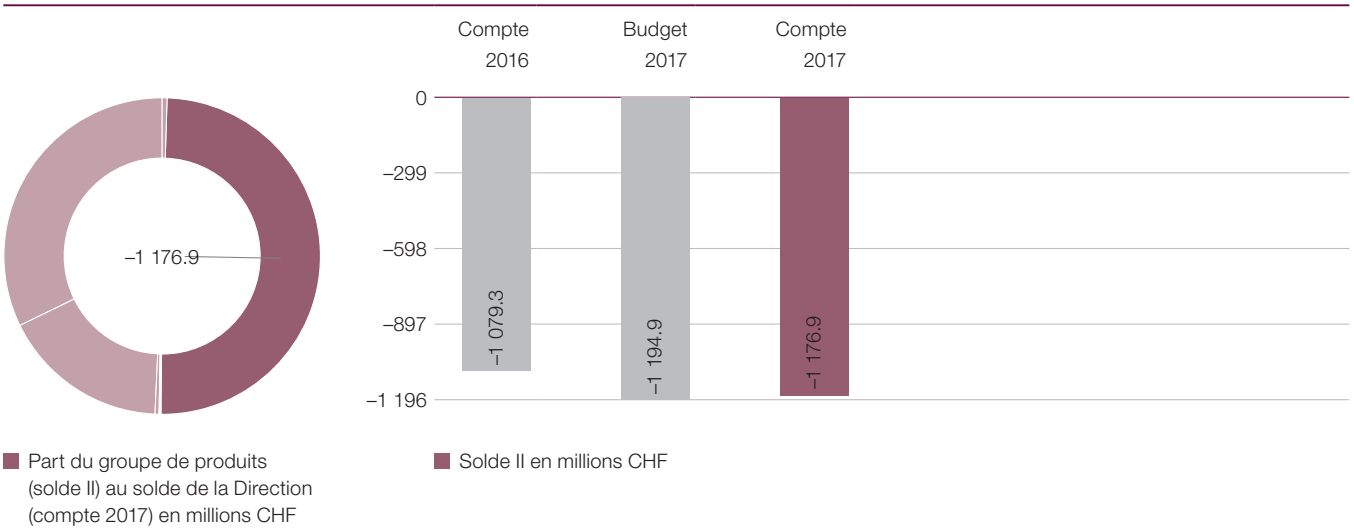

Description

Traitements, soins et conseils dispensés à des patients généralement hospitalisés (services de sauvetage)

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	282 375	0	19 204	19 204	0.0 %
(-) Frais de personnel	–4 144 185	–4 567 095	–4 195 109	371 986	8.1 %
(-) Coûts matériels	–1 532 501	–3 395 500	–1 161 035	2 234 465	65.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–5 820 309	–69	21 757	21 826	31467.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–11 214 621**	**–7 962 664**	**–5 315 183**	2 647 481	33.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	2 918 401	5 000 000	**2 523 688**	–2 476 312	–49.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 071 069 757	–1 191 902 994	**–1 174 100 013**	17 802 981	1.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	66 220	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 079 299 758**	**–1 194 865 658**	**–1 176 891 508**	17 974 150	1.5 %
(+)/(-) Régularisations	26 693 464	35 901 659	–7 507 471	–43 409 131	–120.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 052 606 294**	**–1 158 963 999**	**–1 184 398 980**	–25 434 981	–2.2 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte		Ecart budgétaire
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Soins aigus	–7 755 894	–6 212 685	–3 573 118	2 639 568	42.5 %
Réadaptation	–67 097	–234 265	–140 028	94 237	40.2 %
Formation pratique et perfectionnement	–820 925	–734 307	–850 147	–115 840	–15.8 %
Services de sauvetage	–2 570 705	–381 467	–425 418	–43 950	–11.5 %
Psychiatrie	0	–399 939	–326 473	73 466	18.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le groupe de produits clôture environ CHF 18 millions en dessous du budget 2017.

Le solde I est inférieur de quelque CHF 2,6 millions aux prévisions, le solde II de CHF 15,3 millions (économies de CHF 0,2 mio dans les subventions d'exploitation d'une part, coûts standard des contributions à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers moins élevés que planifié de CHF 15,1 mio d'autre part). Le résultat du solde I s'explique en particulier par la décision de ne pas constituer une communauté de référence propre au canton de Berne en application de la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP ; RS 816.1), mais d'adhérer à celle du canton de Zurich, déjà en développement. Les moyens réservés aux honoraires de tiers n'ont donc pas été utilisés.

Par ailleurs, les actions récursoires concernant les hospitalisations cofinancées par le canton, possibles dès lors qu'un tiers doit répondre du dommage, ont occasionné moins de frais que prévu. Les charges de personnel ont également été inférieures au budget grâce aux gains de fluctuation.

Pour ce qui est de la baisse des subventions cantonales, le volume des prestations à rémunérer selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) a certes dépassé le niveau escompté, mais le surcoût a été compensé par les remboursements issus des décomptes des années précédentes.

Les coûts standard pour les subventions d'investissement, également inclus dans le poste « Coûts des subventions cantonales », sont inférieurs aux prévisions. Les montants dus et leurs échéances étant fixés par les fournisseurs de prestations en fonction de l'évolution des projets, la SAP ne peut guère piloter les dépenses en la matière.

Priorités de développement

Bien qu'introduit en 2012, le nouveau financement hospitalier engendre encore de nombreuses incertitudes. D'une part, le système de forfaits par cas SwissDRG est affiné d'année en année, ce qui a un impact sur le coût relatif des traitements, partant sur la rémunération des prestations, d'autre part le paysage hospitalier est en constante mutation.

Chances et risques

Les prestations effectives et les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers peuvent diverger des suppositions de la planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des divergences proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs. Or la législation actuelle ne permet pas au canton de piloter le volume des prestations.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	146 083	145 819
Casemix ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	150 489	150 698
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	190 074	192 746
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	129 917	130 953
Nombre d'interventions de sauvetage	37 549	43 008
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	72	63
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	28	25
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 299	1 241
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	298 638	311 394
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	164 631	327 961

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire

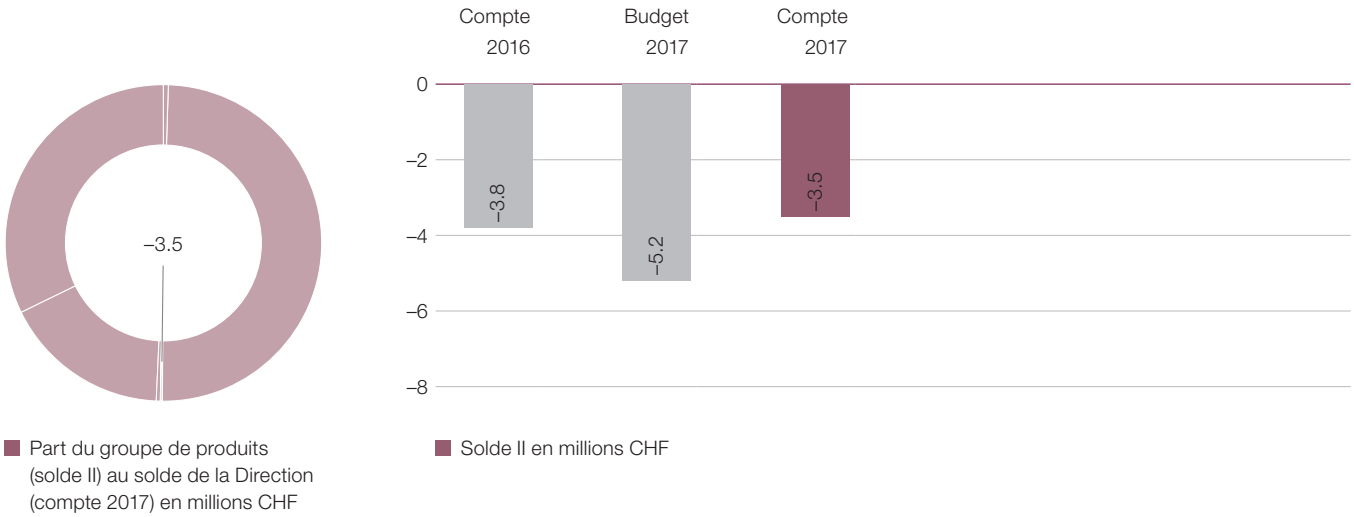

Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et de la prise en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	917 507	1 100 000	1 500 542	400 542	36.4 %
(-) Frais de personnel	–1 639 062	–2 181 041	–1 562 714	618 327	28.4 %
(-) Coûts matériels	–1 148 972	–1 641 000	–1 439 000	202 000	12.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–115	0	31	31	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 870 641**	**–2 722 041**	**–1 501 140**	1 220 901	44.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 932 000	–2 465 000	**–1 983 407**	481 593	19.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–3 802 641**	**–5 187 041**	**–3 484 547**	1 702 494	32.8 %
(+)/(-) Régularisations	134 138	180 410	–37 726	–218 136	–120.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–3 668 503**	**–5 006 631**	**–3 522 273**	1 484 358	29.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Maladies transmissibles et médecine préventive	–747 757	–881 568	–289 114	592 454	67.2 %
Autorisations	–757 994	–1 048 039	–646 718	401 321	38.3 %
Garantie de participation aux frais selon LAMAL art. 41 al. 3	–148 858	–168 751	–154 661	14 091	8.3 %
Service sanitaire	–216 033	–623 683	–410 647	213 036	34.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde du groupe de produits est inférieur de quelque CHF 1,7 million au budget. Des économies ont été réalisées non seulement au niveau des frais de personnel (CHF 0,6 mio environ), en raison de postes vacants, mais aussi à celui des coûts matériels (CHF 0,2 mio) et des subventions cantonales (CHF 0,4 mio). De plus, les recettes ont dépassé de quelque CHF 0,4 million le chiffre prévu.

Les coûts matériels sont plus bas qu'escompté en raison de retards dans la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les épidémies. Par ailleurs, la gestion des catastrophes a occasionné moins de dépenses que planifié, le poste de responsable n'ayant pu être pourvu qu'en milieu d'année.

Le surplus de recettes s'explique notamment par la régularisation des remboursements des assureurs-maladie pour les vaccins anti-papillomavirus lors du second semestre 2017.

Pour ce qui est des subventions cantonales, les économies résultent du fait que le matériel des services de sauvetage régionaux n'a pas encore pu être entièrement remplacé (CHF 0,3 mio), d'où un report partiel sur l'exercice suivant.

Priorités de développement

Conseil et soutien pour le développement et la promotion de la médecine de premier recours, la reprise de cabinets de généralistes et les services médicaux d'urgences ambulatoires. Garantie de la qualité du programme cantonal de dépistage du cancer du sein par mammographie. Elaboration de la stratégie de gestion des catastrophes.

Poursuite de la mise en œuvre de la législation sur les épidémies, par exemple application de la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO), lutte contre la tuberculose conforme à la loi et aux recommandations et éradication de la rougeole. Exécution de la législation sur la procréation médicalement assistée (PMA).

Chances et risques

Les nouvelles tâches résultant de la législation fédérale (sur les épidémies, la PMA et l'enregistrement des maladies oncologiques) ainsi que les soins médicaux à apporter aux requérants d'asile exigent des ressources financières et humaines supplémentaires. Exemples : inspection des entreprises pratiquant la PMA et participation obligatoire de tous les fournisseurs de prestations médicales à l'enregistrement des maladies oncologiques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de procédures de surveillance	48	51
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	564	499
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 310	2 459
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	4 371	4 180
Lutte contre les maladies transmissibles : Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	5 439	4 419

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité

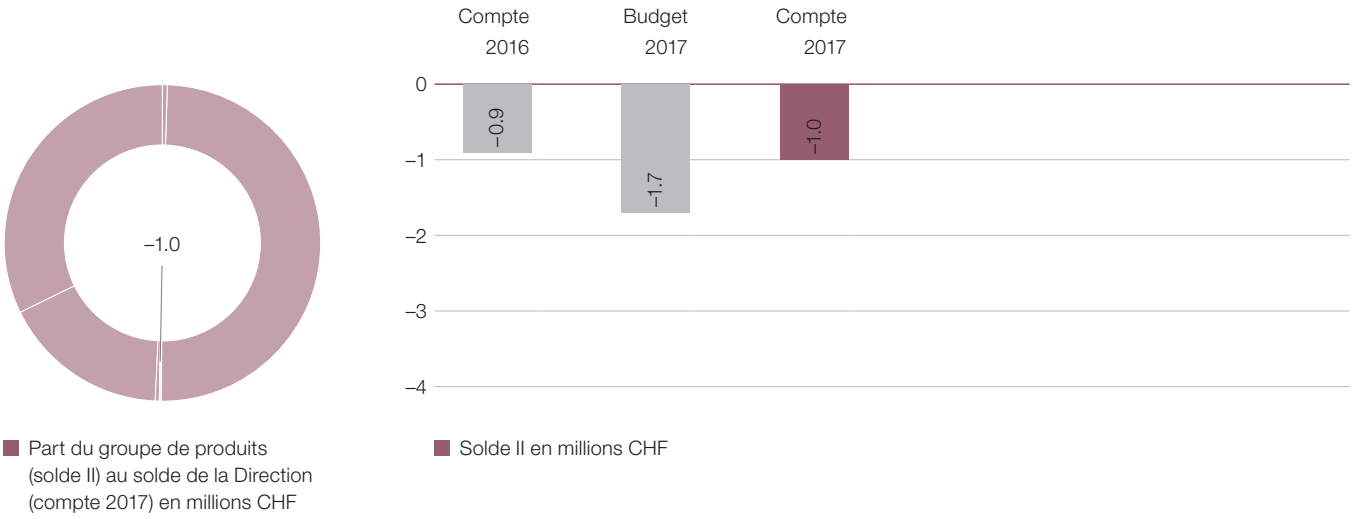

Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 242 424	766 000	1 250 714	484 714	63.3 %
(-) Frais de personnel	–1 850 436	–2 043 889	–2 021 434	22 455	1.1 %
(-) Coûts matériels	–229 847	–314 311	–227 270	87 041	27.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–52 920	–54 171	–45 823	8 348	15.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–890 778**	**–1 646 371**	**–1 043 812**	602 559	36.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–42 117	–50 000	**0**	50 000	100.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–932 895**	**–1 696 371**	**–1 043 812**	652 559	38.5 %
(+)/(-) Régularisations	1 686	18 706	74 424	55 718	297.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–931 209**	**–1 677 664**	**–969 388**	708 276	42.2 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contrôle des médicaments	–830 367	–1 101 736	–931 818	169 918	15.4 %
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	–86 158	–512 050	–158 114	353 936	69.1 %
Surveillance des professions pharmaceutiques	25 747	–32 585	46 120	78 705	241.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde du groupe de produits est inférieur de plus de CHF 0,6 million au budget. Ce résultat s'explique en particulier par des rentrées financières plus élevées que prévu dans tous les domaines : Commission cantonale d'éthique de la recherche, Office du pharmacien cantonal (OPHC) et Laboratoire de contrôle pharmaceutique.

Priorités de développement

Le nombre d'autorisations d'exercer la profession de pharmacien ou de pharmacienne demandées et accordées a massivement augmenté en raison de la révision prévue de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11) portant sur la pratique indépendante de ce groupe professionnel.

La quantité de stupéfiants à éliminer pendant l'année sous rapport s'est élevée à plus de dix tonnes, soit le maximum jamais atteint.

L'OPHC et le Service régional d'inspection des médicaments du nord-ouest de la Suisse (RHI) ont pu procéder aux inspections programmées. Ils ont également inspecté tous les centres de dispensation de méthadone et d'héroïne en 2017.

Outre des analyses ponctuelles, le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a effectué diverses vérifications liées aux projets de prévention menés avec le laboratoire mobile et au projet Drogues info Berne (DIB+). Il a aussi examiné, au cours de cinq contrôles systématiques, 67 échantillons acquis lors d'inspections et d'achats tests. A cette occasion, il a notamment constaté des dérogations aux exigences de la pharmacopée en matière de qualité, de teneur en substances et d'étiquetage.

Chances et risques

Aucune incidence particulière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisationde remettre des stupéf	650	657
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	225	230
Nombre d'analyses de laboratoire	1 154	1 146
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	180	423
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	7 620	10 790

5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement

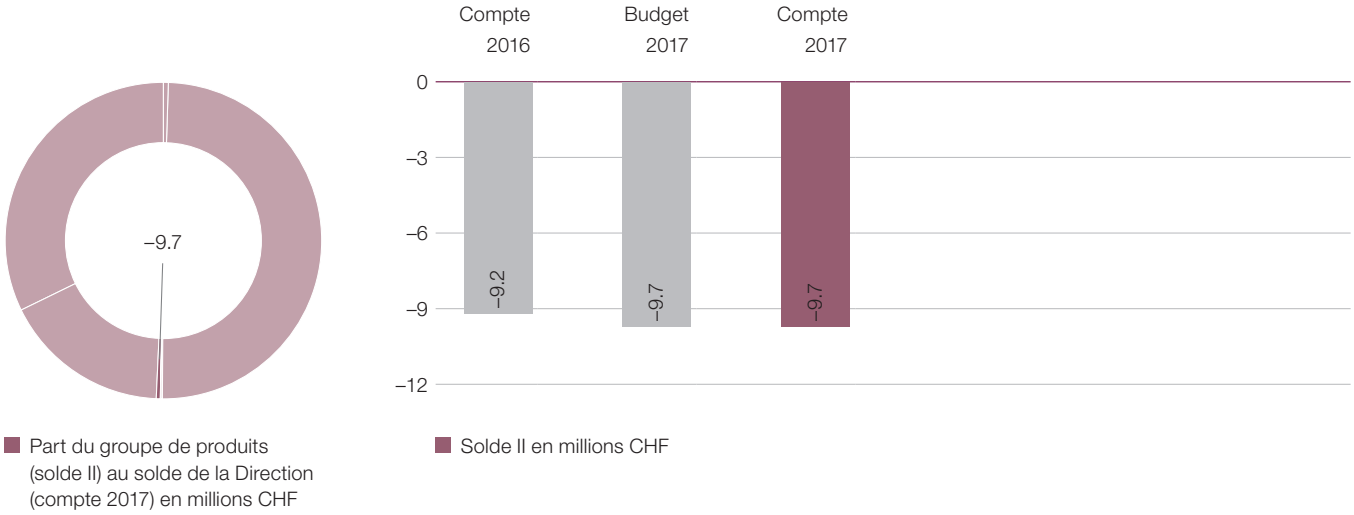

Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 521 832	1 261 000	1 420 489	159 489	12.6 %
(-) Frais de personnel	–8 805 257	–8 954 584	–9 113 320	–158 736	–1.8 %
(-) Coûts matériels	–1 252 588	–1 206 001	–1 262 547	–56 546	–4.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–706 314	–797 955	–767 833	30 122	3.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–9 242 327**	**–9 697 540**	**–9 723 212**	–25 672	–0.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 766	4 000	**5 391**	1 391	34.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–9 237 561**	**–9 693 540**	**–9 717 821**	–24 281	–0.3 %
(+)/(-) Régularisations	138 668	145 849	111 338	–34 510	–23.7 %
Solde III (comptabilité financière)	**–9 098 893**	**–9 547 691**	**–9 606 482**	–58 791	–0.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–7 626 099	–8 074 204	–7 895 804	178 399	2.2 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 616 228	–1 623 336	–1 827 407	–204 071	–12.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le résultat du groupe de produits Protection des consommateurs et de l'environnement s'est détérioré, avec un dépassement de quelque CHF 25 000.

Celui-ci est dû au fait que l'acquisition de logiciels, initialement budgétisée dans le compte des investissements, a finalement dû être inscrite au compte de résultats, comme l'exige dorénavant le MCH2 pour les dépenses inférieures à CHF 100 000. Le surcoût n'a pas pu être entièrement compensé par la réduction des coûts standard.

Priorités de développement

Protection des consommateurs : la nouvelle législation sur les denrées alimentaires, en vigueur depuis le 1er mai 2017, exige diverses adaptations, d'après les premières expériences récoltées. Leur mise en œuvre se fera en 2018.

Protection de l'environnement : dans le cadre de la campagne nationale Engrais 2018/2019, le Laboratoire cantonal vérifie que les engrais mis sur le marché satisfont aux exigences du droit en la matière, dès lors que 80 pour cent du commerce de ce secteur a lieu dans le canton de Berne.

Chances et risques

La nouvelle législation sur les denrées alimentaires comprend désormais des exigences concernant la qualité de l'eau de douche et de baignade. Il n'est pas encore possible d'évaluer les ressources supplémentaires qui seront probablement requises pour le contrôle du grand nombre d'entreprises soumises à ces normes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 320	8 562
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	13 149	12 869
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	90	88
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquementmodifiés ou de substances dangereuse	0	0

5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration

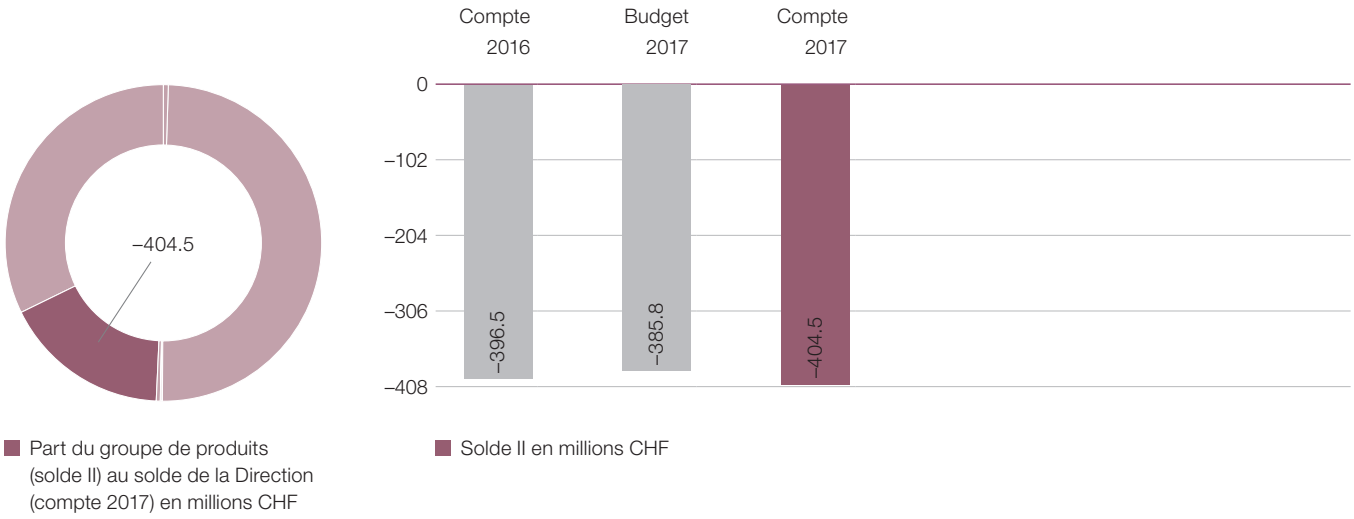

Description

Garantie du minimum vital et insertion professionnelle
Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles à titre de minimum vital (aide sociale au sens strict). Y ont droit également les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées.

Les personnes non assurées et sans emploi tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants sans emploi, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer aux mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé
Des programmes de promotion de la santé et de prévention des comportements addictifs sont mis sur pied. Ils s'adressent en premier lieu aux enfants ainsi qu'aux adolescents et aux jeunes adultes.

Les personnes dépendantes ou risquant de le devenir bénéficient d'une aide individualisée. La SAP planifie l'offre conformément aux besoins, cofinance les prestations au moyen de contrats de prestations et procède au controlling.

Insertion sociale et prestations spécifiques
Les familles et, en particulier, les familles monoparentales disposent de structures d'accueil extrafamilial (garderies et familles de jour) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession, afin de favoriser l'intégration sociale mais aussi de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations pédagogiques professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans révolus.

Les personnes le nécessitant bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques, telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) consolide les mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration des personnes migrantes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	55 661	0	5 118	5 118	0.0 %
(-) Frais de personnel	–6 289 431	–7 186 263	–6 484 458	701 805	9.8 %
(-) Coûts matériels	–972 953	–1 622 500	–1 662 569	–40 069	–2.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–176 382	–22 448	37 029	59 477	265.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–7 383 105**	**–8 831 211**	**–8 104 880**	726 331	8.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	160 420 505	113 403 000	**175 656 216**	62 253 216	54.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–552 550 752	–493 610 000	**–575 084 965**	–81 474 965	–16.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 034 374	3 200 000	**3 045 903**	–154 097	–4.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–396 478 978**	**–385 838 211**	**–404 487 726**	–18 649 515	–4.8 %
(+)/(-) Régularisations	911 955	2 249 278	358 636	–1 890 642	–84.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–395 567 024**	**–383 588 932**	**–404 129 089**	–20 540 157	–5.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	–786 742	–1 302 456	–689 606	612 850	47.1 %
Insertion sociale	–2 904 739	–3 034 063	–3 115 431	–81 368	–2.7 %
Garantie du minimum vital social	–3 691 625	–4 494 692	–4 299 844	194 848	4.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I est inférieur de CHF 0,7 million au budget. Les frais de personnel en dessous des attentes (gains de rotation, en particulier) et un usage plus restrictif des moyens affectés aux prestations de tiers ont permis de compenser au sein du groupe de produits les frais de logement supplémentaires en foyers de transition pour réfugiés.

Quant au solde II, il est supérieur au budget de CHF 18,6 millions au total, pour les raisons suivantes en particulier :

L'aide sociale individuelle devrait boucler l'exercice avec un dépassement de CHF 16 millions (part du canton après compensation des charges) d'après le sondage de fin novembre 2017. Ce résultat provient de la légère hausse du nombre de bénéficiaires, de la diminution de divers revenus et de surplus de dépenses, notamment dans les mesures ambulatoires et les placements d'un commun accord (non ordonnés par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte). Les frais d'exécution des mesures et les frais de traitement du personnel des services sociaux ont également été supérieurs au budget de respectivement CHF 2 et 4 millions (part du canton).

Le solde est en revanche légèrement meilleur que prévu dans l'aide institutionnelle, pilotée directement par la SAP au moyen de contrats de prestations. Les établissements résidentiels pour personnes dépendantes ont affiché moins de journées de traitement de clients bernois qu'autorisé, de sorte que le plafond 2017 n'a pas été atteint (CHF 0,8 mio environ, part du canton).

La facture du canton a également été allégée par des retards dans les projets d'investissement (CHF 0,8 mio environ).

Priorités de développement

En ce qui concerne la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires a légèrement augmenté d'après une extrapolation, tout comme le coût total de l'aide sociale individuelle. Les chiffres définitifs seront disponibles dans le courant du printemps 2018. Mais cette évolution montre que l'insertion des personnes touchant une aide sociale constitue toujours un gros défi.

Le financement des frais de traitement du personnel des services sociaux (aide sociale et gestion des contributions d'entretien) a été remanié au 1er janvier 2017. Le nouveau système simplifie les procédures administratives et renforce la sécurité de la planification.

L'avancement de la révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) est décrit dans le volume 2, au chapitre « Santé, politique sociale et familiale ».

Dans le secteur de l'intégration, le nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire a encore augmenté en 2017, malgré le volume relativement faible des nouvelles demandes d'asile. Il a donc fallu développer tant l'aide sociale que l'encouragement à l'intégration, investissement qui a pu être financé en grande partie par les subventions de la Confédération.

La restructuration du domaine de l'asile est présentée dans le volume 2, au chapitre « Santé, politique sociale et familiale ».

En 2017, 136 places en garderie et quelque 34 000 heures d'accueil en famille de jour supplémentaires ont été proposées dans 24 communes du canton en vertu de l'ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS ; RSB 860.113). Cette amélioration de l'offre est financée par la compensation des charges de l'aide sociale. En juin 2016, le Conseil-exécutif a décidé de subventionner à l'avenir les tarifs par l'octroi de bons de garde aux parents. Le public a été informé en novembre 2017 des grandes lignes du système, dont l'introduction est prévue en 2019. Quant à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la petite enfance, elle suit son cours. Certains champs d'action centraux ne pourront toutefois pas être lancés selon la planification en raison du programme d'allégement.

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers à traiter dans l'aide aux victimes d'infractions a été élevé (350). La SAP a rendu un total de 142 décisions d'indemnisation et de réparation morale. Seules deux ont fait l'objet d'un recours.

En ce qui concerne la promotion de la santé et la prévention, les mesures arrêtées pour 2014–2017 dans le Rapport complémentaire à la stratégie d'aide aux personnes dépendantes sont réalisées conformément à la planification. La deuxième phase du programme cantonal Alimentation et activité physique (Berne en santé) a été prolongée d'une année, comme prévu.

La mise en œuvre des mesures de la stratégie d'aide aux personnes dépendantes s'est également poursuivie selon la planification. Les offres tant ambulatoires que résidentielles affichent un bon à très bon taux d'occupation. Seuls les traitements avec prescription d'héroïne continuent de reculer.

Chances et risques

Des surcoûts considérables pourraient découler de facteurs exogènes tels qu'une augmentation du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire, un affaiblissement de la conjoncture, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout) et des changements structurels, notamment dans la réduction individuelle des primes selon l'article 65 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). L'ampleur de ces surplus de dépenses éventuels ne peut cependant pas être évaluée à l'heure actuelle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	46 900	46 900
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale ; %)	5	5
Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire (> 7 ans) dans le canton de Berne	6 174	7 303
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	1 000
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	3 676	3 823
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	280	280

5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation

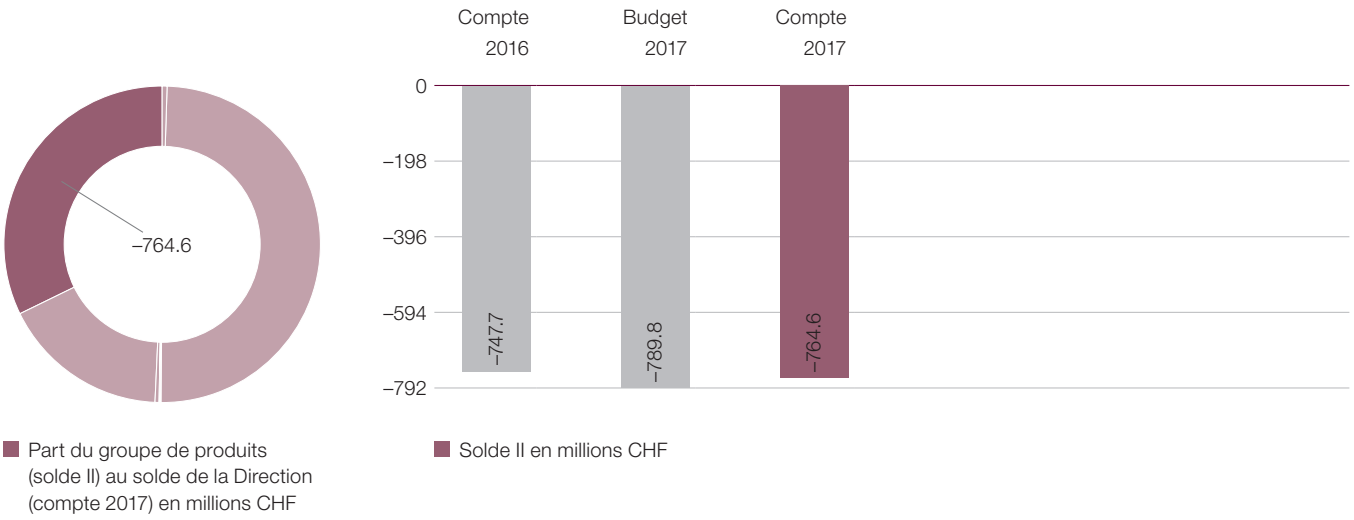

Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le canton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	4 467 168	5 315 400	4 799 482	–515 918	–9.7 %
(-) Frais de personnel	–31 547 256	–32 859 082	–33 287 032	–427 950	–1.3 %
(-) Coûts matériels	–6 640 827	–6 540 629	–7 030 881	–490 251	–7.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	43 912	–173 017	–216 756	–43 739	–25.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–33 677 004**	**–34 257 329**	**–35 735 187**	–1 477 858	–4.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	146 233 477	129 202 000	**126 867 742**	–2 334 258	–1.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–860 293 386	–884 720 000	**–855 774 761**	28 945 239	3.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	14 547	12 500	**17 003**	4 503	36.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–747 722 366**	**–789 762 829**	**–764 625 203**	25 137 626	3.2 %
(+)/(-) Régularisations	13 681 626	15 801 148	11 506 236	–4 294 912	–27.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–734 040 740**	**–773 961 680**	**–753 118 967**	20 842 713	2.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Aide aux enfants et aux adolescents	–30 217 212	–30 238 881	–32 180 879	–1 941 998	–6.4 %
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	–1 559 173	–1 918 144	–1 390 227	527 917	27.5 %
Aide aux adultes handicapés	–1 900 619	–2 100 304	–2 164 081	–63 778	–3.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I est dépassé de CHF 1,5 million en raison de divers surplus de dépenses affichés par les trois unités administratives assimilées. Au niveau des coûts matériels, un montant supplémentaire de CHF 0,2 million a ainsi été investi dans l'informatique scolaire. Par ailleurs, l'accueil d'urgence d'enfants et d'adolescents ayant des besoins particuliers ainsi que diverses absences ont contraint les établissements à engager du personnel d'encadrement en sus, d'où un surcoût de CHF 0,5 million dans les frais de personnel. Une perte de recettes de CHF 1,2 million a en outre été enregistrée en ce qui concerne les placements ordonnés par les autorités, dont le volume a diminué ; elle a toutefois pu être compensée partiellement au sein du groupe de produits grâce à des revenus supplémentaires. D'une manière générale, il est très difficile de prévoir le nombre de placements ordonnés et de placements décidés d'un commun accord. Dès lors que les uns et les autres ne sont pas rémunérés de la même manière, les incidences financières sont elles aussi compliquées à planifier.

Le solde II est inférieur de quelque CHF 25 millions au budget, au niveau tant des subventions d'exploitation (CHF 16 mio environ pour les coûts comme pour les recettes) que des subventions d'investissement (CHF 9 mio environ). La baisse des premières est due aux contrats de prestations conclus dans le domaine des adultes. Le volume des prestations, leur évolution et les versements effectifs sont difficiles à évaluer à l'avance. La régularisation trop élevée comptabilisée de ce fait dans le décompte du quatrième trimestre 2016 s'est ainsi traduite par un allégement extraordinaire de l'exercice 2017. S'y ajoutent de probables économies dans le cadre des contrats de prestations 2017. Quant aux subventions d'investissement, la raison principale du résultat inférieur au budget est le retard pris par certains projets de construction.

Priorités de développement

En ce qui concerne les enfants et les adolescents, la SAP a participé à deux projets interdirectionnels fondamentaux. La stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, sous l'égide de l'INS, vise à regrouper les écoles ordinaires et les établissements spécialisés au sein de l'école obligatoire, afin de faciliter le pilotage et la réglementation de l'enseignement spécialisé. Quant au projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires, sous la houlette de la JCE, il a pour but d'harmoniser les structures de financement et de surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents. La SAP a contribué à la poursuite des travaux dans les deux domaines durant l'année sous rapport.

Pour ce qui est des enfants nécessitant une formation particulière, beaucoup de parents ou de représentants légaux peinent à trouver une place appropriée en école spécialisée. La SAP les soutient par un système de gestion par cas. Elle a créé de nouvelles places et ouvert des classes lorsque le besoin était attesté.

En ce qui concerne les adultes en situation de handicap, l'accent a de nouveau été mis sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Durant l'année considérée, 356 pensionnaires de dix institutions et 34 personnes vivant à leur domicile ont été intégrés au projet pilote lancé en 2016. L'optimisation de l'outil d'évaluation standardisé s'est poursuivie. Il est désormais aussi possible d'estimer les besoins de prise en charge de personnes présentant des troubles psychiques. En mars 2017, le Grand Conseil a approuvé le crédit pour le développement d'une solution informatique de décompte individuel des prestations d'assistance ; les travaux se déroulent selon la planification.

Les normes relatives à l'octroi d'une autorisation d'exploiter ont été remaniées en 2017. Elles concernent les institutions travaillant dans les domaines suivants : prise en charge et éducation d'enfants et d'adolescents nécessitant un soutien en raison d'un handicap ou d'autres besoins particuliers, prise en charge d'adultes ayant besoin de soutien en raison d'un handicap, d'une addiction ou de problèmes psychosociaux, prise en charge de personnes ayant besoin de soins en raison de leur âge ou d'une maladie. La révision des normes visait d'une part à réduire la charge administrative des institutions et des autorités, d'autre part à clarifier la responsabilité et la latitude des institutions. Les exigences révisées sont entrées en vigueur le 1er février 2018.

Quant aux personnes âgées et aux malades chroniques, la priorité demeure la réalisation des objectifs de la politique du troisième âge. En font partie la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de démence et du programme cantonal en matière de soins palliatifs. La SAP a notamment prévu des fonds pour la formation et le perfectionnement spécifiques du personnel soignant.

Chances et risques

Dans les secteurs du troisième âge et du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances d'une part, du nombre de personnes âgées et très âgées d'autre part) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les dépenses qui en résultent ne peuvent être évaluées que grossièrement.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue un risque difficile à chiffrer.

La grande majorité des quelque 2000 élèves nécessitant un enseignement spécialisé dans le canton de Berne disposent d'une place répondant à leurs besoins. Mais il est parfois difficile d'en trouver pour les enfants et les adolescents requérant un encadrement particulièrement lourd et complexe, car il n'existe aucune obligation d'admission. La SAP a développé un système de gestion par cas pour aider les personnes concernées ; elle soutient également la création des places et l'ouverture des classes requises. Dès lors que les besoins vont sans doute continuer d'augmenter, il semble judicieux de maintenir ces mesures, qui exigent généralement des ressources supplémentaires.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés et l'introduction du nouveau système d'assistance, les indicateurs issus du projet pilote en cours devraient permettre de définir en 2018 les éléments de pilotage économiques et professionnels requis pour mettre en place un dispositif de prise en charge approprié tout en respectant la neutralité des coûts exigée par le Grand Conseil. Il n'est pas exclu que certains aspects de la politique bernoise du handicap doivent être rediscutés lors de la consultation sur la révision de la législation, vu les tendances qui se dessinent dans le projet pilote.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 186	14 077
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 015	4 093
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 199	3 292
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 895	12 879
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1, soit 2016)	39 227	40 327
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1, soit 2016)	8 095	7 755
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1, soit 2016)	3 510	3 522
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6	6

5.8 Préfinancements

5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–26 391 463**	**–27 117 994**	**–20 527 423**	6 590 571	24.3 %
Revenues	**26 391 463**	**27 117 994**	**20 527 423**	–6 590 571	–24.3 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–2 903	–65 000	–3 132	61 868	95.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–14 339	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–26 294 522	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–79 700	–27 052 994	–20 524 291	6 528 703	24.1 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	26 391 463	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	27 117 994	20 526 720	–6 591 274	–24.3 %
49 Imputations internes	0	0	703	703	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des charges/revenus extraordinaires.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–26 198 433**	**–24 980 994**	**0**	24 980 994	100.0 %
Recettes	**143 335**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–26 055 098**	**–24 980 994**	**0**	24 980 994	100.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–14 340	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–26 184 093	–24 980 994	0	24 980 994	100.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	110 000	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	33 335	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	266 904 142	209 632 142	240 512 679	30 880 537	14.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	240 512 679	182 514 148	219 985 959	37 471 811	20.5 %
Variation du patrimoine	–26 391 463	–27 117 994	**–20 526 720**	6 591 274	24.3 %

Commentaire

Seuls les projets autorisés jusqu'à fin 2011 sont encore financés par des moyens du Fonds d'investissements hospitaliers. Les projets suivants, notamment, ont été poursuivis ou achevés en 2017, conformément au calendrier :

- clinique de pédiatrie de l'Hôpital de l'Ile (travaux terminés),
- Spitäler Frutigen-Meiringen-Interlaken (FMI) AG, rénovation et agrandissement du site d'Interlaken (en cours),
- La phase de planification de la rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA se poursuit.

5.9 Financements spéciaux

5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–6 057 287**	**–6 567 100**	**–6 109 572**	457 528	7.0 %
Revenues	**6 057 287**	**6 567 100**	**6 109 572**	–457 528	–7.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–32 687	–100 000	0	100 000	100.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–331 972	0	–833 666	–833 666	0.0 %
36 Charges de transfert	–5 610 028	–6 400 000	–5 208 905	1 191 095	18.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–82 600	–67 100	–67 000	100	0.1 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	317 100	0	–317 100	–100.0 %
46 Revenus de transfert	6 057 287	6 250 000	6 109 572	–140 428	–2.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	2 744 977	2 403 877	3 076 949	673 072	28.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	3 076 949	2 086 777	3 910 615	1 823 839	87.4 %
Variation du patrimoine	331 972	–317 100	**833 666**	1 150 766	362.9 %

Commentaire

La fortune du Fonds de lutte contre la toxicomanie a augmenté en 2017.

Les revenus de l'impôt sur les maisons de jeu et surtout de la taxe sur la dépendance au jeu ont dépassé les attentes. Globalement, les recettes ont toutefois été moins importantes que prévu en raison de la stagnation de la dîme de l'alcool et des redevances au sens de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR ; RSB 935.11).

Quant aux dépenses, elles ont été inférieures au budget, plusieurs projets ayant finalement été financés non par le Fonds de lutte contre la toxicomanie, mais par les comptes ordinaires du canton.

6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien de la direction	–1.9	0.0
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–77.3	5.6
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.5	0.0
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–17.6	0.2
Soutien et surveillance des communes	–3.2	0.0
Organisation du territoire	–11.8	1.1
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–2.9	0.1
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–10.7	8.2
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–1 298.8	752.6
Préfectures	–23.4	11.2
Poursuites et faillites	–34.9	52.2
Tenue du registre foncier	–14.7	103.6
Registre du commerce	–3.1	4.4
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–161.9	28.7

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien de la direction	–1.8	–2.6	–1.9	0.8	29.8 %
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–73.0	–74.8	–71.7	3.1	4.1 %
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.5	–1.7	–1.5	0.2	12.4 %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–15.9	–20.0	–17.4	2.6	13.1 %
Soutien et surveillance des communes	–4.5	–6.7	–3.2	3.5	52.7 %
Organisation du territoire	–10.6	–13.5	–10.7	2.8	20.7 %
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–2.8	–2.9	–2.7	0.2	5.4 %
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–2.4	–2.2	–2.5	–0.3	–14.7 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–526.6	–549.2	–546.2	3.0	0.5 %
Préfectures	–11.8	–13.0	–12.1	0.9	6.7 %
Poursuites et faillites	14.3	8.8	17.3	8.5	96.2 %
Tenue du registre foncier	81.6	80.4	88.9	8.4	10.5 %
Registre du commerce	1.5	0.7	1.2	0.6	81.9 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–132.4	–134.3	–133.2	1.1	0.8 %
Total	**–685.9**	**–731.0**	**–695.7**	35.4	4.8 %

6.3 Les priorités de l'exercice

A la mi-décembre, le Conseil-exécutif a adopté un rapport intermédiaire sur la réforme des Directions engagée à son initiative. Destiné à la Commission des institutions politiques et des relations extérieures, ce document présente l'avancement du projet et la suite de la procédure. Le gouvernement a par ailleurs adopté fin mars, à l'attention du Grand Conseil, un projet de nouvelle loi sur les Eglises nationales bernoises (Legl ; RSB 410.11). Cette loi a été traitée par le Grand Conseil en première lecture lors de la session de septembre. Les autres priorités de la Direction ont été les suivantes : aires de séjour et de transit pour les gens du voyage suisses ou étrangers, consolidation de l'évolution des coûts dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), mise en œuvre des résultats issus de l'évaluation relative à la seconde réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux, rapports sur l'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) ainsi que sur le controlling ayant trait au plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT), programme d'allégement (PA 18) et application de programmes informatiques destinés à l'ensemble du canton (ERP, IT@BE et GAE).

6.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 619 858 889**	**–1 677 408 471**	**–1 671 142 890**	6 265 581	0.4 %
Revenues	**931 988 043**	**946 416 873**	**975 307 047**	28 890 174	3.1 %
Solde	**–687 870 846**	**–730 991 598**	**–695 835 843**	35 155 755	4.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	–194 824 161	–195 999 420	–193 875 687	2 123 732	1.1 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–155 655 339	–156 992 100	–157 710 973	–718 873	–0.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 568 600	–2 417 221	–2 321 200	96 020	4.0 %
34 Charges financières	–9 494	–76 100	–130 328	–54 228	–71.3 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 252 475 805	–1 308 514 096	–1 303 036 891	5 477 205	0.4 %
37 Subventions à redistribuer	–2 285 241	–80 000	–2 214 383	–2 134 383	–2668.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–12 040 249	–13 329 534	–11 853 427	1 476 107	11.1 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	81 032 051	82 000 000	89 775 689	7 775 689	9.5 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	112 845 088	103 322 073	116 891 484	13 569 411	13.1 %
43 Revenus divers	48 605	12 500	3 679	–8 821	–70.6 %
44 Revenus financiers	103 896	42 300	129 598	87 298	206.4 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	731 797 218	758 366 500	762 819 303	4 452 803	0.6 %
47 Subventions à redistribuer	2 285 240	80 000	2 214 383	2 134 383	2668.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 875 945	2 593 500	3 472 911	879 411	33.9 %

Evolution du compte de résultats

A l'Office des assurances sociales, la réduction des primes a occasionné des coûts additionnels de CHF 25,5 millions par rapport au budget. Ils sont compensés par des revenus supplémentaires de CHF 10,8 millions provenant de la Confédération (subsides destinés à la réduction des primes) ainsi que par une réduction des coûts de CHF 23,4 millions, par rapport aux prévisions, dans le domaine des prestations complémentaires.

S'agissant des offices des poursuites et des faillites, une augmentation enregistrée dans le domaine des réquisitions de continuer la poursuite ainsi que la clôture de diverses procédures de faillite de grande envergure ont débouché sur des recettes excédant les prévisions à raison de CHF 7,0 millions.

Dans les bureaux du registre foncier, les revenus fiscaux ont été de CHF 7,8 millions supérieurs aux prévisions malgré la révision de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMU ; RSB 215.326.2).

A l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, les versements ont été moins importants que prévu en raison de retards intervenus dans les travaux d'aménagement des communes et des régions. Par ailleurs, certains projets de fusion de communes n'ont pas été réalisés ou ne le seront qu'ultérieurement. Ainsi, les subventions cantonales sont de CHF 5,5 millions inférieures au budget.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–980 674**	**–2 780 000**	**–1 012 174**	1 767 826	63.6 %
Recettes	**25 555**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–955 120**	**–2 780 000**	**–1 012 174**	1 767 826	63.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–926 327	–2 280 000	–307 144	1 972 856	86.5 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	–705 030	–705 030	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–54 347	–500 000	0	500 000	100.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	25 555	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le budget prévoyait CHF 2,23 millions dans le compte des investissements du Service d'informatique qui n'en a toutefois dépensé que CHF 1,0 million environ. Certains retards dans les appels d'offres (p. ex. pour le projet concernant les plans d'affectation numériques), des conditions d'achat plus avantageuses que prévu ainsi que la modification de projets d'acquisition expliquent cet écart.

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire avait budgété des subventions d'investissement de CHF 0,5 million en faveur du projet d'aires de séjour destinées aux gens du voyage. En cours d'exercice, le montant a cependant été transféré dans les subventions cantonales ordinaires (compte de résultats) car les critères cumulatifs d'activation énoncés par le manuel sur la présentation des comptes (MPC) ne sont pas remplis.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 194.8	1 207.7	1 316.7	1 326.4	1 323.6	1 304.7	1 277.2

Commentaire

En raison de l'introduction de l'effectif cible, les postes ont été gérés avec réserve et circonspection. Ainsi, en cas d'imprévu, aucun poste dépassant cet effectif ne devrait être sollicité. Il y a par ailleurs lieu de tenir compte des fluctuations ordinaires et des vacances de poste.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction

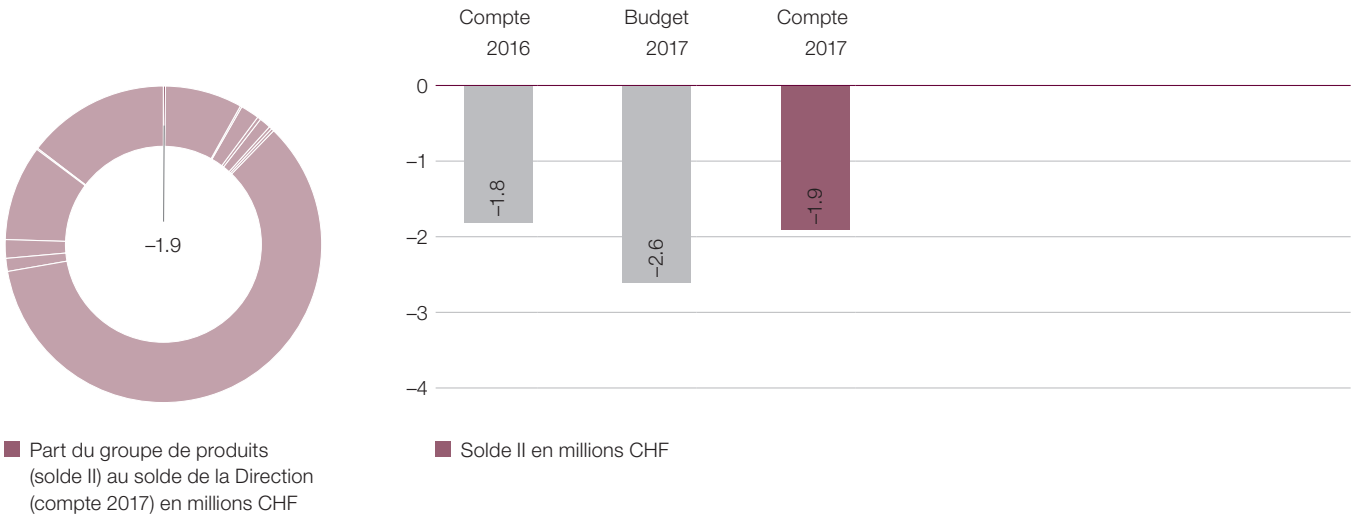

Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 139	2 000	501	–1 499	–75.0 %
(-) Frais de personnel	–1 376 203	–1 663 592	–1 391 873	271 719	16.3 %
(-) Coûts matériels	–381 557	–847 687	–358 526	489 161	57.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–707	–616	–613	4	0.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 755 328**	**–2 509 895**	**–1 750 510**	759 385	30.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–130 000	**–103 301**	26 699	20.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	879	900	**941**	41	4.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 754 449**	**–2 638 995**	**–1 852 871**	786 125	29.8 %
(+)/(-) Régularisations	360	–512	630	1 142	222.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 754 089**	**–2 639 508**	**–1 852 241**	787 267	29.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–1 755 328	–2 509 895	–1 750 510	759 385	30.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Durant l'année sous rapport, le secrétariat général, dont l'effectif est restreint, a connu quelques absences de courte durée (maladie, maternité). Bien qu'il ait fallu travailler à certaines périodes avec moins de collaborateurs, les tâches ont toutes pu être menées à bien.

Par rapport au budget, le résultat de la marge contributive II est meilleur que prévu, ce qui s'explique par le fait, d'une part, que la dotation en personnel a été de 1,2 poste supérieure aux besoins effectifs et, d'autre part, que les moyens prévus pour les prestations de tiers dans le poste des biens, services et marchandises n'ont pas été entièrement utilisés. Les coûts afférents au recours à des spécialistes externes sont soumis à de fortes variations. Un examen complémentaire étant nécessaire, le projet sur la mise en œuvre de la réforme des Directions (RDir) a pris en outre un certain retard, ce qui se traduit globalement par une économie dans le domaine.

Priorités de développement

Le secrétariat général a géré ou soutenu des projets importants comme celui de la RDir, de l'évaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux (conclusions fournies dans un rapport présenté au Grand Conseil), de la révision totale de la loi sur les Eglises nationales (Legl ; RSB 410.11), de la préparation et la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion pour le pilotage de l'administration décentralisée ou encore de l'introduction de la gestion des affaires et de l'archivage électroniques. Il s'est aussi engagé dans le dossier jurassien en étroite collaboration avec la Chancellerie d'Etat (vote communaliste, relais francophone).

Chances et risques

En raison de la faible dotation en personnel du secrétariat général, dans tous les domaines, toute absence peut provoquer d'importants problèmes. Le fait de devoir assumer des dossiers supplémentaires surcharge les collaborateurs.

Le projet RDir est ralenti du fait de la nécessité d'un examen complémentaire.

La nouvelle réglementation des relations entre l'Eglise et l'Etat permet au canton d'assouplir les liens encore étroits qui les unissent et de se concentrer davantage sur les défis liés aux communautés religieuses non reconnues et à la part croissante de la population sans confession dans le cadre d'une politique des religions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	74	170
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	13
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	10	22
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	67	162

6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat

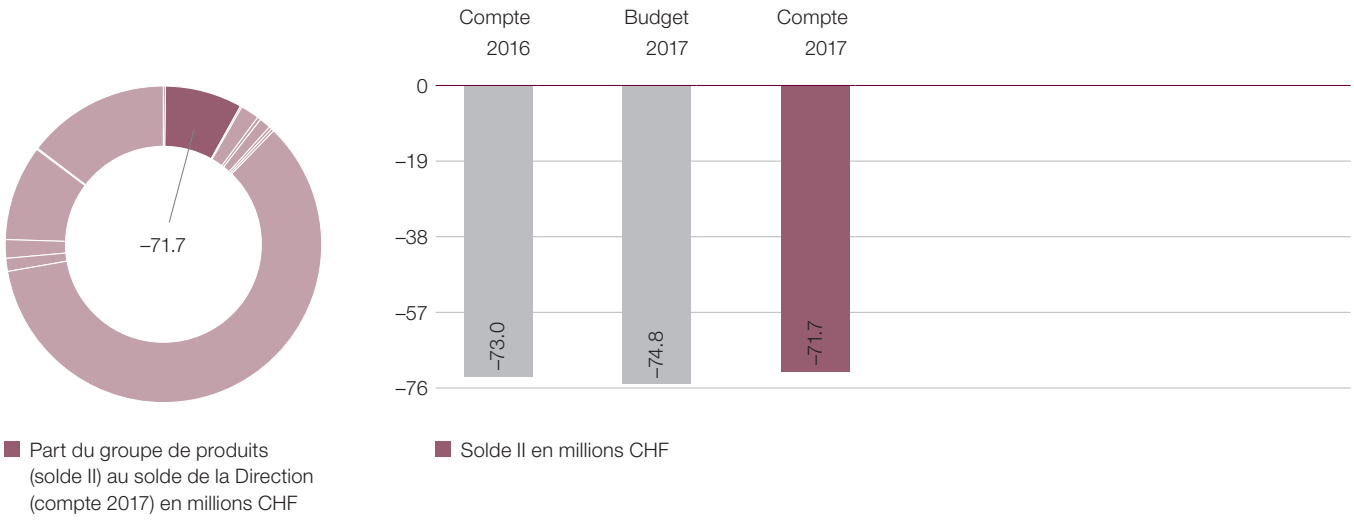

Description

Gestion du personnel ecclésiastique et des questions qui se posent dans le cadre des relations entre l'Eglise et l'Etat.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	5 003 742	607 500	5 582 524	4 975 024	818.9 %
(-) Frais de personnel	–77 642 916	–74 941 969	–76 992 566	–2 050 597	–2.7 %
(-) Coûts matériels	–327 664	–403 113	–257 692	145 421	36.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–13 460	–982	3 961	4 943	503.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–72 980 297**	**–74 738 564**	**–71 663 773**	3 074 791	4.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–65 388	–65 000	**–65 352**	–352	–0.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	44 400	37 000	**51 294**	14 294	38.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–73 001 285**	**–74 766 564**	**–71 677 831**	3 088 733	4.1 %
(+)/(-) Régularisations	17 644	–25 109	30 863	55 972	222.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–72 983 641**	**–74 791 673**	**–71 646 968**	3 144 705	4.2 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–72 980 297	–74 738 564	–71 663 773	3 074 791	4.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

L'année 2017 a été placée sous le signe de la mise en œuvre de la suppression de postes d'ecclésiastiques qui va s'étendre jusqu'au 31 décembre 2018, de la première lecture de la nouvelle loi sur les Eglises nationales (LegI ; RSB 410.11), des travaux préparatoires pour la nouvelle ordonnance sur les Eglises nationales et pour l'ordonnance sur les commissions d'examen ainsi que du soutien apporté aux Eglises dans leurs préparatifs en vue de l'application de la nouvelle loi.

Au 1er janvier 2017, les postes rémunérés par le canton étaient de 426,7 équivalents plein temps contre 417,6 au 1er janvier 2018, ce qui représente neuf postes à plein temps en moins. Par rapport au montant de CHF 74 766 563 budgété pour 2017, la baisse des charges s'élève à CHF 3 088 733, ce qui s'explique par le fait que de nombreux postes vacants n'ont pas pu être repourvus car le nombre d'ecclésiastiques commence à diminuer. Par ailleurs, seuls six vicaires ont commencé la formation pratique qui doit leur permettre d'occuper un poste.

Etant donné que, pour compenser la suppression de postes à laquelle procède le canton, de nombreuses paroisses ont créé des postes d'ecclésiastique qui leur sont propres, que le canton administre à leur intention tout en leur facturant les frais afférents, les salaires, les dépenses, mais aussi les recettes dues aux restitutions ont augmenté. Les restitutions des paroisses ne peuvent plus être comptabilisées comme diminution des charges, mais, de manière distincte, en tant que revenus.

Priorités de développement

Comme le montrent les informations sur les prestations, le nombre de rapports de travail continue à augmenter malgré un état des postes en baisse, puisque les ecclésiastiques sont toujours plus nombreux à se partager des postes en travaillant à temps partiel. Le nombre de logements de fonction, quant à lui, est en diminution. En effet, s'il est de plus en plus fréquent que les paroisses disposent de plusieurs postes d'ecclésiastique, l'obligation de résidence ne concerne qu'une seule personne. En outre, les ecclésiastiques cherchent de plus en plus à être libérés de cette obligation. Les suppléances se maintiennent au même niveau alors que les admissions au sein du clergé bernois poursuivent leur recul.

Chances et risques

La révision totale de la loi sur les Eglises permet au canton de Berne et aux Eglises nationales de poser les bases d'une nouvelle relation durable. Le canton se voit simultanément confronté à une part croissante de la population n'appartenant à aucune Eglise nationale de droit public reconnue. Le risque que ces groupes de la population ne se sentent pas pris au sérieux par le canton augmente, raison pour laquelle la JCE élabore actuellement un rapport sur les objectifs envisageables en matière de politique des religions et sur de possibles actions à mener.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de rapports de service à coordonner avec les Eglises nationales réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne ainsi qu'avec la communauté israélite	707	725
Nombre de logements de service	297	253
Nombe de services de suppléance	660	700
Nombre d'admissions au clergé bernois	25	16

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques

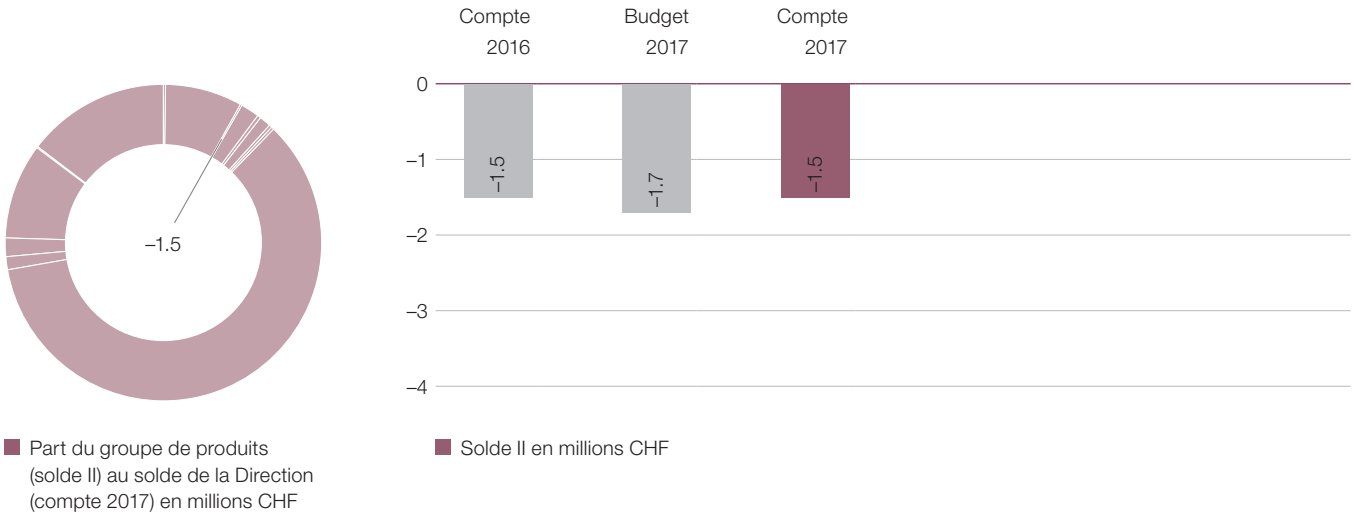

Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation.

Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	45 393	40 000	34 651	–5 349	–13.4 %
(-) Frais de personnel	–1 398 433	–1 506 656	–1 437 983	68 673	4.6 %
(-) Coûts matériels	–166 430	–203 400	–60 222	143 178	70.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–96	0	65	65	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 519 566**	**–1 670 056**	**–1 463 490**	206 566	12.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	813	0	**877**	877	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 518 753**	**–1 670 056**	**–1 462 613**	207 443	12.4 %
(+)/(-) Régularisations	96	0	–449	–449	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 518 657**	**–1 670 056**	**–1 463 062**	206 994	12.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–782 888	–1 196 189	–896 364	299 824	25.1 %
Soutien juridique	–736 679	–473 867	–567 125	–93 258	–19.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Dans le domaine de la justice administrative, un fort afflux de nouveaux cas a été enregistré, de sorte que le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année est en nette hausse (+ 50 %) par rapport à l'exercice précédent malgré un accroissement sensible du taux d'affaires liquidées. La progression résulte en particulier du prononcé, par un office de la JCE, de dizaines de décisions (similaires) concernant les communes, lesquelles ont pour la plupart formé recours. Ainsi, cette situation ne devrait pas se reproduire. La durée moyenne de la procédure par affaire va rester assez longue et, dès lors, insatisfaisante. Force est toutefois de relever que l'objectif d'une durée de traitement inférieure à un an a été atteint dans tous les cas, excepté pour les procédures de recours dans le domaine de l'aménagement du territoire.

L'Office juridique a consacré à peu près les mêmes ressources que l'année précédente à plusieurs projets législatifs, dont en particulier l'adaptation de la loi sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04) aux directives européennes, la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21), la modification de la loi portant introduction du code de procédure civile, du code de procédure pénale et de la loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs (LiCPM ; RSB 271.1) et enfin la modification de la loi sur les préfets et les préfètes (LPr ; RSB 152.321). Il a également dirigé le projet d'évaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux pour lequel le Conseil-exécutif a défini, sur la base du rapport final de la société Ecoplan, des champs d'action à traiter en 2018.

Priorités de développement

L'évolution, au sein de l'Office juridique, est entièrement tributaire de facteurs externes (projets législatifs, recours administratifs). Vu la situation particulière de 2017, un recul du nombre de recours est attendu pour 2018. Cependant, l'office va se charger de nouvelles tâches qui relevaient jusqu'ici du Service de surveillance de l'OGS et requièrent, selon les estimations, 0,3 poste. L'Office juridique s'est vu allouer les ressources nécessaires.

Le nombre de projets législatifs reste assez stable, mais deux des révisions (loi sur la procédure et la juridiction administratives, loi sur la protection des données) sont de bien plus grande envergure que celles qui ont été traitées en 2017. Les ressources affectées aux tâches principales restent quant à elles inchangées.

Chances et risques

Le risque de prolongement de la durée des procédures subsiste et tend même à s'accroître. L'introduction du système de gestion des affaires BE_GEVER Axioma comporte un certain risque, lié en particulier à la migration des dossiers électroniques de Tribuna vers le nouveau système. Il est essentiel qu'elle se déroule sans heurt pour que les procédures de recours pendantes, notamment, soient intégralement et correctement transférées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	77	126
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	72	85
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	397	434
Nombre de projets législatifs	8	7

6.7.4 Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources

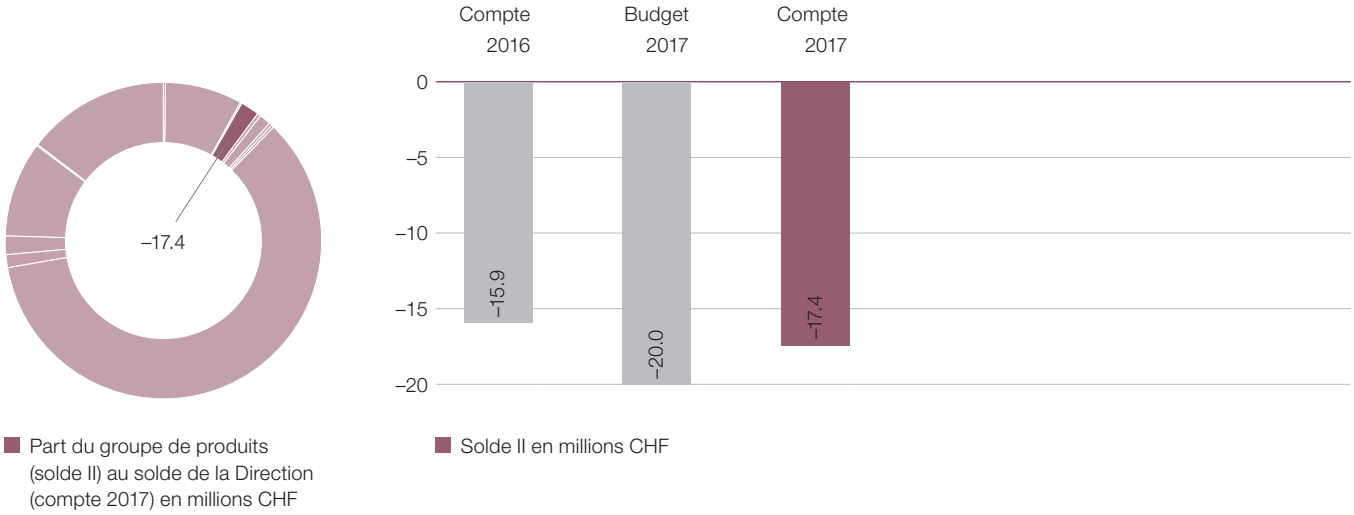

Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour le direc-teur, les offices et services de la JCE et le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données. Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire)

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	160 150	60 000	155 287	95 287	158.8 %
(-) Frais de personnel	–6 309 917	–7 183 111	–6 577 106	606 005	8.4 %
(-) Coûts matériels	–8 384 556	–11 267 534	–9 626 501	1 641 033	14.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 435 376	–1 655 449	–1 405 172	250 277	15.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–15 969 698**	**–20 046 095**	**–17 453 493**	2 592 602	12.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	44 171	1 000	**36 029**	35 029	3502.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–15 925 527**	**–20 045 095**	**–17 417 464**	2 627 631	13.1 %
(+)/(-) Régularisations	189 835	347 727	170 687	–177 040	–50.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–15 735 693**	**–19 697 368**	**–17 246 777**	2 450 591	12.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–15 969 698	–20 046 095	–17 453 493	2 592 602	12.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Dans l'ensemble, la planification pour 2017 s'est révélée correcte. La modernisation des applications spécialisées de la JCE et la poursuite de l'automatisation et de la numérisation se déroulent en grande partie comme prévu. En 2017, le solde I du compte de résultats est à nouveau inférieur au budget de quelque CHF 2,6 millions au total. Ce qui s'explique par l'application d'une politique stricte en matière de frais de personnel (CHF 0,6 mio) et par l'engagement rationnel des moyens dans le domaine de l'informatique ainsi que le report de certains projets (CHF 1,6 mio), avec une réduction des coûts standard de CHF 0,3 million à la clé. Des recettes supplémentaires, de l'ordre de CHF 0,1 million, provenant des émoluments versés ont été de surcroît réalisées.

Priorités de développement

Au 1er janvier 2018, la modification des ordonnances du Conseil-exécutif concernées a concrétisé la réorganisation partielle de l'office (dissolution du Service de la surveillance et du controlling et introduction d'un modèle de gestion des offices des poursuites et des faillites, des bureaux du registre foncier, de l'Office du registre du commerce et, dans une certaine mesure, des préfectures analogue à celui des offices de l'administration centrale). Cette mesure augmente encore l'importance du rôle que joue l'OGS en tant qu'office de gestion centrale des ressources et de coordination au sein de la JCE (y c. en matière de surveillance du notariat).

Chances et risques

La stratégie de l'OGS et la restructuration partielle permettent à l'office, en tant qu'organisation centrale de l'assistance, d'être bien préparé aux futures évolutions que le canton va connaître (mise en œuvre des décisions du gouvernement concernant la motion 269–2015 Luginbühl, PGI, IT@BE).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'inspections effectuées dans les préfectures, les offices des poursuites et des faillites, les bureaux du registre foncier et l'Office du registre du commerce	12	2
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	4	7

6.7.5 Soutien et surveillance des communes

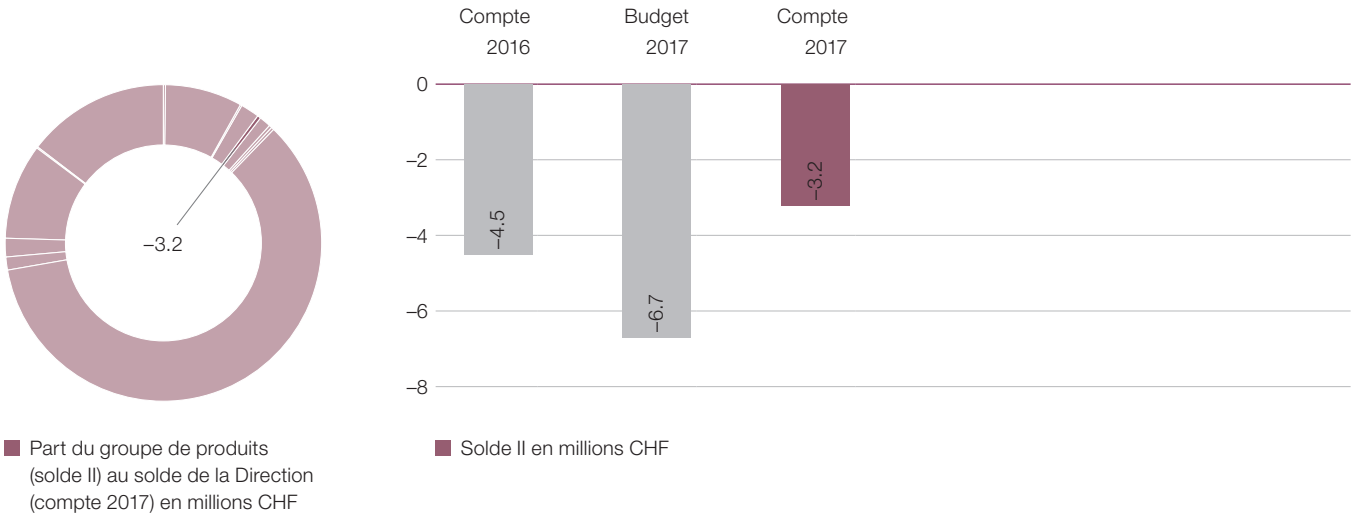

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	94 631	90 800	44 555	–46 245	–50.9 %
(-) Frais de personnel	–2 403 237	–2 723 826	–2 295 270	428 556	15.7 %
(-) Coûts matériels	–669 675	–1 565 396	–333 194	1 232 202	78.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 798	0	–1 162	–1 162	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 981 079**	**–4 198 422**	**–2 585 072**	1 613 351	38.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 524 225	–2 500 000	**–588 825**	1 911 175	76.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 144	0	**2 531**	2 531	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 503 160**	**–6 698 422**	**–3 171 366**	3 527 056	52.7 %
(+)/(-) Régularisations	–103 692	105 498	–14 045	–119 543	–113.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–4 606 852**	**–6 592 924**	**–3 185 411**	3 407 513	51.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	–1 811 857	–3 353 744	–1 454 541	1 899 203	56.6 %
Soutien et surveillance en matière de finances communales	–1 169 222	–844 679	–1 130 531	–285 853	–33.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Trente-six fusions de communes bernoises ont été réalisées depuis l'entrée en vigueur, en 2005, de la loi sur les fusions de communes (LFCo ; RSB 170.12), ce qui a fait baisser le nombre de communes politiques de 400 à 347 (état au 1er janvier 2018). Les communes sont en principe incitées à fusionner à titre volontaire. L'assouplissement de la garantie de l'existence des communes datant de 2012 (modification de l'art. 108 ConstC) offre certes la possibilité, dans certains cas précis prévus par la loi, d'ordonner une fusion contre la volonté des communes concernées, mais il n'en a jamais été fait usage jusqu'à maintenant. Aujourd'hui, onze projets impliquant 29 communes au total font l'objet d'études préliminaires. Le Grand Conseil étudiera en 2018 le rapport d'expertise du Conseil-exécutif qui fait suite à l'adoption du postulat 177–2014 Müller (« A quoi pourrait ressembler le canton de Berne? ») et saisira l'occasion pour débattre de l'avenir de l'encouragement des fusions de communes.

Le solde de la marge contributive I est inférieur de quelque CHF 1,6 million au budget à cause d'une erreur comptable lors de l'attribution des coûts. Le groupe de produits « Organisation du territoire » présente pour la même raison un dépassement du montant prévu de l'ordre de CHF 1,3 million environ. En définitive, les deux groupes de produits se soldent à un niveau inférieur au budget. L'erreur mentionnée n'a pas de répercussion sur la comptabilité financière.

Le solde II laisse apparaître une économie de quelque CHF 2 millions. Au cours de l'année sous rapport, la concrétisation des projets a souvent pris plus de temps qu'escompté, de sorte que le montant versé au titre de l'encouragement des fusions de communes est inférieur à celui budgété.

Priorités de développement

Sur la base du rapport présenté par le Conseil-exécutif en réponse au postulat Müller (P 177–2014), le Grand Conseil aura l'occasion de délibérer sur l'avenir de la politique des fusions de communes, d'en définir les grandes lignes moyennant des déclarations de planification et d'engager le cas échéant les modifications législatives nécessaires.

Chances et risques

Les résultats obtenus à la suite du postulat Müller (P 177–2014) sont susceptibles de donner lieu à l'étoffement des bases légales de la politique des fusions de communes. Une restructuration de grande ampleur pourrait constituer un défi pour l'essor économique du canton de Berne.

A l'instar des années précédentes, nombreuses sont les collectivités de droit communal qui, en 2018, ont dû instaurer le MCH2 et allouer des ressources à cet effet au détriment de l'accomplissement d'autres tâches importantes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale	1 162	1 149
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	5	5
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	863	778
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	43	25
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	55	72

6.7.6 Organisation du territoire

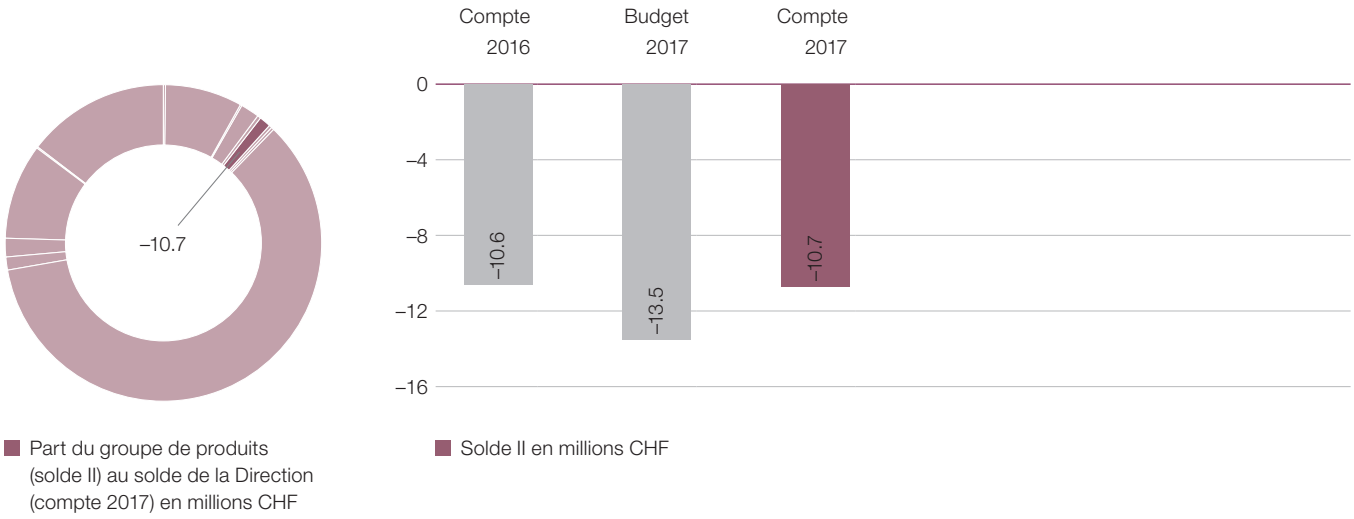

Description

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à batir.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 293 820	1 184 200	1 142 110	–42 090	–3.6 %
(-) Frais de personnel	–7 790 078	–6 538 044	–7 595 535	–1 057 491	–16.2 %
(-) Coûts matériels	–1 306 879	–1 089 390	–1 249 184	–159 794	–14.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–4 455	0	–14 256	–14 256	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–7 807 592**	**–6 443 234**	**–7 716 864**	–1 273 630	–19.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 814 211	–7 047 500	**–2 987 078**	4 060 422	57.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 215	5 500	**3 796**	–1 704	–31.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–10 618 588**	**–13 485 234**	**–10 700 146**	2 785 088	20.7 %
(+)/(-) Régularisations	–295 122	300 264	–39 974	–340 238	–113.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–10 913 710**	**–13 184 970**	**–10 740 120**	2 444 850	18.5 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Développement territorial cantonal	–2 884 788	–2 544 856	–2 704 100	–159 244	–6.3 %
Aménagement local et régional	–3 097 469	–2 484 705	–3 389 358	–904 653	–36.4 %
Construction	–1 825 336	–1 413 673	–1 623 406	–209 733	–14.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le changement d'orientation a été transposé dans la législation suite à la modification du 16 mars 2016 de la loi sur les constructions et à la modification du 8 février 2017 de l'ordonnance sur les constructions, toutes deux entrées en vigueur au 1er avril 2017. Le législateur a ainsi rendu les conditions régissant l'utilisation des terres agricoles plus restrictives et précisé les consignes que les organes chargés de l'aménagement doivent respecter en vue de l'urbanisation interne.

Ce changement d'orientation est en outre pris en compte dans le plan directeur 2030 adopté le 2 septembre 2015 par le Conseil-exécutif et approuvé le 4 mai 2016 par le Conseil fédéral.

Sa mise en œuvre dans les communes se concrétise au niveau de l'aménagement local. La mise à disposition d'outils de travail adaptés aux besoins, de données de base sous une forme appropriée (p. ex. sur le Géoportail du canton de Berne) ainsi que des conseils pertinents doivent venir soutenir cette démarche.

Le solde de la marge contributive I excède le budget de quelque CHF 1,3 million. Une erreur comptable survenue lors de l'attribution des coûts en est à l'origine. Le groupe de produits « Soutien et surveillance des communes » est pour la même raison de CHF 1,6 million environ en deça du budget. En définitive, les deux groupes de produits se soldent à un niveau inférieur au budget. L'erreur mentionnée n'a pas de répercussion sur la comptabilité financière.

Le solde de la marge contributive II est inférieur aux prévisions de quelque CHF 4 millions. Il existe différents crédits-cadres assortis de garanties. Les versements sont dans les faits souvent reportés de plusieurs années en fonction du déroulement du projet sur lequel l'OACOT ne peut pas avoir prise.

Priorités de développement

En plus de la poursuite de la mise en œuvre prioritaire de la révision du plan directeur 2030 et de la législation sur les constructions révisée (LC ; RSB 721.0), le domaine de l'organisation du territoire est aussi marqué de façon croissante par la numérisation. La phase de mise en œuvre sera entamée en 2018 pour les deux projets d'envergure que sont la procédure électronique d'octroi du permis de construire intitulée « eBau » et le projet de plans d'affectation numériques.

Chances et risques

Le respect rigoureux des nouvelles bases légales, associé à l'apport positif de la numérisation, ouvre les portes à un développement territorial efficace s'inscrivant dans une dimension durable et utilisant le sol avec mesure.

L'urbanisation interne est une entreprise complexe sur les plans technique et juridique qui met à rude épreuve les ressources non seulement des autorités cantonales et communales d'aménagement du territoire, mais aussi des particuliers.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	1	13
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 080	1 335
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	0	12
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	341	254
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 426	4 521

6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse

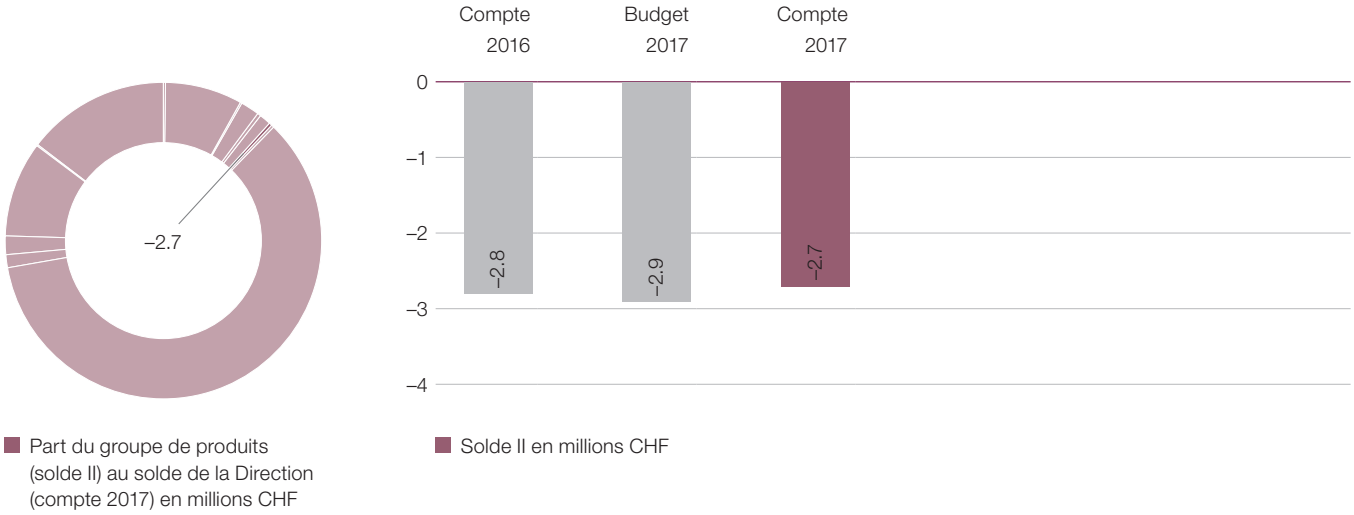

Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	90 019	101 000	106 731	5 731	5.7 %
(-) Frais de personnel	–2 538 378	–2 547 443	–2 402 770	144 673	5.7 %
(-) Coûts matériels	–415 046	–379 500	–282 690	96 810	25.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 011	–370	–92 349	–91 979	–24851.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 864 416**	**–2 826 313**	**–2 671 078**	155 235	5.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	150 000	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–71 700	–74 800	**–74 800**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 251	1 200	**1 416**	216	18.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 784 865**	**–2 899 913**	**–2 744 462**	155 451	5.4 %
(+)/(-) Régularisations	–89 606	410	55 436	55 025	13406.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 874 472**	**–2 899 502**	**–2 689 026**	210 476	7.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	–2 479 062	–2 738 916	–2 223 450	515 466	18.8 %
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	–385 355	–87 397	–447 628	–360 231	–412.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le calcul des marges contributives II pour 2017 affiche un résultat de CHF 155 451 inférieur au montant budgété. En effet, les moyens affectés à l'état des postes n'ont pas été intégralement utilisés en raison du départ de quelques membres du personnel et d'un réengagement retardé. Dans le domaine des biens, services et marchandises, les mandats à des tiers ont été moins nombreux que prévu.

Les valeurs définies dans le budget 2017 et les tendances présentées dans les informations sur les prestations sont dans la norme. Les procédures d'accueil et les adoptions sont un peu moins nombreuses (67 au lieu de 80) car la plupart des pays refusent désormais que les enfants soient adoptés par des ressortissants d'autres Etats. Les dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA ont elles aussi enregistré un léger recul (20 au lieu de 25), mais elles ont porté sur des cas plus difficiles dont le traitement est plus long.

Priorités de développement

L'année 2017 a été placée sous le signe du projet intitulé « Optimisation des aides éducatives complémentaires » (Oaec). Les meilleures possibilités d'évaluation dans le domaine du placement résidentiel d'enfants et de jeunes dans le canton de Berne ont permis d'analyser puis d'interpréter les données dans un rapport détaillé. Le relevé des données, qui est un instrument important du pilotage des offres axées sur les besoins, est étendu aux offres cantonales ambulatoires. Le rapport rédigé dans le cadre de la clôture du projet a été officiellement publié sur le site Internet de l'OM. La réglementation des compétences pour la mise en œuvre du nouveau modèle et la législation à cet égard sont prévues pour 2018.

Au cours du premier semestre, un groupe de projet largement représentatif a préparé la mise en œuvre de la motion 205–2016 Fuchs (Berne, UDC) « Faire connaître l'accouchement confidentiel ». Les lacunes juridiques identifiées et des interventions permettant de sensibiliser le public ont été inscrites dans un rapport. Il est prévu d'intégrer la base légale dans la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11), raison pour laquelle le directeur de la SAP a accepté de se charger de la poursuite de la mise en œuvre de la motion.

Les structures de coopération mises en place dans le domaine de la petite enfance ont fait leurs preuves. En 2017, 161 spécialistes ont suivi dix formations de deux jours. Le personnel infirmier s'occupant du suivi post-partum, constitué en groupe professionnel, peut désormais bénéficier de conseils spécifiques et les responsables de groupes de jeux ont été sensibilisés à la question de la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant lors d'un cours de formation continue.

L'une des nouvelles mesures d'allégement a entraîné la dissolution au 31 décembre 2017 de la Commission pour l'enfance et la jeunesse (CEJ). Le crédit pour les projets de promotion de la jeunesse, de CHF 74 800, a été réduit à CHF 10 000 et affecté au parlement cantonal des jeunes. Un poste administratif à 30 pour cent, associé à la commission, a été supprimé.

Chances et risques

Dans son jugement du 2 décembre 2016, le Tribunal administratif a décidé que le montant versé pour l'année 2013 à la commune de Köniz à titre d'indemnisation de ses frais dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte ne respectait pas le droit et devait être revu. Le canton a donc versé rétroactivement à toutes les communes, dès 2016, un forfait supplémentaire pour les coûts complets, contre lequel de nombreuses communes ont recouru. Les recours sont pendants et l'on ne sait pas encore si le nouveau système de forfaits par cas est conforme au droit ou si le canton va devoir assumer davantage de coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	46	67
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	183	205
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	19	25

6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse

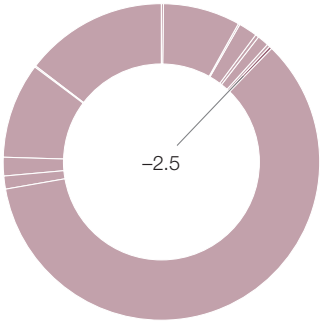

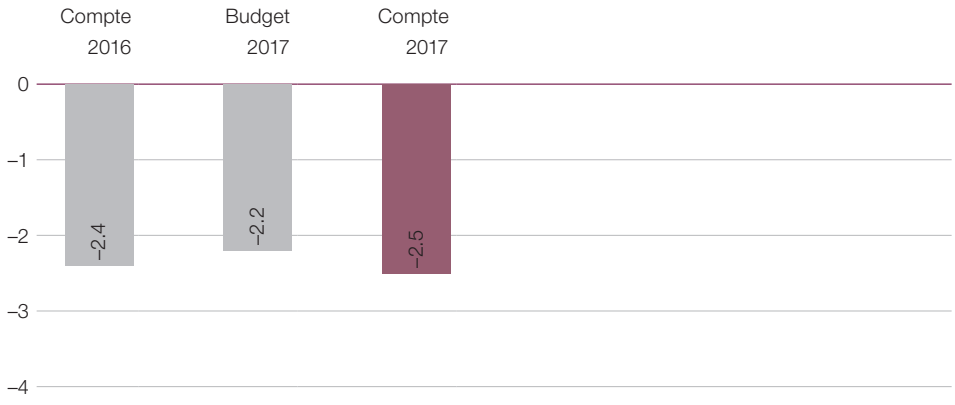

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observatio, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	8 382 308	9 355 373	8 148 981	–1 206 392	–12.9 %
(-) Frais de personnel	–6 740 403	–7 119 343	–6 874 891	244 452	3.4 %
(-) Coûts matériels	–4 073 449	–4 419 056	–3 779 727	639 329	14.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–10 944	–985	–1 999	–1 014	–102.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 442 487**	**–2 184 011**	**–2 507 637**	–323 626	–14.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 096	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 981	1 000	**4 445**	3 445	344.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 437 410**	**–2 183 011**	**–2 503 192**	–320 181	–14.7 %
(+)/(-) Régularisations	–44 135	202	27 304	27 102	13406.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 481 544**	**–2 182 809**	**–2 475 888**	–293 079	–13.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Observation, expertise et encadrement	–2 442 487	–2 184 011	–2 507 637	–323 626	–14.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le calcul des marges contributives pour 2017 présente un solde II de CHF 320 181 supérieur au budget. La fréquentation des deux sites de la station d'observation (BEO-Bolligen et BEO-Sirius) a en effet été légèrement plus faible que prévu (92 % au lieu de 95 %). En outre, il y a eu un peu plus de placements librement consentis que ce qui avait été budgété.

Les valeurs définies dans le budget 2017 et les tendances présentées dans les informations sur les prestations se sont confirmées.

Le dépassement de crédit du solde I qui en résulte est compensé à charge du groupe de produits « Poursuites et faillites » des offices des poursuites et des faillites.

Priorités de développement

Il a été possible d'accomplir la mission principale du groupe de produits, qui consiste à offrir aux services chargés de l'exécution des mesures de droit civil et de droit pénal un nombre précis de places d'observation et d'encadrement interdisciplinaires, souples et décentralisées ainsi que des expertises.

L'Office des immeubles et des constructions (OIC) se réserve la possibilité de fermer des parties de l'installation, sur le site de Bolligen, pour des raisons de sécurité. C'est pour cette raison qu'un modèle d'exploitation qui concerne tous les sites de la Station cantonale d'observation, mais qui est conçu indépendamment des lieux, a été élaboré.

Le modèle d'exploitation conçu indépendamment des lieux étant achevé, il convient de réaliser des études de faisabilité sur cette nouvelle base pour qu'une solution à long terme puisse être trouvée (p. ex. rénovation complète, démolition et reconstruction, nouveau site).

Chances et risques

Le modèle d'exploitation conçu indépendamment des lieux étant achevé, il convient de réaliser des études de faisabilité sur cette nouvelle base pour qu'une solution à long terme puisse être trouvée (p. ex. rénovation complète, démolition et reconstruction, nouveau site).

Des offres destinées à des jeunes qui présentent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui sont proposées aux autorités de placement. Si ces places représentent une chance pour les personnes concernées et pour la société, elles comportent aussi des risques pour les collaborateurs et mettent à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	20 490	18 782
Nombre d'expertises facturées	11	15
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	37	38

6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

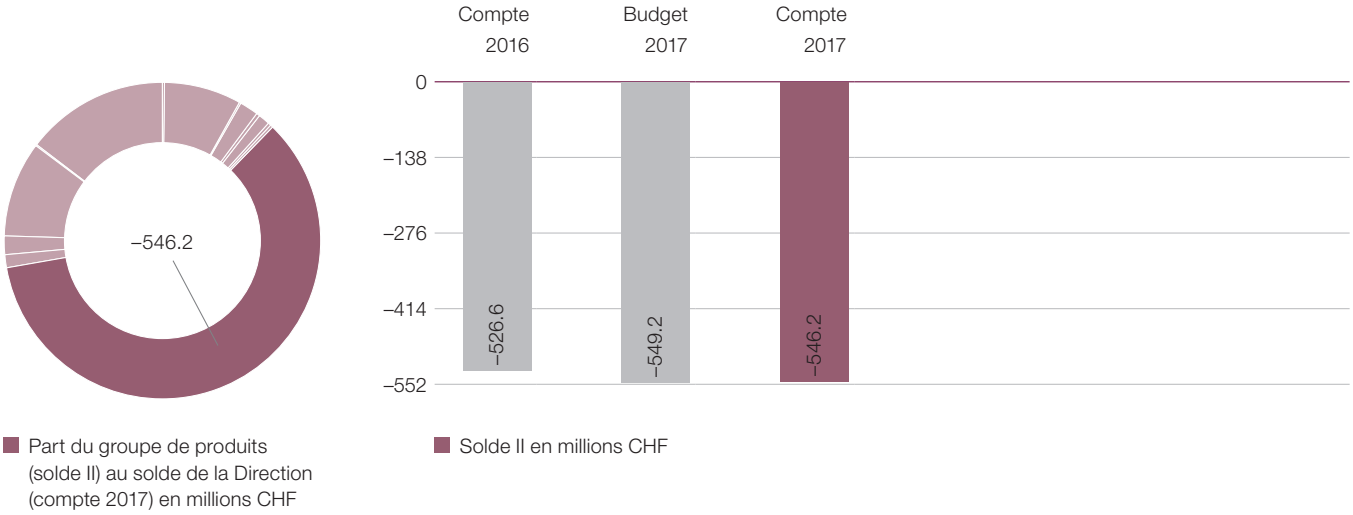

Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 202 567	205 000	952 266	747 266	364.5 %
(-) Frais de personnel	–3 442 800	–3 610 281	–3 440 103	170 178	4.7 %
(-) Coûts matériels	–1 053 722	–2 145 000	–1 009 339	1 135 661	52.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 157 065	–1 099 474	–1 084 159	15 314	1.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–4 451 020**	**–6 649 754**	**–4 581 335**	2 068 418	31.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	724 814 667	747 470 800	**751 637 285**	4 166 485	0.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 246 986 163	–1 290 002 900	**–1 293 283 129**	–3 280 229	–0.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 825	2 500	**2 225**	–275	–11.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–526 620 691**	**–549 179 354**	**–546 224 954**	2 954 400	0.5 %
(+)/(-) Régularisations	78 651	41 342	107 362	66 021	159.7 %
Solde III (comptabilité financière)	**–526 542 040**	**–549 138 012**	**–546 117 592**	3 020 420	0.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	730 521	2 000	4 907	2 907	145.3 %
Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	–5 181 541	–6 651 754	–4 586 243	2 065 511	31.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I présente une amélioration de quelque CHF 2,1 millions par rapport au budget. Les revenus provenant de tiers sont de CHF 0,8 million supérieurs aux prévisions s'agissant des remboursements et des créances relevant de la réduction des primes. Le fait que tous les postes n'aient pas été occupés au pourcentage fixé durant l'exercice explique la baisse des coûts de personnel de CHF 0,2 million environ. Les frais d'exploitation et de prestations sont quant à eux de CHF 1,1 million moins élevés que prévu.

Le solde II présente lui aussi une amélioration d'environ CHF 3,0 millions par rapport aux chiffres budgétés. La contribution de la Confédération à la réduction des primes est de CHF 10,8 millions supérieure aux prévisions. A l'inverse, s'agissant des prestations complémentaires, les subventions à l'exploitation de la Confédération sont de CHF 0,8 million inférieures, tout comme celles des communes, à raison de CHF 6,7 millions. Les subventions à l'exploitation des communes pour les allocations familiales destinées aux personnes sans activité lucrative s'accroissent de CHF 0,7 million. Dans le domaine de la réduction des primes, les charges augmentent de CHF 25,5 millions (changements dans les provisions d'un montant net de CHF -12,2 mio inclus). Les coûts liés aux prestations complémentaires sont de CHF 23,4 millions inférieurs à ce qui avait été budgété (dissolution d'une provision de CHF 0,7 mio comprise). Quant aux charges pour les allocations familiales destinées aux personnes sans activité lucrative, elles augmentent de CHF 2,1 millions (constitution d'une provision de CHF 0,8 mio incluse). Les coûts de mise en œuvre et les coûts administratifs dans le domaine des prestations complémentaires diminuent de CHF 1,1 million.

Les valeurs des informations sur les prestations ne s'écartent généralement guère du budget, à une exception près : le volume des contacts avec la clientèle, au guichet ou par téléphone, est moindre. Les chiffres concernant le nombre d'ayants droit à la réduction des primes ne sont pas encore disponibles.

Priorités de développement

La révision de l'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie au 1er janvier 2018 adapte le montant de la réduction des primes dans quatre catégories de revenus sur cinq.

Le programme d'allégement 2018 a mobilisé d'importantes ressources au cours de l'exercice, notamment pour l'élaboration du projet de révision de la loi cantonale sur les allocations familiales (LCAFam ; RSB 832.71).

Le système de gestion de l'OAS a pour la première fois été certifié conforme à la norme ISO 9001 : 2015. Par ailleurs, l'office s'est à nouveau vu décerner le label GoodPriv@cy en matière de protection des données.

Chances et risques

Dans une procédure datant de 2013, le Tribunal administratif a confirmé en octobre une décision sur recours rendue par l'Office juridique de la JCE à teneur de laquelle un objectif de prestation défini ne permet pas de déduire l'existence d'un droit à la réduction des primes.

Les Chambres fédérales ont décidé qu'à l'avenir les cantons devraient réduire les primes de l'assurance-maladie des enfants et des jeunes adultes d'au minimum 80 pour cent, et non de 50 pour cent comme actuellement. Un délai transitoire de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle disposition est accordé aux cantons pour la mettre en œuvre.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 000	15 500
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	16 000	17 000
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 400	2 400
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 700	2 600
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	57 000	55 500
Nombre de contacts avec des clients au guichet	3 500	3 300
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	16 000	17 500
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	205 000	315 000
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 000	93 500
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	53	53
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 600	1 568
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 400	3 376

6.7.10 Préfectures

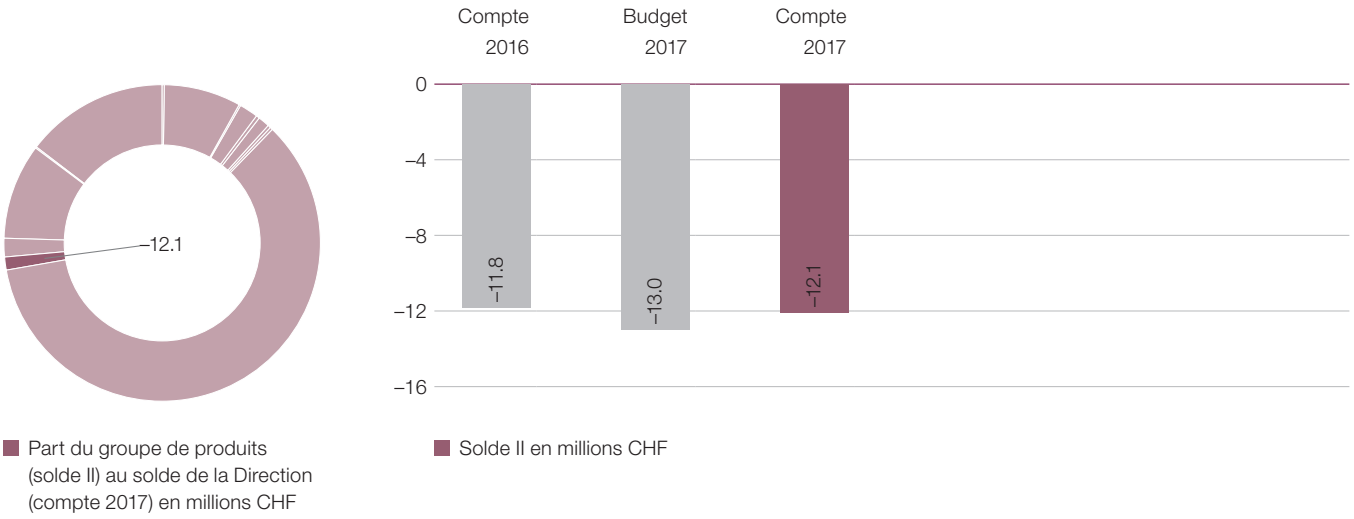

Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, surveillance et traitement des recours dans les domaines de la tutelle et de la privation de liberté à des fins d'assistance, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	9 412 164	8 515 050	11 253 223	2 738 173	32.2 %
(-) Frais de personnel	–16 616 283	–16 315 689	–16 216 159	99 530	0.6 %
(-) Coûts matériels	–4 640 174	–5 210 222	–4 908 962	301 260	5.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–34 220	–13 827	18 149	31 976	231.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–11 878 514**	**–13 024 688**	**–9 853 749**	3 170 938	24.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	19 544	500	**1 435**	935	187.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**–2 268 201**	–2 268 201	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 426	9 700	**–21 609**	–31 309	–322.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–11 849 543**	**–13 014 488**	**–12 142 125**	872 363	6.7 %
(+)/(-) Régularisations	–135 664	–115 562	–234 307	–118 745	–102.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**–11 985 207**	**–13 130 050**	**–12 376 431**	753 619	5.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Justice administrative	–5 301 914	–5 561 264	–3 879 623	1 681 641	30.2 %
Surveillance	–1 696 958	–1 977 541	–1 690 832	286 709	14.5 %
Exécution d'autres tâches légales	–4 879 642	–5 485 883	–4 283 294	1 202 589	21.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Pour tous les produits, le volume de travail nécessaire à l'accomplissement des tâches légales et des affaires courantes opérationnelles est identique à celui des exercices précédents. Seules les visites de contrôle menées auprès des communes et des collectivités ont connu une diminution des ressources humaines impliquées. Ces dernières ont dû être allouées à la préparation de projets.

Les travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un nouveau logiciel créent pour le person-nel une charge additionnelle plus importante que prévue : les processus de quelque 60 types d'affaire différents doivent être définis et les modèles qui leur correspondent, revus. L'introduction prochaine du projet cantonal « eBau » est considérée comme un défi supplémen-taire, la préfecture de l'Emmental jouant le rôle d'établissement pilote.

Les comptes de la comptabilité financière se soldent par un résultat de 5,7 pour cent plus favorable que le montant inscrit au budget. Le plus gros poste, les charges de personnel, présente un écart de seulement 0,6 pour cent. Les différences constatées au niveau des recettes des subventions cantonales s'expliquent par la nouvelle pratique comptable appliquée selon le MCH2 eu égard aux communes et aux fonds.

Priorités de développement

Le Secrétariat général des préfectures est désormais chargé, au nom du canton de Berne, des relations avec l'Office fédéral de la statistique ainsi que de la coordination pour les affaires relatives au Registre fédéral des bâtiments et des logements. Une ISCB en a informé les com-munes.

Suite à la dissolution du Service de surveillance au sein de l'Office de gestion et de surveillance (OGS), le Directoire des préfectures est davantage et directement impliqué dans les affaires politiques. Les processus et les compétences doivent être fixés pour ce nouveau domaine d'activité.

La formation et le perfectionnement des nouveaux collaborateurs occupant un poste de cadre constituent aussi une priorité. Les cinq nouveaux suppléants des préfets et des préfètes doivent en particulier recevoir la formation appropriée

Chances et risques

L'introduction et l'utilisation du nouveau logiciel « Evidence » est considéré comme un facteur de risque plutôt faible. C'est surtout pour la phase de migration que règne une certaine incertitude. Celle-ci concerne toutes les affaires des dix préfectures, ainsi que les formulaires, les modèles et les statistiques. Les préfectures ne pourront pas utiliser un logiciel simple et pratique si le temps nécessaire n'est pas investi lors de la préparation. A noter qu'un tel changement constitue aussi une chance, puisque les tâches actuelles et futures peuvent être réalisées efficacement à l'aide du bon logiciel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de recours formés (justice administrative)	604	665
Nombre de recours réglés (justice administrative)	688	695
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	296	269
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 436	2 345
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 547	2 485
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	20 023	20 184

6.7.11 Poursuites et faillites

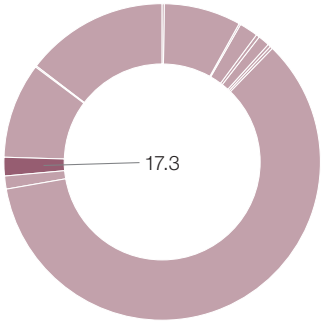

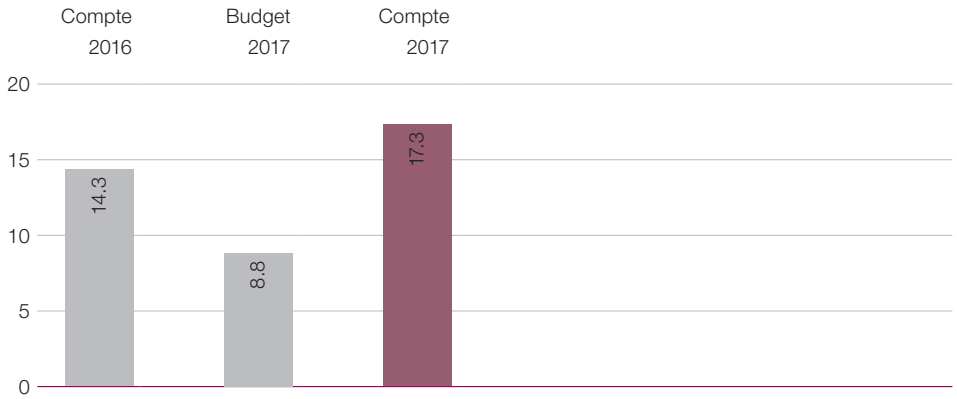

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage
- Traitement des procédures de faillite
- Octroi de renseignements sur la base des registres
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge
- Tenue du registre des réserves de propriété
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	48 238 192	44 993 300	51 825 934	6 832 634	15.2 %
(-) Frais de personnel	–27 676 285	–29 369 079	–27 687 465	1 681 613	5.7 %
(-) Coûts matériels	–6 440 462	–6 986 142	–7 164 672	–178 531	–2.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–96 136	–57 806	–32 289	25 517	44.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**14 025 308**	**8 580 273**	**16 941 508**	8 361 234	97.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	254 590	215 000	**322 881**	107 881	50.2 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	16 282	16 600	**20 832**	4 232	25.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**14 296 181**	**8 811 873**	**17 285 221**	8 473 347	96.2 %
(+)/(-) Régularisations	–261 746	–286 610	–277 542	9 067	3.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**14 034 435**	**8 525 264**	**17 007 678**	8 482 415	99.5 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Exécution des procédures de poursuite	14 430 184	5 230 034	16 876 117	11 646 083	222.7 %
Exécution des procédures de faillite	–404 876	3 350 240	65 391	–3 284 849	–98.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I présente un montant plus favorable de quelque CHF 8,3 millions que les prévisions budgétaires. Les économies dans le domaine du personnel, de l'ordre de CHF 1,6 million, proviennent des gains de rotation d'une part. D'autre part, la planification des postes n'a pas été actualisée avant la fin du premier trimestre. Les recrutements ont donc été planifiés avec une certaine prudence durant cette période. Par conséquent, 2,7 postes à plein temps sont restés vacants. Il convient aussi de noter que, du fait des fluctuations du personnel, plusieurs anciens apprentis ayant achevé leur formation ou jeunes collaborateurs ont été engagés pour occuper les postes devenus vacants au sein des OPF. Le volume des recettes a dépassé les attentes de quelque CHF 6,8 millions. Les raisons d'une telle hausse se trouvent en particulier dans l'augmentation des procédures de continuation de la poursuite et dans l'aboutissement de procédures de faillite d'envergure.

Les ressources non utilisées et les recettes supplémentaires enregistrées sont affectées à la compensation des dépassements de crédit de l'Office des mineurs s'agissant du groupe de produits « Mesures différenciées d'aide à la jeunesse ».

Priorités de développement

Durant l'année sous rapport, les offices des poursuites se sont occupés de la mise à jour du logiciel introduit fin 2015. Le module concernant la réalisation n'a toujours pas été installé, car le fournisseur du logiciel n'en a pas achevé le développement. L'installation est désormais prévue au second semestre 2018. Ce projet (SAKA) continuera d'être source d'occupation.

En matière de finances et de comptabilité, les ressources ont été consacrées à la consolidation des processus suite à l'introduction du MCH2. Un groupe de travail a préparé, en collaboration avec la Direction et l'Office du personnel, les nouvelles conditions d'engagement des agents de poursuites. Ces dernières seront effectives mi-2019.

Les informations pertinentes sur les prestations attestent d'un niveau élevé constant par rapport à l'exercice précédent (commandements de payer -2,6 %, continuations de poursuites +6,6 %, faillites -9,3 %, procédures de recours +16,3 %).

Chances et risques

L'utilisation toujours plus fréquente du programme « e-LP 2.x » par les grands créanciers est un point positif. Elle offre aux OPF la possibilité de mettre davantage l'accent sur les recherches concernant les valeurs patrimoniales des clients, ce qui aura une influence positive dans le cadre des poursuites engagées.

La numérisation accrue est aussi perçue comme un point positif, car elle permet d'éliminer les changements de supports dans les systèmes.

Les interventions politiques et les prescriptions de la Confédération ainsi que les arrêts que le Tribunal fédéral doit encore rendre constituent un risque, puisqu'ils peuvent avoir une influence négative sur les recettes liées à la perception d'émoluments (application d'un tarif social).

Par ailleurs, des intérêts négatifs doivent être versés pour les fonds déposés depuis juin. Il est impossible de savoir combien de temps la situation va durer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de commandements de payer établis	326 098	317 487
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	228 402	243 505
Nombre de recours formés	184	214
Nombre de recours admis	21	19
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 602	1 453
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	984	638
Nombre de recours admis	1	2

6.7.12 Tenue du registre foncier

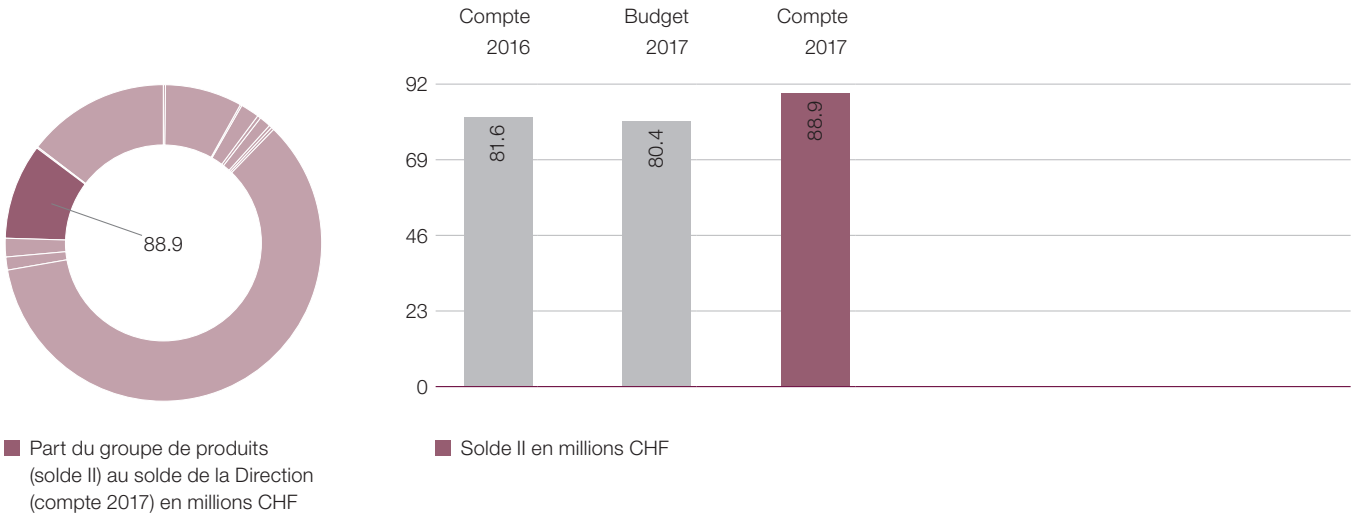

Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	15 039 390	14 305 300	13 848 553	–456 747	–3.2 %
(-) Frais de personnel	–13 891 949	–15 193 569	–14 189 245	1 004 324	6.6 %
(-) Coûts matériels	–562 384	–668 766	–508 805	159 961	23.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–42 753	–7 683	–49 532	–41 850	–544.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**542 304**	**–1 564 718**	**–899 028**	665 689	42.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	4	0	**29**	29	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	81 040 211	82 002 100	**89 784 979**	7 782 879	9.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**81 582 518**	**80 437 382**	**88 885 980**	8 448 597	10.5 %
(+)/(-) Régularisations	14 182	–24 159	739 708	763 867	3161.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**81 596 701**	**80 413 224**	**89 625 688**	9 212 464	11.5 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tenue du registre foncier	1 675 238	–15 757 996	34 239	15 792 236	100.2 %
Taxation et perception des impôts sur les mutation	82 923	–33 088	96 368	129 456	391.2 %
Renseignements	–1 215 858	14 226 367	–1 029 636	–15 256 002	–107.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Par rapport au budget, les comptes présentent des rentrées fiscales plus élevées que prévu. De manière générale, de telles rentrées sont difficiles à évaluer dans le cadre du processus budgétaire dès lors qu'il existe de nombreux facteurs d'incertitude. Une modification législative concernant les impôts sur les mutations a elle aussi changé la donne. En effet, depuis le 1er janvier 2015, le canton de Berne privilégie, en matière fiscale, l'acquisition d'une propriété foncière dans le cas où celle-ci est utilisée par la partie acquéreuse elle-même, de manière exclusive et ininterrompue pendant au moins deux ans.

La perspective d'allégements fiscaux semble aider les personnes intéressées à concrétiser leur décision d'acquérir une propriété foncière pour leur propre usage. Dans la mesure où l'acquéreur remplit les conditions exigées, il peut en effet obtenir une économie d'impôt maximale de CHF 14 400. Durant l'exercice, les autorités du registre foncier ont approuvé en tout 3539 demandes de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations pour un montant total de quelque CHF 37 166 000. Les personnes ayant acquis un immeuble dans le but d'en faire leur domicile principal ont ainsi pu bénéficier d'exonérations fiscales a posteriori correspondant en moyenne à CHF 10 502.

Priorités de développement

- Traitement des procédures prévues par l'article 17a de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2) (exonération fiscale a posteriori, levée du sursis assortie de l'encaissement de l'impôt dû).
- Poursuite de la révision du manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre (achèvement du chapitre concernant les impôts sur les mutations, début du chapitre relatif au remaniement de plans, mise à jour/révision des directives).
- Numérisation des pièces justificatives du registre foncier pour la période antérieure au 1er janvier 1997, en remontant jusqu'au 1er janvier 1960, dans la mesure où les moyens techniques et financiers le permettent.
- Extension de l'offre de données numériques auprès des bénéficiaires concernés.

Chances et risques

La fin du programme d'acquisition des numériseurs de livres, qui semble se dessiner, est considérée comme une chance. L'offre de données numériques s'en trouve étoffée.

Apprécier l'évolution de la situation s'agissant du sursis au paiement de l'impôt sur les mutations lors de l'acquisition d'une propriété foncière destinée à devenir une résidence principale n'est pas exempt de risque. Au 31 décembre 2017, 11 853 demandes de sursis avaient donné lieu à une décision entrée en force. La somme des impôts sur les mutations ayant fait l'objet de sursis s'élève à CHF 121 474 000 environ depuis l'entrée en vigueur de la révision législative en 2015. Il reste difficile d'évaluer les incidences de ce changement législatif sur les rentrées fiscales puisque, jusqu'à maintenant, peu de demandes d'exonération fiscale a posteriori ont dû être évaluées en raison des sursis encore pendants. Ce n'est qu'à la clôture de l'exercice 2018 que des données pertinentes seront disponibles. Depuis le 1er janvier 2018, il s'agit de rendre une décision susceptible de recours au sujet de l'exonération fiscale à chaque expiration de sursis.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	30 505	64 837
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	23 067	59 228
Décisions de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations entrées en force	12 100 000	37 166 000

6.7.13 Registre du commerce

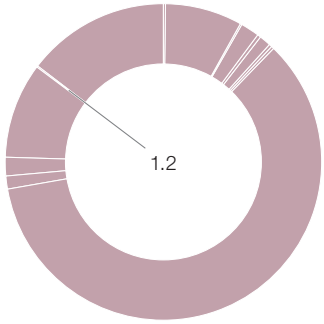

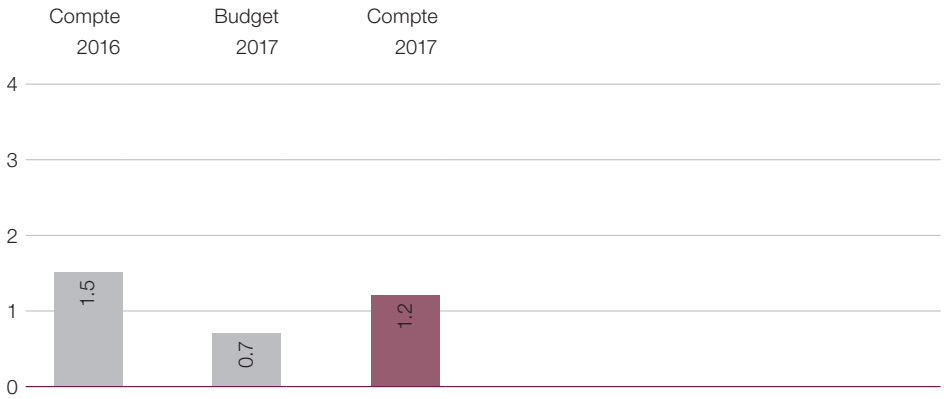

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	4 420 345	4 007 000	4 353 303	346 303	8.6 %
(-) Frais de personnel	–2 705 153	–2 349 163	–2 948 680	–599 518	–25.5 %
(-) Coûts matériels	–146 066	–978 773	–137 525	841 248	85.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–55 391	0	–28 834	–28 834	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**1 513 736**	**679 064**	**1 238 264**	559 199	82.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	1 000	**0**	–1 000	–100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 674	1 700	**1 887**	187	11.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 515 410**	**681 764**	**1 240 151**	558 386	81.9 %
(+)/(-) Régularisations	–27 257	–59 436	–178 701	–119 265	–200.7 %
Solde III (comptabilité financière)	**1 488 153**	**622 329**	**1 061 450**	439 121	70.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Inscription au registre	1 526 284	619 975	1 235 999	616 024	99.4 %
Procédure d'examen préalable	–12 548	58 089	2 264	–55 825	–96.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Durant l'exercice, le nombre d'affaires saisies par l'Office du registre du commerce a augmenté par rapport à l'année précédente (1 277 de plus). Sur un total de 24 602, 20 767 affaires ont trait aux réquisitions d'inscription au registre du commerce (1 413 de plus) et parmi celles-ci 393 ont été déposées par voie électronique (81 de plus). Les émoluments administratifs sont légèrement en recul par rapport à 2016. Ce résultat s'explique par une diminution du nombre d'affaires juridiques devant faire l'objet d'un examen préalable (32 de moins, pour un total de 369) et par une baisse du nombre des affaires complexes soumises à des tarifs d'émoluments élevés. S'agissant des nouvelles inscriptions de sociétés à responsabilité limitée, une nette augmentation (965 de plus, pour un total de 16 992) a aussi été enregistrée durant l'année sous rapport.

Les revenus supplémentaires générés par les émoluments administratifs résultent du relèvement du nombre d'affaires juridiques reçues et, en particulier, de la multiplication inattendue des nouvelles inscriptions de sociétés à responsabilité limitée.

La somme budgétée pour les frais de personnel n'a pas entièrement été utilisée, bien qu'un accroissement temporaire de l'effectif se soit révélé nécessaire pour le projet de numérisation de l'office.

Priorités de développement

Compte tenu du déménagement prochain de l'Office du registre du commerce, l'accent a été mis, et continue de l'être, sur la reprise des quelque 58 000 dossiers des entreprises (numérisation) et la certification nécessaire à la saisie des données.

Chances et risques

La numérisation croissante des dossiers des entreprises peut être considérée comme une chance, puisqu'elle simplifie déjà quelque peu le travail quotidien pour ce qui concerne les inscriptions, les examens préalables et les commandes. En outre, elle limite les dépenses liées au déménagement de l'office, ainsi que selon toute probabilité le temps qui lui sera nécessaire, du fait qu'aucune armoire Rotomat n'aura besoin d'être transportée et que les pièces justificatives seront immédiatement disponibles – à tout le moins sous forme électronique – sur le nouveau site. Par rapport au rythme soutenu auquel sont traitées les affaires, il faut malgré tout s'attendre à certains retards.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'enregistrements	19 139	19 839
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	19 354	20 767
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	600	585

6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

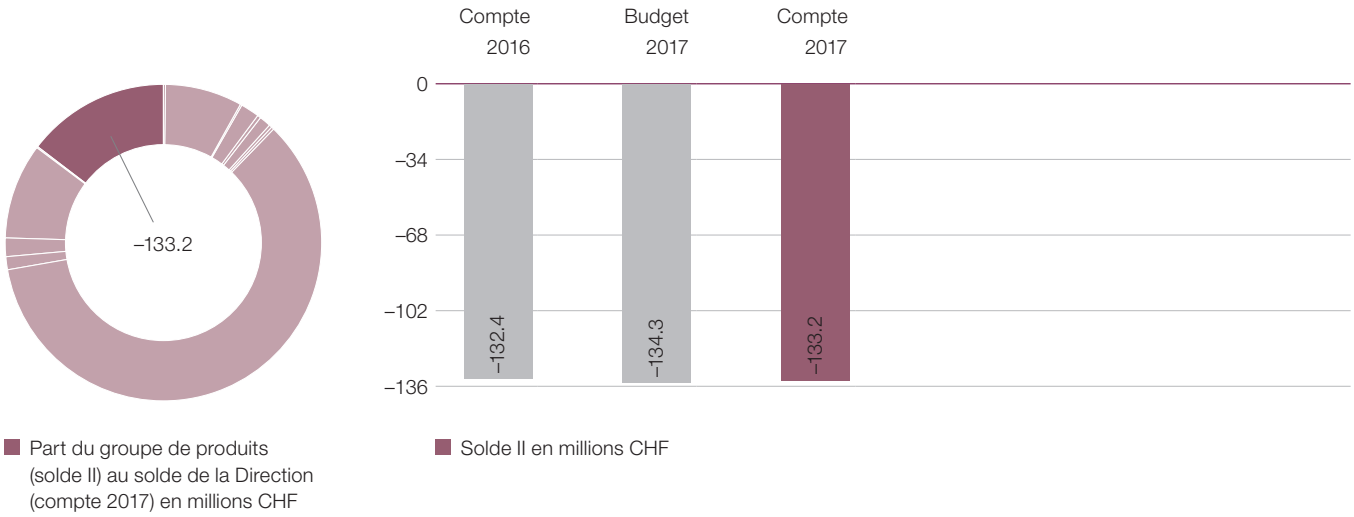

Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé (FF 2009, p. 139 ss) attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris (art. 273, al. 2, 274, al. 2, 298, al. 2, 306, al. 2, 307 à 312, 314abis, 318, al. 3, 322, al. 2, 324, 325, 327a ss, 390 à 398, 403, 426 ss, 544, al. 1bis CCS [RS 210] ; art. 6, al. 2 et 9, al. 3 LF-EEA [RS 211.222.32], art. 17 LF-CLaH [RS 211.221.31]), les tâches non liées à des mesures (art. 134, al. 3 et 4, 275, 298a, 309/308, al. 2 en relation avec l'art. 287, al. 1, 316, 318, al. 2, 320, al. 2 CCS), les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit (art. 360 à 387 CCS), les actes nécessitant le consentement de l'autorité (art. 416 s., 327c CCS) ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires (art. 327c, 408, al. 3, 410, 411, 415, 419, 425).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	28 521 524	24 000 000	28 729 703	4 729 703	19.7 %
(-) Frais de personnel	–23 134 996	–18 974 207	–22 635 834	–3 661 628	–19.3 %
(-) Coûts matériels	–137 711 589	–139 344 437	–139 343 289	1 148	0.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–105 484	0	45 183	45 183	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–132 430 544**	**–134 318 644**	**–133 204 237**	1 114 407	0.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	2 076	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	17 086	0	**20 028**	20 028	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–132 411 382**	**–134 318 644**	**–133 184 209**	1 134 435	0.8 %
(+)/(-) Régularisations	–1 182 849	–306 898	–552 934	–246 036	–80.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–133 594 231**	**–134 625 542**	**–133 737 143**	888 399	0.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	–89 121 936	–91 723 301	–84 036 850	7 686 451	8.4 %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	–37 733 005	–45 538 021	–43 121 683	2 416 338	5.3 %
Exécution de tâches non liées à des mesures	–3 854 890	3 823 246	–4 142 045	–7 965 291	–208.3 %
Interventions et surveillance dans le domaine des	–159 322	–129 289	–177 556	–48 267	–37.3 %
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	–462 491	–365 472	–536 704	–171 232	–46.9 %
Surveillance et gestion de la qualité	–1 098 900	–385 807	–1 189 399	–803 592	–208.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde de la marge contributive II présente une amélioration d'environ CHF 1,1 million par rapport aux prévisions budgétaires. Suite au jugement du Tribunal administratif du 2 décembre 2016, l'ensemble des frais engagés par les services sociaux dans le cadre d'un mandat de l'APEA doivent faire l'objet d'une indemnisation, c'est-à-dire aussi bien les frais de traitement que les frais d'infrastructure. Cette charge supplémentaire n'avait pas été prise en compte dans le budget, de sorte que les valeurs prévues pour le poste des biens, services et marchandises ont été dépassées. Le remboursement des coûts des mesures qui ont donné lieu à un préfinancement s'est révélé nettement supérieur aux chiffres inscrits au budget. Les postes de charges et de revenus déterminants pour les APEA sont toujours le préfinancement des coûts des mesures et les remboursements de tiers. Ces derniers résultent directement de l'activité-clé du domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, ne peuvent pratiquement pas être influencés par les APEA et sont soumis dans une certaine mesure à des fluctuations aléatoires selon le nombre et la complexité des cas. Les informations sur les prestations du groupe de produits permettent également d'en faire le constat : le nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes est légèrement inférieur aux chiffres de 2017. En fonction des mesures édictées que l'on considère, la différence est même clairement marquée. Les placements à des fins d'assistance ayant donné lieu à une décision a été inférieur aux valeurs de 2017, tandis que le nombre de placements d'enfants décidés par une autorité a légèrement augmenté. Même si les cas ont été globalement un peu moins nombreux qu'en 2017, il est impossible de dégager une tendance générale de la diminution des cas traités par les APEA ; l'évolution de la situation dans les contextes social et institutionnel présage plutôt une augmentation de ces cas à moyen terme.

Priorités de développement

Les APEA ont davantage renforcé leur organisation au sein même de leur structure ainsi qu'auprès des autres acteurs. En étroite collaboration avec d'autres organes d'exécution, elles ont activement participé à la mise en œuvre du nouveau droit régissant les contributions d'entretien et développer le savoir-faire des personnes chargées de l'appliquer en proposant des formations, en offrant des conseils et en favorisant les échanges. Les APEA ont entrepris une optimisation du rapport trimestriel et de la gestion des risques, améliorant ainsi les conditions qui permettent d'assurer un dépistage précoce des situations difficiles. L'ensemble des modèles de décisions sont à présent soumis à une révision complète dans le but d'accroître l'uniformité et la compréhension des décisions rendues par les APEA. Dans le domaine des finances, divers projets ont pu être réalisés telles que l'élimination des obstacles au traitement des sinistres ou l'amélioration de la présentation des coûts des mesures dans le système de gestion des affaires. Un guide a été conçu pour que les présidents des APEA consolident les compétences nécessaires pour gérer les relations, parfois délicates, avec les médias et les autres groupes d'intérêt. Une évaluation externe de l'application de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA ; RSB 213.316) dans le canton de Berne conclut qu'après cinq ans d'activité les APEA ont su trouver leurs marques en tant qu'autorités professionnelles.

Chances et risques

Une fois encore, le fait que les collaborateurs des APEA soient à la fois professionnels et engagés et qu'ils entretiennent de bonnes relations avec les partenaires institutionnels doit être considéré comme une chance. Les principaux risques, quant à eux, sont liés à la hausse du nombre de cas et l'accroissement de leur complexité ainsi qu'aux coûts des mesures mis à la charge du canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 789	7 566
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	4 307	3 772
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	213	168
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	149	173

7 Direction de la police et des affaires militaires (POM)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–9.1	3.0
Police	–390.3	134.0
Circulation routière et navigation	–44.4	325.0
Privation de liberté et mesures d'encadrement	–140.9	51.2
Population et immigration	–186.6	149.8
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–19.1	18.8

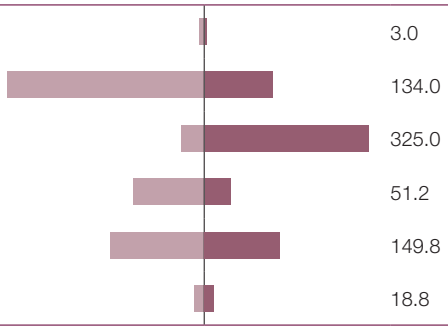

7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–5.4	–6.6	–6.1	0.5	6.9 %
Police	–258.5	–277.2	–256.3	20.9	7.5 %
Circulation routière et navigation	276.7	274.2	280.6	6.4	2.3 %
Privation de liberté et mesures d'encadrement	–81.6	–101.3	–89.7	11.5	11.4 %
Population et immigration	–45.9	–45.4	–36.8	8.6	19.0 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–1.8	–5.2	–0.3	4.9	94.3 %
Total	**–116.5**	**–161.5**	**–108.6**	52.8	32.8 %

7.3 Les priorités de l'exercice

Interventions de la Police cantonale
La Police cantonale (POCA) continue d'intervenir fréquemment dans le périmètre de la Reitschule. La propension à commettre des violences physiques et psychologiques contre le personnel de la police reste élevée, comme l'a encore montré l'évacuation forcée d'un immeuble à Berne au printemps 2017.

Pleins feux sur le vol par effraction
La prévention du vol par effraction a de nouveau été au cœur des préoccupations de la POCA. L'attention toute particulière portée aux habitations a porté ses fruits, entraînant un recul d'environ 35 pour cent par rapport à l'année précédente.

Lutte antiterroriste : prévention et formation
La mise en réseau des autorités joue un rôle essentiel dans la lutte antiterroriste. Elle a donc été améliorée à différents échelons au cours des dernières années. Ainsi, le domaine spécialisé Protection de l'État de la POCA a renforcé ses liens avec le Service de renseignement de la Confédération et les services de renseignement cantonaux.

Le 4 décembre 2017, la Confédération, les cantons et les communes ont adopté un plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. La mise en œuvre au niveau cantonal s'étendra sur plusieurs années et nécessitera l'implication de plusieurs Directions. Un module de formation dispensé aux membres de la POCA les a sensibilisés aux défis liés aux migrations et leur a permis de développer leurs compétences interculturelles.

Innovations informatiques à l'OCRN
L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) a lancé ou implémenté divers projets de numérisation. Ainsi, Berne est le premier canton à avoir introduit l'examen de conduite assisté par ordinateur. Par ailleurs, il sera possible à l'avenir de déposer et de traiter électroniquement les rapports des contrôles médicaux périodiques auxquels doivent se soumettre les conducteurs de véhicules automobiles.

Centrale d'appels
Dans le cadre du projet HarmTel, l'OCRN a décidé de créer une centrale d'appels. Cette dernière a été mise en service le 1er juillet 2017 au siège principal de l'OCRN à Berne. Elle poursuit l'objectif de traiter directement la plupart des demandes téléphoniques de manière à en transmettre le moins possible aux services spécialisés.

Asile : hébergement dans le canton de Berne
Le nombre de requérants d'asile attribués au canton de Berne a diminué une nouvelle fois durant l'année sous revue. Cette tendance peut s'expliquer par le net recul des traversées de la Méditerranée et par le fait que la Suisse ne fait pas partie des principaux pays de destination. Aussi le canton de Berne a-t-il fermé tous les hébergements souterrains et les a-t-il affectés, pour la plupart, à la réserve stratégique.

Rejet du crédit d'objet pour l'aide sociale en matière d'asile
Le 21 mai 2017, le peuple bernois a rejeté, à la suite d'un référendum, le crédit d'objet portant sur l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile durant les années 2016 à 2019, alors que celui-ci avait été approuvé à plusieurs reprises par le Grand Conseil. Cette décision populaire se répercute surtout sur l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Plus précisément, elle empêche la poursuite du projet bernois (option dite spécialisée) dans sa forme actuelle. La POM a donc entamé des négociations contractuelles en vue d'adapter le mandat de prestations et soumettra une demande de crédit au Grand Conseil lors de la session de mars 2018.

Révision totale de la loi sur le droit de cité (LDC; RSB 121.1*)*
Le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi le 13 juin 2017. Ce faisant, il a mis en œuvre les motions 0802014 Bernasconi et 184–2015 Freudiger. Le Conseil-exécutif a approuvé l'ordonnance (ODC; RSB 121.111) d'application le 20 septembre 2017. La loi du 13 juin 2017 sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, conjointement avec la loi du 20 juin 2014 sur la nationalité suisse (LN ; RS 141.0), également issue d'une révision totale.

Exécution judiciaire : création d'une unité d'évaluations de psychologie légale
La création d'une unité d'évaluations de psychologie légale est devenue nécessaire en raison de l'introduction, le 1er janvier 2018, de l'exécution des sanctions centrée sur le risque à l'échelle du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures. Depuis août 2017, le Secteur des évaluations de psychologie légale, mis sur pied par l'Office de l'exécution judiciaire du canton de Berne, évalue les risques pour ce dernier lorsqu'un examen approfondi est nécessaire. En outre, il effectue toutes les évaluations de risques pour les cantons de Berne, Lucerne, Bâle-Ville et Soleure depuis le 1er janvier 2018 et en fera de même à partir du 1er septembre 2018 pour les cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Nidwald, Obwald, Schwyz, Uri et Zoug.

Élaboration de plans et de stratégies pour la protection de la population
L'analyse des dangers dans les communes a été revue, mise à jour et publiée sur le géoportail du canton. En outre, un plan d'urgence concernant les dangers naturels a été élaboré dans 16 communes. L'Organe de conduite cantonal a, quant à lui, procédé à une analyse des points faibles dans trois domaines. Il a par ailleurs établi une stratégie pour la conduite en cas d'épizootie conjointement avec le Service vétérinaire cantonal et soumis à l'approbation du Conseil-exécutif un état des lieux concernant la suite des travaux s'agissant de la planification d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire.

Interventions de la protection civile
Plusieurs organisations de protection civile (OPC) ont dû intervenir à la suite d'intempéries locales. Une intervention de grande envergure a eu lieu dans le Simmental en juin en raison d'un

glissement de terrain. Sur les plans communal et régional, les OPC ont effectué quelque 190 engagements au profit de la collectivité. Près de 9000 jours de service ont été accomplis au total lors de huit manifestations d'importance nationale.

Stratégie sportive du canton de Berne
En juillet 2015, le Conseil-exécutif a chargé la POM d'élaborer une stratégie sportive pour le canton de Berne. Celle-ci doit notamment présenter les perspectives de développement du sport dans le canton. Les travaux effectués dans le cadre des sous-projets se sont terminés en automne 2017, comme prévu. La stratégie a été soumise au Conseil-exécutif fin 2017. Selon toute prévision, elle sera examinée par le Grand Conseil en mars 2018.

Projets d'encouragement du sport
Les écoles polysportives Sportopus ont été intégrées au sport scolaire facultatif. Les programmes FIT ont été mis sur pied à l'intention de groupes cibles spécifiques. HipFit a lieu sur trois sites, TalentFit sur deux sites. Les trois remorques sportives BE fit sont très appréciées. Stationnées à Berne, Bienne et Aeschi bei Spiez, elles sont à la disposition de la population.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–837 223 650**	**–898 937 190**	**–898 953 586**	–16 396	–0.0 %
Revenues	**714 370 039**	**745 346 952**	**771 112 647**	25 765 695	3.5 %
Solde	**–122 853 612**	**–153 590 238**	**–127 840 940**	25 749 299	16.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	–495 525 743	–510 752 577	–500 761 553	9 991 024	2.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–153 170 662	–161 495 740	–142 599 589	18 896 151	11.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–16 600 385	–20 142 531	–18 114 540	2 027 991	10.1 %
34 Charges financières	–1 074 629	–882 500	–331 763	550 737	62.4 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–4 353 429	–1 295 331	–77 067 617	–75 772 286	–5849.6 %
36 Charges de transfert	–155 454 567	–193 944 607	–149 998 308	43 946 299	22.7 %
37 Subventions à redistribuer	–1 350 622	–986 000	–1 346 844	–360 844	–36.6 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–9 693 614	–9 437 904	–8 733 372	704 532	7.5 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	257 034 831	260 605 000	263 831 945	3 226 945	1.2 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	273 735 470	261 674 859	260 542 004	–1 132 855	–0.4 %
43 Revenus divers	0	0	9	9	0.0 %
44 Revenus financiers	2 344 945	2 093 000	2 759 215	666 215	31.8 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	780 879	0	73 032 351	73 032 351	0.0 %
46 Revenus de transfert	170 384 426	212 085 733	161 539 251	–50 546 482	–23.8 %
47 Subventions à redistribuer	1 350 622	995 000	1 346 844	351 844	35.4 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	8 738 865	7 893 359	8 061 027	167 668	2.1 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats s'améliore de CHF 25,8 millions par rapport au budget, un résultat qui s'explique en premier lieu par des revenus supérieurs à ceux escomptés.

Les charges du personnel sont inférieures de CHF 10,0 millions par rapport au budget. La raison en est principalement l'abandon du projet de création d'un établissement de détention administrative sur le site de l'ancien Foyer d'éducation Prêles. Par ailleurs, les dépenses pour l'acquisition de pièces d'uniforme pour la POCA ont été inférieures à ce qui était prévu, étant donné que tous les uniformes seront remplacés prochainement ; de plus, un faible taux de fluctuation a permis de faire baisser les coûts de formation. Les dépenses pour les biens, services et marchandises sont inférieures de CHF 18,9 millions au montant budgété. Cette différence est principalement due à l'abandon du projet d'établissement de détention susmentionné. De plus, les effectifs de RMNA ayant nettement diminué (-23,8 %) depuis l'établissement du budget, les dépenses pour la part non couverte des frais d'hébergement et d'encadrement ont baissé de CHF 10,8 millions. En raison de la mise en œuvre du MCH2, les dépenses et les revenus liés au Fonds de loterie et au Fonds du sport (env. CHF 72,0 mio) sont comptabilisés dans le compte de résultats, sans incidence sur le solde. Cela explique les montants élevés non budgétés dans les dépôts (GM 35) et les prélèvements (GM 45) sur les fonds et financements spéciaux. Les charges de transfert (GM 36), inférieures de CHF 44,0 millions, s'expliquent par le recul des effectifs des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement ; ce dernier a en effet entraîné une forte baisse des subventions d'exploitation que l'Office de la population et des migrations (OPM) verse aux organisations partenaires, par rapport aux montants prévus.

Les revenus s'écartent également du budget, principalement en raison des effectifs moindres de requérants d'asile et de personnes admises provisoirement. De ce fait, les subventions versées par la Confédération (GM 46) sont inférieures de CHF 55,4 millions au montant budgété. À l'OCRN, les rentrées fiscales liées à la taxe sur la circulation routière sont supérieures de CHF 3,4 millions au montant escompté.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–17 957 389**	**–23 340 700**	**–21 735 566**	1 605 134	6.9 %
Recettes	**2 780 059**	**1 850 000**	**3 477 700**	1 627 700	88.0 %
Solde	**–15 177 330**	**–21 490 700**	**–18 257 866**	3 232 834	15.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–15 480 232	–21 490 700	–14 759 764	6 730 936	31.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	–4 628 464	–4 628 464	0.0 %
54 Prêts	0	0	–4 000	–4 000	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–2 477 157	–1 850 000	–2 343 338	–493 338	–26.7 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	302 902	0	427 278	427 278	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	707 084	707 084	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	2 477 157	1 850 000	2 343 338	493 338	26.7 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements est inférieur au budget (CHF 3,2 mio, soit 15,0 %).

Cette différence s'explique par l'abandon ou le report de certains projets informatiques. Ainsi, à l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ), une grande partie des investissements prévus pour le nouveau système de gestion des cas (FABESYS) a été reportée d'un an ; à l'OPM, l'installation d'une mise à jour a permis de renoncer provisoirement au remplacement d'un système d'archivage électronique. En raison de la mise en œuvre du MCH2, certaines dépenses pour des logiciels ne sont plus comptabilisées dans les immobilisations corporelles (GM 50), mais incorporelles (GM 52).

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
3 837.3	3 871.7	3 919.9	3 975.5	4 003	4 045.7	4 064.6

Commentaire

Les effectifs ont augmenté de 18,9 équivalents plein temps (EPT) par rapport à 2016. Cette hausse, d'à peine 0,5 pour cent, correspond à une variation normale pour le fonctionnement d'une Direction de cette taille ; elle concerne principalement la POCA, l'OEJ et le Secrétariat général (SG), où certains postes restés vacants ont été repourvus.

La légère hausse des effectifs de la POCA est due principalement à la fluctuation inattendue, mais inférieure à la moyenne, de certaines fonctions de police. Parallèlement, on assiste à un recul dans la formation d'application, étant donné que la taille des écoles de police a été réduite, conformément à la planification en cours. Au final, la hausse effective atteint 7,6 EPT.
À l'OEJ, la légère hausse s'explique par le fait que des postes vacants ont été repourvus (5,2 EPT).

En raison d'une optimisation des structures destinée à faciliter la réalisation de projets cantonaux d'envergure (IT@BE, PGI, GAE, etc.), le SG a dû augmenter ses effectifs de 1,8 EPT dans le domaine des ressources et des projets ; il a également dû créer deux postes à durée déterminée pour permettre à son Service juridique de faire face au nombre de recours administratifs, en augmentation constante depuis plusieurs années.

L'augmentation marginale résiduelle (2,3 EPT) est due à la fluctuation normale des effectifs au sein de la Direction.

Tous les changements susmentionnés s'inscrivent dans le cadre de l'effectif autorisé pour la Direction.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative

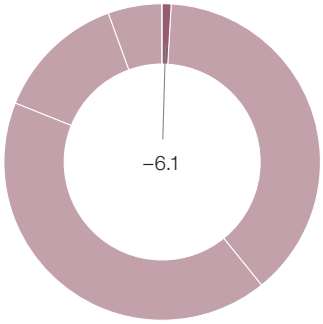

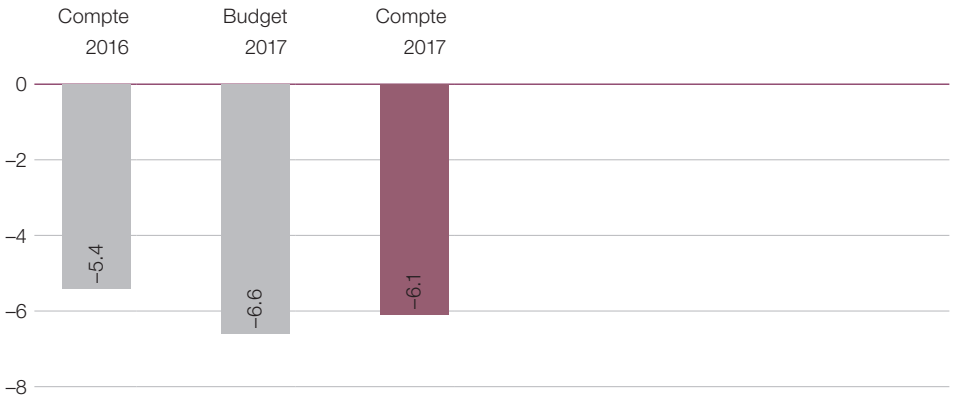

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Soutien au directeur de la POM sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil ; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi (LOCA ; RSB 152.01) et à l'ordonnance (OO CE ; RSB 152.11) d'organisation ; traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport ; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 931 665	1 319 477	1 243 047	–76 430	–5.8 %
(-) Frais de personnel	–6 174 735	–6 639 747	–6 773 684	–133 937	–2.0 %
(-) Coûts matériels	–1 598 787	–2 557 048	–1 626 886	930 162	36.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–65 253	–69 514	–65 614	3 900	5.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–4 907 111**	**–7 946 832**	**–7 223 138**	723 694	9.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 600	0	**691**	691	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–314 740	–312 750	**–621 334**	–308 584	–98.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	–189 827	1 699 252	**1 736 710**	37 458	2.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–5 410 078**	**–6 560 330**	**–6 107 072**	453 258	6.9 %
(+)/(-) Régularisations	15 877	18 389	–17 774	–36 163	–196.7 %
Solde III (comptabilité financière)	**–5 394 201**	**–6 541 941**	**–6 124 846**	417 095	6.4 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Soutien à la direction	–5 300 173	–6 173 115	–5 678 284	494 832	8.0 %
Justice administrative	–1 538 324	–1 803 494	–1 634 926	168 568	9.3 %
Autorisations de police industrielle et de loterie	1 931 386	29 777	90 072	60 294	202.5 %
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I (budget global) du groupe de produits présente un résultat meilleur d'environ CHF 0,7 million par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par des coûts informatiques plus bas qu'escompté (projets IT@BE, GAE, HarmTel) et des économies à hauteur de CHF 0,6 million réalisées dans les prestations de tiers et les coûts administratifs généraux. Les coûts de personnel, eux, ont augmenté d'environ CHF 0,15 million (postes à durée déterminée non prévus, heures supplémentaires payées et augmentation des provisions concernant le personnel d'environ CHF 0,35 million ; en revanche, baisse des coûts provenant de la formation, du perfectionnement et du recrutement du personnel d'environ CHF 0,2 million). Dans la planification, les contributions en faveur de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police et des communes (part de l'impôt sur les maisons de jeu) ont été inscrites dans les frais de matériel. Dans les comptes, ces contributions figurent dans les coûts des subventions cantonales (solde II).

Priorités de développement

La réorganisation modérée du Secrétariat général s'est achevée avec succès et a fait ses preuves dans l'ensemble. En raison des changements prévisibles résultant des projets cantonaux IT@BE et PGI, de premières analyses ont été menées au sujet de l'organisation future de la collaboration dans le domaine des ressources au sein de la Direction. À cet égard, l'un des projets les plus urgents est la réorganisation informatique à la suite de la centralisation des services informatiques de base à partir de 2020.

De plus, trois révisions législatives complètes de grande ampleur ont pu être menées à bien et soumises au Grand Conseil cette année (loi sur la police [LPol ; RSB 551.1], loi sur l'exécution judiciaire et loi sur le droit de cité). La phase de conception du projet de réorganisation du domaine de l'asile dans le canton de Berne a également pu être terminée. Le Secrétariat général a été sollicité dans le cadre de nombreux projets relevant de la Direction ou du canton.

Cette année, le Service juridique a reçu 476 nouveaux recours, ce qui représente un record sur les dix dernières années (+27 % par rapport à l'année précédente). Des postes à durée déterminée ont été créés pour faire face à cette charge de travail supplémentaire.

Chances et risques

Le grand nombre de projets cantonaux en cours continuera de solliciter le Secrétariat général. Or les ressources sont limitées et l'absence imprévue de personnes-clés pourrait être lourde de conséquences pour la réussite de certains projets. L'augmentation massive des affaires traitées par le Service juridique reste critique et, si cette tendance devait se maintenir, cela générerait inévitablement des besoins en personnel supplémentaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	138	137
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	27
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	43	38
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	202	237
Nombre de recours déposés	376	476
Nombre de recours traités	318	399

7.7.2 Police

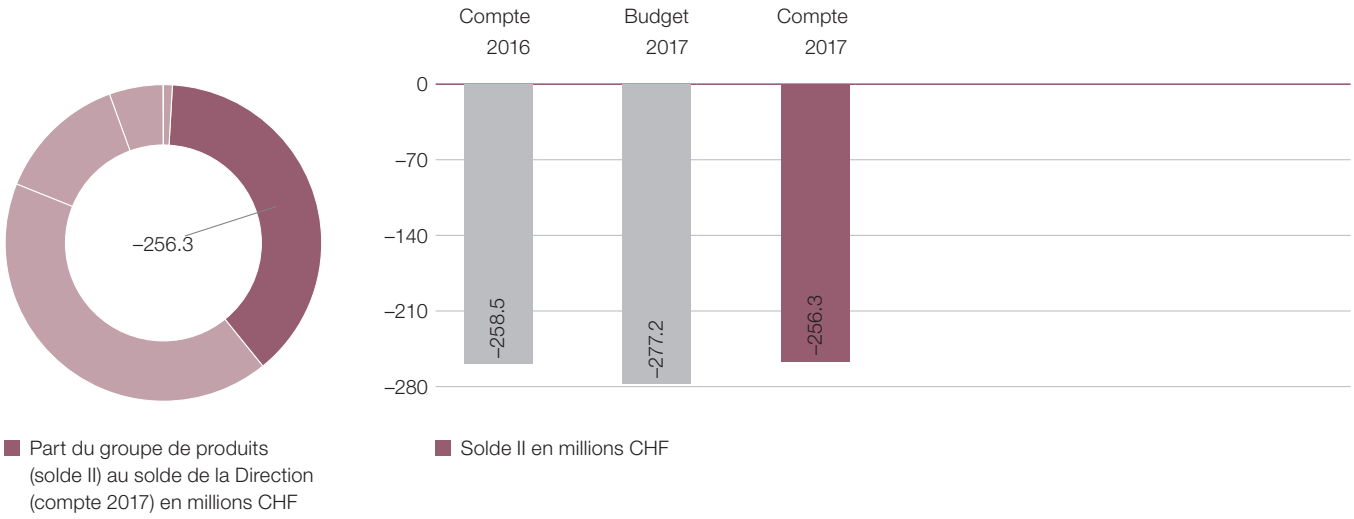

Description

Le groupe de produits Police englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,
- la coordination de diverses forces d'engagement,

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organs fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	61 290 430	59 896 000	60 004 305	108 305	0.2 %
(-) Frais de personnel	–306 572 487	–320 012 915	–314 879 076	5 133 839	1.6 %
(-) Coûts matériels	–59 494 964	–61 958 369	–60 817 689	1 140 680	1.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–16 401 815	–17 065 522	–14 619 426	2 446 096	14.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–321 178 836**	**–339 140 805**	**–330 311 886**	8 828 919	2.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	23 636 981	23 159 000	**37 344 201**	14 185 201	61.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	39 009 357	38 758 000	**36 656 874**	–2 101 126	–5.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–258 532 498**	**–277 223 805**	**–256 310 810**	20 912 995	7.5 %
(+)/(-) Régularisations	3 016 347	3 253 752	–8 699 779	–11 953 531	–367.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–255 516 150**	**–273 970 053**	**–265 010 589**	8 959 464	3.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d?engagement, entraide administrative et aide à l?exécution	–121 389 136	–126 066 490	–115 772 942	10 293 548	8.2 %
Police judiciaire	–205 396 012	–217 474 919	–214 927 501	2 547 419	1.2 %
Prestations pour des tiers	5 606 312	4 400 604	388 557	–4 012 048	–91.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Les activités de la Police cantonale bernoise (POCA) sont regroupées au sein du groupe de produits Police. Une économie d'environ CHF 8,8 millions (2,6 %) a pu être réalisée au niveau I (budget global) du calcul des marges contributives.

Les écarts budgétaires constatés sont principalement dus aux frais de personnel et aux coûts standards. Les frais de personnel sont inférieurs au budget d'environ CHF 5,1 millions. La formation de base s'est déroulée dans des filières beaucoup plus petites, en raison de la fluctuation en-dessous de la moyenne et de l'effectif complet de la POCA. Compte tenu du remplacement intégral et imminent de l'uniforme de la POCA, les coûts d'acquisition de pièces d'équipement actuelles étaient moins élevés que prévu. De plus, le budget de la formation et du perfectionnement n'a pas été totalement utilisé. Les coûts pour les frais de matériel correspondent au budget, à l'exception d'écarts marginaux. Les coûts standards de CHF 2,4 millions ont été inférieurs à la planification en raison du moment effectif et ultérieur de l'activation des immobilisations. Les charges de matériel et d'entretien de CHF 1,1 million (1,8 %) n'ont pas été utilisées en raison des activités opérationnelles.

Du côté des recettes, on constate une diminution du rendement des amendes de près de CHF 2 millions, qui est due à la mise en place par la Confédération de systèmes dynamiques de guidage du trafic. Des rentrées financières ont été réalisées grâce à des contributions de la Confédération, notamment avec l'indemnité supplémentaire exceptionnelle pour l'engagement durant la visite d'État du président chinois (CHF 1,8 mio). La mise en œuvre de HRM2 dans le domaine des contributions fédérales a également eu un impact positif exceptionnel sur le solde II (comptabilité analytique d'exploitation ; CHF 11,2 mio). Les contributions fédérales inscrites au passif avec HRM2 doivent être entièrement amorties la première année. L'application des prescriptions durant la première année de la nouvelle présentation des comptes a été complexe.

Les dépenses du compte d'investissement ont dépassé de près de CHF 2,1 millions celles prévues au budget. Outre diverses dépenses supplémentaires, l'acquisition d'une solution informatique pour la gestion de la flotte de véhicules de l'ensemble du canton de Berne et le projet Rialto (acquisition d'une nouvelle gestion des processus commune avec la justice) ont sensiblement influencé ce résultat. La compensation a été assurée par l'écart de planification de la direction.

Durant l'exercice en revue, la POCA s'est attelée aux activités policières suivantes :

En janvier, la visite du président de la République populaire de Chine a représenté le premier grand défi pour la POCA. Non seulement en raison de l'importance de cette visite de haut rang, mais aussi de la situation au niveau de la politique mondiale, les autorités fédérales ont évalué la situation comme très dangereuse et pris les mesures de sécurité nécessaires. L'objectif était de protéger le président, mais aussi de respecter la liberté d'opinion et d'autoriser les manifestations. Des collaborateurs de l'ensemble du canton de Berne ont été engagés pour gérer cette tâche difficile. Le mandat a été exécuté avec souveraineté, grâce à une présence professionnelle, des interventions appropriées et une conduite ciblée.

Cependant, quelques semaines plus tard, les forces d'engagement ont eu nettement moins de possibilités de dialogue. Lors de leur engagement sur mandat en ville de Berne, les agents de police ont été attaqués à plusieurs reprises et mis en danger de manière ciblée. L'expulsion d'occupants d'un immeuble à l'Effingerstrasse et des débordements soudains aux alentours de la Reitschule ont obligé plusieurs fois les forces d'engagement de se servir de moyens de contrainte. Malgré le recours à ces moyens, des collaborateurs ont été blessés lors de ces engagements, ce qui montre bien l'agressivité à laquelle les forces de l'ordre ont été confrontées. Une série de manifestations annoncées en automne a nécessité la convocation d'un effectif approprié d'agents de police. Alors que certaines ont été empêchées par la police sur mandat des autorités municipales en vue de garantir la sécurité de la population, d'autres ont pu avoir lieu avec un accompagnement. Lors de ces engagements, la POCA a misé sur une interaction directe dans la mesure du possible, au moyen d'équipes de dialogue ou d'un accompagnement par le biais de Twitter.

Plusieurs événements majeurs étaient inscrits au programme durant l'été dans le canton de Berne. La sécurité incombait d'abord aux organisateurs des manifestations, mais la POCA a également été sollicitée. Les concerts de vedettes internationales telles que Justin Bieber ou Céline Dion ont attiré des mil-

liers de spectateurs et ont dû être sécurisés dans d'autres conditions, au vu des attentats perpétrés peu avant à l'étranger. Les effectifs convoqués, la bonne collaboration avec les organisations partenaires et le dialogue étroit avec les autorités municipales et les organisateurs ont toutefois permis de garantir la sécurité tout en laissant une marge de manœuvre aux acteurs concernés. Ainsi, non seulement les fans des concerts, mais aussi les visiteurs d'autres manifestations telles que la Fête de Thoune, la Braderie à Bienne ou le festival du Gurten ont pu profiter de leur événement sans trop de contraintes. Les mesures de sécurité renforcées ont été prises selon la situation. Les commentaires positifs ont été plus nombreux que les négatifs.

La POCA est parvenue à gérer de nombreux engagements, même d'envergure, sans renfort personnel d'autres cantons. Malgré cela, la situation dangereuse constante ne s'est pas arrêtée aux frontières cantonales. Une collaboration intercantonale a donc été nécessaire lorsqu'une augmentation du nombre de passages illégaux de la frontière n'a pas pu être exclue durant les mois d'été. Dans une optique de solidarité, la POCA s'est également tenue prête à soutenir les corps de police des régions frontalières concernés en fournissant des moyens personnels et logistiques, sachant qu'une collaboration soulagerait les forces de police de toute la Suisse à long terme et renforcerait la sécurité. Au vu du faible nombre de passages illégaux de la frontière, l'engagement n'a pas dû être déclenché. Les préparatifs ont toutefois livré de précieux apprentissages pour des situations à venir, de manière à pouvoir transférer les immigrés illégaux plus rapidement dans les structures définies grâce à une présence policière plus importante.

L'annonce d'une fille portée disparue en septembre à Utzigen a déclenché une action de recherche d'envergure. Malgré les mauvaises conditions météorologiques, le vaste terrain inaccessible à de nombreux endroits a été passé au peigne fin sous la conduite de la POCA. Outre les forces de la POCA, de nombreuses organisations partenaires ont également été engagées. La recherche s'est bien terminée, puisque la fille a été retrouvée dans un pays limitrophe et a pu être ramenée à la famille.

La campagne de lutte contre le vol à la tire en fin d'année a montré qu'il ne faut pas seulement réagir aux annonces, mais aussi mettre l'accent sur la prévention. Des autocollants au sol dans les gares, des affiches et des films de prévention ne sont que quelques mesures prises dans le cadre d'une large offensive d'information dont le but était de sensibiliser la population, notamment en vue de la Foire aux oignons, du marché de Noël et de la période de l'Avent, qui attire une foule importante. La campagne, qui a connu un large écho, unissait mesures de communication et recherche active de dialogue dans la rue. Un film d'animation produit par la POCA au sujet du couloir de secours, montrant le comportement correct à adopter par les usagers de la route en cas d'accident, a attiré un grand intérêt national. Dans le domaine de la police judiciaire, plusieurs enquêtes ont abouti avec succès, notamment l'appréhension du suspect de l'homicide de 2016 dans le quartier de Seefeld à Zurich. La POCA a pu appréhender le prévenu lorsqu'il a tenté d'acheter une arme dans le darknet. Le double homicide à Suberg a également fait la Une des médias. Un bureau d'intervention a été formé avec des spécialistes de la brigade Vie et intégrité corporelle, sous la conduite du ministère public compétent. Ils ont uni leurs forces durant plusieurs semaines pour clarifier le déroulement des faits et rassurer la population. Grâce aux investigations d'envergure, l'auteur présumé a pu être arrêté déjà peu après avoir commis l'acte. D'autres bureaux d'intervention avec lesquels les divisions ont collaboré ont pu clarifier des homicides, notamment à Reconvilier et à Unterseen.

L'année dernière, les spécialistes de la recherche de personnes et de la police judiciaire sont en outre parvenus à élucider plusieurs grandes affaires de drogue et d'en faire rapport aux autorités judiciaires. Dans l'un des cas, trois femmes étaient soupçonnées d'avoir vendu plusieurs kilogrammes d'amphétamines et d'autres substances. Autre exemple : la clôture de l'enquête relative à un laboratoire de drogues, dans lequel des pilules d'ecstasy et 40 000 fausses pilules de viagra ont pu être saisies parmi d'autres stupéfiants.

Durant l'exercice écoulé, la Brigade financière a également mené des investigations complexes. L'appréhension en novembre d'une passeuse d'argent présumée, en rapport avec une fraude d'astuce du neveu, a conduit à de plus amples investigations au niveau international. Pour identifier la personne responsable, une collaboration internationale notamment avec le ministère public à Varsovie a eu lieu dans le cadre du Joint Investigation Team (JIT). L'objectif du groupe d'investigation conjointe, auquel se sont joints le Parquet général du canton de Berne fin septembre 2017 et l'Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne, est de lutter de manière plus efficace contre l'astuce du neveu. En tant que forme particulière d'entraide judiciaire internationale, le JIT permet entre autres à ses membres de s'entendre plus directement et donc plus rapidement, de coordonner des mesures ou d'échanger des moyens de preuves. Le Ministère public du canton de Berne et la POCA jouent un rôle pionnier au niveau national avec cette forme de collaboration.

Priorités de développement

En 2017, le domaine Développement du personnel a pu terminer avec succès le projet Carrière des assistants de sécurité. La carrière a pu être introduite et appliquée dans le corps de police à partir d'octobre 2017. Cette étape permet de proposer désormais un développement spécialisé aux collaborateurs. La fonction d'assistant de sécurité est valorisée et devient toujours plus prisée. Par ailleurs, elle permet à la POCA de mieux se positionner dans ce segment du marché du travail en tant qu'employeur attrayant.

En raison du taux de fluctuation en-dessous de la moyenne, la taille des filières à partir de 2018 a été revue à la baisse. Le recrutement des aspirants s'est déroulé de manière positive grâce à des mesures publicitaires discrètes mais ciblées, au vu des filières plus petites, et à une procédure efficace de recrutement. Les formations planifiées par rapport à la situation politique ont pu être dispensées avec succès. Des formations supplémentaires, portant notamment sur des menaces extraordinaires, continuent d'être dispensées à tous les niveaux.

La mise en réseau des autorités joue un rôle central dans la lutte contre le terrorisme. Les réseaux ont été améliorés et renforcés à tous les échelons. La coordination avec le Service de renseignement de la Confédération (SRC) et les services cantonaux de renseignement se fait par le biais de cercles de compétences organisés régulièrement. Les séances régulières du groupe de travail sur le terrorisme font le pont à l'interne entre la POCA et les besoins en matière de police de sécurité. La coordination avec les autres cantons, les autorités fédérales, le SRC, la Police judiciaire fédérale, le Ministère public de la Confédération ainsi que le traitement commun d'affaires relevant de la procédure pénale et du service de renseignement fonctionnent au moyen d'interfaces définies.

Durant l'année sous revue, la POCA a une fois de plus mis l'accent sur le domaine des vols par effraction (VPE), surtout dans le secteur des habitations. Les VPE dans des maisons individuelles et des appartements réduisent sensiblement le sentiment de sécurité des citoyens, raison pour laquelle une haute priorité est accordée à la lutte contre ces infractions. Les efforts déployés les années précédentes ont eu un effet positif sur le nombre de vols perpétrés. La création du groupe de travail VPE et la nouvelle tâche de reconnaissance de séries contribuent à une communication rapide et à la prise de mesures immédiates. De plus, les circonstances étaient plus favorables pour la mise en place de mesures-clés dans les temps. Alors que plus de 3841 vols par effraction avaient été enregistrés dans le secteur des habitations en 2013, seuls 1800, soit 51 pour cent de moins, ont été constatés en 2017. Rien qu'en 2017, le nombre de VPE dans le secteur des habitations a diminué de quelque 35 pour cent par rapport à l'année précédente.

Dans le secteur des entreprises, le nombre de VPE est également en baisse. En 2017, ce nombre a diminué d'environ un tiers par rapport à 2013. Autre élément réjouissant : depuis la diminution des VPE, la POCA a pu effectuer nettement plus d'actions de police judiciaire, ce qui a aussi permis, depuis 2013, d'arrêter plus de cambrioleurs en flagrant délit. La baisse du nombre de vols permet de marquer une présence préventive avec les ressources à disposition, ce qui accentue encore la baisse du nombre de VPE. Le taux d'élucidation dans le domaine des VPE est resté plus ou moins au même niveau. Divers arrêts du Tribunal fédéral critiquant les prélèvements routiniers d'ADN et exigeant davantage de retenue et de proportionnalité sont à l'origine de l'actuelle restriction des analyses du frottis de la muqueuse jugulaire (FMJ). Il faut dès lors s'attendre à une baisse du taux d'élucidation. Alors qu'en 2015 plus de 250 analyses FMJ avaient été ordonnées, seulement près de 100 analyses FMJ, soit 60 pour cent de moins, ont été demandées jusqu'en septembre 2017. À l'avenir aussi, le VPE sera l'infraction contre le patrimoine poursuivie avec le plus d'efforts, avant tout dans le but d'augmenter le sentiment de sécurité des citoyens.

Chances et risques

Les attaques violentes contre les agents de police sont inquiétantes et deviennent un sujet permanent. Les collaborateurs sont continuellement soutenus avec un équipement optimal, une bonne formation et un encadrement intensif par les supérieurs hiérarchiques et le service psychologique.

Comme les délibérations relatives à la nouvelle loi sur la police (LPol) n'ont pas pu avoir lieu durant la session de novembre, la première lecture a été déplacée à janvier 2018. Le Grand Conseil a simultanément relevé que la deuxième lecture devrait avoir lieu durant la session de mars. Les opinions divergent en ce qui concerne la possibilité d'expulser des personnes qui campent sur un terrain privé sans l'accord du propriétaire. Cette directive visant les gens du voyage est considérée comme discriminante et, par conséquent, contraire au droit par la POCA. De plus, les politiques doivent répondre aux questions en suspens concernant les gens du voyage. En raison de nombreux commentaires controversés, il a été décidé, dans le cadre de la procédure de consultation, de retirer les dispositions sur les entreprises de sécurité privées du projet de la LPol et de leur consacrer une loi séparée (loi sur les prestations des entreprises de sécurité privées, LPESP). Ces travaux ont avancé rapidement, le deuxième corapport relatif à la loi a pu être clos à la mi-octobre déjà. La première lecture par le Grand Conseil est prévue pour la session de mars 2018 et la loi devrait entrer en vigueur en même temps que la LPol au 1er janvier 2019. Les travaux relatifs à l'application des dispositions au sein de la POCA ont déjà débuté.

Les échantillons de sol prélevés selon les directives de l'Office des eaux et des déchets n'ont révélé aucune nécessité d'assainissement onéreux des stands de tir de la POCA. Les buttes et les bacs pare-balles des trois stands de tir doivent toutefois être remplacés d'ici fin 2020 afin d'éviter que des métaux lourds ne se diffusent dans les eaux souterraines. La rénovation de deux stands de tir est prévue pour l'année 2018, la troisième aura lieu en 2019.

Le projet Centre de police Berne a surmonté d'importants obstacles en 2017. Les examens géologiques et hydrauliques ont pu être effectués et des solutions pour les risques connus (cours d'eau souterrains) ont pu être trouvées. Le Grand Conseil a franchi une autre étape importante en autorisant le crédit de planification en novembre. Les documents pour le concours d'architecture ont été établis et le jury a été sélectionné. Ce dernier a adopté le programme du concours en décembre 2017. Le concours doit être terminé en 2018. Étant donné que, selon

la planification actuelle, le projet de construction ne devrait être terminé qu'en 2027, les risques générés par les structures décentralisées des systèmes dans le domaine de la gestion des appels d'urgence, de la mobilisation et de la gestion d'engagement n'ont pas encore pu être réduits.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 912	1 951
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	532	526
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 353 446	3 457 773
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	55	54
Nombre de communes au bénéfice d'un contrat sur les prestations ou sur les ressources	91	118
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	167 028	174 771

7.7.3 Circulation routière et navigation

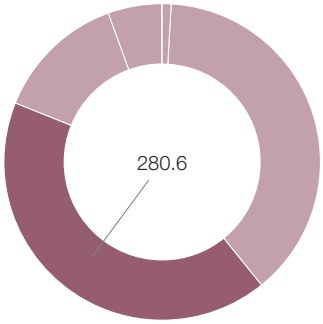

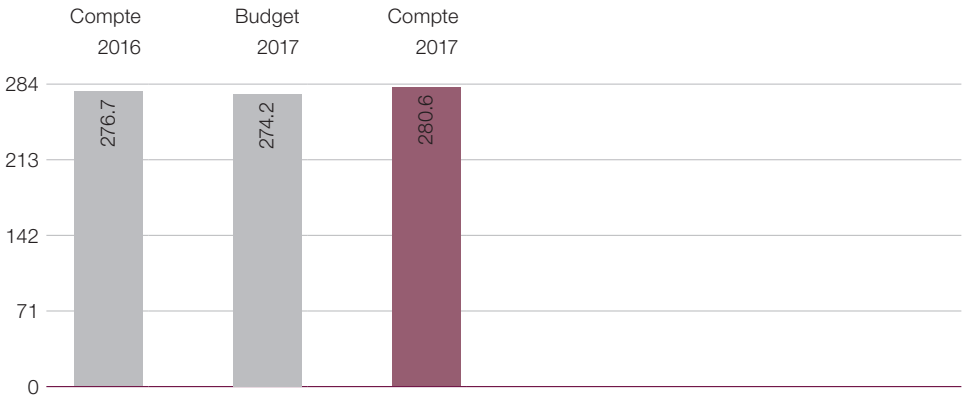

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits Circulation routière et navigation comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes à l'examen de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	62 507 528	61 182 473	62 862 194	1 679 721	2.7 %
(-) Frais de personnel	–32 793 388	–34 985 258	–34 318 651	666 608	1.9 %
(-) Coûts matériels	–7 729 775	–8 029 001	–7 791 742	237 259	3.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 335 039	–2 736 396	–2 253 973	482 423	17.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**19 649 326**	**15 431 818**	**18 497 830**	3 066 012	19.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	257 034 831	258 720 000	**262 095 235**	3 375 235	1.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**276 684 158**	**274 151 818**	**280 593 065**	6 441 247	2.3 %
(+)/(-) Régularisations	–992 773	–1 055 953	–851 254	204 698	19.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**275 691 385**	**273 095 865**	**279 741 811**	6 645 946	2.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Admission des véhicules	17 139 383	14 504 707	16 405 834	1 901 127	13.1 %
Admission des conducteurs de véhicules	1 886 290	683 190	1 577 090	893 900	130.8 %
Mesures administratives	–1 796 212	–2 040 097	–2 015 666	24 430	1.2 %
Admission des bateaux	–31 087	–72 052	24 919	96 970	134.6 %
Admission des conducteurs de bateaux	61 757	29 538	94 928	65 390	221.4 %
Signalisation sur les voies d'eau	–34 109	–27 917	–20 341	7 576	27.1 %
Redevances cantonales sur le trafic	–49 170	–46 153	–82 134	–35 982	–78.0 %
Redevances fédérales sur le trafic	1 619 567	1 641 007	1 637 956	–3 051	–0.2 %
Places d'amarrage	852 908	759 594	875 245	115 651	15.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I (budget global) du groupe de produits présente un résultat meilleur que celui prévu dans le budget (CHF +3,1 mio). Les rentrées (CHF 62,9 mio) sont plus élevées que l'année précédente (CHF +0,4 mio) et supérieures à celles inscrites au budget (CHF +1,7 mio). Les coûts s'élèvent à CHF 44,4 millions et sont plus élevés que l'année précédente, mais ils sont nettement inférieurs au budget (CHF 45,8 mio). Les rentrées dues à l'impôt sur les véhicules à moteur sont plus élevées que prévu (CHF +3,4 mio).

Priorités de développement

Le nombre record d'expertises effectuées en 2016 n'a pas tout à fait pu être atteint, ce qui s'est traduit par une légère diminution des rentrées. Le budget a toutefois été dépassé de CHF 0,7 million. En 2017, quelque 267 500 véhicules ont été expertisés (contrôles subséquents compris). L'année précédente, ce nombre s'élevait à 271 500. Ce recul s'explique par des absences prolongées d'experts.

En 2017, les ventes de véhicules neufs ont diminué d'un pour cent dans l'ensemble de la Suisse. Cependant, les recettes provenant des immatriculations et des contrôles garage ont légèrement augmenté, même si 3400 permis de circulation de moins qu'en 2016 ont été délivrés.

Avec des rentrées de CHF 8,5 millions, le résultat du produit Admission des conducteurs de véhicules s'améliore de CHF 0,5 million par rapport au budget. Les écarts dans les sous-catégories correspondent à des variations ordinaires.

Dans le domaine des mesures administratives, les rentrées ont été légèrement plus élevées que celles de l'année précédente, mais en raison des frais de personnel plus élevés (en particulier pour prononcer des mesures), le taux de couverture des coûts a baissé à 66 pour cent (69 % en 2016).

Dans le domaine de la navigation, les rentrées provenant des inspections ont reculé en raison d'annulations à la fin de l'été pour cause de vents forts. En revanche, l'échéance des permis de navigation suite à l'interdiction des moteurs à deux temps et la hausse du nombre d'examens théoriques et pratiques ont généré des recettes supplémentaires. Dans l'ensemble, les recettes correspondent au montant budgété et les coûts sont légèrement inférieurs, ce qui entraîne une couverture des coûts de 111 pour cent.

Les rentrées dues à la taxation et à l'encaissement des redevances cantonales sur le trafic sont légèrement inférieures au montant budgété. Cette baisse résulte principalement de la diminution des décisions rendues en matière de non-paiement d'émoluments et de l'impôt sur les véhicules à moteur. On en déduit que les mauvais payeurs se font plus rares. Par ailleurs, les coûts de personnel ont augmenté afin de garantir la disponibilité des services.

Les rentrées fiscales (impôt sur les véhicules à moteur, impôt sur les bateaux) excèdent de CHF 5,1 millions celles de l'année précédente et de CHF 3,4 millions celles portées au budget. Le nombre de véhicules en circulation a augmenté de 1,58 pour cent en 2017. La tendance à l'achat de véhicules plus lourds se poursuit, en raison notamment de l'explosion des ventes de voitures équipées de quatre roues motrices (part de marché des véhicules 4×4 : 47,5 %). La légère amélioration des recettes issues de l'impôt sur les bateaux, malgré un effectif un peu moins élevé, s'explique par le fait que les bateaux sont plus grands et souvent équipés de moteurs plus puissants.

Chances et risques

Les tâches quotidiennes de l'OCRN se traduisent par un travail de masse, qui ne cesse de croître. Ainsi, toujours plus de véhicules sont mis en circulation, ce qui a des conséquences sur l'immatriculation et sur les expertises. Pour faire face à ce travail de masse à l'avenir avec un effectif de personnel inchangé, il est indispensable d'améliorer et d'automatiser les processus. En raison des mesures d'économie drastiques prévues par le canton, les moyens pour introduire les innovations TIC nécessaires risqueraient de faire défaut, quand bien même ce sont les clients qui supportent ces coûts conformément au principe de causalité. Dès lors, la population et les acteurs économiques exigent de l'OCRN qu'il soit compétent et efficace. Le personnel, de son côté, demande également davantage d'efficacité dans les processus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	782 270	793 310
Effectif des bateaux	11 878	11 784
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	276 284	272 854
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	91 103	89 408
Nombre d'expertises	271 475	267 472
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	43 563	44 365
Nombre de mesures administratives notifiées	18 713	18 959
Nombre de consultations téléphoniques	477 213	480 000

7.7.4 Privation de liberté et mesures d'encadrement

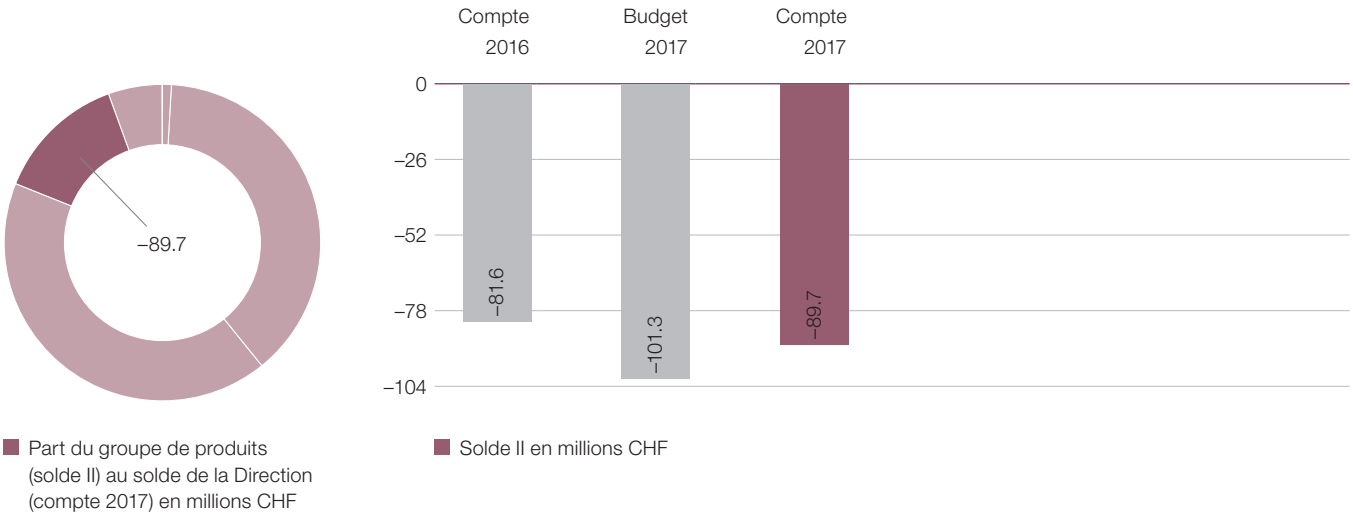

Description

L'Office de l'exécution judiciaire est chargé de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures pour adultes et mineurs. Certains établissements assurent également l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte relevant du droit des étrangers (détention en phase préparatoire, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou détention pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil pour mineurs. La priorité est mise en tout temps sur la sécurité publique, la diminution du risque de récidive et la préparation à la réinsertion.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	60 268 844	46 483 680	51 154 245	4 670 565	10.0 %
(-) Frais de personnel	–111 623 886	–110 111 390	–102 261 288	7 850 102	7.1 %
(-) Coûts matériels	–27 541 936	–33 593 951	–35 672 691	–2 078 739	–6.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 731 721	–4 024 439	–2 949 038	1 075 401	26.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–81 628 698**	**–101 246 100**	**–89 728 772**	11 517 329	11.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–11 500	**0**	11 500	100.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–81 628 698**	**–101 257 600**	**–89 728 772**	11 528 829	11.4 %
(+)/(-) Régularisations	–4 010 269	6 815 484	1 191 486	–5 623 998	–82.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–85 638 967**	**–94 442 116**	**–88 537 285**	5 904 831	6.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Exécution de mesures	0	–54 598 669	–58 632 290	–4 033 621	–7.4 %
Détention	0	–34 921 461	–25 498 470	9 422 992	27.0 %
Exécution de mesures pour mineurs	0	–11 567 077	–5 598 012	5 969 065	51.6 %
Exécution des peines et mesures dans des établissements externes à l?OPLE	–21 914 006	0	0	0	0.0 %
Exécution des peines et mesures en milieu fermé (hommes)	–9 528 832	0	0	0	0.0 %
Exécution des peines en milieu ouvert (hommes) et détention administrative	–10 214 758	0	0	0	0.0 %
Exécution des mesures pour hommes	–4 626 945	0	0	0	0.0 %
Exécution des peines et mesures pour femmes	–1 886 687	0	0	0	0.0 %
Exécution des mesures institutionnelles (adolescents)	–4 763 287	0	0	0	0.0 %
Exécution des mesures institutionnelles (adolescen)	–308 028	0	0	0	0.0 %
Détention en prison	–23 098 110	0	0	0	0.0 %
Autres formes d'exécution des peines et probation	–5 288 045	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Au niveau de la marge contributive I (budget global), le compte d'exploitation affiche un solde de CHF –89,7 millions (CHF –81,0 mio en 2016). Ce résultat représente une amélioration de CHF 11,5 millions (CHF –1,8 mio en 2016) par rapport au solde budgété de CHF –101,2 millions (CHF –79,9 mio en 2016).

En 2017, le canton de Berne a exécuté moins de jugements extracantonaux, ce qui a eu des répercussions directes sur les revenus provenant des indemnités. Le nombre de jours d'exécution résultant de jugements cantonaux, lui, a connu une légère hausse. Toutefois, ces coûts ne sont pas facturés au sein de l'administration. En raison d'une occupation moindre des institutions par rapport à l'année précédente, les revenus ont eux aussi été inférieurs aux montants budgétés. Dans le cadre de l'introduction du MCH2, les directives pour la mise en compte ont subi des modifications par rapport à la planification. Les revenus provenant d'indemnités internes au canton ne sont plus attribués au budget global (solde I) comme auparavant, ce qui, dans l'ensemble, a conduit à une amélioration du solde de CHF 4,7 millions par rapport au budget.

Les coûts de personnel sont inférieurs au budget de CHF 7,8 millions, principalement en raison de l'abandon du projet d'ouverture d'un établissement de détention administrative sur le site de l'ancien Foyer d'éducation Prêles. Des postes vacants dans l'ensemble de l'office ont, dans une moindre mesure, aussi contribué à cette baisse. Les frais de matériel pour l'exploitation ont dépassé le montant budgété d'environ CHF 2,0 millions.

En raison de projets d'investissement non réalisés, les amortissements sont inférieurs d'environ CHF 1,0 million par rapport au budget.

Priorités de développement

Sur mandat de la POM, l'OEJ a élaboré en 2017 un document stratégique faisant état de la situation actuelle de l'exécution des peines et des mesures dans le canton de Berne, en mettant l'accent notamment sur la qualité des prestations, le taux d'occupation dans les institutions, le nombre de places de détention et les ressources disponibles, et les infrastructures que l'OEJ peut utiliser actuellement pour mener à bien ses tâches.

Ainsi, la stratégie de l'exécution judiciaire 2017 à 2032 aborde en particulier la question des besoins futurs en places de détention, de leur répartition en fonction du type de détention et de l'adaptation, à moyen ou à long terme, des infrastructures en fonction du nombre de places de détention nécessaires et des exigences qualitatives d'un système d'exécution des peines et mesures moderne et sûr.

En application du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures, le canton de Berne a introduit en 2017 le système de l'exécution des sanctions orientée vers les risques (ROS) et créé le Secteur des évaluations de psychologie légale (SEPL), auquel l'ensemble des parties au concordat peuvent faire appel. Le système ROS sert à piloter le travail des autorités de placement et de leurs partenaires, en particulier les établissements d'exécution judiciaire, selon des directives et des normes définies. Il prévoit de planifier les interventions et d'organiser l'exécution de la sanction en tenant systématiquement compte du risque de récidive concret

que présente chaque personne condamnée, dans le but de prévenir ce risque et d'améliorer les perspectives de réinsertion sociale. L'élaboration des processus ROS (tri – examen – planification et exécution) dans le canton de Berne est du ressort de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP) et de ses partenaires. Dans le cadre d'un groupe de travail, ils ont examiné et, dans certains cas, redéfini la collaboration et les tâches communes entre l'autorité de placement et les établissements d'exécution des peines et mesures du canton de Berne. L'introduction de ROS en Suisse alémanique (le système n'est pas encore utilisé en Suisse latine) constitue une avancée importante : la Suisse orientale et la Suisse occidentale appliquent les mêmes processus, adoptant ainsi une approche, une position et un langage unifiés dans l'exécution des peines et mesures en Suisse alémanique. Dans le canton de Berne, le système ROS sera appliqué à partir de 2018.

La fusion, en 2017, entre la Section de la probation et des formes particulières d'exécution de peines (SPFP) et la Section de l'application des peines et mesures (SAPEM) s'est déroulée avec succès. Cette réorganisation a donné naissance à la SPESP.
Dans les prisons régionales, le taux d'occupation était en moyenne de 102,3 pour cent en 2017. Il était donc inférieur à celui de l'année précédente (105,3 %). Quant à celui des établissements pénitentiaires, il est resté presque inchangé, à 95,7 pour cent. Dans le Foyer d'éducation Lory, il était de 76,2 pour cent.

En ce qui concerne l'objectif d'effet Contribution à la sécurité publique et à la sécurité intérieure de l'exploitation, le nombre d'évasions depuis les sections fermées des prisons régionales, des établissements pénitentiaires et des foyers d'éducation est descendu à un en 2017.

Le projet « Dossiers électroniques des patients » a été mis en œuvre avec succès en 2017 dans les prisons régionales du canton de Berne. Il contribue à une bonne collaboration organisationnelle et administrative au sein des services de santé.

L'ouverture, en 2017, de la Section de l'exécution des peines de la Prison régionale de Berthoud a comblé une lacune dans le système d'exécution judiciaire (gestion du placement). Les personnes en exécution de peine anticipée ou condamnées à 180 jours de détention au plus pourront désormais être placées conformément aux dispositions prévues par la loi.

Chances et risques

Le Foyer d'éducation Prêles a officiellement fermé ses portes le 31 octobre 2016. Depuis, diverses possibilités ont été envisagées pour l'utilisation future du site. La mise en service par étapes d'un établissement de détention administrative prévue initialement n'a pas pu être réalisée en raison des critères imposés par l'Office fédéral de la justice.

La phase de conception du projet portant sur le nouveau système de gestion des cas FABESYS s'est achevée au sein de la Section de la détention et le mandat a été défini avec toutes les spécifications. De plus, un nouveau chef de projet a été désigné.

Le projet Harmtel, qui consistait à renouveler les installations téléphoniques de l'OEJ, a pu être mené à bien en novembre 2017 dans toutes les sections et leurs secteurs.

Le projet pilote de planification du personnel et des ressources (PREP) a pu être terminé et l'outil en question est employé depuis début 2017 à la Prison régionale de Berne. Du fait de l'expérience positive, d'autres sections implanteront PREP dans leurs secteurs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	366 580	359 052
Nombre de journées de travail d'intérêt général	19 736	19 310
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 072	1 027
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	79	82
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allégements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	139	142
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	2	1

7.7.5 Population et immigration

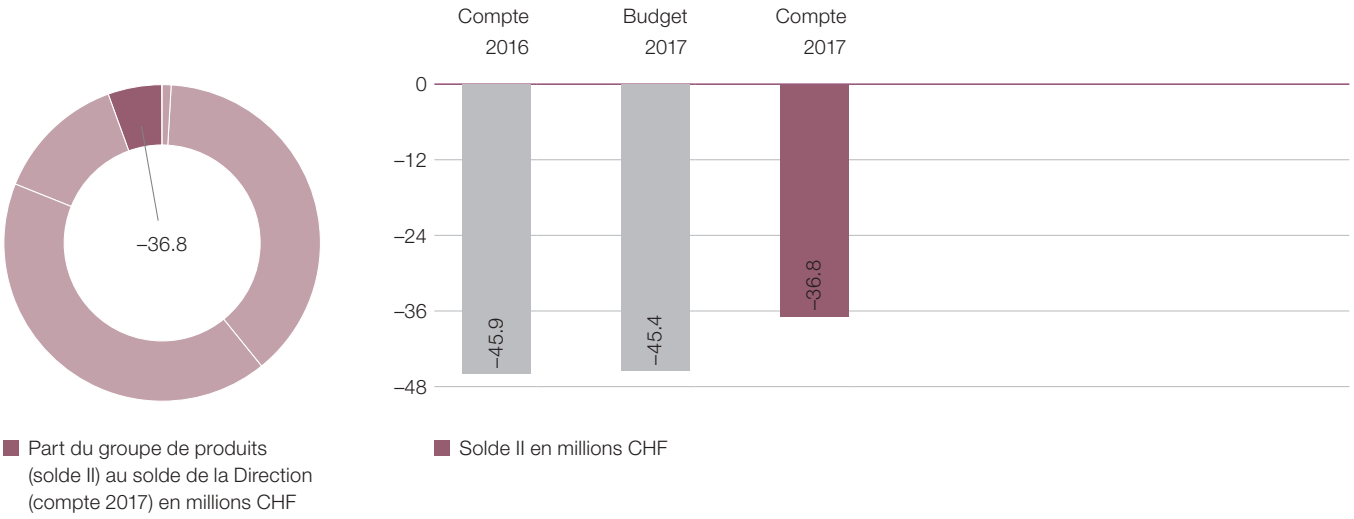

Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Hébergement, soutien, assistance et accompagnement pour les personnes relevant du domaine de l'asile attribuées au canton de Berne.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de disparition, changement de sexe, enregistrement de partenariat et dissolution de partenariat enregistré. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération). Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	33 668 175	32 184 383	27 846 202	–4 338 181	–13.5 %
(-) Frais de personnel	–20 982 696	–21 533 916	–26 087 125	–4 553 209	–21.1 %
(-) Coûts matériels	–45 100 032	–50 496 861	–33 492 352	17 004 509	33.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–96 198	–588 454	–124 566	463 888	78.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–32 510 751**	**–40 434 847**	**–31 857 841**	8 577 006	21.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	132 999 294	172 261 286	**121 973 201**	–50 288 085	–29.2 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–146 406 866	–177 190 700	**–126 873 866**	50 316 834	28.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	15 022	4 000	**5 650**	1 650	41.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–45 903 301**	**–45 360 262**	**–36 752 855**	8 607 406	19.0 %
(+)/(-) Régularisations	–115 711	94 786	–5 950 972	–6 045 758	–6378.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–46 019 012**	**–45 265 476**	**–42 703 827**	2 561 648	5.7 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Asile (LiLFAE ; SR 122.20)	–25 104 621	–25 621 467	–22 664 292	2 957 175	11.5 %
Etrangers (LiLFAE ; SR 122.20)	–5 260 795	–5 046 187	–5 902 516	–856 329	–17.0 %
Demandes et événements relevant de l'état civil	–5 882 567	–5 782 834	–5 482 946	299 888	5.2 %
Communication de données extraites des registres	1 242 197	1 395 865	902 143	–493 722	–35.4 %
Documents d'identité des ressortissants suisses	2 495 035	–5 421 777	1 289 771	6 711 548	123.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I (budget global) est supérieur de CHF 8,6 millions au budget. Cette amélioration est principalement due à une baisse des frais de matériel de CHF 11,9 millions. Les montant des dépenses non couvertes pour l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) a été plus bas que prévu, à savoir CHF 10,8 millions. Par contre, un manque à gagner de CHF 4,3 millions a été enregistré, découlant notamment d'un forfait pour frais administratifs en baisse de CHF 4,7 millions en raison d'une diminution du nombre des demandes d'asile et de remboursements de la Confédération inférieurs de CHF 0,4 millions pour des renvois exécutés. Ces pertes ont pu en partie être compensées par une hausse des recettes d'émoluments au sein du Service de l'état civil et des naturalisations et du Service des migrations.

Priorités de développement

La nouvelle stratégie de la Confédération devrait être introduite à l'échelle nationale en 2019. Elle comporte des procédures accélérées et une meilleure intégration des requérants d'asile dont les chances de rester en Suisse sont élevées. Dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE), la POM et la SAP ont œuvré conjointement à l'élaboration d'une planification détaillée. Dorénavant, la SAP sera responsable de l'aide sociale en matière d'asile (requérants d'asile dont la demande est en cours, personnes admises provisoirement et réfugiés), tandis que la POM se concentrera sur l'aide d'urgence et l'exécution des renvois. En approuvant la planification détaillée NA-BE le 5 juillet 2017, le Conseil-exécutif a mis la dernière main à la phase de conception du projet. En conséquence, l'OPM a lancé la planification de mise en œuvre des projets partiels concernant les centres de départ et l'aide d'urgence. Il est prévu que la POM gère ses propres centres d'ici le premier semestre de 2019. Le transfert de l'aide sociale en matière d'asile de la POM à la SAP est prévu pour le milieu de 2020.

La POM et la SAP ont convenu d'introduire un système d'information commun dans le domaine des migrations, de l'asile et des réfugiés pour remplacer les applications spécialisées ELAR et Asydata. Les coûts engendrés sont prévus dans le crédit d'engagement en vue de l'exploitation, de la maintenance et du développement des applications TIC spécialisées de la POM, que le Grand Conseil a accepté lors de la session de novembre 2017 (AGC 2017.POM.392 du 6 décembre 2017).

Par ailleurs, le Grand Conseil a approuvé, pendant la session de juin 2017, la loi révisée sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (loi sur le droit de cité, LDC ; RSB 121.1). La transition a pu être opérée dans les délais et les séances d'information destinées aux communes se sont tenues jusqu'à la mi-décembre 2017. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, en même temps que la loi sur la nationalité suisse (LN ; RS 141.0) au niveau fédéral.

Chances et risques

Dans le domaine de l'asile, la situation a été encore plus calme qu'en 2016, mais elle ne doit pas être sous-estimée. Au total, 18 088 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, et 2125 ont été attribuées au canton de Berne. Cela représente une diminution des demandes de 33,5 pour cent et des attributions de 37,3 pour cent par rapport à l'année précédente. Le nombre de RMNA (330 à fin 2017) a également considérablement baissé par rapport à l'année précédente (–23,8 %). Dans le domaine de l'asile, la fluctuation des effectifs, notamment des RMNA, est susceptible d'entraîner une hausse ou une baisse des coûts. Au moment d'établir le budget, le nombre de RMNA attribués au canton de Berne était encore élevé, et on ne s'attendait pas à une telle accalmie. Dès lors, les dépenses destinées aux RMNA ont été inférieures de CHF 10,8 millions par rapport au budget.

Le 21 mai 2017, le peuple a rejeté le crédit en vue de l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile pour les années 2016 à 2019.

Une partie importante de ce crédit était destinée à l'hébergement et à l'encadrement des RMNA. Depuis, d'autres options ont été étudiées. Le 17 janvier 2018, le Conseil-exécutif a approuvé un nouveau crédit pour les années 2018 à 2020. Ce dernier se fonde sur une nouvelle stratégie, laquelle prévoit des économies grâce à la modification et à la suppression de certaines prestations, tout en respectant la protection de l'enfant consacrée par la Constitution fédérale. Pendant la session de novembre 2017, le Grand Conseil a accepté le crédit complémentaire pour l'hébergement et l'encadrement des RMNA en 2017 sur la base de la nouvelle stratégie. Ce crédit complémentaire s'imposait, étant donné que le crédit d'engagement 2017 à 2019 pour l'hébergement et l'encadrement des RMNA était toujours valable, malgré le refus du crédit d'ensemble en vue de l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile. À l'époque, l'effectif de RMNA prévu dans le crédit d'engagement était toutefois considérablement moins élevé.

À la fin 2017, les partenaires contractuels géraient 25 centres d'hébergement collectifs en surface et six foyers pour RMNA, sur mandat du canton. L'apaisement de la situation dans le domaine de l'asile a conduit à la fermeture, courant 2017, des 14 centres d'urgence encore exploités à la fin de l'année 2016. Ces derniers ont pour la plupart été intégrés à la réserve stratégique. Ainsi, la réserve comptait 850 places dans neuf centres d'urgence à la fin 2017. Ces centres peuvent être ouverts rapidement en cas de besoin. De plus, des conventions ont été conclues avec les communes et les partenaires de l'aide sociale en matière d'asile, afin d'être en mesure de réagir sans délai à une éventuelle forte augmentation du nombre d'attributions. Cette mesure est nécessaire car l'évolution du domaine de l'asile est très difficile à prévoir et la Confédération continue d'enjoindre aux cantons d'établir des plans d'urgence.

Comme l'année précédente, le domaine des étrangers a été marqué par un grand nombre de dossiers à traiter et des affaires toujours plus complexes. Grâce à l'optimisation des processus et au recrutement, en 2016, de collaborateurs pour une durée déterminée dans les limites de l'état des postes, les affaires en suspens accumulées au cours des années précédentes ont encore pu être réduites.

En 2017, le SECN a enregistré 10 889 naissances et 2440 reconnaissances d'enfant. Il s'agit là des chiffres les plus élevés depuis 2005. Il y a eu 1170 décès de moins que le nombre de naissances. Outre de nombreuses autres transactions, 4463 mariages ont été conclus. 1086 cérémonies de mariage ont été célébrées dans des locaux externes à un office de l'état civil et 244 cérémonies ont eu lieu un samedi. 41 pour cent des mariages conclus dans le canton de Berne se sont soldés par un divorce. 1943 ressortissants étrangers ont été naturalisés par la voie ordinaire, soit 738 de plus qu'en 2016.

En 2017, les sept centres de documents d'identité ont accueilli 119 739 personnes. Le nombre de documents qu'ils ont délivrés a diminué de 23,7 pour cent : en tout, 167 391 passeports, cartes d'identité, titres de séjour biométriques pour ressortissants d'États tiers et documents de voyage du SEM ont été établis. Grâce à différentes mesures, la part de rendez-vous pris en ligne a de nouveau augmenté, à savoir de 6,1 points de pourcentage pour atteindre 47,8 pour cent. Ainsi, les prises de rendez-vous par téléphone ont diminué, ce qui a contribué à l'optimisation des processus et à la diminution des frais de personnel. En 2017, la forte diminution de la charge de travail qui avait été prédite s'est confirmée, vu que le nombre de documents d'identité arrivant à échéance a été plus faible, une situation appelée à perdurer pour les années à venir. Cette prévision se fonde sur les valeurs empiriques des décennies écoulées. Ainsi, les postes supplémentaires à durée déterminée autorisés pour la période chargée désormais révolue ne sont plus nécessaires depuis 2017.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nouveaux requérants d'asile attribués au canton de Berne	3 390	2 125
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	4 587	3 401
Personnes admises à titre provisoire (<=7 ans)	2 788	3 516
Naturalisations ordinaires	1 205	1 943
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 536 000	4 336 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	219 473	167 391
Nombre d'appels reçus par la centrale d'appels du Service des documents d'identité (SDI)	112 248	84 987

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires

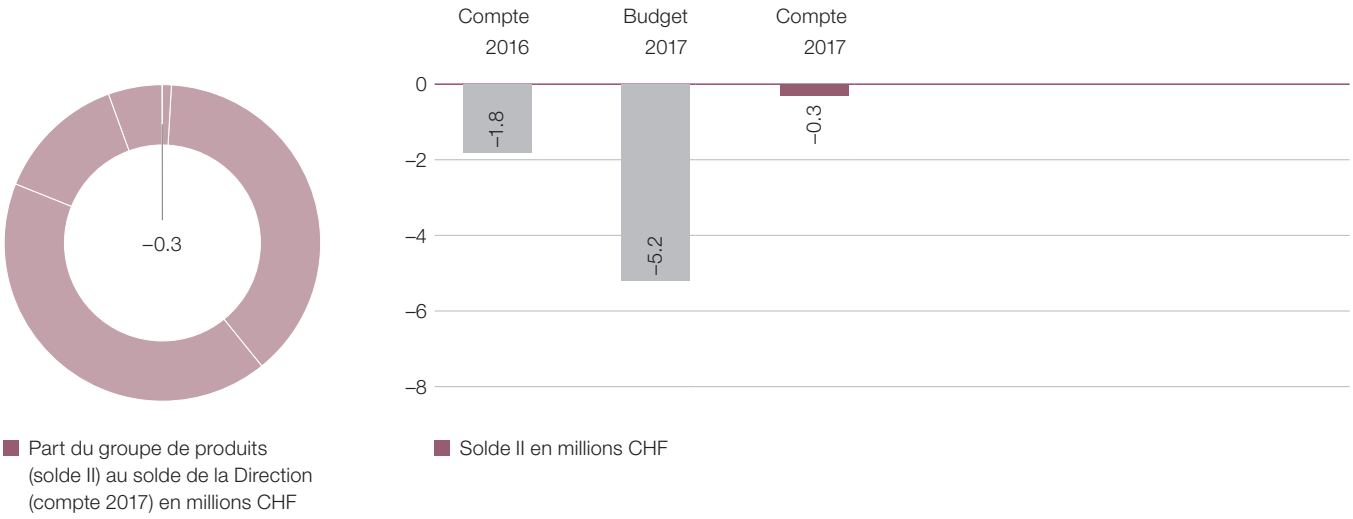

Description

Des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la police et des affaires militaires et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	7 314 667	7 337 331	7 964 689	627 358	8.6 %
(-) Frais de personnel	–12 320 045	–9 784 167	–11 950 336	–2 166 169	–22.1 %
(-) Coûts matériels	–4 819 218	–8 212 451	–5 203 309	3 009 142	36.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–55 256	–35 854	–172 056	–136 201	–379.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–9 879 852**	**–10 695 141**	**–9 361 013**	1 334 128	12.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	599 928	507 000	**567 892**	60 892	12.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 374 529	–4 177 169	**–1 765 909**	2 411 260	57.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 891 654	9 160 000	**10 259 773**	1 099 773	12.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 762 799**	**–5 205 310**	**–299 257**	4 906 052	94.3 %
(+)/(-) Régularisations	–4 213 866	–1 261 208	–4 906 945	–3 645 737	–289.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–5 976 666**	**–6 466 518**	**–5 206 202**	1 260 315	19.5 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Sport	–3 297 331	–2 562 405	–3 005 740	–443 335	–17.3 %
Infrastructure	3 351 316	2 465 156	3 557 993	1 092 837	44.3 %
Affaires militaires	–3 899 342	–6 165 334	–3 833 198	2 332 136	37.8 %
Coordination de la protection de la population	–4 145 986	–2 785 530	–4 322 607	–1 537 077	–55.2 %
Protection civile	–1 888 509	–1 647 029	–1 757 461	–110 432	–6.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Concernant les coûts de matériel et de personnel, le calcul des marges contributives de la planification diffère considérablement des comptes. En effet, lors de cette opération, la répartition n'a pas été faite correctement, ce qui a conduit à une sous-estimation des coûts de personnel et à une surestimation des frais de matériel. Cette erreur a été corrigée dans les comptes. Le solde I est néanmoins supérieur de CHF 1,3 million au budget. Les recettes supplémentaires de CHF 0,6 million sont principalement dues à la location de salles au sein de la caserne et au succès de l'offre de cours dans le domaine du sport. Des frais de matériel moindres ont contribué à améliorer le résultat annuel de CHF 0,7 million.

Le contrôle périodique des abris (CPA) dans le canton de Berne est en cours. Les connaissances et expériences acquises dans le cadre du projet pilote dans la région concernée sont intégrées aux autres planifications et aux étapes ultérieures du CPA. Ce dernier sera effectué dans l'ensemble du canton, région après région, au cours des années à venir.

En 2017, le Care Team du canton de Berne est intervenu plus de 500 fois. Doté d'un corps de milice d'environ 200 personnes, il fournit un soutien spirituel et une aide psychologique d'urgence au personnel d'intervention et aux victimes en cas d'événement traumatisant dans la vie quotidienne, de catastrophe ou de situation d'urgence. Ce soutien psychosocial vise à stabiliser rapidement les personnes touchées sur le plan psychique et à leur faire recouvrer leur autonomie.

Au début de l'année 2015, l'établissement d'un plan d'urgence relatif aux dangers naturels a été inscrit dans la loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi ; RSB 521.1) et, en février 2015, le Conseil-exécutif a adopté le crédit-cadre nécessaire à sa mise en œuvre. En 2017, 16 plans d'urgence supplémentaires ont pu être établis en collaboration avec les communes et ont été remis à ces dernières.

Du 26 au 28 septembre 2017 s'est tenu l'exercice général d'urgence 2017, mandaté par la Confédération, lequel consistait à tester la gestion d'un accident dans la centrale nucléaire de Mühleberg. Dans le canton de Berne, les acteurs concernés étaient les organes de conduite cantonaux et communaux, les hôpitaux et les forces d'intervention. Les processus de gestion et les mesures prédéfinies ont fonctionné. L'exercice a toutefois mis au jour des améliorations nécessaires dans divers secteurs. L'organe de conduite cantonal (OCCant) a mené une analyse des points faibles dans trois domaines au niveau cantonal. De plus, il a élaboré une stratégie de conduite en cas d'épizootie, en collaboration avec le Service vétérinaire, et a soumis au

Conseil-exécutif un aperçu des étapes futures de la planification d'urgence « Accident dans une centrale nucléaire » pour approbation.

Les communes bernoises ont pu terminer leurs analyses des dangers à la fin 2016 et disposent ainsi de bases actualisées pour l'évaluation des risques. Les standards appliqués permettent la comparaison des données, tant entre les risques qu'entre les communes. Les données ont été publiées sur le géoportail du canton de Berne au premier semestre 2017 et sont accessibles au public.

Des intempéries survenues dans certaines régions ont nécessité l'intervention de plusieurs organisations de protection civile. Une importante intervention a eu lieu en juin dans le Simmental après des glissements de terrain. Sur le plan communal et régional, environ 190 interventions ont été réalisées en faveur de la collectivité, tandis que près de 9000 jours de service ont été effectués à l'occasion de huit manifestations d'envergure nationale. Le contrôle de gestion et les inspections dans le domaine de la protection civile font l'objet d'une révision. À son terme, des directives harmonisant ces démarches de contrôle seront édictées afin de tirer parti de synergies, d'améliorer la cohérence et d'éliminer des redondances.

En juillet 2015, le Conseil-exécutif a mandaté la POM d'élaborer une stratégie sportive pour le canton de Berne, dont l'objectif consiste entre autres à présenter les perspectives de développement du sport dans le canton. Les tâches s'inscrivant dans le cadre des projets partiels ont pu être menées à bien en automne 2017, comme prévu. La stratégie a été soumise au Conseil-exécutif fin 2017 et doit être traitée par le Grand Conseil en mars 2018.

Les écoles polysportives Sportopus ont été intégrées à l'offre de sport scolaire facultatif. Les programmes FIT, qui proposent des offres pour des groupes cibles spécifiques, ont pu être lancés. Les programmes HipFit et TalentFit sont proposés respectivement sur trois et deux sites. Les remorques BE-fit connaissent un grand succès. Trois d'entre elles sont à la disposition de la population et sont stationnées à Berne, Bienne ou Aeschi bei Spiez.

Le School Dance Award est un concours de danse qui tient lieu d'éliminatoire et de rencontre cantonale au sein d'une fédération regroupant quatre cantons de la Suisse du nord-ouest. Ainsi, les meilleurs groupes issus des cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et de Berne se qualifient pour la finale. En 2017, un total de 300 enfants et adolescents, répartis dans 23 groupes, ont participé au School Dance Award bernois et 800 enfants ont en outre pu profiter des offres de préparation proposées aux écoles.

La cérémonie donnée par le Conseil-exécutif en l'honneur des sportifs bernois ayant remporté des succès a eu lieu le 23 octobre 2017 à l'Hôtel du gouvernement, à Berne. Plus de 60 lauréats ont pu y prendre part personnellement.

L'offre Midi actif est destinée aux collaborateurs de l'administration et d'autres communes et localités intéressées, qui souhaitent faire un peu de sport pendant leur pause de midi, l'objectif étant d'atteindre un certain équilibre, tant sur le plan physique que psychique. En 2016, différentes leçons de sport et d'activité physique payantes ont été dispensées à Berne, Thoune, Bienne et Valbirse. Vu son succès, l'offre a été étoffée en 2017.

Dans le domaine de l'administration militaire, l'OSSM se charge, entre autres, de diverses tâches d'exécution que la Confédération délègue aux cantons. Ainsi, en 2017, il a organisé 125 journées d'orientation, auxquelles se sont rendus 4398 conscrits. Il a traité 3731 demandes d'ajournement de service, 15 637 annonces d'arrivée, de départ ou de changement d'adresse et 1736 cas de manquement au tir obligatoire. 2471 membres de l'armée ont été libérés de leurs obligations militaires. Dans le cadre de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 58 612 factures et décisions de taxation ont été établies et 7702 rappels ont été envoyés. Les rentrées ainsi générées avoisinent CHF 22,5 millions, dont 80 pour cent doivent être reversés à la Confédération et 20 pour cent sont conservés par le canton.

L'OSSM a aussi organisé des événements n'entrant pas dans ses tâches d'exécution légales, tels que la fête de libération des officiers, l'accueil des lieutenants récemment brevetés, le lancement du tir en campagne et le « Chlousehöck » des commandants de troupe bernois. Il a en outre coordonné les demandes de prestations des quatre fanfares militaires du canton de Berne et les visites à la troupe effectuées auprès des bataillons ou divisions attribués au canton.

En 2017, 257 097 jours d'occupation ont été enregistrés sur la place d'armes de Berne. La tendance à la hausse observée au cours des dernières années s'en trouve ainsi confirmée.

Priorités de développement

L'OSSM met la priorité sur l'élaboration d'une stratégie pour le sport, sur la planification d'urgence consacrée aux dangers naturels et sur des planifications et des stratégies en matière de protection de la population. Le budget et le plan intégré mission-financement prennent ces projets en compte.

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, des amendes et de la location de la caserne. Le résultat peut être bénéficiaire comme déficitaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	15 226	15 637
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	50 567	58 612
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	8 572	9 526
Nombre de moniteurs J+S actifs	19 695	21 346
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	9 674	10 265
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	45 986	51 968
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	257 902	257 097

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Constributions de remplacement

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–5 229 979**	**–5 000 000**	**–6 607 918**	–1 607 918	–32.2 %
Revenues	**5 229 979**	**5 000 000**	**6 607 918**	1 607 918	32.2 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	–16 000	–16 000	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–4 353 429	–1 295 331	–5 313 592	–4 018 261	–310.2 %
36 Charges de transfert	–780 879	–3 593 169	–1 188 326	2 404 843	66.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–95 671	–111 500	–90 000	21 500	19.3 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	4 449 100	5 000 000	5 329 592	329 592	6.6 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	780 879	0	1 278 326	1 278 326	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	18 309 151	21 881 701	21 881 701	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	21 881 701	23 177 032	25 916 967	2 739 935	11.8 %
Variation du patrimoine	3 572 550	1 295 331	**4 035 266**	2 739 935	211.5 %

Commentaire

Depuis sa révision de 2012, la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1) prévoit que les contributions de remplacement en matière de construction d'abris sont versées aux cantons, lesquels alimentent ainsi un financement spécial. Dans le canton de Berne, les fonds des contributions décentralisés prévus sous l'ancien droit restent aux mains des communes jusqu'à fin 2019. Les prélèvements sont effectués avant tout sur ces fonds décentralisés, le fonds central (administré par le canton) n'étant mis à contribution que de façon subsidiaire. En 2017, ce fonds a fait l'objet de prélèvements pour des acquisitions de matériel par des organisations de protection civile, pour des mesures dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris et pour la couverture des frais administratifs du fonds. Les recettes enregistrées pendant la période sous revue proviennent des contributions de remplacement que doivent verser les maîtres d'ouvrage en vertu de la législation fédérale. Les prélèvements attendus pendant les prochaines années sur le fonds central sont difficiles à anticiper. Ils dépendent en effet du besoin d'investissement, du nombre de demandes reçues pour d'autres mesures de protection civile et du solde des fonds décentralisés restant auprès des communes.

7.9 Fonds

7.9.1 Fonds de loterie

Affectation du Fonds
La part des bénéfices nets de la Loterie intercantonale est versée au Fonds de loterie.

	Compte 2016	Compte 2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture CHF	%
Recettes				
Part des bénéfices SWISSLOS 2016	53 272 734	60 174 505	6 901 771	13.0 %
Intérêts	0	0	0	0.0 %
Autres revenus	216 250	2 100	–214 150	–99.0 %
Total recettes	**53 488 984**	**60 176 605**	6 687 621	12.5 %
Dépenses				
Culture	3 132 181	7 266 580	4 134 399	132.0 %
Protection monuments historiques	14 595 177	14 720 459	125 282	0.9 %
Protection du patrimoine	547 970	267 280	–280 690	–51.2 %
Protection de la nature	1 208 980	91 920	–1 117 060	–92.4 %
Protection de l'environnement	0	10 100	10 100	100.0 %
Secours en cas de catastrophe	120 000	420 000	300 000	250.0 %
Aide au développement	1 989 175	2 068 513	79 338	4.0 %
Projets scientifiques	99 320	132 280	32 960	33.2 %
Tourisme	841 730	659 520	–182 210	–21.6 %
Utilité publique ou bienfaisance	2 700 687	2 319 357	–381 330	–14.1 %
Subventions périodiques	3 895 000	4 145 000	250 000	6.4 %
Alimentation FAC INS	10 600 000	12 000 000	1 400 000	13.2 %
Alimentation Fonds du sport	10 600 000	8 000 000	–2 600 000	–24.5 %
Frais administratifs	413 064	464 524	51 460	12.5 %
Régularisation des projekts 2017	0	319 450	319 450	100.0 %
Total dépenses	**50 743 285**	**52 884 984**	**2 141 699**	**4.2 %**
Total recettes	53 488 984	60 176 605	6 687 621	12.5 %
Total dépenses	50 743 285	52 884 984	2 141 699	4.2 %
Excédent de recettes	**2 745 698**	**7 291 621**	**4 545 923**	**165.6 %**
Etat de la fortune	**01.01.2017**	**31.12.2017**		
Fortune initiale compte courant	122 467 736	121 013 434	–1 454 302	–1.2 %
Excédent de recettes	2 745 698	7 291 621	4 545 923	165.6 %
Paiement pour acomptes SWISSLOS Part de bénéfices 2016	–36 800 000	0	36 800 000	–100.0 %
Paiement pour acomptes SWISSLOS Part de bénéfices 2017	32 600 000	–32 600 000	–65 200 000	–200.0 %
Etat compte courant Fonds de loterie	**121 013 434**	**95 705 055**	**–25 308 379**	**–20.9 %**
Etat subventions promises	–62 300 567	–51 968 535	10 332 032	16.6 %
Moins paiement pour acomptes SWISSLOS Part de bénéfices 2016	0	0	0	0.0 %
Moins paiement pour acomptes SWISSLOS Part de bénéfices 2017	–32 600 000	0	32 600 000	100.0 %
Fortune nette Fonds de loterie	**26 112 867**	**43 736 521**	**17 623 653**	**67.5 %**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

7.9.2 Fonds du sport

Affectation du Fonds
Le Fonds du sport est utilisé pour la construction et l'entretien d'installations sportives, l'acquisition de matériel sportif, des cours, des manifestations sportives et des compétitions, ainsi que pour des mesures spéciales de promotion du sport.

	Rechnung 2016	Rechnung 2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture CHF	%
Recettes				
Attribution du Fonds de loterie	10 600 000	8 000 000	–2 600 000	–24.5 %
Intérêts	261 395	241 732	–19 663	–7.5 %
Autres revenus	0	0	0	0.0 %
Total recettes	**10 861 395**	**8 241 732**	–2 619 663	–24.1 %
Dépenses				
Construction / remise en état install. sportives	7 734 670	4 858 270	–2 876 400	–37.2 %
Matériel sportif	1 161 180	1 171 562	10 382	0.9 %
Promotion relève sport de masse	982 946	967 446	–15 500	–1.6 %
Promotion relève sport de haut niveau	1 953 972	1 039 079	–914 893	–46.8 %
Promotion cours	283 575	134 550	–149 026	–52.6 %
Promotion mesures particulières	257 450	146 870	–110 580	–43.0 %
Manifestations et compétitions sportives	745 860	874 530	128 670	17.3 %
Compétitions européennes	62 020	32 840	–29 180	–47.0 %
Frais administratifs	448 354	484 531	36 177	8.1 %
Régularisation des projekts 2017	0	1 867 742	1 867 742	100.0 %
Total dépenses	**13 630 028**	**11 577 420**	**–2 052 608**	**–15.1 %**
Total recettes	10 861 395	8 241 732	–2 619 663	–24.1 %
Total dépenses	13 630 028	11 577 420	–2 052 608	–15.1 %
Excédent de dépenses / recettes	**–2 768 632**	**–3 335 688**	**–567 056**	**20.5 %**
Etat de la fortune	**01.01.2017**	**31.12.2017**		
Fortune initiale compte courant	51 041 879	48 273 247	–2 768 632	–5.4 %
Excédent de recettes / dépenses	–2 768 632	–3 335 688	–567 056	20.5 %
Etat compte courant Fonds du sport	**48 273 247**	**44 937 559**	**–3 335 688**	**–6.9 %**
Etat subventions promises	–13 268 214	–11 800 592	1 467 622	–11.1 %
Fortune nette Fonds du sport	**35 005 033**	**33 136 967**	**–1 868 066**	**–5.3 %**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.8	0.3
Prestations de services finances du groupe	–52.7	226.8
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	–0.9	1 295.2
Impôts et prestations de services	–153.0	5 276.2
Personnel	–18.4	3.9
Informatique et organisation	–103.5	47.2

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.3	–5.5	–4.5	0.9	16.9 %
Prestations de services finances du groupe	99.6	75.6	174.2	98.6	130.5 %
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	1 272.6	1 293.8	1 294.3	0.5	0.0 %
Impôts et prestations de services	5 080.7	4 991.5	5 123.1	131.7	2.6 %
Personnel	–12.8	–17.0	–14.5	2.5	14.8 %
Informatique et organisation	–84.4	–44.4	–56.3	–11.9	–26.7 %
Total	**6 351.4**	**6 294.0**	**6 516.3**	222.3	3.5 %

8.3 Les priorités de l'exercice

Le Conseil-exécutif a présenté au printemps 2017 un résultat des comptes positif. Les comptes de 2016 ont clôturé sur un excédent de revenus de CHF 221,2 millions au compte de fonctionnement. L'investissement net, d'un montant de CHF 439,5 millions, a été financé en totalité par des fonds propres. Le solde de financement atteint CHF 139,2 millions.

En raison de la forte dégradation des perspectives financières, le Conseil-exécutif a décidé en novembre 2016 d'élaborer un programme d'allégement (PA 2018) dont l'objectif prioritaire était de présenter au Grand Conseil, en août 2017, un budget 2018 et un plan intégré mission-financement 2019 à 2021 en équilibre. Le Conseil-exécutif souhaitait en outre assurer durablement le financement de sa stratégie fiscale. Enfin, il entendait aussi exposer au Grand Conseil les mesures d'allégement qui seraient nécessaires pour des baisses d'impôt allant au-delà de la stratégie fiscale. Parallèlement à l'élaboration du PA 2018, la Direction des finances a dirigé et coordonné au niveau cantonal la préparation du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021.

Le 28 juin 2017, le Conseil-exécutif a informé le public des résultats du PA 2018. Il a ensuite présenté, le 24 août 2017, les valeurs-repères du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021. A l'issue des débats budgétaires de 2017, le Grand Conseil a adopté le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 ; il a aussi approuvé, après en avoir pris connaissance, le rapport du Conseil-exécutif sur le PA 2018.

Durant sa session de juin 2017, le Grand Conseil a décidé d'abroger au 1er janvier 2018 l'article 5 de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3). Cette disposition prévoyait que, tant que des ressources étaient disponibles dans le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, seule la moitié du bénéfice distribué au canton soit inscrite au budget et au plan intégré mission-financement.

Le 1er janvier 2017, le canton de Berne a introduit le MCH2 et procédé à une réévaluation systématique du bilan (retraitement). Le passage de la présentation des comptes du MCH1 au MCH2 conforme aux normes internationales de comptabilité pour le secteur public IPSAS (« International Public Sector Accounting Standards ») est réalisé par étapes (ACE 0247/2010). L'application des nouveaux principes de présentation des comptes vise une représentation fidèle à la réalité de l'état de la fortune, des finances et des revenus du canton ; elle améliore aussi la transparence et la comparabilité des comptes rendus financiers (principe de l'image fidèle : « True and Fair View »).

Le rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil relatif au contrôle périodique des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1) prévu dans la LPFC a été élaboré sur la base d'une évaluation scientifique externe, et soumis à une procédure de consultation. Il sera examiné par le Grand Conseil au cours de la session de septembre 2018.

Le Conseil-exécutif a arrêté le 29 juin 2016 une décision de principe (ACE 0805/2016) sur le déploiement dans le canton de Berne d'un progiciel de gestion intégré (PGI) dans le cadre du projet ERP (« Enterprise Resource Planning »). Il a chargé la Direction des finances d'en définir les conditions générales sous la forme de principes stratégiques, qui ont été élaborés avec le concours des Directions, de la Chancellerie d'Etat et des autorités judiciaires, puis adoptés le 20 septembre 2017 par le Conseil-exécutif (ACE 1012/2017). La Direction des finances a en outre été chargée de lancer les travaux de la phase de conception et de former l'organisation de projet proposée. Le déploiement d'un PGI doit permettre au canton d'exécuter ses processus de support avec beaucoup plus d'efficacité et d'efficience.

Dans sa réponse à la consultation, le Conseil-exécutif a approuvé sur le fond le Projet fiscal 17 de la Confédération (PF17). Les mesures du PF17 devraient apporter globalement au canton de Berne des recettes supplémentaires qui vont compenser en partie les baisses de l'impôt sur le bénéfice prévues par la Stratégie fiscale cantonale 2019–2022.

Durant la session de novembre 2017, le Grand Conseil a confirmé en première lecture la révision de 2019 de la loi sur les impôts. Cette révision doit principalement permettre de réaliser la première étape de la Stratégie fiscale cantonale 2019–2022.

Le Grand Conseil a adopté le 21 mars 2017 le décret sur l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques de 2020. La dernière évaluation générale remonte à 1999.

Les bases légales pour la mise en œuvre de l'échange automatique et de l'échange spontané de renseignements en matière fiscale au plan international sont entrées en vigueur en Suisse le 1er janvier 2017. La mise en œuvre courant 2018 des réglementations correspondantes a nécessité d'importants travaux préparatoires durant l'année sous rapport.

En 2017, le Conseil-exécutif a arrêté une révision partielle de l'ordonnance sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1) au 1er janvier 2018 qui prévoit pour l'essentiel une modification dans la gestion des postes et dans le versement de l'allocation de fonction. La Direction des finances a ensuite préparé la révision partielle au 1er janvier 2020 de la loi sur le personnel (LPers ; RSB 153.01), qui instaure l'horaire de travail fondé sur la confiance pour les cadres dirigeants.

Le 3 février 2016, le Conseil-exécutif a approuvé la Stratégie TIC 2016-2020 du canton de Berne (ACE 105/2016). La mise en œuvre de celle-ci, au travers du programme « IT@BE », doit s'achever en 2021. Un premier groupe d'unités administratives (OIO, SG FIN et Laboratoire cantonal) a été migré vers le nouveau

poste de travail cantonal (PTC 2.1) dans le cadre du sous-projet « Rollout@BE ». L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance TIC, le 1er mars 2018, relève aussi d'« IT@BE ».

Le programme « Gestion des affaires et archivage numériques » (DGA) permet notamment de gérer et d'archiver les affaires sous forme numérique et de manière uniforme dans les organisations cantonales. L'introduction du logiciel de gestion des affaires CMI AXIOMA a débuté dans l'administration cantonale en 2017, après le succès de son exploitation pilote à l'Office d'informatique et d'organisation et à la Chancellerie d'Etat. La Direction des finances a été la première Direction à le mettre en place de manière généralisée.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–724 860 766**	**–773 225 300**	**–918 778 387**	–145 553 087	–18.8 %
Revenues	**6 992 160 918**	**7 094 685 920**	**7 275 481 610**	180 795 690	2.5 %
Solde	**6 267 300 152**	**6 321 460 620**	**6 356 703 224**	35 242 603	0.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	–112 652 942	–132 679 194	–147 792 694	–15 113 500	–11.4 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–188 178 823	–182 363 020	–188 597 278	–6 234 258	–3.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–3 505 266	–3 089 760	–4 389 747	–1 299 987	–42.1 %
34 Charges financières	–102 410 292	–101 404 000	–101 426 266	–22 266	–0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–316 935 096	–314 376 900	–319 974 376	–5 597 476	–1.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–16	0	–60 403 051	–60 403 051	0.0 %
39 Imputations internes	–1 178 331	–39 312 426	–96 194 975	–56 882 549	–144.7 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	4 844 011 452	4 813 100 000	4 907 828 065	94 728 065	2.0 %
41 Patentes et concessions	94 111	40 450 000	141 223 065	100 773 065	249.1 %
42 Taxes	30 010 984	26 018 171	36 439 608	10 421 437	40.1 %
43 Revenus divers	512 830	0	952 341	952 341	0.0 %
44 Revenus financiers	189 818 562	92 697 800	116 338 372	23 640 572	25.5 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 323 683	1 703 000	1 341 965	–361 035	–21.2 %
46 Revenus de transfert	1 915 767 717	1 896 697 137	1 921 372 896	24 675 759	1.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	174 109 825	41 832 628	–132 277 197	–76.0 %
49 Imputations internes	10 621 579	49 909 987	108 152 669	58 242 682	116.7 %

Evolution du compte de résultats

Un excédent de revenus de CHF 6,36 milliards est enregistré au compte de résultats de la FIN. Le montant budgété est ainsi dépassé de CHF 35,2 millions (0,6 %). Compte tenu du facteur de correction appliqué au budget cantonal pour en améliorer la précision, contenu comme revenu dans le budget (CHF 136,0 mio), cet excédent résulte de CHF 258,6 millions de revenus en plus et de CHF 88,7 millions de charges en plus (imputations internes non comprises).

Du côté des revenus, la redistribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) pour l'exercice 2016 a procuré une amélioration significative (CHF +100,7 mio). L'évolution des revenus a également été nettement positive pour les impôts cantonaux (CHF +94,7 mio) et la part à l'impôt anticipé (CHF +23,4 mio), ainsi que pour les dividendes sur les participations cantonales (CHF +18,0 mio).

Du côté des charges, la modification la plus importante résulte de l'apport de CHF 60 millions au Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. Concernant les charges de personnel, l'adaptation annuelle des provisions influant sur le résultat pour les contributions de transition et les cotisations de financement chez les caisses de pension et pour les primes de fidélité du personnel cantonal (CHF +19,2 mio) se traduit par un supplément de charges correspondant. La croissance des charges de biens et services s'explique par la hausse des besoins des DIR/CHA/JUS en servicees TIC de base fournis par l'OIO (CHF +10,0 mio).

8.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–2 101 904**	**–8 395 000**	**–81 419 828**	–73 024 828	–869.9 %
Recettes	**400 000**	**0**	**600 000**	600 000	0.0 %
Solde	**–1 701 904**	**–8 395 000**	**–80 819 828**	–72 424 828	–862.7 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–2 101 904	–4 440 000	–396 974	4 043 026	91.1 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	–3 955 000	–2 150 410	1 804 590	45.6 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	–78 872 444	–78 872 444	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	400 000	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	600 000	600 000	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la FIN boucle sur un excédent de dépenses de CHF 80,8 millions. L'important dépassement du budget s'explique par la capitalisation des trois cliniques psychiatriques dans le cadre de leur autonomisation. Dans l'exécution des comptes, ce processus a été comptabilisé comme dépense dans le compte des investissements (CHF 78,6 mio), alors que le budget ne prévoyait qu'une simple inscription au bilan.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
961.4	953.4	952.7	948	949.3	951.7	965.2

Commentaire

Après plusieurs années de recul, l'effectif du personnel exprimé en nombre de postes à plein temps (effectif en équivalents plein temps, EPT) est en légère croissance. L'augmentation enregistrée en 2017 reflète l'occupation de postes vacants à l'OIO dans le cadre du programme IT@BE.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit

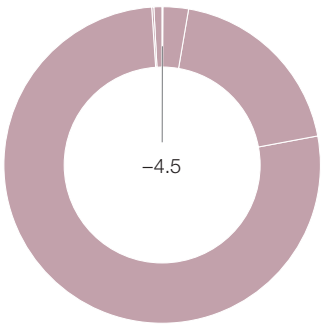

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

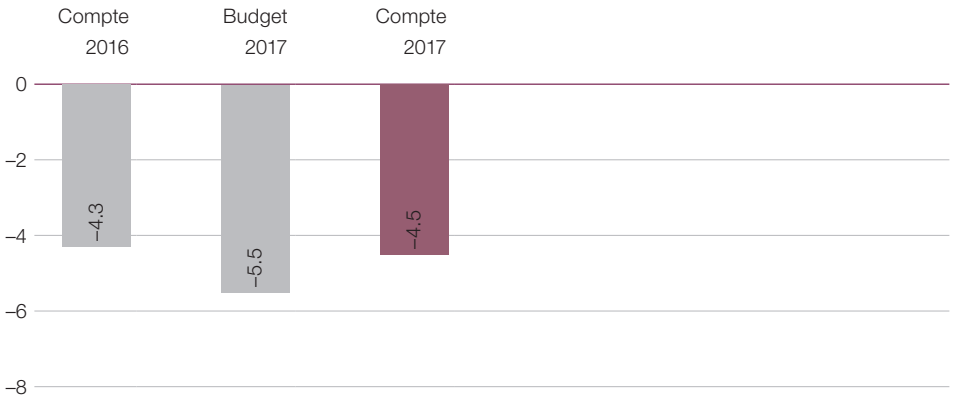

Solde II en millions CHF

Description

Prestations de services relevant du groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » : soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la Chancellerie d'Etat et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton. Conseil juridique ; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office) ; instruction des recours contre des décisions des offices ; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 000	0	151 559	151 559	0.0 %
(-) Frais de personnel	–3 810 285	–4 166 016	–3 909 446	256 569	6.2 %
(-) Coûts matériels	–613 430	–1 391 117	–896 564	494 554	35.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	–1 008	–1 008	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–4 422 715**	**–5 557 133**	**–4 655 459**	901 674	16.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	94 111	100 000	**120 014**	20 014	20.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 328 604**	**–5 457 133**	**–4 535 445**	921 688	16.9 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	1 008	1 008	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–4 328 604**	**–5 457 133**	**–4 534 437**	922 696	16.9 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4 422 715	–5 557 133	–4 655 459	901 674	16.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde du groupe de produits est de CHF 0,9 million (17 %) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique notamment par des économies réalisées sur les biens, services et marchandises, en particulier dans le domaine des prestations de services de tiers en relation avec des projets de la FIN (CHF 255 000) et du montant inférieur des facturations internes de prestations de services TIC (CHF 100 000) de l'Office de l'informatique et d'organisation (OIO). Dans les charges de personnel, une diminution de quelque CHF 257 000 résulte par ailleurs de vacances de postes. La réglementation des mandats de représentation cantonale ayant changé (ACE 1241/2016), c'est désormais au Secrétariat général FIN qu'est centralisé l'encaissement des indemnisations pour le canton à partir de 2017. Etant donné qu'il n'a pas été possible de tenir compte de ces recettes (CHF 152 000) dans le budget 2017 (seulement à partir du budget 2018), il en résulte par conséquent un supplément correspondant durant l'année sous rapport. Enfin, du côté des revenus, le décompte des Salines Suisses a été de CHF 20 000 supérieur aux prévisions.

Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport :

Gestion interne de la Direction

- Corapports : évaluation de quelque 470 affaires d'autres Directions et de la Chancellerie d'Etat concernant tous les domaines de la politique cantonale.
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : élaboration et examen de quelque 190 affaires de la Direction des finances à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.
- Politique fiscale : rejet de la RIE IIII, consultation sur la réforme qui s'ensuit, le « Projet fiscal 17 » de la Confédération, d'où mise en œuvre en deux étapes de la « stratégie fiscale 2019-2022 », adoption au Grand Conseil de l'évaluation générale des immeubles et des forces hydrauliques de 2020, adoption en première lecture de la révision 2019 de la loi sur les impôts (première étape de la « stratégie fiscale 2019-2022 ».
- Politique du personnel : premier corapport sur la révision 2020 de la loi sur le personnel (horaire de travail fondé sur la confiance pour les cadres supérieurs), révision 2018 de l'ordonnance sur le personnel (thèmes de moindre importance) par ailleurs terminée.
- Informatique : premier corapport sur la loi sur les fichiers de données personnelles, entrée en vigueur de l'ordonnance TIC (mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020) le 1er mars 2018. Poursuite du programme IT@BE avec ses huit sous-projets de mise en œuvre de la « Stratégie TIC 2016-2020 » sous la direction du comité stratégique TIC (CST).
- Péréquation financière et compensation des tâches canton-communes : consultation sur le rapport concernant le contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC).
- Gestion des participations : travaux d'actualisation de la stratégie du propriétaire pour la SA Bedag Informatique, élaboration du reporting 2016, dialogue sur les risques avec la Commission de gestion.
- Réponse à des questions exceptionnellement nombreuses posées par des citoyens et citoyennes, principalement dans le domaine fiscal.

Politique financière

- Le domaine « Politique financière » du Secrétariat général FIN a coordonné et dirigé le processus d'élaboration du programme d'allégement « PA 2018 », avec le professeur Urs Müller, de Bâle, un expert externe auquel le Conseil-exécutif a fait appel.
- Parallèlement au PA 2018, le domaine « Politique financière » a animé et coordonné l'élaboration du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021 à l'échelle cantonale.

Droit et législation

- Le Grand Conseil a abrogé l'article 5 de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS durant sa session de juin 2017. Cette disposition permettait de n'inscrire au budget et au plan intégré mission-financement que la moitié

du bénéfice distribué au canton, tant que des ressources étaient disponibles dans le Fonds.

Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente pas de chances ni de risques pertinents du point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	203	185
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	10
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	32
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	512	472
Nombre de recours déposés	4	4
Nombre de recours réglés	4	5

8.7.2 Prestations de services finances du groupe

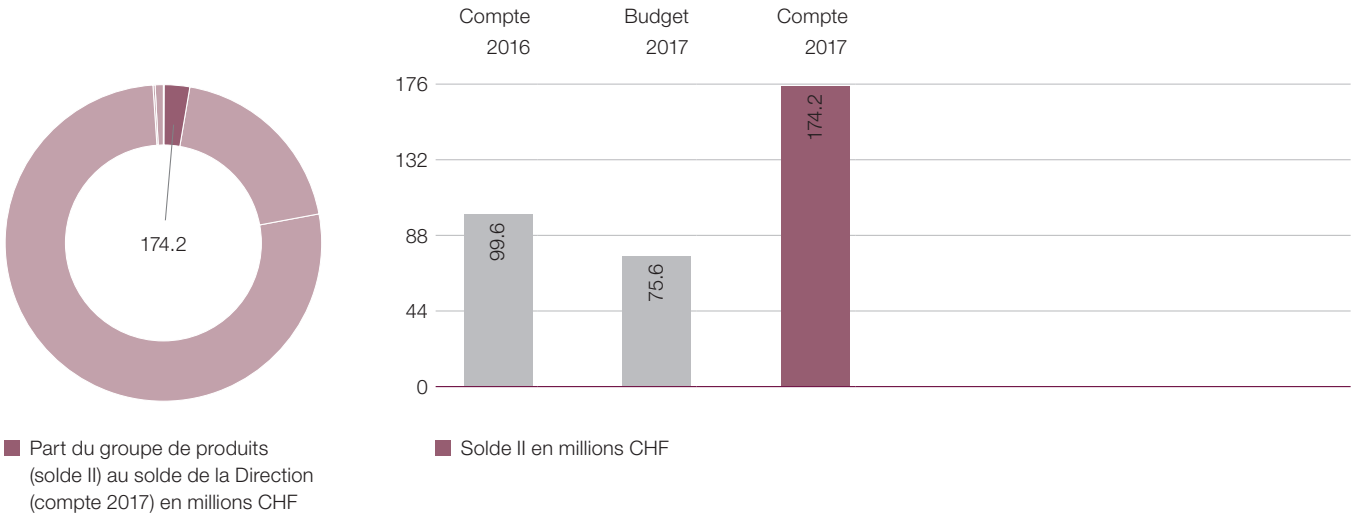

Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	119 872 379	67 743 400	85 731 053	17 987 653	26.6 %
(-) Frais de personnel	–5 513 810	–6 568 207	–5 984 113	584 094	8.9 %
(-) Coûts matériels	–6 808 770	–15 652 669	–14 338 259	1 314 410	8.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–7 932 953	–10 298 764	–32 332 800	–22 034 036	–213.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**99 616 846**	**35 223 760**	**33 075 881**	–2 147 879	–6.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	40 350 000	**141 103 051**	100 753 051	249.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**99 616 846**	**75 573 760**	**174 178 932**	98 605 172	130.5 %
(+)/(-) Régularisations	–31 446 754	–41 424 506	–63 729 688	–22 305 182	–53.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**68 170 092**	**34 149 254**	**110 449 244**	76 299 990	223.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Trésorerie	112 429 256	57 629 926	53 798 961	–3 830 965	–6.6 %
Production FIS et support	–8 614 324	–17 312 846	–16 682 730	630 116	3.6 %
Gestion des assurances	–2 391 735	–2 778 912	–2 292 668	486 245	17.5 %
Comptabilité du groupe	–1 806 351	–2 314 408	–1 747 682	566 725	24.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Dans les comptes de 2017, le solde I (excédent de rentrées financières) est de CHF 2,2 millions inférieur au montant budgété. Cet écart résulte principalement de l'introduction du MCH2/IPSAS (retraitement). Les participations du patrimoine administratif ont toutes dû être examinées et parfois réévaluées. Les éléments d'actif ont donc été plus élevés que prévu au budget, de même que les charges d'intérêt standard (CHF 22,3 mio). Dans le même temps, les coûts plus élevés sont contrebalancés par des produits plus élevés que prévu des dividendes des FMB (CHF 11,1 mio), de Bedag (CHF 6,9 mio) et de la BCBE (CHF 1,0 mio). Cet écart négatif de solde nécessite, conformément à l'article 57, alinéa 2, lettre b LFP, une demande de crédit supplémentaire.

Priorités de développement

Comptabilité de groupe

L'année écoulée a été consacrée principalement aux activités suivantes :

- Le rapport de gestion de 2016 a été élaboré dans les délais et le Grand Conseil l'a examiné lors de sa session de juin 2017.
- Le canton de Berne a introduit le MCH2/IPSAS le 1er janvier 2017. En 2017, dans le cadre du retraitement, les postes du bilan ont systématiquement été réévalués en collaboration avec les DIR/CHA/JUS. L'Administration des finances a rédigé un rapport sur l'adaptation du bilan qui a été soumis au Contrôle des finances avant d'être approuvé par le Conseil-exécutif par ACE 1097/2017. Le bilan de transition du MCH1 au MCH2/IPSAS constitue le fondement des comptes de 2017.

Trésorerie

Un emprunt d'une durée de 20 ans a pour la première fois pu être émis. Le taux d'intérêt avantageux est de 0,5 pour cent et correspond au taux d'intérêt prévu pour une durée de 15 ans.

La part du bénéfice de la BNS distribuée au canton était de CHF 141,1 millions, contre CHF 40,4 millions inscrits au budget.

Les produits effectifs des dividendes ont en majeure partie été plus élevés que prévu.

L'exécution des paiements a été convertie à la norme ISO 20022 à partir de juillet 2017. Le degré élevé d'automatisation permet désormais de traiter l'exécution des paiements par voie électronique et donc sans papier.

Production FIS et support

Les adaptations du système d'informations financières FIS ont pu avancer conformément à la planification. Du fait que le MCH2/IPSAS a été introduit le 1er janvier 2017, le retraitement a dû être assisté par une solution technique en 2017. Les ajustements exigés par le marché financier dans l'exécution des paiements (ISO 20022) ont été mis en œuvre au milieu de l'année 2017. Durant l'année sous rapport, les travaux relatifs au remplacement de l'ordinateur central ont en outre pratiquement tous pu être réalisés. Les volumineuses adaptations ont nécessité de nombreuses formations et un accompagnement du travail des services financiers.

La phase d'initialisation du projet de Progiciel de gestion intégré (ERP) a pu être clôturée formellement par ACE 1012/2017 et la phase de conception a été lancée. Les résultats les plus importants de la phase d'initialisation sont notamment les principes stratégiques élaborés avec les DIR/CHA/JUS, qui fixent les conditions générales de la suite des travaux de projet. Ces principes prévoient d'uniformiser et de simplifier les processus d'assistance des finances, du personnel et de la logistique, et de s'orienter vers la norme lors du choix d'une nouvelle plateforme ERP.

Gestion des assurances

Les tâches prioritaires du service spécialisé en gestion des risques et des assurances ont été les suivantes durant l'année sous rapport :

- Prise en charge du portefeuille des assurances du canton conformément à la directive du Conseil-exécutif concernant les risques et les assurances (voir ACE 0323/2008).
- Gestion du Pool dommages cantonal (voir ACE 1404/2012) et optimisation permanente de la situation en matière de couverture dans les domaines des risques du canton considérés comme dignes d'être assurés.
- Travaux préparatoires pour le passage à un modèle de courtier « in-house » en assurance le 1er janvier 2018.

Chances et risques

Par ACE 1012/2017, le Conseil-exécutif a validé formellement la phase de conception du projet ERP. Il faut prévoir à moyen terme des investissements substantiels et à court terme des applications pour la direction et le suivi du projet. Il est impossible d'estimer complètement aujourd'hui le montant des coûts de l'achat correspondant.

La Banque nationale suisse (BNS) clôture l'exercice 2017 avec un bénéfice de quelque CHF 54 milliards. Le montant distribué sera donc deux fois plus élevé que prévu. Vu les risques considérables concernant le bilan de la BNS, il faut toutefois s'attendre à des pertes sur ces distributions au cours des années suivantes, qui devraient néanmoins être compensées par le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS.

Les marchés financiers ne prévoient aujourd'hui ni croissance rapide des taux d'intérêt, ni forte hausse de l'inflation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	64	60
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	15 000	14 500
Nombre de versements traités	1 111 086	1 086 914
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	165	29
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	90	84
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	2 554 665	2 500 000
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	478	627

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes

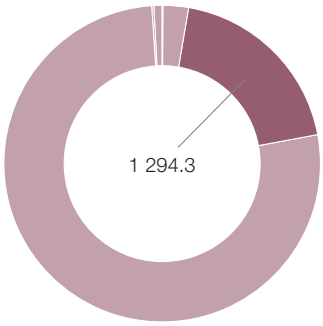

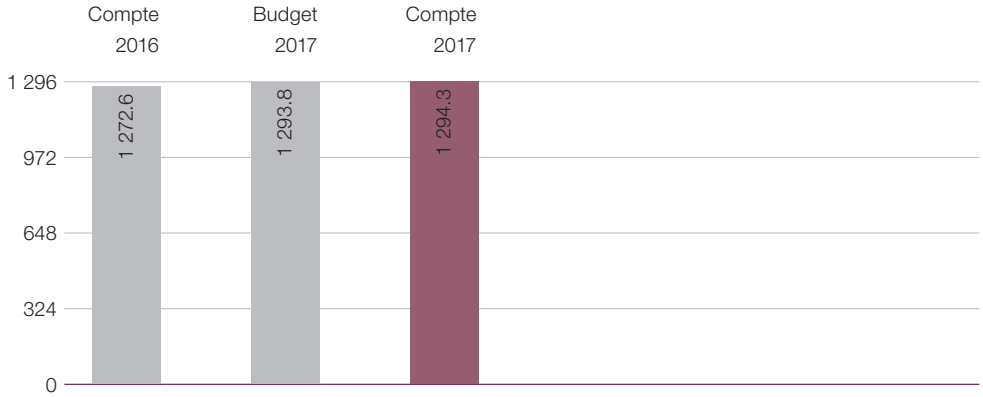

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
CHF	2016	2017	2017	CHF	%
(+) Rentrées financières	18 379	13 000	20 615	7 615	58.6 %
(-) Frais de personnel	–824 947	–896 558	–788 768	107 790	12.0 %
(-) Coûts matériels	–239 771	–260 407	–107 536	152 871	58.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–4 417	–36 630	0	36 630	100.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 050 756**	**–1 180 595**	**–875 689**	304 907	25.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 273 631 472	1 294 971 600	**1 295 147 117**	175 517	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 272 580 716**	**1 293 791 005**	**1 294 271 429**	480 424	0.0 %
(+)/(-) Régularisations	–641 770	–845 398	–1 300 606	–455 208	–53.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**1 271 938 945**	**1 292 945 606**	**1 292 970 823**	25 216	0.0 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	–615 937	–774 079	–484 162	289 917	37.5 %
Coordination statistique et statistique financière	–382 085	–349 406	–341 930	7 476	2.1 %
Péréquation financière confédération – canton	–52 734	–57 110	–49 596	7 514	13.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Les comptes de 2017 du groupe de produits ne présentent que de faibles écarts par rapport au budget (solde I). Les montants globaux de la péréquation financière intercantonale pour la réduction des disparités (péréquation financière horizontale) et la dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles changent chaque année du fait du développement de la capacité contributive des différentes communes.

Priorités de développement

Durant l'année sous rapport, la poursuite des travaux pour le contrôle des résultats de 2016 de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été prioritaire.

Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire géotopographique, prestation complémentaire so	279	286
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	166	168
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	241	240
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 465	1 463
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 278	1 291
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	140	145

8.7.4 Impôts et prestations de services

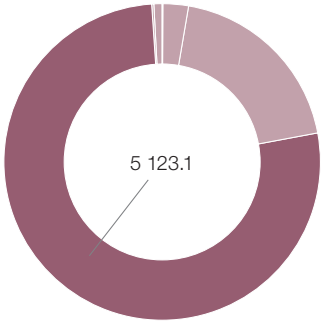

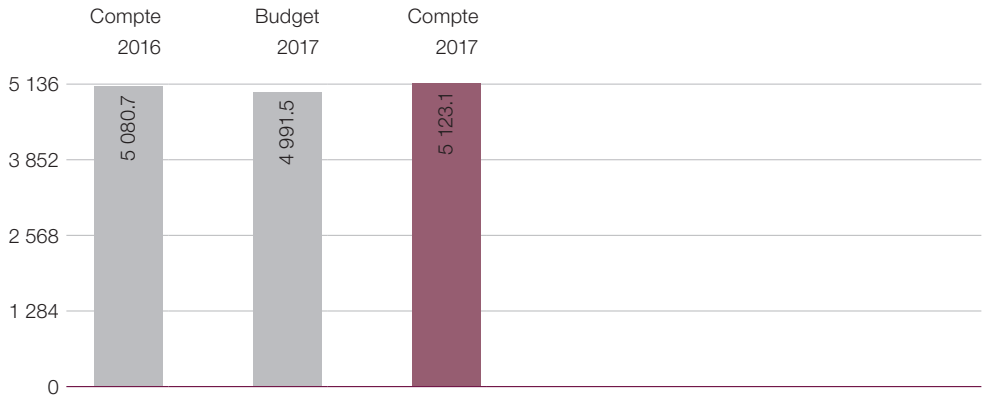

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais : expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	54 760 937	52 868 900	59 501 489	6 632 589	12.5 %
(-) Frais de personnel	–90 893 487	–93 854 134	–91 606 534	2 247 600	2.4 %
(-) Coûts matériels	–48 020 462	–68 121 653	–68 611 471	–489 819	–0.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–6 069 211	–1 222 829	7 168 502	8 391 332	686.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–90 222 223**	**–110 329 716**	**–93 548 014**	16 781 701	15.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	113 416	100 000	**0**	–100 000	–100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 170 802 078	5 101 697 000	**5 216 669 892**	114 972 892	2.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**5 080 693 271**	**4 991 467 284**	**5 123 121 878**	131 654 593	2.6 %
(+)/(-) Régularisations	–65 126 962	69 588 087	–75 256 762	–144 844 849	–208.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**5 015 566 308**	**5 061 055 371**	**5 047 865 115**	–13 190 256	–0.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Impôts	–86 429 049	–103 624 696	–92 689 212	10 935 484	10.6 %
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	–3 793 174	–6 705 020	–858 802	5 846 218	87.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Les créances de l'Intendance des impôts ont été réévaluées dans le cadre de l'introduction du modèle comptable MCH2/IPSAS. Cette réévaluation a donné lieu à des changements dans le calcul des rectifications de valeur (ducroire) et s'est traduite par un allégement des coûts standard du groupe de produits Impôts et prestations de services. Suite à une augmentation des produits des créances de tiers éliminées (CHF 4,9 mio) et des émoluments perçus pour des actes administratifs (CHF 0,9 mio) et à une diminution des coûts dans le domaine du personnel, ce groupe de produits enregistre une différence positive d'environ CHF 16,8 millions sur le solde de l'exercice 2017.

Produit de l'impôt
Personnes physiques: l'Intendance des impôts avait établi ses prévisions 2017 en juin 2016 sur la base de ses statistiques d'évolution du produit, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions économiques d'instituts économiques renommés. Les prévisions en matière de produit de l'impôt sur le revenu, des impôts à la source, des taxations spéciales et de l'impôt sur la fortune se sont confirmées avec un écart moindre de – CHF 14,1 millions par rapport au montant budgété. Ces prévisions sont très précises. A nouveau, l'écart par rapport au budget n'est que de 0,3 pour cent. La croissance du produit est de 1,1 pour cent par rapport à l'exercice 2016.

Impôt sur le bénéfice et le capital: le résultat dépasse le montant budgété de CHF 55,3 millions. L'écart par rapport au budget est de 10,2 pour cent. L'Intendance des impôts prévoyait une croissance minime du produit de l'exercice 2017.

Pour ce qui est de l'impôt sur les successions et donations, le résultat est inférieur au montant budgété. Le résultat de ce genre d'impôt est amplement tributaire de l'un ou l'autre cas. Le produit des impôts sur les gains immobiliers affiche un bon résultat. L'écart par rapport au budget est de CHF 36 millions. L'Intendance des impôts explique cette croissance notamment par le niveau des prix de l'immobilier.

Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé: Avec CHF 16,5 millions, le produit est nettement supérieur au montant budgété. Le produit de l'impôt fédéral direct a légèrement reculé par rapport à l'année précédente. En revanche, l'Administration fédérale des contributions a annoncé un produit brut extraordinairement élevé pour l'impôt anticipé, ce qui vaut au canton de Berne un surplus de recettes de CHF 23,4 millions. Ainsi, la part à l'impôt anticipé qui revient au canton de Berne affiche le montant le plus élevé depuis dix ans.

Priorités de développement

Impôts périodiques
Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans la convention de prestations conclue entre la Direction des finances et l'Intendance des impôts ont été atteints, voire plus qu'atteints en 2017. Les résultats sont légèrement inférieurs aux très bons résultats de l'année précédente. En 2017 aussi, le volume de travail a de nouveau augmenté de un à deux pour cent en moyenne dans tous les secteurs. Au 31 décembre 2017, 90,2 pour cent des salariés (525 415) et 66,3 pour cent des indépendants (40 430) étaient taxés. Ainsi, l'objectif de 90,0 pour cent pour la prestation «Taxation» était atteint au 31 décembre 2017. Le système de taxation a été légèrement moins utile à l'activité de taxation que l'année précédente. Certains retards ont également été enregistrés à cause du grand nombre de dossiers de dénonciation spontanée, qui ont conduit à la suspension de procédures de taxation ordinaires.

Les objectifs en matière de taxation des personnes morales ont également été atteints. Comme les années précédentes, il a été possible de procéder à des expertises des comptes; leur nombre total est de nouveau légèrement supérieur à celui des années précédentes, sachant que la section Personnes morales inclut non seulement les chiffres des dossiers, mais qu'elle dresse aussi des analyses sur la durée (mission quotidienne). Le taux de taxation des personnes morales est légèrement inférieur aux valeurs cibles à la section Personnes morales (sociétés de capitaux et autre personnes morales) et nettement supérieur aux valeurs cibles dans les cinq régions.

Impôts à la source
En 2017, les relevés et les lignes de décompte ont légèrement augmenté. Dans ce domaine, tous les objectifs de prestation ont aussi été atteints.

Les conséquences du projet fédéral de modification de l'impôt à la source ne sont pas encore connues, y compris celle de la fixation du montant du revenu du travail déclenchant la taxation ordinaire ultérieure d'office (TOU). L'augmentation des cas à taxer dépendra de ce montant et se situera dans une fourchette allant de quatre à sept fois plus qu'actuellement.

Impôts sur les gains immobiliers
En 2017, le nombre de taxations et le produit de l'impôt sur les gains immobiliers ont évolué très positivement. Le marché immobilier du canton a été soutenu par une légère embellie des perspectives économiques et le franc suisse à peine moins fort. Ainsi, les prix du marché immobilier se sont stabilisés à un niveau élevé, ce qui a eu des conséquences directes sur le produit de l'impôt. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs ont été entièrement atteints en 2017. Les rapports relatifs à l'assurance qualité confirment l'excellente qualité des taxations dans le domaine de l'impôt sur les gains immobiliers.

Rappels d'impôt
Le nombre de cas de rappel d'impôt est toujours aussi élevé. En particulier, le nombre de dénonciations spontanées garantissant l'impunité déposées en 2017 est à nouveau de loin supérieur à toutes les attentes. Depuis l'introduction de cette procédure en 2010, le chiffre record de 4 550 dossiers a été atteint en 2017. Il y a eu 560 dossiers en 2010 et 1 151 en 2016. La nette augmentation du volume de travail dans ce domaine a été maîtrisée grâce à l'embauche de personnel supplémentaire à durée déterminée et l'aide assurée par le pool de taxateurs et taxatrices des régions. Mais le nombre de cas ouverts (relevant ou non d'experts) a nettement augmenté.

Impôt sur les successions et donations
En 2017, il y a eu environ 10 300 cas de succession, donc le même nombre qu'en 2016. Il y a eu environ 1 500 cas de donation (environ 1 100 en 2016).

Le produit de cet impôt varie énormément selon le montant et le de cujus ou le donateur. Le résultat peut généralement être fortement influencé par l'un ou l'autre cas. Le produit total de l'année 2017 a diminué de CHF 15,0 millions par rapport à celui de 2016.

Perception et prestations de services
En 2017, le nombre de paiements anticipés n'a augmenté que de 20 pour cent environ, cela malgré l'absence d'intérêts rémunérateurs. A fin 2017, les paiements anticipés se montaient à CHF 524 millions (CHF 579 mio en 2016). La charge d'intérêts du canton est passée de CHF 603 075 en 2016 à CHF 0 en 2017. Dans le domaine de la perception des impôts, les objectifs de prestation ont aussi été atteints.

Chances et risques

Il n'y a rien de particulier à noter pour 2017. Les travaux préparatoires de l'évaluation générale (EG20) ont avancé. Le nombre élevé de dénonciations spontanées déposées en 2017 n'a pas représenté un risque pour ce qui est de leur traitement. Les travaux préparatoires de l'échange spontané et automatique de renseignements ont avancé.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	659 058	662 301
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	44 138	45 649
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	615	604
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	10	10
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	71 646	71 287
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	714 086	703 987
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	14 154	14 647
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	321 480	336 689

8.7.5 Personnel

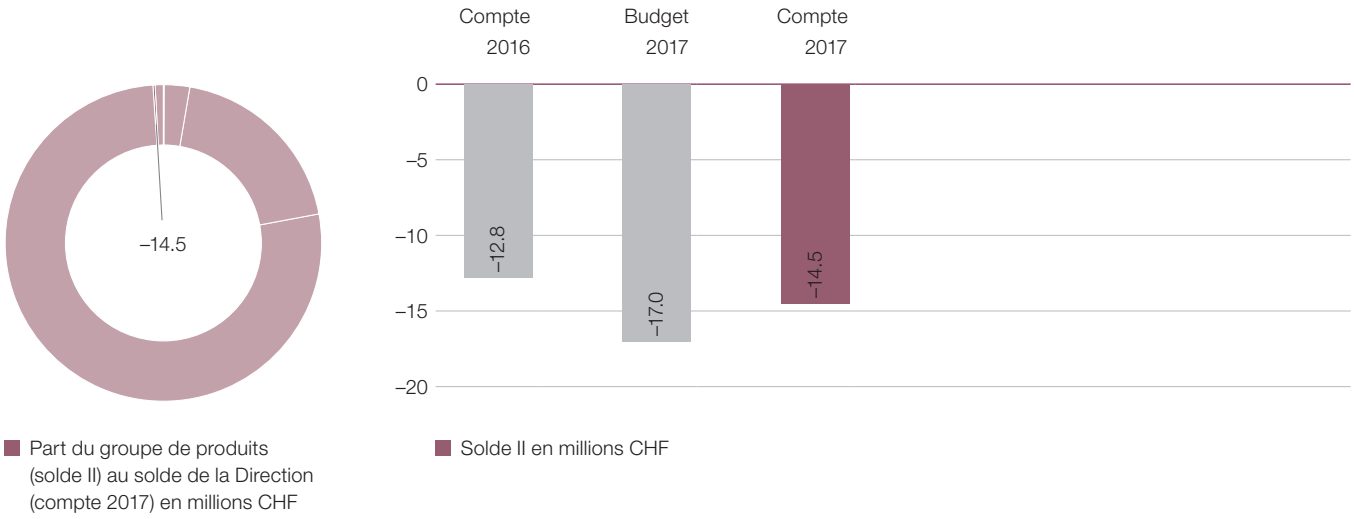

Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel. Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 434 736	2 430 000	3 726 270	1 296 270	53.3 %
(-) Frais de personnel	–10 436 663	–10 494 662	–10 298 840	195 821	1.9 %
(-) Coûts matériels	–5 637 175	–8 299 986	–7 837 406	462 580	5.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–194 375	–674 178	–264 294	409 884	60.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–12 833 477**	**–17 038 826**	**–14 674 270**	2 364 555	13.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	37 700	0	**18 250**	18 250	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 374	0	**142 990**	142 990	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–12 793 403**	**–17 038 826**	**–14 513 031**	2 525 795	14.8 %
(+)/(-) Régularisations	13 009 903	95 034	–19 259 669	–19 354 703	–20366.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**216 500**	**–16 943 791**	**–33 772 699**	–16 828 908	–99.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Politique du personnel et traitements	–8 067 712	–12 108 230	–10 609 227	1 499 002	12.4 %
Développement du personnel, santé et affaires sociales	–4 765 765	–4 930 596	–4 065 043	865 553	17.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde du groupe de produits est amélioré de quelque CHF 2,4 millions (13,9 %) par rapport au budget. Du côté des revenus, une légère augmentation d'à peine CHF 0,5 million par rapport au budget est à noter sur les recettes des prestations de services PERSISKA. L'offre de perfectionnements payants améliore également les rentrées financières de CHF 0,2 million. Il a en outre fallu procéder au niveau du groupe à un pointage unique des comptes des assurances sociales et de l'impôt à la source à hauteur de CHF 0,6 million, montant qui se traduit aussi par un supplément de revenus. Des économies de CHF 0,2 million ont été réalisées dans les charges de personnel du fait de la diminution du nombre d'engagements via le crédit d'insertion et le réseau de stages. Les frais matériels sont d'environ CHF 0,5 million inférieurs au montant budgété, grâce à une légère diminution des charges administratives générales (CHF 0,3 mio) et à une réduction unique des frais TIC (CHF 0,2 mio). Les amortissements et les charges d'intérêt standard ont été de CHF 0,4 million moins élevées que prévu du fait du recul des investissements.

Priorités de développement

Les évolutions et priorités suivantes ont en particulier été prises en compte pour ce groupe de produits en 2017 :

- Les systèmes de rémunération ont permis de procéder chaque mois aux quelque 46 000 versements de salaire au personnel cantonal, aux membres du corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées, ce qui représente une masse salariale mensuelle de quelque CHF 241 millions.

- Les offres de cours centraux de formation et de perfectionnement de l'Office du personnel ont de nouveau enregistré une forte demande en 2017. Les participants ont jugé la qualité très bonne et ont apprécié l'orientation sur la pratique. Les listes d'attente sont restées courtes.

- Les offres du produit « Assistance sociale du personnel » ont été largement utilisées. Le nombre de demandes et consultations (620) correspond aux moyennes annuelles avant 2016 (fermeture du foyer d'éducation de Prêles et autonomisation des cliniques psychiatriques). Les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent plus longtemps.

- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous les métiers compris) est un peu moins élevé en 2017, du fait de la privatisation des cliniques psychiatriques. Les formations ont pu être dispensées conformément aux consignes (p.ex. ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce avec CFC). 24 personnes ont profité du réseau de stages pour les anciens apprenti-e-s sans emploi de l'administration cantonale. Les stages ont en règle générale duré de un à quatre mois.

Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	12 195	10 518
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	47 000	45 700
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	251	241
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	129	147
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	145	145
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	761	618

8.7.6 Informatique et organisation

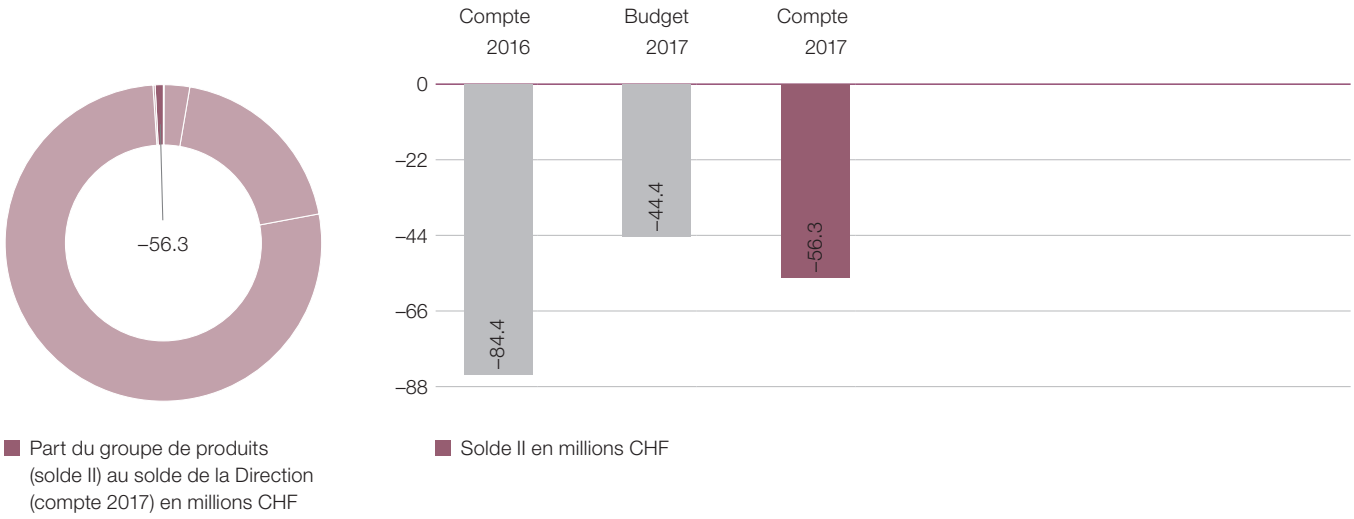

Description

L'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO), en qualité de centre d'expertise cantonal, fournit des services en matière de gestion, d'organisation et d'emploi des ressources informatiques. Il est aussi l'interlocuteur cantonal pour les questions fondamentales d'utilisation de l'informatique et de la gestion des données stratégiques. Concrètement, cela signifie que l'OIO assiste la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et les Directions de l'administration cantonale dans l'utilisation de l'informatique et qu'il assume la responsabilité des projets interdirectionnels dans le domaine informatique. Les prestations de l'OIO comprennent en outre la coordination des fournisseurs informatiques externes ainsi que la garantie du fonctionnement et de la maintenance des plate-formes informatiques cantonales. L'OIO est un interlocuteur important des communes pour les questions relatives à la collaboration dans le domaine informatique et à la gestion des données de base.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	11 467 027	49 876 987	47 184 806	–2 692 181	–5.4 %
(-) Frais de personnel	–13 516 080	–16 391 877	–15 396 900	994 977	6.1 %
(-) Coûts matériels	–82 207 948	–77 810 514	–87 909 401	–10 098 887	–13.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–160 698	–100 639	–176 258	–75 619	–75.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–84 417 698**	**–44 426 043**	**–56 297 754**	–11 871 711	–26.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–2 000	**0**	2 000	100.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–84 417 698**	**–44 428 043**	**–56 297 754**	–11 869 711	–26.7 %
(+)/(-) Régularisations	154 608	139 356	22 932	–116 425	–83.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–84 263 090**	**–44 288 687**	**–56 274 822**	–11 986 135	–27.1 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Organisation	–9 026 668	–9 711 632	–11 282 092	–1 570 460	–16.2 %
Poste de travail	–13 880 649	–14 020 635	–14 140 461	–119 826	–0.9 %
Sécurité	–584 629	–700 023	–611 661	88 362	12.6 %
Applications	–11 082 668	–10 281 964	–10 069 413	212 551	2.1 %
Infrastructure	–49 843 085	–9 711 789	–20 194 127	–10 482 338	–107.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I du groupe de produits est de CHF 11,9 millions supérieur au montant budgété. Un crédit supplémentaire de CHF 12 millions a été demandé au Grand Conseil. Par ACE 297/2017 (CHF 9,8 mio) et par ACE 93/2018 (CHF 0,7 mio), CHF 10,5 millions de dépenses non prises en compte dans le budget ont fait l'objet d'une autorisation. Contrairement à ce qui avait été prévu au moment de l'établissement du budget, il n'a pas ailleurs pas été possible de facturer aux DIR/CHA/JUS des prestations de l'OIO représentant un montant de CHF 1,5 million. Les bases encore manquantes sous forme d'accords de prestations seront soumises à l'approbation du CST en 2018.

Priorités de développement

Gestion et archivage électroniques des affaires – infrastructure de base (projet DGA-BI)
En vertu du rapport d'expertise rédigé dans le cadre du projet DGA-BI, le comité de projet (Conférence des secrétaires généraux) a validé le 7 avril 2017 le système de gestion des affaires BE-GEVER basé sur CMI AXIOMA pour le déploiement dans l'administration cantonale. Ce produit remplit les exigences de la mise au concours et l'exploitation pilote a montré qu'il était un instrument de travail adéquat et fiable. Le transfert de l'environnement pilote dans l'exploitation ordinaire a permis de clôturer correctement le projet.

Le programme supérieur DGA est déjà passé en phase d'introduction, où BE-GEVER est mis en place via des projets décentralisés. Son introduction à la Chancellerie d'Etat et à la Direction des finances a entre-temps été menée à bien.

Evaluation de nouveaux terminaux pour le poste de travail et l'environnement pré-productif (projet EVAL)
Le projet « Evaluation de nouveaux terminaux pour le poste de travail et l'environnement pré-productif » visait en premier lieu à mettre sur pieds des services efficients et évolutifs à long terme dans le domaine des commandes, de l'environnement pré-productif et de la livraison de terminaux pour le poste de travail cantonal (BE-PTC). Le projet a pu être clôturé fin 2017.

Gestion de la mobilité d'entreprise (projet EMM, Enterprise Mobility Management)
Le projet EMM vise à garantir la sûreté d'utilisation des données de travail sur des appareils mobiles de l'administration, comme des smartphones et des tablettes, et à assurer leurs applications et accès, ainsi que la séparation entre données privées et données professionnelles via un « conteneur » dans lequel ces dernières sont gérées. Le projet s'est achevé fin août 2017.

Programme IT@BE
Pour mettre en œuvre la Stratégie TIC du canton de Berne 2016 à 2020, un portefeuille de huit projets a été défini. La mise en œuvre est divisée en deux phases : en 2016 et 2017, les travaux se sont focalisés sur la poursuite de la standardisation des services de base et la centralisation des systèmes et prestations TIC déjà standardisés. Le pilotage TIC cantonal et la gestion TIC cantonale ont en outre été mis sur pieds et établis.

Le programme IT@BE comprend les projets suivants : Direction de programme IT@BE, ICT-GOV@BE, ITSM@BE, Rollout@BE, PPM@BE, User-Mgmt@BE, Net@BE, APF@BE, UAM@BE (lancement en 2019).

Mise en place de la technologie de réseau IPv6 (projet IPv6 BE)
La mise en place du nouveau protocole de réseau IPv6 exige des ajustements de tous les éléments de l'infrastructure TIC de l'administration. Depuis décembre 2017 l'infrastructure de réseau est techniquement compatible IPv6. Le projet durera encore jusqu'à fin 2018.

Harmonisation de la téléphonie (projet HarmTel)
Ce projet a pour objet de remplacer les systèmes de téléphonie analogiques et numériques de l'administration cantonale. En 2017, la mise en place par étapes de la solution de téléphonie numérique UCC (Unified Communication and Collaboration) s'est poursuivie et a été complétée par un service pour des solutions de centre de contact. Le projet s'achèvera fin 2018.

Projet Gestion des licences
La première phase avait pour but de développer d'ici fin 2017 une compréhension commune de la future gestion des licences dans l'administration cantonale, et d'adopter à partir de là les détails de la conception et de la planification. Cela a été réalisé avec la clôture de la phase de conception. 2018 est placée sous le signe de la réalisation et de l'introduction de la gestion des licences, qui passera dans la phase d'exploitation ordinaire d'ici fin 2018.

Chances et risques

Outre le crédit supplémentaire, aucune particularité n'est à remarquer dans ce domaine en 2017.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	4 034	4 085
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	173	175
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	16	19
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	5 750	6 255
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	880	541

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 711 850**	**–1 703 000**	**–1 341 966**	361 034	21.2 %
Revenues	**1 711 850**	**1 703 000**	**1 341 965**	–361 035	–21.2 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	–50 000	0	50 000	100.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 708 834	–1 650 000	–1 338 966	311 034	18.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–16	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–3 000	–3 000	–3 000	0	0.0 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 323 683	1 703 000	1 341 965	–361 035	–21.2 %
46 Revenus de transfert	388 167	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	10 702 985	8 774 985	9 379 302	604 317	6.9 %
Etat du patrimoine au 31.12.	9 379 302	7 071 985	8 037 337	965 352	13.7 %
Variation du patrimoine	–1 323 683	–1 703 000	**–1 341 966**	361 035	21.2 %

Commentaire

Une somme de CHF 1,3 million a été prélevée sur le Fonds pour les cas spéciaux et affectée aux communes concernées par des fusions (contributions aux projets, compensation des pertes dues à la péréquation financière).

8.8.2 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**0**	**–7 750 000**	**0**	7 750 000	100.0 %
Revenues	**0**	**7 750 000**	**0**	–7 750 000	–100.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	–7 750 000	0	7 750 000	100.0 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	7 750 000	0	–7 750 000	–100.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des charges/revenus extraordinaires.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	272 531 000	282 491 000	9 960 000	3.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	264 781 000	282 491 000	17 710 000	6.7 %
Variation du patrimoine	0	–7 750 000	**0**	7 750 000	100.0 %

Commentaire

Un prélèvement sur le Fonds budgété à hauteur de CHF 7,75 millions n'a pas été effectué en 2017.

8.9 Réserve de politique financière

8.9.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**0**	**0**	**–61 279 654**	–61 279 654	0.0 %
Revenues	**0**	**0**	**61 279 654**	61 279 654	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	–60 403 051	–60 403 051	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	–876 603	–876 603	0.0 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	876 603	876 603	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	60 403 051	60 403 051	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des charges/revenus extraordinaires.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	164 322 977	164 322 977	164 322 977	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	164 322 977	164 322 977	223 849 425	59 526 448	36.2 %
Variation du patrimoine	0	0	**59 526 448**	59 526 448	0.0 %

Commentaire

En 2017, une somme de CHF 59,5 millions a été versée au Fonds sur le montant plus élevé versé au canton au titre de la distribution du bénéfice de l'exercice 2016 de la BNS.

9 Direction de l'instruction publique (INS)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.1	0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 238.4	365.0
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–736.8	158.0
Enseignement supérieur	–593.8	0.1
Culture	–75.1	3.3
Services centralisés	–44.1	5.1

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–16.4	–17.5	–16.9	0.6	3.4 %
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–838.3	–876.6	–873.4	3.2	0.4 %
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–566.4	–533.3	–578.8	–45.5	–8.5 %
Enseignement supérieur	–582.1	–587.9	–593.7	–5.8	–1.0 %
Culture	–72.5	–72.0	–71.8	0.3	0.4 %
Services centralisés	–39.2	–40.4	–39.0	1.4	3.5 %
Total	**–2 114.9**	**–2 127.7**	**–2 173.6**	–45.8	–2.2 %

9.3 Les priorités de l'exercice

Ecole obligatoire
L'année 2017 a été marquée par les travaux d'introduction du Lehrplan 21. Il a notamment été question d'édicter les dispositions générales du Lehrplan 21, de procéder à la révision de l'ordonnance de Direction du 14 mai 2013 concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire (ODED ; RSB 432.213.11) ainsi que d'effectuer la révision des directives concernant les effectifs des classes.

Durant l'année sous revue, le rapport sur la pédagogie spécialisée a été finalisé. Il sera présenté au Grand Conseil en mars 2018. Il y est question du transfert possible de la scolarisation spécialisée de la SAP à l'INS.

En parallèle, l'INS a participé avec d'autres Directions à l'établissement de la Stratégie sportive du canton de Berne, laquelle sera également soumise au Grand Conseil en 2018. Pour l'INS, ce rapport représente une base possible pour la restructuration des mesures de soutien destinées à l'encouragement des talents particuliers dans le domaine du sport et des disciplines artistiques.

Le renouvellement de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire est en bonne voie et a été déjà instauré pour la dernière année du degré secondaire I des classes germanophones. L'INS a entrepris d'améliorer les outils pédagogiques « Mille Feuilles » et « Clin d'œil » en tenant compte des retours reçus les concernant.

Dans le cadre du projet « Médias et informatique », l'INS a élaboré un nouveau cahier des charges pour les spécialistes Médias et informatique des établissements de la scolarité obligatoire. Avec le Dialogue pédagogique, l'INS a souhaité, en 2017 également, faire connaître les bons exemples de la pratique quotidienne aux écoles et favoriser les échanges.

Ecoles moyennes
Pour les gymnases, l'année 2017 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau plan d'études avec la nouvelle filière germanophone et bilingue ininterrompue de quatre ans. La promotion annuelle a été introduite en parallèle, avec pour objectif de favoriser un apprentissage approfondi. La procédure de passage de la première volée Passepartout s'est déroulée avec succès. Les différents projets, notamment ceux relatifs aux compétences disciplinaires de base pour assurer une maturité de qualité et un accès sans examen aux hautes écoles ainsi qu'à l'encouragement de l'apprentissage autonome, ont été poursuivis.

Les écoles de culture générale ont intensifié le dialogue avec les institutions accueillant leurs diplômés et diplômées. L'objectif est d'adapter les filières ECG de façon optimale aux exigences des professions concernées. En outre, la maturité spécialisée orientation Pédagogie introduite à la rentrée 2015 a été soumise à des évaluations afin que les adaptations nécessaires puissent être effectuées.

Formation professionnelle
Dans le domaine de la formation professionnelle, un nombre toujours élevé de personnes parviennent à accéder directement à un apprentissage. Un projet pilote consistant en un cours de langue intensif a été introduit dans les écoles professionnelles pour les jeunes migrants et migrantes arrivés tardivement en Suisse ne parlant pas allemand ou français. Cette mesure doit leur permettre d'accéder plus rapidement et plus facilement à la formation et de s'intégrer dans le monde professionnel. Afin de pouvoir répondre à la demande élevée en solutions transitoires visant à promouvoir l'intégration, les effectifs des classes en année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration ont été légèrement augmentés et le nombre de leçons diminué pendant une phase d'essai de deux ans. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a quant à lui donné le feu vert pour les places bernoises dévolues au nouveau préapprentissage d'intégration lancé par la Confédération. L'efficience des écoles professionnelles a par ailleurs été améliorée : certaines professions ont été concentrées sur un seul site sans que cela nuise à la perméabilité et aux possibilités de combinaisons entre les formations CFC et AFP ou aux orientations des maturités professionnelles. Cette mesure a en même temps permis d'optimiser les effectifs d'élèves et le nombre de classes. Dans le domaine de l'informatique, particulièrement touché par l'évolution technologique et la numérisation, un projet pour une formation initiale d'informaticien-ne CFC plus flexible a été lancé et un projet pilote est donc en préparation. Enfin, une stratégie cantonale pour promouvoir l'apprentissage des langues étrangères et la mobilité dans la formation professionnelle a été élaborée conformément à la volonté de la Confédération.

Orientation professionnelle
Dans les centres d'orientation professionnelle (centres OP), le développement des offres concernant la transition du degré secondaire I au degré secondaire II est poursuivi. La préparation au choix professionnel a ainsi été adaptée à la nouvelle solution Quarta mise en place dans les gymnases et au Lehrplan 21. Les informations, les conseils et le soutien lors du choix professionnel ont été adaptés aux besoins de toutes les personnes concernées. Ainsi, les élèves sont soutenus de manière à ce que leur choix professionnel corresponde au mieux à leurs capacités et à leurs attentes.

Enseignement supérieur
En approuvant le crédit d'étude de projet pour le campus de Berne lors de la session de juin 2017, le Grand Conseil a donné son feu vert à la réalisation de la deuxième étape de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Les départements Gestion, Santé et Travail social ainsi que le domaine des arts de la scène de la Haute école des arts de Berne seront regroupés dans un nouveau campus à Berne, au Weyermannshaus. En même temps, dans le cadre de la concentration des sites également, l'INS a débuté, de concert avec la Technische Fachschule Bern, le projet de réalisation du TecLab de la BFH qui sera implanté à Berthoud.

Pour répondre à l'ambition nationale d'augmenter le nombre de places de formation en médecine humaine et renforcer le paysage médical bernois, le Conseil-exécutif a mandaté l'Université pour qu'elle propose 100 places d'études supplémentaires à compter de 2018 par le biais du mandat de prestations pour la période de 2018 à 2021. Ce dernier contient d'autres mesures visant à consolider le site médical bernois. Ainsi, la filière de pharmacie sera de nouveau proposée dans son intégralité à Berne, des unités de recherche adaptées seront intégrées au centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (SITEM-Insel) et un centre spécialisé en médecine de précision verra le jour.

Lors de la session de juin 2017, le Grand Conseil a approuvé une adaptation de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91) afin qu'elle soit conforme aux normes de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : dorénavant, la Haute école pédagogique germanophone peut également admettre à la filière formant à l'enseignement spécialisé les personnes n'ayant pas de diplôme d'enseignement mais un diplôme dans une discipline voisine. Cet assouplissement vise à remédier à la pénurie d'enseignants et d'enseignantes spécialisés.

Culture
Le remaniement de la Stratégie culturelle 2018 est terminé et a été présenté au Conseil-exécutif. Les premiers travaux pour le renouvellement des contrats de prestations quadriennaux avec les institutions culturelles des régions Berne-Mittelland et Bienne-Seeland-Jura bernois ont débuté. La révision du recensement architectural se déroule comme prévu. Les fouilles d'envergure de Port, Bellevue et de Kehrsatz-Breitenacker sont terminées ou poursuivies par étapes. La planification des fouilles d'envergure du campus de Bienne et de Challnechwald a débuté. Les recherches sur le site de la plage de Moosseedorf sont terminées et publiées.

Politique salariale visant le corps enseignant
Réalisé par l'INS, le rapport du Conseil-exécutif sur les conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale a été présenté au Grand Conseil lors de la session de mars 2017. Le rapport montre notamment que le canton de Berne ne propose toujours pas de salaires compétitifs à tous les degrés scolaires. Outre le maintien de l'évolution des traitements actuelle et le rattrapage des retards de salaires, le Conseil-exécutif envisage aussi comme mesure l'augmentation de la classe de traitement des enseignants et enseignantes du primaire. Le Grand Conseil a accordé son soutien à ces mesures. Il a notamment adopté une déclaration de planification mandatant le Conseil-exécutif de présenter à la Commission de la formation du Grand Conseil des scénarios visant une meilleure rémunération des enseignants et enseignantes du primaire.

D'après les résultats de l'enquête annuelle concernant l'occupation des postes menée par l'INS, la plupart des postes dans le canton de Berne étaient occupés au début de l'année scolaire (1er août 2017), comme cela avait d'ailleurs déjà été le cas l'année précédente. Dans certains domaines, notamment dans celui du soutien pédagogique ambulatoire, les postes ont été plus difficiles à pourvoir.

Depuis l'entrée en vigueur de la modification de l'ordonnance du 27 mars 2007 sur le statut du corps enseignant (OSE ; RSB 430.251.0) le 1er août 2017, tous les directeurs et directrices des écoles primaires et secondaires sont affectés à la classe de traitement 15.

Subsides de formation
L'ordonnance du 5 avril 2006 sur l'octroi de subsides de formation (OSF ; RSB 438.312) a été adaptée au 1er août 2017 afin qu'elle s'accorde avec les dispositions du concordat intercantonal sur les bourses d'études auquel le canton de Berne a adhéré le 1er août 2011 déjà.

Bourse cantonale des emplois de l'enseignement
L'ancienne bourse de l'emploi a atteint la fin de sa période d'exploitation et a été remplacée. La nouvelle bourse cantonale des emplois de l'enseignement (BCEE) a été introduite au printemps 2017 et a été accueillie favorablement par les directions d'école et les membres du corps enseignant.

EDUBERN
En 2017, d'autres écoles du degré secondaire II ont migré vers EDUBERN (la plateforme informatique pour les écoles du degré secondaire II). Cela a permis une meilleure exploitation des synergies et une diminution des coûts informatiques des écoles.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 677 620 104**	**–2 683 120 975**	**–2 751 123 865**	–68 002 890	–2.5 %
Revenues	**565 869 589**	**558 985 155**	**576 938 251**	17 953 097	3.2 %
Solde	**–2 111 750 515**	**–2 124 135 820**	**–2 174 185 614**	–50 049 794	–2.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	–1 611 112 023	–1 649 190 056	–1 654 596 756	–5 406 699	–0.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–74 730 346	–74 877 542	–75 206 791	–329 249	–0.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–10 402 886	–10 745 942	–10 040 811	705 131	6.6 %
34 Charges financières	–505 543	–552 100	–303 839	248 260	45.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	–16 710 000	–16 710 000	0.0 %
36 Charges de transfert	–966 677 063	–941 554 235	–963 003 503	–21 449 268	–2.3 %
37 Subventions à redistribuer	–8 932 696	–2 744 500	–8 487 072	–5 742 572	–209.2 %
38 Charges extraordinaires	–1	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–5 259 546	–3 456 600	–22 775 094	–19 318 494	–558.9 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	54 619 713	57 638 323	53 212 453	–4 425 870	–7.7 %
43 Revenus divers	0	0	31 522	31 522	0.0 %
44 Revenus financiers	1 349 624	1 326 000	1 821 419	495 419	37.4 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	16 710 000	16 710 000	0.0 %
46 Revenus de transfert	497 683 310	494 679 632	491 870 443	–2 809 189	–0.6 %
47 Subventions à redistribuer	8 932 696	2 744 500	8 487 072	5 742 572	209.2 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 284 245	2 596 700	4 805 342	2 208 642	85.1 %

Evolution du compte de résultats

Avec un solde de CHF 2 174,2 millions, le résultat des comptes liés à la formation et à la culture dépasse le montant budgété de CHF 50,0 millions, soit de 2,4 pour cent. Si les charges ont été de CHF 68,0 millions (2,5 %) supérieures aux prévisions, les revenus n'ont dépassé les attentes qu'à hauteur de CHF 17,9 millions (3,2 %).

Côté charges, les principaux écarts par rapport au budget concernent les charges de personnel (CHF 5,4 mio), les charges de transfert (CHF 21,4 mio) et les attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF 16,7 mio). La hausse en matière de charges de personnel est en premier lieu imputable aux écoles moyennes et professionnelles (entre autres en raison des classes supplémentaires dans le domaine de la migration et de l'intégration) et est en partie compensée par des dépenses moindres dans le domaine de la scolarité obligatoire. Les charges de transfert sont des subventions cantonales sur lesquelles il n'est pas possible d'intervenir à court terme et dont le versement est prévu par une base légale : les subventions versées aux écoles du degré secondaire II et les subventions liées aux accords intercantonaux dans le domaine des hautes écoles ont dépassé le budget. En outre, selon le MCH2, les subventions cantonales à fonds perdu doivent être imputées au compte de résultats et plus au compte des investissements (CHF 2,3 mio). Les subsides de formation (bourses) ont quant à eux été de CHF 1,5 million supérieurs au montant budgété, mais ce résultat a en grande partie pu être compensé par des recettes supplémentaires provenant des remboursements de subsides. Aux charges supplémentaires en lien avec les attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF 16,7 mio) s'opposent des recettes supplémentaires engendrées par les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF 16,7 mio), lesquelles sont dues à la première comptabilisation des mouvements de fonds selon le MCH2. Ce nouveau mode de comptabilisation n'a pas encore été intégré dans le processus budgétaire.

Outre l'amélioration des revenus générés par les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF 16,7 mio), on note une péjoration des revenus de transfert (CHF 2,8 mio) et des revenus provenant des contributions (CHF 4,4 mio). Cette perte de recettes est avant tout due à une baisse des émoluments, écolages, taxes de cours et subventions fédérales perçus.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–15 804 872**	**–16 700 000**	**–10 837 459**	5 862 541	35.1 %
Recettes	**29 523**	**0**	**10 000**	10 000	0.0 %
Solde	**–15 775 350**	**–16 700 000**	**–10 827 459**	5 872 541	35.2 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–11 049 233	–12 462 200	–9 450 721	3 011 479	24.2 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	–118 009	–118 009	0.0 %
54 Prêts	1 397 388	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–6 153 026	–4 237 800	–1 268 729	2 969 071	70.1 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	3 968	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	10 000	10 000	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	25 555	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets sont inférieurs de CHF 5,4 millions au montant inscrit au budget (CHF 16,7 mio). Ce résultat est en grande partie dû au transfert des contributions cantonales à fonds perdu vers le compte de résultat (CHF 2,3 mio). Le compte des investissements a aussi été allégé grâce à l'adaptation de la pratique comptable lors de la réévaluation 2017. En outre, des investissements en lien avec les immobilisations corporelles et l'informatique dans les écoles moyennes et professionnelles n'ont pas été réalisés comme prévu en raison de changements dans la planification et ont en partie été repoussés à l'année prochaine.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 028.9	1 002.9	993.5	1 056.1	1 066.9	1 068.5	1 076.8

Commentaire

Dans l'ensemble, l'INS enregistre une hausse de 8,3 équivalents plein temps (EPT), laquelle a cependant eu lieu dans la limite des effectifs inscrits à l'état des postes.

Les services centraux de l'OSP ont eu besoin de 2,7 EPT supplémentaires car ils ont dû engager du personnel pour une durée déterminée afin de compenser des absences pour maternité et d'atténuer un manque de ressources humaines dans plusieurs services, par exemple à l'Unité Finances et comptabilité et à la Section de la formation en entreprise.

Les écoles de maturité ont connu une baisse de 3,8 EPT en raison de la fin de deux engagements conclus dans le but de compenser des absences pour maladie, de la suppression d'engagements à durée déterminée ainsi que d'une réduction de programme d'enseignement.

L'OECO a pour sa part eu besoin de 4,9 EPT supplémentaires afin d'engager un responsable pour le projet REVOS 2020 et de remplacer plusieurs personnes en congé de maternité.

Enfin, le Secrétariat général a enregistré une hausse de 3,7 EPT, qui est uniquement due à la centralisation de plusieurs fonctions RH en son sein.

La hausse restante, de 0,8 EPT, est quant à elle imputable aux fluctuations ordinaires en cours d'année.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques

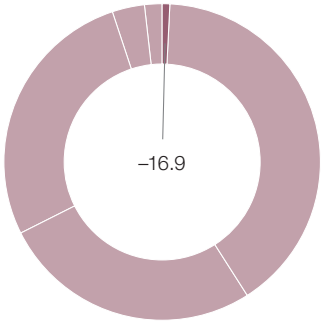

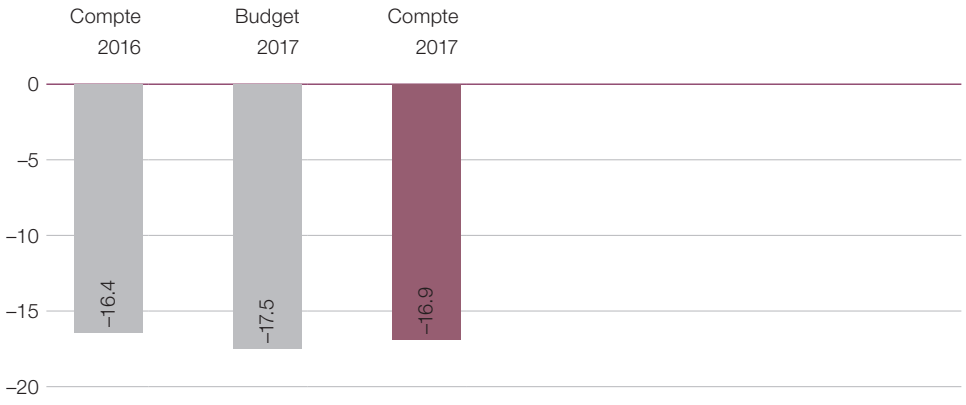

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	155 011	185 000	162 995	–22 005	–11.9 %
(-) Frais de personnel	–8 808 629	–9 904 731	–9 242 426	662 305	6.7 %
(-) Coûts matériels	–1 333 472	–1 249 479	–1 416 807	–167 328	–13.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	814	0	–657	–657	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–9 986 275**	**–10 969 211**	**–10 496 897**	472 314	4.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–6 447 345	–6 583 000	**–6 457 853**	125 147	1.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 347	5 400	**5 935**	535	9.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–16 428 274**	**–17 546 811**	**–16 948 815**	597 996	3.4 %
(+)/(-) Régularisations	–6 051	–500	–1 381	–881	–176.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–16 434 324**	**–17 547 311**	**–16 950 195**	597 115	3.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien aux fonctions de direction	–8 687 571	–9 751 134	–9 149 918	601 216	6.2 %
Prestations juridiques	–1 298 704	–1 218 077	–1 346 979	–128 902	–10.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I du groupe de produits est inférieur de CHF 0,47 million au budget 2017. Cette performance est essentiellement due à des besoins de financement moins importants que prévu dans le domaine du personnel (gains de rotation, formation continue et recrutement du personnel).

Priorités de développement

Le soutien du directeur dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. Le contrôle judiciaire des décisions et décisions sur recours attaquées relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

Chances et risques

Il n'existe ni chance ni risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	133	134
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	22	18
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	29	37
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	151	197
Nombre de recours déposés	276	300
Nombre de recours réglés	283	297

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires

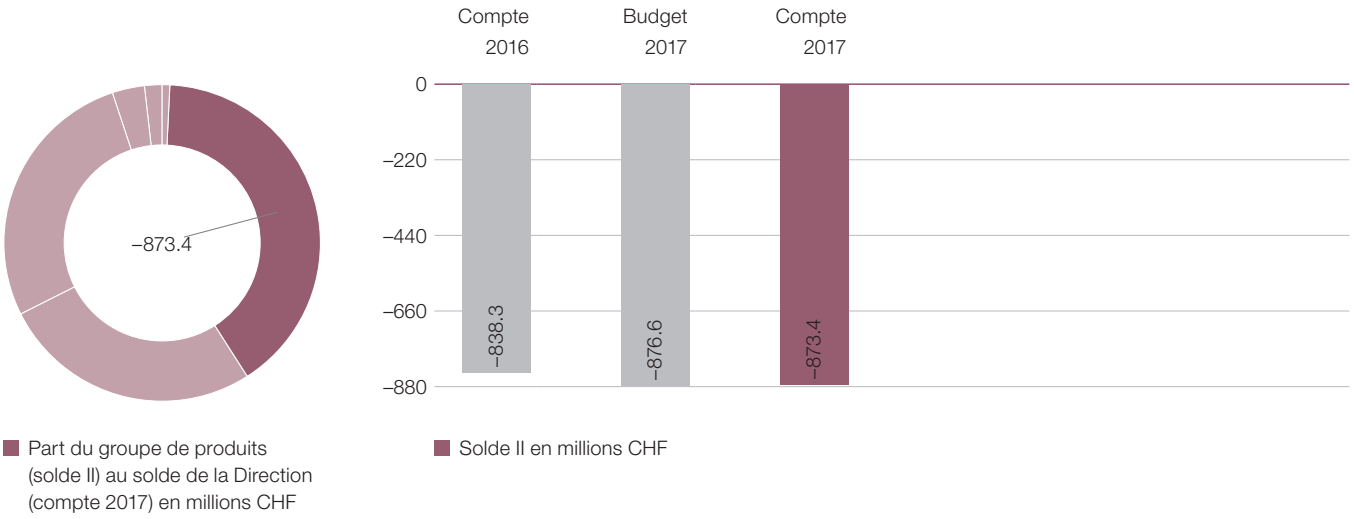

Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	356 831 143	364 071 319	363 484 067	–587 251	–0.2 %
(-) Frais de personnel	–1 131 185 215	–1 172 269 629	–1 167 572 942	4 696 688	0.4 %
(-) Coûts matériels	–42 820 383	–45 853 392	–47 108 318	–1 254 926	–2.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–435 885	–960 914	–413 740	547 174	56.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–817 610 340**	**–855 012 617**	**–851 610 933**	3 401 685	0.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 145 677	900 000	**758 734**	–141 266	–15.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–22 466 570	–22 981 500	**–23 339 713**	–358 213	–1.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	647 243	515 047	**795 306**	280 259	54.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–838 283 990**	**–876 579 070**	**–873 396 606**	3 182 465	0.4 %
(+)/(-) Régularisations	156 622	–20 353	377 537	397 890	1954.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–838 127 367**	**–876 599 424**	**–873 019 068**	3 580 355	0.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Ecole obligatoire	–772 305 737	–805 779 903	–802 261 798	3 518 104	0.4 %
Offres périscolaire	–45 304 603	–49 232 715	–49 349 134	–116 420	–0.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I du groupe de produits Ecole obligatoire et offres périscolaires clôt l'exercice sur un résultat inférieur de quelque CHF 3,4 millions au budget 2017, qui s'explique pour l'essentiel par le fait que le budget autorisé pour les frais de personnel enseignant n'a pas été épuisé. Cela a également permis de compenser le surcroît de charges de biens et services.

Priorités de développement

L'activité au sein du groupe de produits Ecole obligatoire et offres périscolaires a de nouveau été marquée en 2017 par la mise en œuvre de la Stratégie de la formation 2016, en particulier par les travaux concernant :

– l'introduction du Lehrplan 21 dans la partie germanophone du canton,

– la mise en place du nouveau modèle d'enseignement des langues étrangères au de-gré secondaire I,

– la Stratégie sur la pédagogie spécialisée et

– la Stratégie sportive du canton de Berne.

En 2017 aussi, la Direction de l'instruction publique tenait à impliquer le plus grand nombre de personnes concernées dans les discussions relatives aux nouveautés. Ainsi, différentes séances d'information et plusieurs entretiens concernant la Stratégie sur la pédagogie spécialisée, l'enseignement des langues et la Stratégie sportive ont été organisés et des impulsions précieuses ont été données.

L'offre des écoles à journée continue a continué à progresser en 2017. La demande de prise en charge étant de plus en plus élevée, le nombre d'heures d'encadrement a enregistré une hausse de 6,8 pour cent (4,5 % en 2016).

En 2017, les services psychologiques pour enfants et adolescents se sont concentrés, en marge de leurs activités ordinaires d'évaluation et de conseil, sur le soutien de la petite enfance et le conseil aux enfants et adolescents réfugiés. Dans le domaine de la petite enfance, la collaboration avec les centres de puériculture a été intensifiée. S'agissant des familles réfugiées, des offres ont été créées selon trois axes : évaluation du développement d'enfants et d'adolescents, conseil psychoéducatif aux parents, consultations pour accompagner les enfants, adolescents et parents traumatisés.

Chances et risques

L'introduction du Lehrplan 21 se poursuit. Le Grand Conseil rejette à une large majorité l'initiative « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! », sur laquelle le peuple se prononcera en mars 2018.

Les écoles à journée continue, la promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire sont organisés conjointement avec les communes. Ces offres constituent un soutien supplémentaire pour les parents, les enfants et les adolescents du canton de Berne.

Une révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), qui prévoit une éventuelle participation financière du canton aux structures d'accueil des enfants durant les vacances scolaires, a été préparée en 2017. Si le Grand Conseil approuve le projet en 2018, le canton pourra cofinancer les offres à partir du 1er janvier 2019.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'élèves (école obligatoire)	102 793	103 855
Nombre de classes (classes régulières)	5 204	5 321
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	5 058 420	5 401 000
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	9 427	8 474
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	20 000

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle

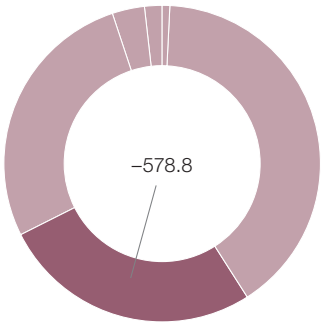

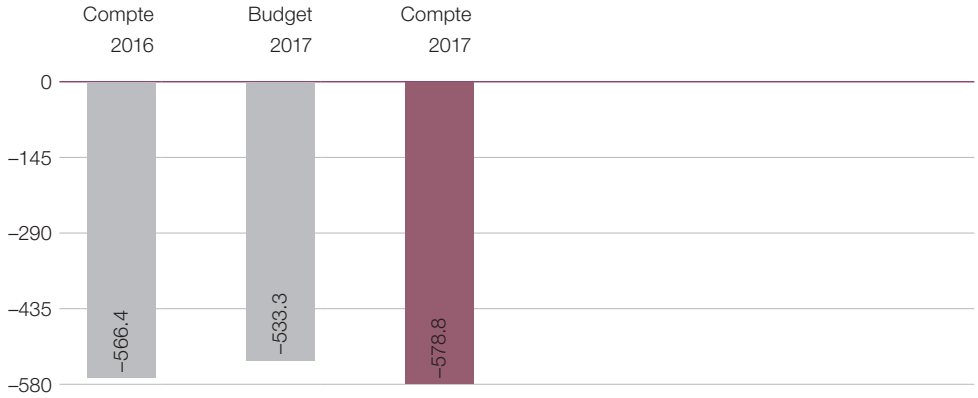

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	63 158 226	56 683 893	52 052 451	–4 631 442	–8.2 %
(-) Frais de personnel	–428 455 835	–427 519 667	–436 272 883	–8 753 216	–2.0 %
(-) Coûts matériels	–110 592 813	–118 592 156	–104 586 930	14 005 226	11.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–12 011 628	–12 175 031	–11 438 871	736 160	6.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–487 902 050**	**–501 602 961**	**–500 246 233**	1 356 727	0.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	106 131 750	109 193 000	**105 674 062**	–3 518 938	–3.2 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–184 936 483	–141 099 076	**–184 543 258**	–43 444 182	–30.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	265 509	238 000	**296 279**	58 279	24.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–566 441 275**	**–533 271 037**	**–578 819 151**	–45 548 114	–8.5 %
(+)/(-) Régularisations	1 421 787	–14 461	–1 473 268	–1 458 807	–10087.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–565 019 488**	**–533 285 498**	**–580 292 418**	–47 006 921	–8.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Ecoles moyennes	–146 068 097	–149 506 844	–141 884 135	7 622 710	5.1 %
Formation professionnelle supérieure	–321 024 857	–330 630 559	–338 561 011	–7 930 451	–2.4 %
Orientation professionnelle	–20 809 096	–21 465 557	–19 801 088	1 664 469	7.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I du groupe de produits Ecoles moyennes et formation professionnelle s'élève à CHF 500,2 millions, un chiffre inférieur de CHF 1,4 millions au budget (0,3 %). Les charges supplémentaires en lien avec les frais de personnel ainsi que les pertes de revenus ont pu être compensées par des dépenses moins élevées s'agissant des frais de biens et services. Le dépassement de budget enregistré pour le solde II est essentiellement dû aux subventions cantonales : les coûts sont légèrement inférieurs aux charges de l'exercice 2016, mais supérieurs au budget 2017. En outre, les recettes provenant des subventions cantonales sont quelque peu inférieures aux prévisions. Dans l'ensemble, le solde II s'établit à CHF 578,8 millions, soit environ CHF 12,4 millions (2,2 %) de plus que l'année précédente.

Priorités de développement

Formation professionnelle
Ces dernières années, le nombre d'élèves qui accèdent directement à une formation professionnelle initiale à l'issue de la scolarité obligatoire est en hausse constante. Ainsi, le nombre de jeunes qui effectuent une solution transitoire à visée générale a baissé d'environ 40 pour cent en dix ans. En revanche, les solutions transitoires à visée intégrative ont fortement augmenté ces trois dernières années. Afin de satisfaire à la demande croissante, la taille des classes a été légèrement accrue et le nombre de leçons abaissé. Le projet pilote de cours de langue intensif au sein des écoles professionnelles a été lancé à l'intention des jeunes arrivés tardivement en Suisse et ne disposant d'aucune connaissance de l'allemand ou du français. Ces cours devraient leur permettre d'accéder plus rapidement et plus facilement à une formation et de s'intégrer sur le marché du travail. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a en outre autorisé les places de formation dévolues au canton de Berne dans le cadre du préapprentissage d'intégration mis en place par la Confédération. Enfin, un projet pilote mené à la Technische Fachschule Bern a permis d'engranger des expériences précieuses en matière d'intégration.

Dans le domaine de la formation professionnelle initiale, la concentration des professions sur certains sites de formation et l'optimisation des classes qui en a résulté ont permis d'accroître l'efficacité des écoles professionnelles. Un projet a été lancé dans le domaine de l'informatique, qui est fortement touché par les évolutions technologiques et la numérisation. Celui-ci a pour objectif d'accroître la flexibilité de la formation d'informaticien/ne CFC en proposant une part d'apprentissage autonome accompagné et une plateforme d'apprentissage virtuelle.

S'agissant de la formation professionnelle supérieure, le transfert du financement des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs des cantons à la Confédération, a bien eu lieu.

Ecoles moyennes
Cette année encore, les principaux efforts ont eu pour objectif d'assurer à long terme l'accès aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale. En outre, les travaux relatifs à l'élaboration de conditions cantonales quant à l'acquisition et à l'évaluation des compétences de base requises pour les études supérieures en mathématiques et en première langue ont débuté. Les projets visant à garantir la comparabilité des examens de maturité, à développer une culture de l'évaluation commune et à renforcer la collaboration entre les gymnases et les hautes écoles ont également été poursuivis.

Le passage au gymnase des premiers élèves ayant suivi un enseignement des langues étrangères conforme aux modalités du projet Passepartout s'est bien passé. Le plan d'études cantonal 2017 pour la formation gymnasiale germanophone est entré en vigueur à l'été 2017 et doit maintenant être mis en œuvre année par année. Par ailleurs, il a été décidé au niveau national d'introduire l'informatique comme discipline obligatoire au gymnase. Suite à cela, un projet a été lancé dans le canton.

Orientation professionnelle et personnelle
Le nombre d'entretiens de conseil est resté stable par rapport à 2016. Parallèlement, le nombre de visites dans les infothèques et le nombre de renseignements pris par écrit ou par téléphone ont augmenté. Dans le domaine du premier choix de profession ou de formation, des efforts ont été menés pour étendre les offres destinées aux adolescents et adolescentes qui ont besoin de plus de soutien mais qui ne satisfont pas aux critères du Case management. Des études ont en outre été réalisées afin de déterminer les mesures qui permettraient de lutter plus tôt contre les stéréotypes dans le choix d'une profession, dans la limite des ressources disponibles.

Dans le domaine du conseil en gestion de carrière, un projet a été lancé dans le but de renforcer les offres de soutien destinées aux adultes sans diplôme professionnel. Dans ce contexte, les offres de conseil seront aussi davantage axées sur les besoins spécifiques des différents groupes cibles.

Chances et risques

Le canton de Berne dispose d'une offre de formation riche et de qualité, qui le rend compétitif sur le plan intercantonal. Il s'attache à anticiper les évolutions de la société et contribue régulièrement aux projets menés à l'échelle nationale, s'agissant par exemple de la stratégie pour la formation professionnelle 2030 ou de l'évolution des écoles moyennes, en faisant valoir ses intérêts et ses expériences.

Du fait de la pression financière, le budget pourrait ne plus être en mesure d'absorber de nouvelles tâches ou l'extension de tâches existantes par le biais de redistributions de fonds ou l'établissement de priorités. Cela pourrait entraîner des réductions de prestations ou accroître le nombre de demandes de crédits supplémentaires. L'accroissement du niveau de qualification, la numérisation et le financement forfaitaire d'offres cantonales peuvent notamment occasionner une hausse des coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	26 564	26 415
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 824	1 806
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 864	4 797
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	63 762	77 418
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 132	5 950
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 144	1 198
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	13 213	12 979

9.7.4 Enseignement supérieur

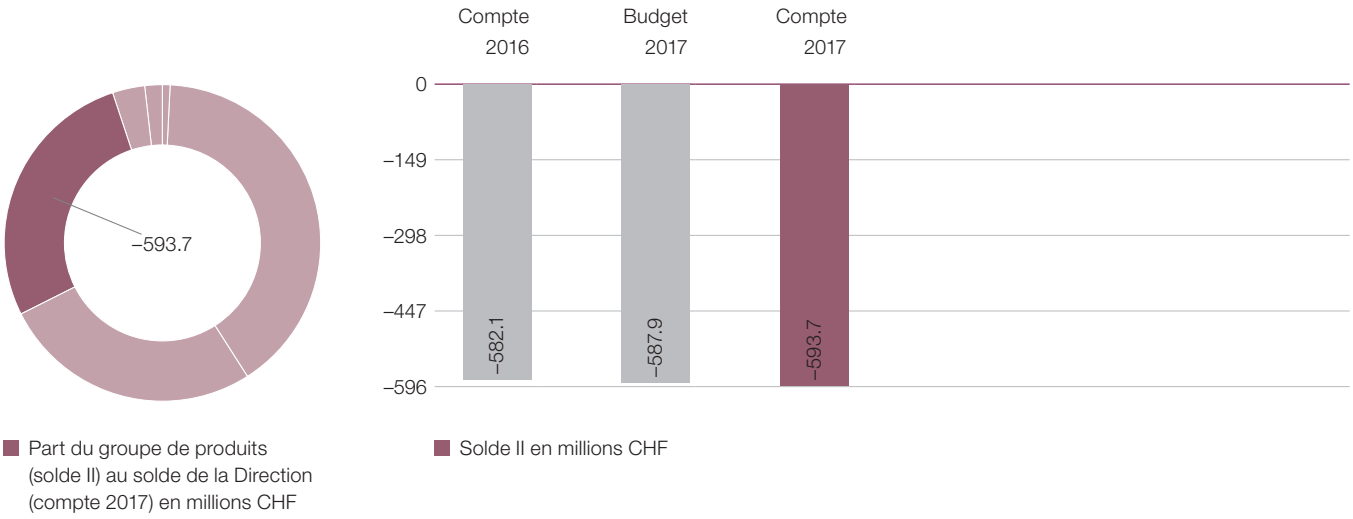

Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de la Direction de l'instruction publique élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directeur de l'instruction publique dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux enseignants et enseignantes ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	14 926	1 946	98 838	96 892	4979.0 %
(-) Frais de personnel	–3 457 809	–3 549 775	–3 428 593	121 183	3.4 %
(-) Coûts matériels	–573 487	–687 898	–564 788	123 109	17.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–61 137	–69 869	20	69 889	100.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–4 077 507**	**–4 305 596**	**–3 894 524**	411 073	9.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 427 026	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–579 439 799	–583 606 000	**–589 793 230**	–6 187 230	–1.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–582 090 279**	**–587 911 596**	**–593 687 753**	–5 776 157	–1.0 %
(+)/(-) Régularisations	61 137	69 869	0	–69 869	–100.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–582 029 142**	**–587 841 727**	**–593 687 753**	–5 846 026	–1.0 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Formation universitaire	–1 691 786	–1 812 725	–1 634 783	177 942	9.8 %
Formation en haute école spécialisée	–1 251 336	–1 322 391	–1 213 770	108 622	8.2 %
Formation du corps enseignant	–1 134 384	–1 170 480	–1 045 971	124 509	10.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde II du groupe de produits Enseignement supérieur dépasse de CHF 5,8 millions le budget prévu. Ce résultat est principalement dû aux contributions versées dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) et de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), qui sont supérieures au montant budgété.

Priorités de développement

Afin d'améliorer la situation de l'Université de Berne en ce qui concerne les locaux dévolus aux sciences de laboratoire, des efforts seront menés dans le but de densifier l'utilisation du site de Muesmatt, suite à une analyse de potentiels.

La mise en œuvre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) d'ici à 2022 (campus technique à Bienne) et à 2026 (Campus Berne Weyermannshaus) est en cours.

L'Université et la BFH se sont vu attribuer la tâche, dans leur mandat de prestations respectif, d'étendre leur offre dans certains domaines. Ainsi, l'Université va accroître ses capacités d'accueil en médecine humaine de 100 places à compter de 2018 et proposer de nouveau un cursus complet en pharmacie à partir de 2019. La BFH a quant à elle lancé une filière de bachelor en génie industriel et une filière de master formant au métier de sage-femme. On s'attend donc à ce qu'à l'avenir davantage d'étudiants et d'étudiantes bernois restent dans le canton et, partant, que ces nouvelles offres aient des répercussions positives sur l'équilibre entre les dépenses et les recettes relatives à l'AIU et à l'AHES.

Chances et risques

D'après leurs extrapolations, l'Université et la BFH clôtureront vraisemblablement leurs comptes sur un résultat positif, alors que la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) devrait enregistrer un résultat négatif. La planification financière pluriannuelle de la PHBern indique aussi une tendance négative. La PHBern et l'INS surveilleront la situation financière de l'école et discuteront de solutions.

Grâce à la participation renouvelée de la Suisse au programme d'encouragement de la recherche « Horizon 2020 » et à la décision du parlement de financer le programme suisse de mobilité parallèle à Erasmus (SEMP), les principales incertitudes liées à la perception de fonds de tiers et à l'attractivité des hautes écoles bernoises par suite de l'adoption de l'initiative sur l'immigration de masse ont pu être levées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	17 514	17 896
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	38	37
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 864	6 891
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	49	50
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 528	2 578
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	68	67
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	649	653
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	203	210

9.7.5 Culture

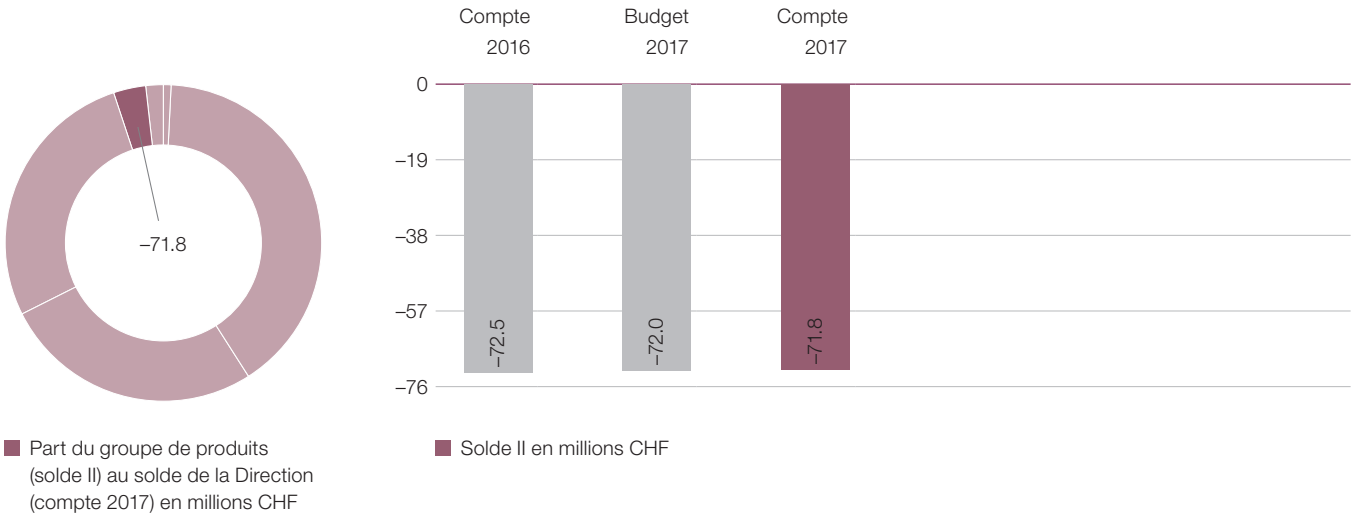

Description

Le groupe de produits Culture est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communqiuer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 140 639	2 405 668	3 278 915	873 247	36.3 %
(-) Frais de personnel	–19 203 709	–18 735 865	–19 283 037	–547 171	–2.9 %
(-) Coûts matériels	–3 702 692	–3 680 834	–3 422 753	258 081	7.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–142 410	–138 493	–150 957	–12 464	–9.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–19 908 172**	**–20 149 525**	**–19 577 832**	571 693	2.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–52 600 921	–51 896 800	**–52 209 823**	–313 023	–0.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 217	0	**12 114**	12 114	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–72 498 875**	**–72 046 325**	**–71 775 540**	270 784	0.4 %
(+)/(-) Régularisations	1 719 665	3 935 909	873 329	–3 062 580	–77.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**–70 779 210**	**–68 110 415**	**–70 902 211**	–2 791 796	–4.1 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Encouragement des activités culturelles	–2 651 222	–3 296 288	–2 777 781	518 507	15.7 %
Protection du patrimoine	–7 058 747	–7 040 460	–7 002 592	37 868	0.5 %
Archéologie	–10 198 203	–9 812 777	–9 797 459	15 318	0.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Grâce à une priorisation efficace, à des revenus plus importants que prévu et à des retards de projets, le solde II pour 2017 se situe légèrement en dessous du budget.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles
Depuis 2017, les contrats de subventionnement conclus avec les institutions d'importance au moins régionale sont entrés en vigueur dans toutes les régions. Un système de gouvernance adapté est assuré dans le canton de Berne au moyen du reporting et des entretiens de controlling annuels. La Stratégie culturelle de 2009 a été révisée en 2017 dans le cadre d'une démarche participative organisée à différents niveaux. La Stratégie culturelle 2018 a été adoptée par le Conseil-exécutif.

Monuments historiques
Les travaux en vue de la publication de deux volumes de la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » ont pour la plupart été achevés et les ouvrages paraîtront en novembre 2018. Le projet « Recensement architectural 2020 » bat son plein et continuera d'occuper partiellement le Service des monuments historiques durant les prochaines années.

La concentration du Service des monuments historiques sur un seul site a apporté les améliorations attendues.

Archéologie
Grâce à une priorisation ciblée des projets et à des méthodes de travail économes, le budget a pu être tenu malgré une intense activité de construction.

Dans le contexte de la Stratégie de protection du patrimoine, dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2015, la Direction de l'instruction publique a examiné en 2016 et en 2017 si les bases légales pouvaient être optimisées. Depuis qu'elles ont été adaptées dans le cadre de la révision de la loi sur les constructions du 9 juin 2016, il apparaît qu'aucune modification supplémentaire n'est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la stratégie.

Chances et risques

Encouragement des activités culturelles : le système de financement conjoint établi pour les institutions culturelles d'importance régionale sensibilise ces dernières au fait qu'elles ont des obligations vis-à-vis du public de l'ensemble de leur région.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	2 240	2 235
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	58	74
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 184	7 137
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	106	114
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 738	4 087
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	13	13
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	15 906 728	15 822 419

9.7.6 Services centralisés

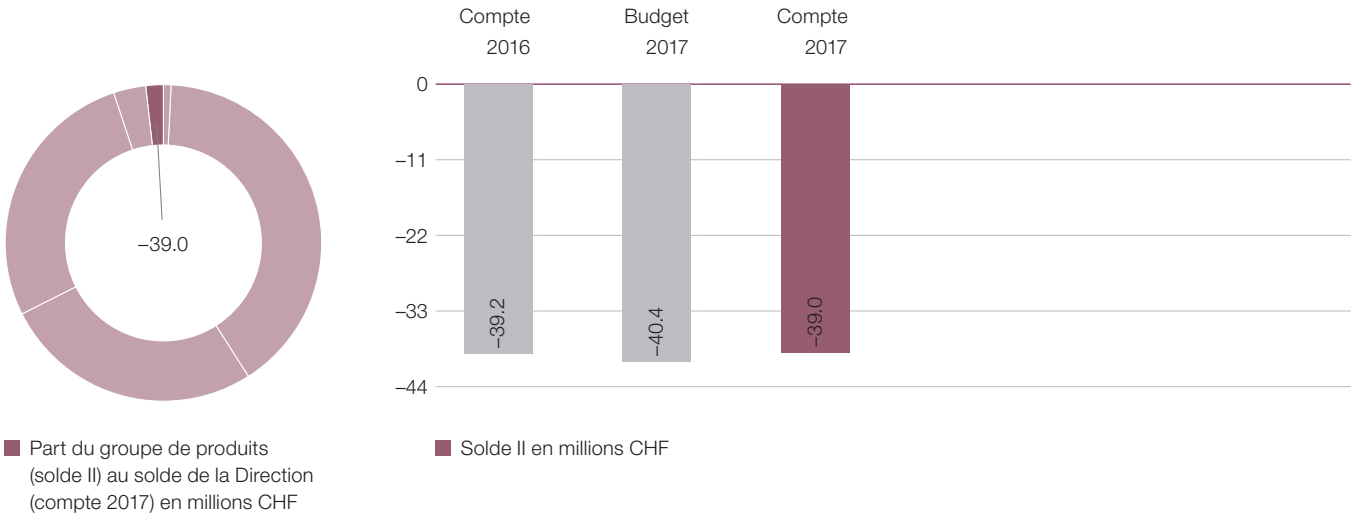

Description

Le groupe de produits Services centralisés comporte les produits Prestations internes et Subsides de formation.

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et
- enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes
- des charges liées aux traitements du corps enseignant,
- les opérations financières et comptables de l'INS (à l'exception de l'OSP),
- l'exploitation et le développement de la structure informatique de l'INS,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INS à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit subsides de formation a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	0	0	0	0	0.0 %
(-) Frais de personnel	–8 999 501	–9 599 556	–9 313 694	285 862	3.0 %
(-) Coûts matériels	–4 186 286	–4 678 127	–3 840 068	838 058	17.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–632 344	–524 431	–20 642	503 789	96.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–13 818 130**	**–14 802 113**	**–13 174 405**	1 627 709	11.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	4 943 553	3 830 000	**5 125 947**	1 295 947	33.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–30 348 974	–29 454 400	**–30 974 657**	–1 520 257	–5.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–39 223 552**	**–40 426 513**	**–39 023 114**	1 403 399	3.5 %
(+)/(-) Régularisations	–137 432	–324 933	–310 854	14 080	4.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–39 360 984**	**–40 751 447**	**–39 333 968**	1 417 479	3.5 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Prestations internes de service	–12 538 322	–13 285 606	–11 623 834	1 661 772	12.5 %
Subsides de formation	–1 279 808	–1 516 508	–1 550 571	–34 063	–2.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I pour le groupe de produits « Services centralisés » est inférieur de CHF 1,6 million aux valeurs budgétées pour 2017. Ce résultat est majoritairement dû à l'augmentation du nombre d'écoles du degré secondaire II ayant migré vers la plateforme EDUBERN, ce qui a engendré une hausse des revenus de CHF 1,0 million pour le produit « Prestations internes de service ».

Les coûts supérieurs aux valeurs budgétées en ce qui concerne les subventions cantonales résultent de charges supplémentaires en lien avec les subsides de formation. Ils ont cependant pu être compensés à hauteur de CHF 200 000 par des revenus excédentaires provenant de remboursements de subsides.

Priorités de développement

En 2017, d'autres écoles du degré secondaire II ont migré vers la plateforme EDUBERN. En outre, la Section du personnel a lancé dans les délais au 2e trimestre 2017 la nouvelle Bourse cantonale des emplois de l'enseignement dans le cadre du projet correspondant.

Chances et risques

Aucun risque particulier n'avait été identifié pour l'année 2017.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	**2016**	**2017**
Demandes de subsides traitées	6 614	6 384
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	62	64
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	16 600	16 869
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INS	2 903	3 352

9.8 Fonds

9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles

Affectation du Fonds
Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour des garanties de couverture du déficit et des contributions à des manifestations et des productions culturelles de toutes sortes.

	Compte	Compte	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
	01.2017	12.2017	CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	10 600 000	12 000 000	1 400 000	13.2 %
Attribution (fonds publics généraux alloués par le budget pour l'encouragement des activités culturelles)	5 000 000	4 710 000	–290 000	–5.8 %
Total recettes	**15 600 000**	**16 710 000**	1 110 000	7.1 %
Dépenses				
Contributions payées	15 221 440	14 310 605	–910 835	–6.0 %
Frais administratifs	716 820	745 820	29 000	4.0 %
Régularisation (contributions dues au 31 décembre)	0	361 547	361 547	100.0 %
Total dépenses	**15 938 260**	**15 417 972**	**–520 288**	**–3.3 %**
Total recettes	15 600 000	16 710 000	1 110 000	7.1 %
Total dépenses	15 938 260	15 417 972	–520 288	–3.3 %
Excédent de recettes/dépenses	**–338 260**	**1 292 028**	**1 630 288**	**482.0 %**
État de la fortune	**01.01.2017**	**31.12.2017**		
Fortune initiale	17 344 137	17 005 877	–338 260	–2.0 %
Excédent de recettes/dépenses	–338 260	1 292 028	1 630 288	482.0 %
État Fonds d'encouragement des activités culturelles	**17 005 877**	**18 297 905**	**1 292 028**	**7.6 %**
État engagements ouverts	–7 159 446	–6 155 390	1 004 056	14.0 %
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	**9 846 431**	**12 142 515**	**2 296 084**	**23.3 %**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

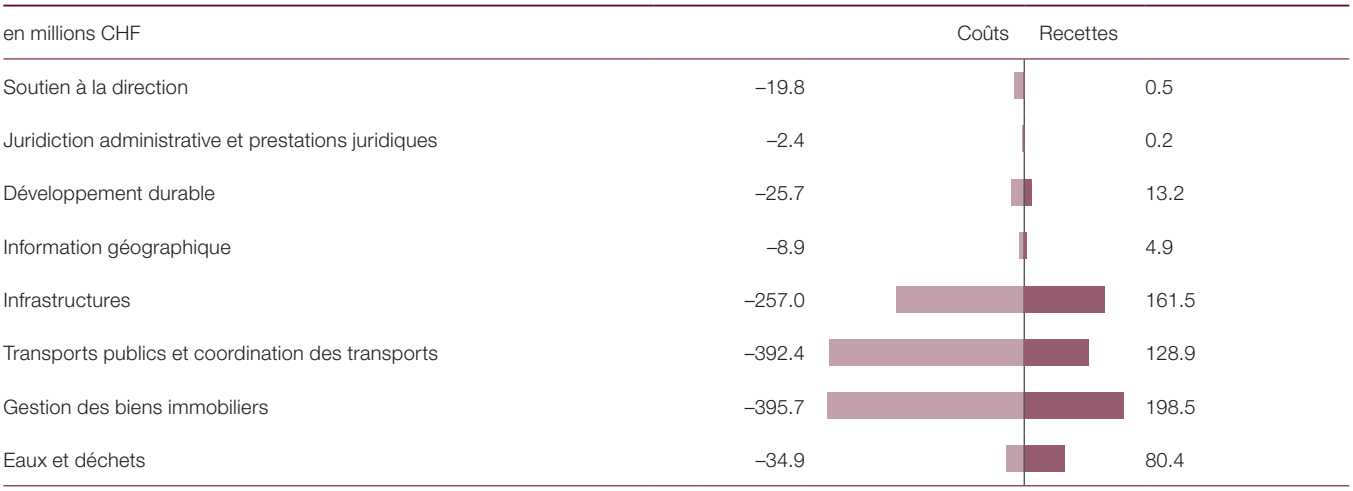

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Soutien à la direction	–18.2	–19.9	–19.3	0.6	3.2 %
Juridiction administrative et prestations juridiques	–2.0	–2.1	–2.1	–0.0	–1.0 %
Développement durable	–12.9	–17.1	–12.5	4.6	27.0 %
Information géographique	–4.4	–7.0	–4.1	2.9	41.3 %
Infrastructures	–92.4	–114.5	–95.5	19.0	16.6 %
Transports publics et coordination des transports	–261.3	–265.7	–263.5	2.2	0.8 %
Gestion des biens immobiliers	–336.1	–353.7	–197.2	156.5	44.3 %
Eaux et déchets	39.7	34.3	45.5	11.3	32.9 %
Total	**–687.6**	**–745.7**	**–548.7**	197.1	26.4 %

10.3 Les priorités de l'exercice

Energie
Les mesures d'encouragement pour mettre en œuvre la Stratégie énergétique et la législation sur l'énergie font l'objet d'une forte demande. Pour y faire face, des fichiers électroniques de demande et de traitement des subventions cantonales (SUBENE) ont été établis. Le MoPEC 2014 adopté par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) est appliqué progressivement : les mesures intégrées au niveau de l'ordonnance ont déjà été édictées par le Conseil-exécutif dans le courant de l'année. En ce qui concerne les mesures qui figurent dans la loi, le Grand Conseil a traité en novembre le projet de révision de la loi sur l'énergie (LCEn ; RSB 741.1) en première lecture.

Eaux et déchets
Les dispositions visant à renforcer l'économie circulaire dans le domaine des matériaux de récupération ont été les premières mesures du plan sectoriel déchets à être mises en œuvre. La concession de la centrale au fil de l'eau de Mühleberg a été prolongée, et une concession a été octroyée pour la centrale de Handeckfluh. Le Grand Conseil a adopté la révision partielle de la loi sur les déchets, et a ainsi assuré, avec l'augmentation de la taxe sur les déchets (LD ; RSB 822.1), le financement de l'assainissement des installations de tir. Sur les 240 installations de tir concernées, 17 ont pu être assainies en 2017.

Transports publics et coordination des transports
Le Grand Conseil a adopté à une forte majorité l'arrêté sur l'offre 2018-2021 et le crédit-cadre d'investissement 2018-2021 lors de la session de mars 2017. Les travaux de construction du réaménagement de la gare de Berne ont débuté en 2017. Les projets d'agglomération de troisième génération ont été déposés auprès de la Confédération en décembre 2016. Le projet de la Confédération pour la procédure de consultation suivra début 2018.

Bâtiments, ponts et chaussées
Dans le domaine de l'immobilier, le Grand Conseil a approuvé le regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise (HESB) sur un nouveau campus à Berne, ainsi que la poursuite de l'utilisation des sites de la HESB à Berthoud avec un campus pour le lycée technique de Berne et un laboratoire technique. Le Grand Conseil a également adopté en 2017 le crédit de réalisation du Campus Biel/Bienne de la HESB, ainsi qu'un crédit d'engagement pour le concours d'architecture et l'étude de projet du nouveau centre de police à Köniz-Niederwangen.

La rénovation de la clinique de pédiatrie de l'Hôpital de l'Ile a été menée à bien. Cette réfection de grande ampleur du bâtiment de 17 étages datant des années septante a été effectuée sans interruption de l'exploitation et a duré dix ans. Quelque 500 projets de maintien de la valeur des bâtiments ont en outre été réalisés.

Des liaisons importantes ont été ouvertes à la circulation : le réaménagement du réseau routier de Worb, le contournement de Thoune par le nord, la Transjurane (A 16) et la Branche est de l'A5. Les crédits de réalisation pour le contournement de Wilderswil et la correction de la Bolligenstrasse sont établis et en cours d'approbation. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation font l'objet d'une planification ou d'une étude de projet, ou sont en cours de réalisation. Depuis l'été 2017, l'OPC dispose avec Aquabase d'un outil moderne de gestion des affaires et des subventions.

Le retraitement 2 et la présentation des comptes selon le modèle MCH2/IPSAS ont fortement sollicité la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Les effets de ces nouveautés ne concernent pas les seuls services financiers, mais également les chefs de projets et les cadres.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–884 847 946**	**–1 080 835 148**	**–1 322 827 268**	–241 992 120	–22.4 %
Revenues	**431 488 350**	**515 135 429**	**617 714 730**	102 579 302	19.9 %
Solde	**–453 359 595**	**–565 699 720**	**–705 112 538**	–139 412 818	–24.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	–107 877 777	–111 857 609	–109 270 297	2 587 312	2.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–149 546 825	–152 200 160	–183 683 761	–31 483 601	–20.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–188 713 195	–278 218 892	–508 524 843	–230 305 950	–82.8 %
34 Charges financières	–10 282 265	–9 301 107	–10 761 926	–1 460 819	–15.7 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–8 550 888	–1 669 000	–12 120 121	–10 451 121	–626.2 %
36 Charges de transfert	–404 673 599	–481 374 945	–463 472 978	17 901 968	3.7 %
37 Subventions à redistribuer	–2 468 721	–15 600 000	–13 044 601	2 555 399	16.4 %
38 Charges extraordinaires	–4 815	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–12 729 861	–30 613 435	–21 948 742	8 664 693	28.3 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	4 557 470	5 886 000	4 227 842	–1 658 158	–28.2 %
42 Taxes	103 957 103	103 491 893	110 331 378	6 839 485	6.6 %
43 Revenus divers	2 391 836	2 270 000	5 167 637	2 897 637	127.6 %
44 Revenus financiers	38 491 434	18 096 350	17 770 821	–325 529	–1.8 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	23 465 529	18 235 000	221 185	–18 013 815	–98.8 %
46 Revenus de transfert	242 239 523	313 850 386	434 194 135	120 343 749	38.3 %
47 Subventions à redistribuer	2 468 721	15 600 000	13 044 601	–2 555 399	–16.4 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	13 916 733	37 705 800	32 757 130	–4 948 670	–13.1 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats 2017 boucle sur un solde de CHF 139,4 millions (25 %) supérieur au budget. Les charges dépassent le montant budgété de CHF 242,0 millions, alors que les revenus l'excèdent de CHF 102,6 millions. Les plus importants écarts par rapport au budget résultent des modifications dues à la mise en place du MCH2. L'augmentation des charges s'explique par la croissance des amortissements et des charges liées aux biens, services et marchandises, en raison d'une part du transfert du compte des investissements au compte de résultats et d'autre part de rectifications de valeur sur des immeubles. L'arrêté sur le réseau 2 a par ailleurs une influence majeure. Il induit en effet une hausse des amortissements (CHF 159,0 mio) et une hausse du revenu de transfert (CHF 102,3 mio). En outre, une provision a été constituée à hauteur de CHF 16,4 millions pour les travaux de remise en état des routes à la charge des biens, services et marchandises.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–619 231 557**	**–527 647 747**	**–484 088 517**	43 559 230	8.3 %
Recettes	**288 780 309**	**206 448 287**	**165 973 072**	–40 475 215	–19.6 %
Solde	**–330 451 248**	**–321 199 460**	**–318 115 445**	3 084 015	1.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–466 719 702	–435 156 197	–394 406 535	40 749 662	9.4 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	–699 173	–699 173	0.0 %
54 Prêts	0	0	–1 899 198	–1 899 198	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–120 910 830	–75 491 550	–66 952 268	8 539 282	11.3 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–31 601 025	–17 000 000	–20 131 343	–3 131 343	–18.4 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	1 021 821	100 000	5 399 775	5 299 775	5299.8 %
61 Remboursements	33 503 862	11 754 360	11 420 369	–333 991	–2.8 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	204 634 012	158 853 927	110 377 837	–48 476 090	–30.5 %
64 Remboursement de prêts	9 755 041	9 100 000	11 026 300	1 926 300	21.2 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	8 264 548	9 640 000	7 617 447	–2 022 553	–21.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	31 601 025	17 000 000	20 131 343	3 131 343	18.4 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde de CHF 3,1 millions (1,0 %) inférieur au budget. Les recettes sont inférieures de CHF 40,5 millions et les dépenses de CHF 43,6 millions par rapport au montant budgété. La hausse des besoins dans le domaine des bâtiments (CHF 10,0 mio), de même que la baisse des besoins pour les subventions d'investissement à l'Office des eaux et des déchets (CHF 9,1 mio) influencent sensiblement le résultat. Le transfert dû au MCH2 des montants globaux affectés aux routes principales a provoqué une baisse des recettes (CHF 19,5 mio) à l'Office des ponts et chaussées, qui a pu être compensée par des reports de projets et une diminution des subventions d'investissement. Les budgets trop élevés définis pour l'achèvement du réseau de routes nationales conduisent à eux seuls à des dépenses inférieures de CHF 29,5 millions et à des recettes inférieures de CHF 25,5 millions.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
816.7	821.8	802.0	786.1	786.1	795.1	781.8

Commentaire

De 2011 à 2017, les effectifs ont oscillé entre 781,8 et 821,8 équivalents plein temps (EPT). En 2013, les effectifs sont descendus à 802,2 EPT, en raison d'une réorganisation au sein de l'Office des immeubles et des constructions (OIC), ainsi que de la difficulté à repourvoir les postes d'ingénieur, qui ont eu une influence sur le nombre de postes vacants. Les effets des mesures de l'EOS, qui comprenaient notamment des suppressions de postes, se font sentir en 2014 et en 2015. Quelques postes vacants on pu être repourvus en 2016. En 2017, plusieurs postes d'architecte et d'ingénieur se trouvaient à nouveau vacants. En outre, dès 2018, et en raison notamment des mesures d'allègement, des postes n'ont pas été repourvus.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction

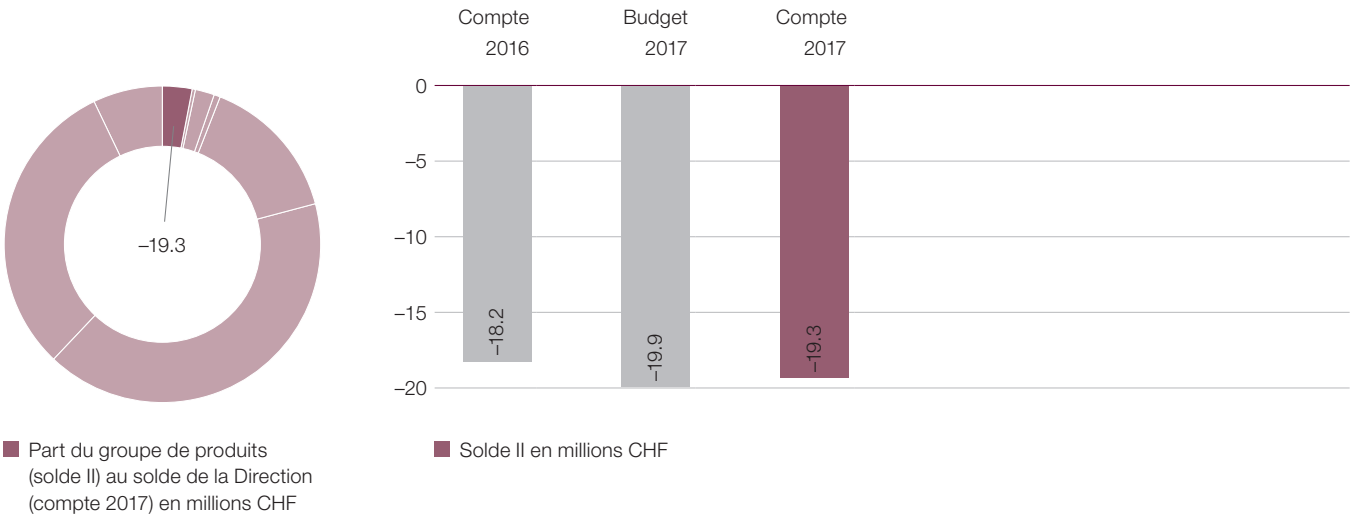

Description

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le secrétariat général garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes ; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	119 919	127 000	469 133	342 133	269.4 %
(-) Frais de personnel	–9 466 508	–9 762 489	–9 690 074	72 415	0.7 %
(-) Coûts matériels	–6 707 377	–7 970 000	–8 138 140	–168 140	–2.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 250 955	–2 380 968	–1 846 758	534 210	22.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–18 304 922**	**–19 986 457**	**–19 205 839**	780 618	3.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	221 746	250 000	**7 051**	–242 949	–97.2 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–111 265	–210 000	**–110 062**	99 938	47.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 927	5 000	**0**	–5 000	–100.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–18 189 514**	**–19 941 457**	**–19 308 850**	632 607	3.2 %
(+)/(-) Régularisations	285 537	560 772	218 374	–342 398	–61.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–17 903 976**	**–19 380 685**	**–19 090 476**	290 209	1.5 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–6 018 647	–5 436 850	–7 634 011	–2 197 161	–40.4 %
Prestations aux offices	–12 286 274	–14 549 607	–11 571 828	2 977 779	20.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I (budget global) du groupe de produits est d'environ CHF 0,8 million inférieur au budget. Ce résultat s'explique principalement par une baisse des coûts pour les intérêts standard et amortissements standard suite à des reports de projets.

Priorités de développement

Le Secrétariat général (SG) était également compétent en 2017 pour le soutien à la directrice et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances).

Les services des finances ont été renforcés au niveau des ressources humaines et de l'organisation afin de faire face aux défis posés par le nouveau MCH2/IPSAS.

La mise en œuvre de la stratégie TIC du canton conformément au calendrier était l'une des tâches centrales du SG au niveau de l'informatique et de l'organisation.

Chances et risques

Le recours à des instruments et applications TIC modernes a permis d'améliorer encore l'efficacité.

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, a constitué un défi en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	148	137
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	21	41
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	37	44
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	148	141

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques

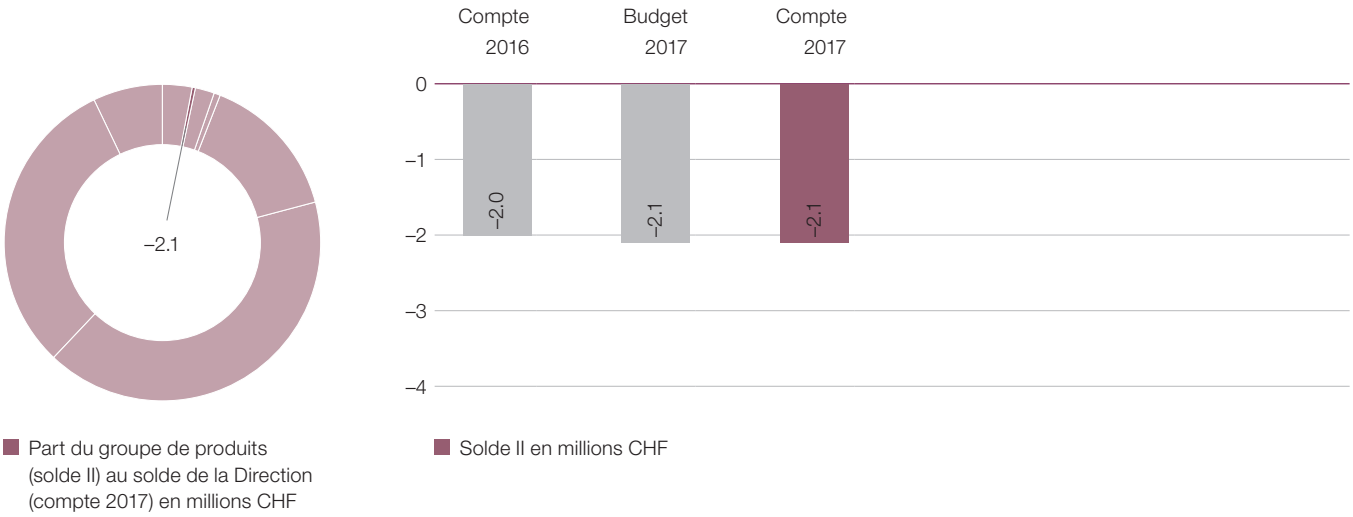

Description

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la TTE. Il prépare les décisions à l'attention de la directrice. L'Office juridique soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	223 697	199 000	241 639	42 639	21.4 %
(-) Frais de personnel	–2 156 350	–2 224 809	–2 339 302	–114 494	–5.1 %
(-) Coûts matériels	–59 411	–67 437	–17 699	49 738	73.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	329	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 991 735**	**–2 093 246**	**–2 115 363**	–22 117	–1.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 248	500	**1 428**	928	185.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 990 487**	**–2 092 746**	**–2 113 935**	–21 189	–1.0 %
(+)/(-) Régularisations	–2 081	0	–2 371	–2 371	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 992 568**	**–2 092 746**	**–2 116 306**	–23 560	–1.1 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–1 729 947	–1 824 298	–1 813 198	11 100	0.6 %
Prestations juridiques	–261 789	–268 947	–302 165	–33 217	–12.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I est de CHF 22 000 supérieur au budget. La hausse de la rémunération horaire moyenne pour le calcul des réserves sur les soldes horaires du personnel et l'augmentation des soldes d'heures de travail sont à l'origine du dépassement de l'enveloppe budgétaire.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité est accordée aux travaux législatifs dans les domaines de l'énergie, de la participation du canton de Berne à BKW SA, du Fonds pour l'alimentation en eau et du Fonds pour l'assainissement.

Chances et risques

Ce groupe de produits ne présente pas d'opportunités ni de risques sur le plan financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de recours déposés	312	283
Nombre de recours réglés	318	269
Nombre de projets législatifs réglés	6	5

10.7.3 Développement durable

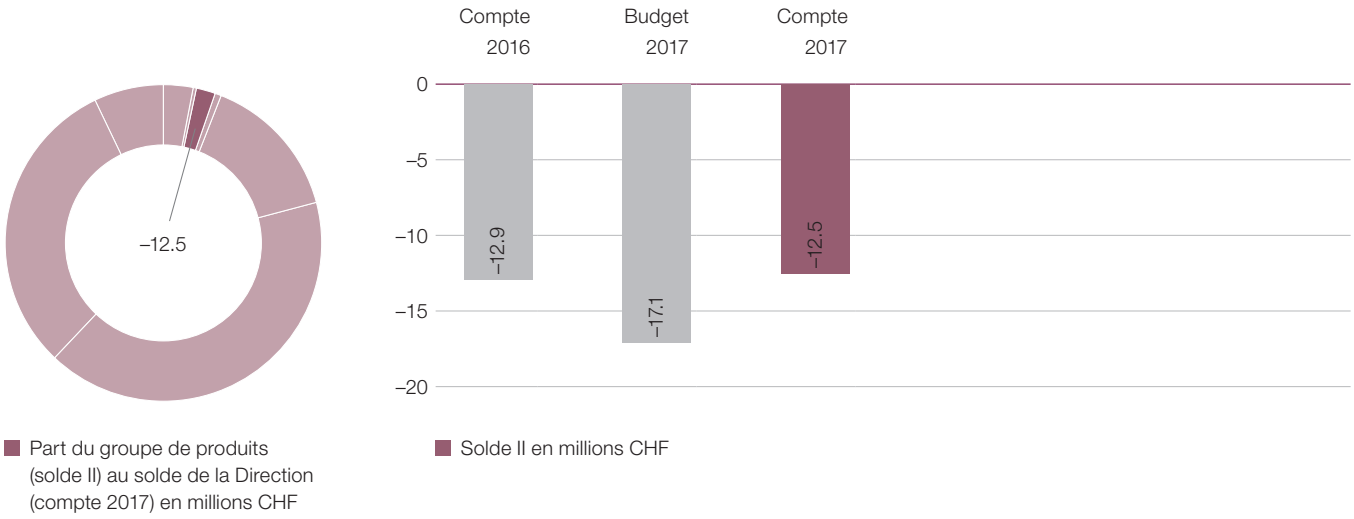

Description

L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants :

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes ;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton ;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement ;
- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficientes, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments ;
- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites ;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl ; RS 734.7).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	310 962	315 000	1 431 180	1 116 180	354.3 %
(-) Frais de personnel	–2 266 165	–2 343 782	–2 287 268	56 514	2.4 %
(-) Coûts matériels	–429 756	–383 000	–282 028	100 972	26.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 251	–1 318	–2 675	–1 358	–103.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 386 209**	**–2 413 100**	**–1 140 791**	1 272 309	52.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	26 000 000	**11 799 244**	–14 200 756	–54.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–10 531 877	–40 685 000	**–23 144 789**	17 540 211	43.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 160	1 000	**0**	–1 000	–100.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–12 916 926**	**–17 097 100**	**–12 486 337**	4 610 764	27.0 %
(+)/(-) Régularisations	2 145 508	371	2 053	1 683	453.7 %
Solde III (comptabilité financière)	**–10 771 418**	**–17 096 729**	**–12 484 283**	4 612 446	27.0 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte		Ecart budgétaire
CHF Solde I des produits	2016	2017	2017	CHF	%
Développement durable	–584 344	–868 282	–703 006	165 276	19.0 %
Energie	–1 801 866	–1 544 819	–437 786	1 107 033	71.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I (budget global) du groupe de produits est de CHF 1,3 million inférieur au budget. La nouvelle convention-programme conclue entre la Confédération et les cantons pour l'encouragement énergétique fait la distinction dans les contributions globales entre subvention d'investissement et indemnisation des frais d'exécution. Aussi l'indemnisation des frais d'exécution a-t-elle généré des recettes supplémentaires de CHF 1,1 million.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux (par ex. réchauffement climatique/protection du climat, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte) doit être poursuivie.

L'accent est mis sur la réalisation de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie qui doit être adaptée au nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) et de la stratégie énergétique de la Confédération ainsi que sur le soutien du DD au niveau local.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne.

La mise en œuvre de la stratégie cantonale dépend fortement de l'évolution de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

La nouvelle législation sur les contributions globales de la Confédération à partir de 2018 peut donner lieu à des écarts budgétaires notables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	**2016**	**2017**
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	202	234
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	49	58
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	2 335	3 097
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	2	6
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	60	78

10.7.4 Information géographique

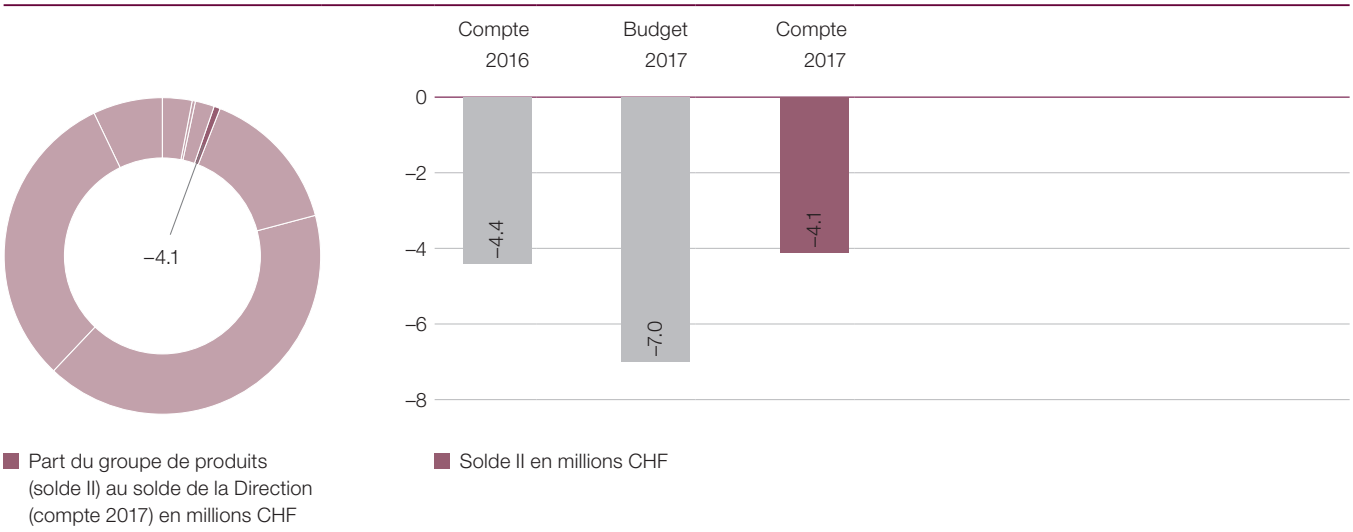

Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 250 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 90 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 049 631	1 813 000	4 359 695	2 546 695	140.5 %
(-) Frais de personnel	–4 660 550	–4 742 313	–4 591 007	151 306	3.2 %
(-) Coûts matériels	–832 324	–2 278 878	–977 271	1 301 607	57.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–44 982	–24 569	35 208	59 777	243.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–3 488 225**	**–5 232 760**	**–1 173 375**	4 059 384	77.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	598 650	345 000	**495 007**	150 007	43.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 561 484	–2 070 000	**–3 407 346**	–1 337 346	–64.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 650	2 141	**2 730**	589	27.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 448 409**	**–6 955 619**	**–4 082 984**	2 872 634	41.3 %
(+)/(-) Régularisations	20 661	4 621	–59 071	–63 692	–1378.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–4 427 748**	**–6 950 998**	**–4 142 055**	2 808 943	40.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Information géographique	–3 488 225	–5 232 760	–1 173 375	4 059 384	77.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I (budget global) est de CHF 4,1 millions inférieur au budget. Ce résultat est à mettre au compte de l'augmentation de participations financières de la Confédération à des projets de mensuration officielle, du non-recours à des prestations de tiers et d'une hausse des recettes (émoluments pour l'utilisation de GRUDIS).

Priorités de développement

L'infrastructure cantonale de données géographiques a été complétée par d'autres jeux de données. L'augmentation de la superficie décrite dans la mensuration officielle et l'introduction du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire du canton de Berne avancent comme prévu. Le projet de cadastre des conduites a permis de tester avec succès l'infrastructure mise en place et les processus définis.

Chances et risques

La Confédération promeut la couverture rapide de l'ensemble du territoire suisse dans la mensuration officielle au moyen de subventions supplémentaires. Le calendrier actuel et les prévisions montrent que, par conséquent, les communes entreprendront ces prochaines années la mensuration officielle d'un nombre beaucoup plus important de lots que par la passé. Les dépenses liées pour l'établissement de la mensuration officielle, à la charge du canton, vont donc augmenter dans les années à venir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	278	290
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	845	978
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	20	19
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	46	48

10.7.5 Infrastructures

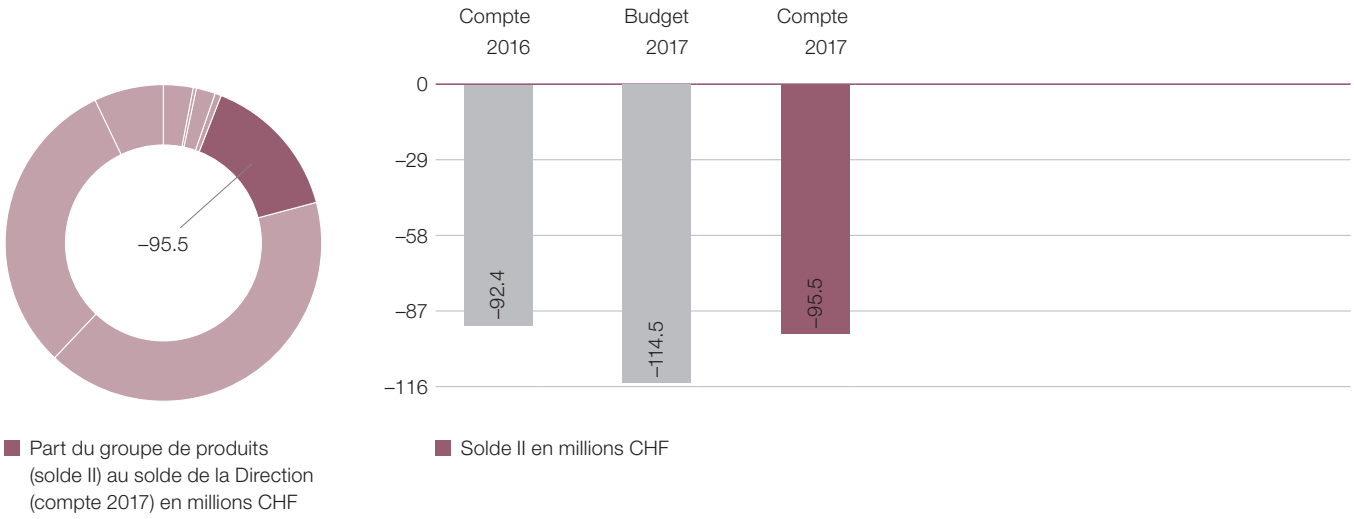

Description

Planification ; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

– Longueur du réseau routier à entretenir = 2 109 km

– Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards

– Nombre de tunnels et de ponts à entretenir : 1 224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

– Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever : 23 km

– Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever : CHF 2,4 milliards

– Longueur du réseau des routes nationales à entretenir : 174 km

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

– Longueur cumulée du réseau des cours d'eau : 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

– Longueur du réseau des routes communales : 33 071 km

– Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés : 1 150 km

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	29 136 976	24 262 000	34 155 719	9 893 719	40.8 %
(-) Frais de personnel	–61 793 543	–64 538 221	–62 813 093	1 725 127	2.7 %
(-) Coûts matériels	–41 555 280	–42 177 900	–39 466 954	2 710 946	6.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–122 871 626	–127 730 369	–124 442 747	3 287 622	2.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–197 083 474**	**–210 184 489**	**–192 567 075**	17 617 414	8.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	61 481 702	65 200 000	**57 084 980**	–8 115 020	–12.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–21 174 962	–36 450 000	**–30 321 199**	6 128 801	16.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	64 378 691	66 900 000	**70 254 179**	3 354 179	5.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–92 398 043**	**–114 534 489**	**–95 549 116**	18 985 374	16.6 %
(+)/(-) Régularisations	53 327 511	116 714 086	–2 176 541	–118 890 627	–101.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–39 070 532**	**2 179 596**	**–97 725 657**	–99 905 253	–4583.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Routes cantonales	–173 762 188	–176 364 900	–179 656 747	–3 291 846	–1.9 %
Routes nationales	–13 487 564	–22 832 678	–8 141 400	14 691 278	64.3 %
Protection contre les crues	–7 914 462	–8 635 740	–2 971 282	5 664 458	65.6 %
Produits spéciaux	–1 919 260	–2 351 171	–1 797 647	553 524	23.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

L'amélioration du solde d'environ CHF 17,6 millions s'explique principalement par des recettes supplémentaires non budgétées et la dissolution partielle des provisions pour l'achèvement du réseau de routes nationales. Malgré une augmentation des frais de matériel pour l'entretien courant des routes (CHF 7,8 mio), le budget n'a pas été dépassé grâce à la dissolution partielle des provisions pour l'achèvement du réseau de routes nationales (CHF 10,5 mio). Les coûts standard sont en baisse de CHF 3,3 millions par rapport au budget.

Priorités de développement

Des investissements ciblés dans le maintien de la valeur des routes cantonales doivent permettre de préserver la qualité des infrastructures. Dans le domaine de la protection contre le bruit, l'OPC a redoublé d'efforts pour réaliser les mesures restantes avant le délai d'assainissement de mars 2018 et de profiter au maximum des subventions fédérales.

Projets routiers importants : mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour le contournement de Thoune par le nord (Lauitorstutz, giratoire Berntor) et pour la branche Est de l'A5 à Bienne (Brügg, Orpond). Elaboration des projets de construction pour l'aménagement routier « Aarwangen-Langenthal Nord » et « Berthoud-Oberburg-Hasle » ainsi que le contournement de Wilderswil. Poursuite des travaux de planification de la branche Ouest de l'A5 à Bienne.

La mise à jour du plan du réseau routier est terminée, de nouveaux crédits-cadres d'investissement (CCI) et de maintien de la valeur ont été adoptés et le remaniement du plan sectoriel du réseau des itinéraires de randonnée pédestre s'est poursuivi.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar est restée au centre des préoccupations. Outre les mesures de protection prioritaires entre Thoune et Berne, des projets en ville de Berne et sur l'Aarboden à Haslital sont en cours de planification ou de construction. Pour les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux, de nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également en cours de planification, d'étude ou de réalisation (p. ex. Lütschine dans la plaine du Bödeli, Gürbe dans la partie inférieure de la vallée de la Gürbe, Emme, Chisebach vers Konol-

fingen et Kiesen, ancienne Aar dans le Seeland, Luterbach à Oberburg et Langete dans la vallée de la Langete).

Chances et risques

Garantir un entretien adapté des routes, une planification et une réalisation des projets dans les délais malgré des effectifs et des moyens financiers réduits constitue un sérieux défi.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	599	581
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	79	80
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	260	257
Pourcentage des objectifs de projets atteints dans le programme d'achèvement du réseau des routes nationales	91	94
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	302	240
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	2 915	2 802

10.7.6 Transports publics et coordination des transports

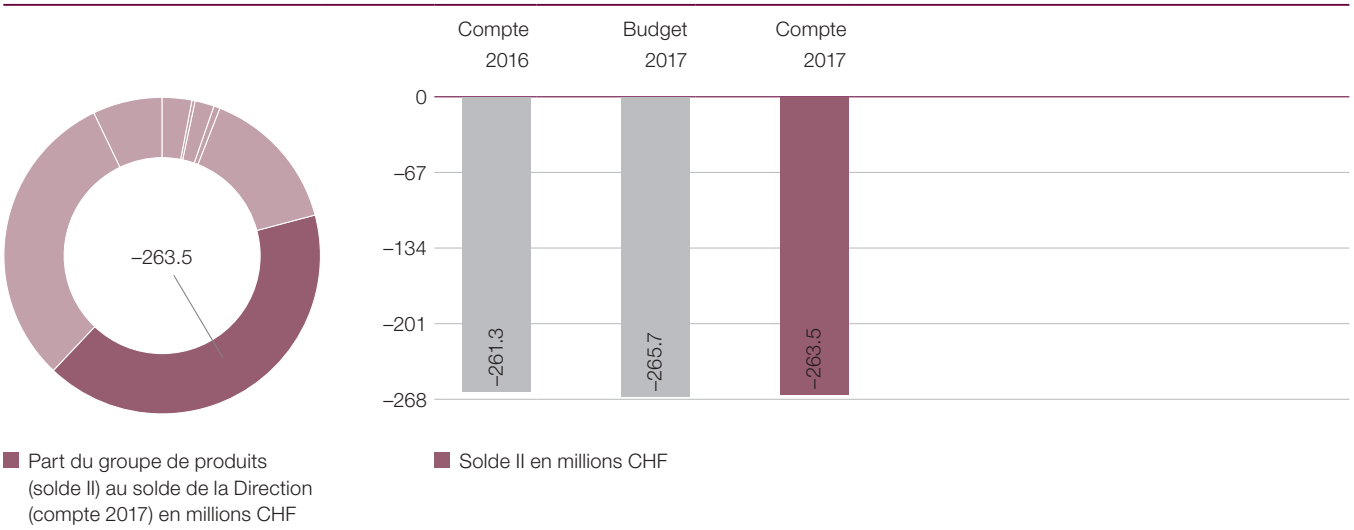

Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR)/Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil. Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autresde rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde la Directrice ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	330 100	175 000	350 092	175 092	100.1 %
(-) Frais de personnel	–2 219 771	–2 165 082	–2 165 830	–748	–0.0 %
(-) Coûts matériels	–1 305 286	–542 002	–732 755	–190 753	–35.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–3 966 686	–3 676 386	–3 552 765	123 621	3.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–7 161 642**	**–6 208 470**	**–6 101 258**	107 212	1.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	112 032 456	121 237 070	**128 540 284**	7 303 214	6.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–366 178 029	–380 740 770	**–385 927 185**	–5 186 415	–1.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 178	300	**1 511**	1 211	403.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–261 306 038**	**–265 711 870**	**–263 486 648**	2 225 222	0.8 %
(+)/(-) Régularisations	9 767 595	1 742 277	2 220 928	478 651	27.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–251 538 443**	**–263 969 593**	**–261 265 720**	2 703 874	1.0 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Infrastructure et matériel roulant	–4 301 883	–4 014 283	–3 750 258	264 024	6.6 %
Offre de transports	–2 859 759	–2 194 188	–2 350 999	–156 812	–7.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde du groupe de produits (solde I) est d'environ CHF 0,1 million inférieur au budget. Au niveau du solde II, les subventions cantonales nettes sont inférieures de CHF 2,2 millions au budget. Ce résultat s'explique par une baisse des indemnités pour les transports publics (TP) due au succès des négociations lors du processus de commande ainsi qu'à une part de cofinancement plus élevée de la Confédération. Le compte des investissements affiche un résultat supérieur de CHF 1,1 million au montant budgété.

Priorités de développement

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération, notamment le réaménagement de la gare de Berne ainsi que le désenchevêtrement du Wylerfeld. Les travaux concernant la gare de Berne ont débuté en 2017 et ceux pour le désenchevêtrement du Wylerfeld, qui ont démarré début 2016, se déroulent selon le calendrier.

Les projets d'agglomération de troisième génération ont été soumis à la Confédération en décembre 2016. Au printemps 2017, le canton a répondu, avec les régions, aux questions de la Confédération. Le projet pour la procédure de consultation de la Confédération suivra début 2018. Les directives des cantons à l'intention des régions pour élaborer les CRTU 2020 ont été établies.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés en particulier, les transports publics présentent de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	25
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	57 900 000	57 900 000
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 629 000 000	1 643 000 000
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	254 100 000	254 900 000
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	44 400 000	49 600 000

10.7.7 Gestion des biens immobiliers

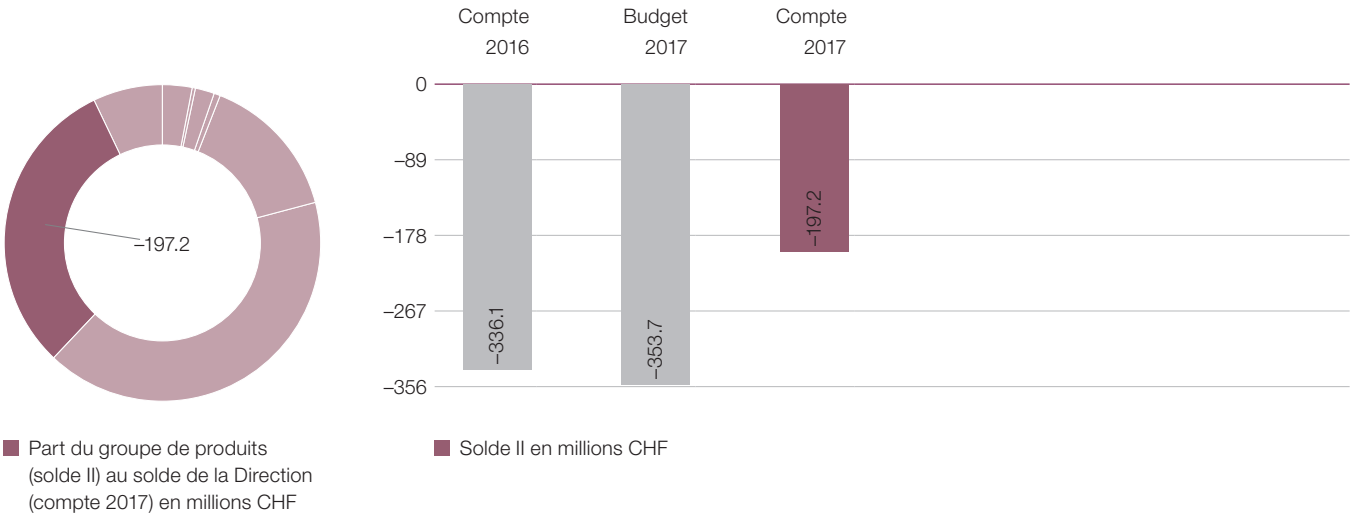

Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	50 980 684	25 455 800	34 458 220	9 002 420	35.4 %
(-) Frais de personnel	–10 132 411	–10 430 995	–10 006 970	424 025	4.1 %
(-) Coûts matériels	–92 964 415	–93 076 900	–99 256 088	–6 179 188	–6.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–280 272 752	–275 611 870	–276 086 673	–474 803	–0.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–332 388 894**	**–353 663 966**	**–350 891 511**	2 772 454	0.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**164 034 689**	164 034 689	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–3 704 924	0	**–10 302 163**	–10 302 163	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 740	5 000	**6 121**	1 121	22.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–336 088 079**	**–353 658 966**	**–197 152 864**	156 506 101	44.3 %
(+)/(-) Régularisations	180 211 108	64 963 438	–135 948 084	–200 911 521	–309.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–155 876 971**	**–288 695 528**	**–333 100 948**	–44 405 420	–15.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Gestion des biens immobiliers	–332 388 894	–353 663 966	–350 891 511	2 772 454	0.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I (budget global) du groupe de produits est de CHF 2,8 millions inférieur au budget. D'une part, des recettes supplémentaires d'un montant total de CHF 9 millions ont pu être réalisées, principalement grâce à des gains comptables sur diverses ventes, sur des indemnités de la Confédération et sur des décomptes des frais de chauffage et autres frais. D'autre part, des frais supplémentaires de CHF 6,2 millions ont été enregistrés surtout en raison du relèvement de la limite de l'inscription à l'actif des biens immobiliers.

Priorités de développement

Cette année, des projets importants dans le domaine de l'immobilier ont pu être menés à bien. Le Grand Conseil a pris la décision de principe de concentrer, lors de la deuxième étape du regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise (HESB), le département Gestion, santé, travail social (GTS), la filière des arts performatifs (musique, théâtre et opéra) de la Haute école des arts de Berne (HEAB) ainsi que l'unité Rectorat et services (RSR) sur un nouveau campus à Berne. Parallèlement, il a décidé de réutiliser les sites de la HESB à Berthoud, qui vont se libérer. Le site de Gsteig accueillera un nouveau campus pour le lycée technique de Berne et celui du Jlcoweg un laboratoire technologique (TecLab). Les deux projets doivent être réalisés d'ici à 2026. Les mandats de projet pour le site de Berthoud ont été attribués et les travaux ont débuté. A l'issue des travaux préliminaires, le crédit pour le concours sera soumis au Grand Conseil en mars 2018.

Par ailleurs, le Grand Conseil a approuvé le crédit d'étude pour le concours ainsi que le crédit d'engagement pour l'étude du nouveau centre de police sur le site de Köniz-Niederwangen.

La rénovation complexe de la clinique de pédiatrie de l'Hôpital de l'Ile a pu être menée à bien. La clinique de pédiatrie traite chaque année quelque 3 000 patients et patientes. Le bâtiment compte 17 étages (sous-sol et étage technique compris) et a été mis en service dans les années 1970. Le canton a entièrement rénové le bâtiment au cours des dix dernières années sans interrompre l'exploitation.

Pour le maintien de la substance des bâtiments, quelque 500 affaires ont été traitées.

Innovation numérique : la mise à jour, la préparation et la migration des plans des surfaces et des contrats de maintenance, conditions indispensables pour la mise en place d'IMMO_IT, ont pu être réalisées. Un compte immobilier a été établi pour la première fois lors de la clôture annuelle de 2017. Les travaux relatifs au projet IMMO_IT ont nécessité un investissement élevé de la part de tout le personnel.

Chances et risques

Le besoin actuel en locaux dépasse les moyens disponibles. Les stratégies de l'utilisateur et la croissance qui en découle ne sont en règle générale pas en accord avec les besoins en surfaces et en investissements supplémentaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Surface de plancher nette en m² pour les besoins du canton de Berne	1 973 568	1 914 926
Dont part de surface de plancher Minergie en m²	212 625	215 625
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 232	1 364

10.7.8 Eaux et déchets

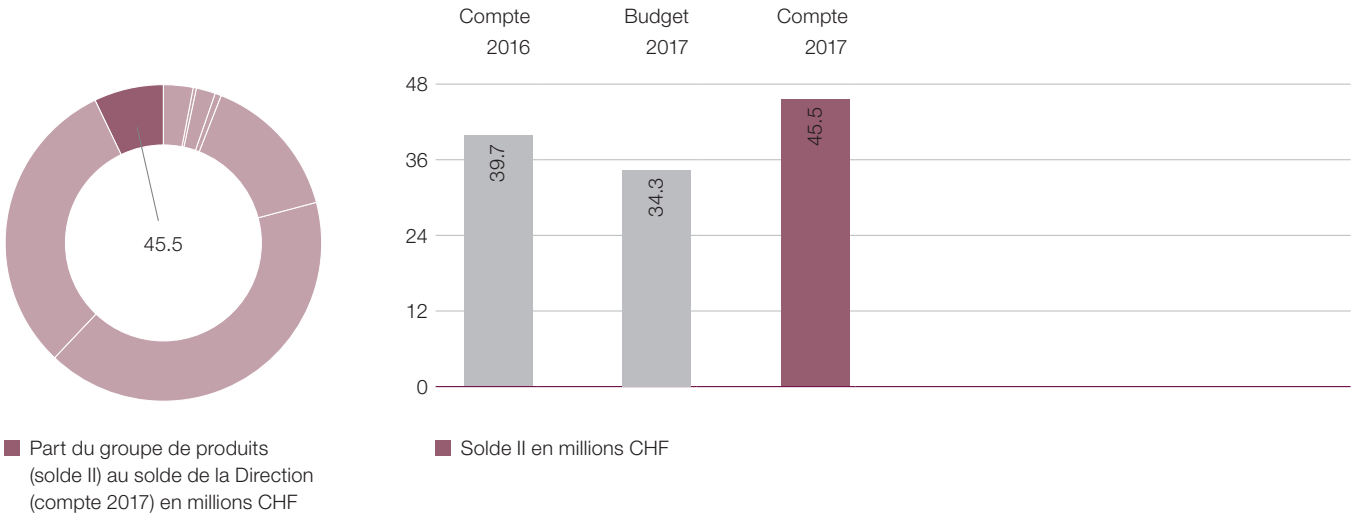

Description

L'OED assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'OPC).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau.
Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 11 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique, 2 500 concessions d'eau d'usage et 7000 autorisations de sondes géothermiques ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km^2 d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'apréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du catastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessisant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;

– Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
– Application de la régale de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	74 583 829	73 705 000	76 571 805	2 866 805	3.9 %
(-) Frais de personnel	–15 158 556	–15 679 354	–15 363 090	316 264	2.0 %
(-) Coûts matériels	–7 289 232	–8 009 349	–6 916 456	1 092 893	13.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–3 645 943	–3 404 889	–3 876 589	–471 700	–13.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**48 490 098**	**46 611 409**	**50 415 670**	3 804 262	8.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 489 696	1 070 000	**2 887 678**	1 817 678	169.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–12 129 512	–16 425 000	**–8 735 533**	7 689 467	46.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 821 109	3 001 000	**967 523**	–2 033 477	–67.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**39 671 391**	**34 257 409**	**45 535 338**	11 277 929	32.9 %
(+)/(-) Régularisations	–11 449 330	–3 950 446	–20 722 431	–16 771 986	–424.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**28 222 061**	**30 306 963**	**24 812 907**	–5 494 056	–18.1 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	–7 949 105	–7 540 590	–7 963 105	–422 515	–5.6 %
Protection des eaux	12 081 127	10 460 344	13 383 359	2 923 015	27.9 %
L'économie des déchets et des ressources	–1 939 000	–3 455 786	–2 237 658	1 218 128	35.2 %
Utilisation des eaux	46 297 075	47 147 441	47 233 073	85 633	0.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde I (budget global) du groupe de produits (CHF 50,4 millions) dégage un excédent de CHF 3,8 millions (8,2 %) par rapport au montant budgété.

Ce résultat s'explique par une hausse des recettes (CHF 2,9 mio) et une baisse de coûts (CHF 0,9 mio). Les revenus supplémentaires sont à mettre au compte d'une hausse des recettes de CHF 1,9 million provenant de la redevance sur les eaux usées, de CHF 0,7 million provenant des émoluments et de CHF 0,3 million provenant des redevances pour l'utilisation d'eau d'usage.

La diminution des frais de matériels résulte principalement d'une baisse des frais d'investigation et d'assainissement des sites contaminés.

La hausse de CHF 11,3 millions du solde II est due à une baisse des contributions d'investissement versées (environ CHF 8,0 mio), à une augmentation des contributions d'investissement de la Confédération (CHF 1,5 mio) et à une diminution des concessions hydrauliques (environ CHF 2,0 mio).

Priorités de développement

La mise en œuvre des nouveaux programmes de mesures 2017-2022 relatifs à la Stratégie de l'eau 2010, dont le Grand Conseil a pris connaissance, a commencé en 2017 et s'étendra sur les prochaines années. Les premières mesures ont été entreprises :

– Analyse de l'état des conduites privées,
– Investigations sur l'intégration des lacs de retenue dans la gestion des eaux en cas d'événement extrême,
– Avancement de différents projets pour renforcer la sécurité d'alimentation en eau,

– Poursuite du projet bernois de protection des plantes, qui sera mené jusqu'en 2025.

Sur la base de la version remaniée du Plan sectoriel déchets édictée par le Conseil-exécutif en 2017, les premières mesures pour renforcer l'économie circulaire, en particulier dans le domaine des matériaux recyclés, ont débuté et se poursuivront ces prochaines années.

La force hydraulique a été encouragée en 2017 également : la centrale hydroélectrique de Handeckfluh a fait l'objet d'une concession et la centrale au fil de l'eau de Mühleberg a vu la sienne renouvelée.

Le rapport d'état sur les eaux Jura bernois-Seeland a été publié. Il contient les résultats du contrôle de la qualité des eaux superficielles et souterraines, en particulier concernant les micropolluants.

Le projet de construction pour l'étape principale de l'assainissement de la décharge d'Illiswil a bien avancé. Le permis de construire devrait être octroyé d'ici à la fin 2018.

En 2017, 17 installations de tir ont pu être assainies. Grâce à la révision partielle de la loi sur les déchets (LD ; RSB 822.1, hausse de la taxe sur les déchets à partir du 1er janvier 2018), le financement de l'assainissement des 240 installations de tir à 300 mètres et des 75 installations de tir de petit calibre restantes est garanti.

La procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur la protection des eaux (LCPE ; RSB 821.0) et de celle sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) concernant les Fonds pour l'assainissement et pour l'alimentation en eau a débuté fin 2017.

Chances et risques

Aucuns.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	762	967
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	420	415
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	2 778	2 795
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	184	248
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	244	198
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	1 076	836

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 846 297**	**–6 265 000**	**–4 198 957**	2 066 043	33.0 %
Revenues	**4 846 297**	**6 265 000**	**4 198 957**	–2 066 043	–33.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–2 094	–3 000	–3 301	–301	–10.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–2 116 825	–3 092 000	–1 739 908	1 352 092	43.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–384 615	0	–2 770 905	–2 770 905	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 319 728	0	1 143 736	1 143 736	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–1 023 035	–3 170 000	–828 579	2 341 421	73.9 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	4 825 677	4 388 000	4 179 372	–208 628	–4.8 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	1 857 000	0	–1 857 000	–100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	20 620	20 000	19 585	–415	–2.1 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–1 282 978**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–1 282 978**	**0**	**0**	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–1 282 978	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	8 761 605	6 823 106	–57 823 780	–64 646 886	–947.5 %
Etat du patrimoine au 31.12.	–57 823 780	4 966 106	–55 052 875	–60 018 981	–1208.6 %
Variation du patrimoine	–66 585 385	–1 857 000	**2 770 905**	4 627 905	249.2 %

Commentaire

Avec le retraitement MCH2 au 1er janvier 2017, une provision de CHF 67,0 millions avait été constituée pour les dépenses d'assainissement des sites pollués et des stands de tir. Ceci a entraîné un engagement du canton envers ce financement spécial. Déduction faite des CHF 9,1 millions de fortune du Fonds au 31 décembre 2016, cet engagement s'élevait au 1er janvier 2017 à CHF 57,8 millions. Il a été possible de le réduire de CHF 2,8 millions au 31 décembre 2017, notamment par une diminution de la provision sur la base des projets décomptés. Cette dissolution, de même que des charges inférieures de CHF 1,9 million, se sont traduites par un apport au fonds de CHF 2,8 millions au lieu du prélèvement budgétisé de CHF 1,9 million. L'engagement du canton envers ce financement spécial s'élève ainsi au 31 décembre 2017 à CHF 55,1 millions.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–12 479 051**	**–12 093 000**	**–14 052 248**	–1 959 248	–16.2 %
Revenues	**12 479 051**	**12 093 000**	**14 052 248**	1 959 248	16.2 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–652 844	–716 000	–778 683	–62 683	–8.8 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–6 738 551	–1 669 000	–8 537 333	–6 868 333	–411.5 %
36 Charges de transfert	–4 362 320	–15 000	–1 364 633	–1 349 633	–8997.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–725 336	–9 693 000	–3 371 599	6 321 401	65.2 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	12 377 337	12 000 000	13 930 970	1 930 970	16.1 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	101 714	93 000	121 278	28 278	30.4 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–4 314 697**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–4 314 697**	**0**	**0**	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–4 314 697	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	38 756 643	38 975 643	45 495 194	6 519 551	16.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	45 495 194	40 644 643	54 032 527	13 387 884	32.9 %
Variation du patrimoine	6 738 551	1 669 000	**8 537 333**	6 868 333	411.5 %

Commentaire

Les contributions d'investissement et les subventions aux communes et aux syndicats de communes inférieures d'environ CHF 5 millions du fait de reports de projets, ainsi que les recettes supplémentaires de CHF 1,9 million générées par la redevance sur les eaux usées (l'année 2016, déterminante pour le calcul de la redevance 2017, ayant été particulièrement pluvieuse) ont entraîné une nouvelle augmentation, de CHF 8,5 millions, de la fortune du Fonds, qui s'établit ainsi à CHF 54 millions. Dans le même temps, le montant des subventions garanties s'est accru d'environ CHF 5 millions, pour atteindre CHF 23,2 millions au 31 décembre 2017.

Une révision partielle de la loi cantonale sur la protection des eaux (LCPE ; RSB 821.0), visant à réduire la fortune du Fonds, et à la stabiliser à un niveau bas, a été entreprise en 2017.

10.8.3 Fonds des rives, lacs et des rivières

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 000 000**	**–623 000**	**–2 000 000**	–1 377 000	–221.0 %
Revenues	**2 000 000**	**2 123 000**	**2 000 000**	–123 000	–5.8 %
Solde	**0**	**1 500 000**	**0**	–1 500 000	–100.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	–50 000	0	50 000	100.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–625 371	0	–811 883	–811 883	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 295 587	–550 000	–569 222	–19 222	–3.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–79 042	–23 000	–618 894	–595 894	–2590.8 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	123 000	0	–123 000	–100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–753 827**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–753 827**	**0**	**0**	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–753 827	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	1 400 564	1 277 564	2 025 935	748 371	58.6 %
Etat du patrimoine au 31.12.	2 025 935	1 154 564	2 837 818	1 683 254	145.8 %
Variation du patrimoine	625 371	–123 000	**811 883**	934 883	760.1 %

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111), désormais achevée, et le programme d'exécution LRLR 2015-2017 adopté par le Conseil-exécutif nécessitent de plafonner les subventions cantonales tirées du Fonds.

10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–6 775 077**	**–5 298 000**	**–5 671 058**	–373 058	–7.0 %
Revenues	**6 775 077**	**5 298 000**	**5 671 058**	373 058	7.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–91 282	–269 000	–222 725	46 275	17.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–802 351	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–5 861 090	0	–133 315	–133 315	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–20 354	–5 029 000	–5 315 018	–286 018	–5.7 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	1 637 055	0	511 474	511 474	0.0 %
42 Taxes	5 131 757	4 900 000	4 929 380	29 380	0.6 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	395 000	221 185	–173 815	–44.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	6 265	3 000	9 018	6 018	200.6 %

Indication concernant le compte des investissements
Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–5 861 096**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–5 861 096**	**0**	**0**	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–5 861 096	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	3 495 491	2 900 491	4 297 842	1 397 351	48.2 %
Etat du patrimoine au 31.12.	4 297 842	2 505 491	4 076 658	1 571 167	62.7 %
Variation du patrimoine	802 351	–395 000	**–221 184**	173 816	44.0 %

Commentaire

Les contributions d'investissement et les subventions aux communes et aux syndicats de communes ont dépassé en 2017 d'environ CHF 0,6 million le montant inscrit au budget. Cette hausse s'explique par le nombre important de nouveaux projets. Des recettes non budgétisées pour des concessions d'eau potable et des taxes d'un montant de CHF 0,6 million, ainsi que des coûts inférieurs de CHF 0,2 million ont entraîné une réduction modérée de la fortune du Fonds : celle-ci diminue de CHF 0,2 million, pour s'établir à CHF 4,1 millions. Le montant des subventions garanties tirées du Fonds a augmenté pour atteindre CHF 30,1 millions.

Une révision partielle de la loi cantonale sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) a été amorcée en 2017 dans l'optique de remédier au découvert systématique du Fonds, et de réduire le montant des engagements contractés.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Surveillance des finances	–4.3	0.1

11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Surveillance des finances	–4.2	–4.6	–4.2	0.4	8.1 %
Total	**–4.2**	**–4.6**	**–4.2**	0.4	8.7 %

11.3 Les priorités de l'exercice

Voir le rapport d'activité du Contrôle des finances (www.be.ch/controle-des-finances).

11.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 297 860**	**–4 640 788**	**–4 287 819**	352 969	7.6 %
Revenues	**96 568**	**102 760**	**115 689**	12 929	12.6 %
Solde	**–4 201 292**	**–4 538 028**	**–4 172 129**	365 898	8.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	–4 029 182	–4 284 537	–3 991 033	293 503	6.9 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–143 878	–192 600	–207 693	–15 093	–7.8 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–18 802	–8 651	–7 012	1 639	18.9 %
34 Charges financières	0	0	–863	–863	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–105 998	–155 000	–81 217	73 783	47.6 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	63 470	60 760	96 353	35 593	58.6 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 430	2 000	2 599	599	30.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	30 668	40 000	16 737	–23 263	–58.2 %

Evolution du compte de résultats

Les revenus ont été de CHF 13 000 supérieur par rapport au budget.

Les charges sont inférieures de CHF 350 000 par rapport au budget. La cause réside surtout dans les coûts de personnel inférieurs. Des postes non repourvus, des gains de rotation lors de changements de postes, des contributions inférieures à la Caisse de pension ainsi une réduction des coûts de la formation par rapport au budget en sont la cause.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–7 688**	**–17 800**	**–3 146**	14 654	82.3 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–7 688**	**–17 800**	**–3 146**	14 654	82.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–7 688	–17 800	–3 146	14 654	82.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements sont inférieurs de CHF 14 000 par rapport au budget.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
26.6	24.0	23.9	24.7	23.4	23.9	23.9

Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 équivalents plein temps (EPT) à 24 EPT. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de 24 EPT pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances

Description

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction) ;
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats) ;
- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général ;
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	92 106	95 000	74 225	–20 775	–21.9 %
(-) Frais de personnel	–4 024 720	–4 416 776	–3 949 570	467 206	10.6 %
(-) Coûts matériels	–249 876	–207 600	–289 773	–82 173	–39.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–20 819	–23 196	–20 515	2 681	11.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–4 203 309**	**–4 552 573**	**–4 185 633**	366 940	8.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 203 309**	**–4 552 573**	**–4 185 633**	366 940	8.1 %
(+)/(-) Régularisations	2 017	14 545	13 503	–1 042	–7.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–4 201 292**	**–4 538 028**	**–4 172 129**	365 898	8.1 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tâches essentielles	–3 707 703	–3 676 169	–3 627 638	48 531	1.3 %
Mandats de contrôle spécifiques	–274 188	–695 030	–241 283	453 748	65.3 %
Mandats de contrôle spéciaux	–135 014	–102 775	–277 012	–174 237	–169.5 %
Activités de conseil	–86 404	–78 599	–39 700	38 899	49.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Les revenus ont baissé de CHF 20 000 par rapport au budget. Les charges sont inférieures de CHF 390 000 par rapport au budget. La cause réside surtout dans les coûts de personnel inférieurs. Des postes non repourvus, des gains de rotation lors de changements de postes, des contributions inférieures à la Caisse de pension ainsi une réduction des coûts de la formation par rapport au budget en sont la cause.

Priorités de développement

Le contrôle financier entend continuer à répondre aux demandes croissantes de la branche de l'audit avec des employés bien formés. La qualité de nos audits et la satisfaction des différents interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 % le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le développement des charges de personnel. Le Contrôle des finances peut faire appel à des spécialistes si nécessaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) (EPT)	24	24
Evaluation de la qualité et de l'efficience du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	0	0
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	0	0
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (en mio CHF)	0	0

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Protection des données	–1.2	0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Protection des données	–1.0	–1.2	–1.2	0.0	1.3 %
Total	**–1.0**	**–1.2**	**–1.2**	0	0.0 %

12.3 Les priorités de l'exercice

Elles font l'objet d'un rapport spécifique.

12.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–974 021**	**–1 176 729**	**–1 173 170**	3 559	0.3 %
Revenues	**12 322**	**3 000**	**14 282**	11 282	376.1 %
Solde	**–961 699**	**–1 173 729**	**–1 158 888**	14 841	1.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	–863 996	–973 329	–981 882	–8 553	–0.9 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–104 627	–203 300	–156 910	46 390	22.8 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 898	0	–31 878	–31 878	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–2 500	–100	–2 500	–2 400	–2400.0 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	11 661	3 000	13 773	10 773	359.1 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	451	0	509	509	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	209	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats se solde par une amélioration de CHF 14 841 par rapport au budget. S'agissant des charges de personnel, une suppléance non budgétée pendant un congé de maternité a été compensée par les économies découlant d'une vacance de poste de six mois. Quant aux économies réalisées pour les prestations de services et les honoraires dans le domaine des biens, services et marchandises, elles ont en partie dû être affectées à un amortissement extraordinaire.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–34 776**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–34 776**	**0**	**0**	0	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–34 776	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les côuts de l'audit de la société «Spitäler FMI AG» avaient été inscrits par erreur dans le compte des investissements et non dans le compte de résultats de 2016, ce qui a été corrigé dans le rapport de gestion de 2017.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
3.7	5.2	4.7	4.5	4.5	4.8	5.9

Commentaire

A la fin de l'exercice, l'effectif était provisoirement majoré d'un poste à plein temps en raison d'une suppléance pendant un congé de maternité.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données

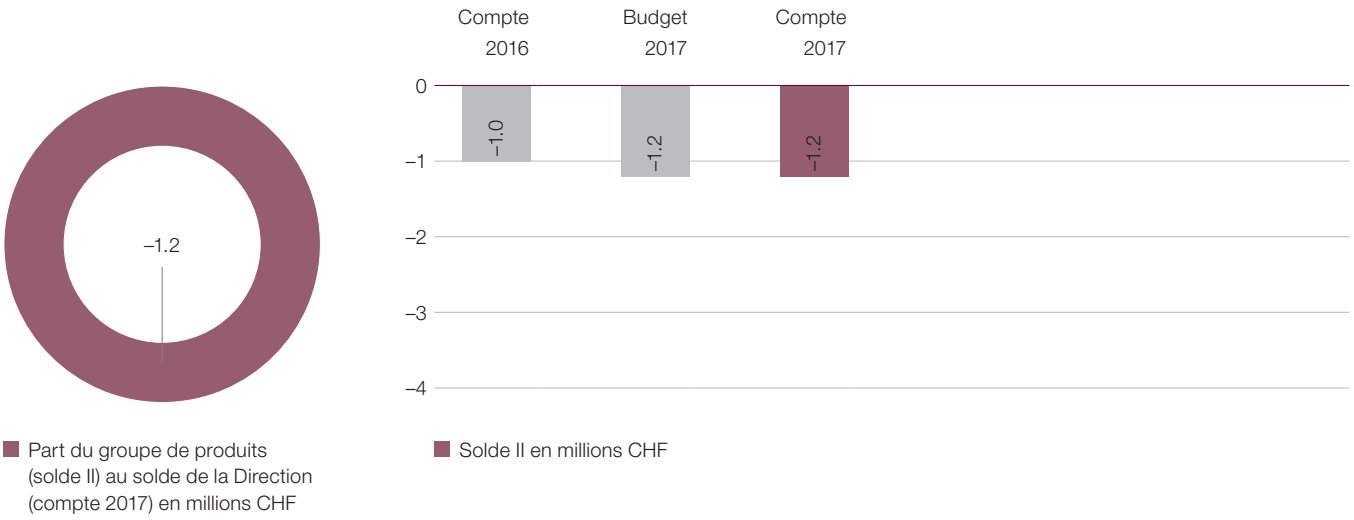

Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité suivants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 288	0	656	656	0.0 %
(-) Frais de personnel	–853 623	–970 329	–968 766	1 564	0.2 %
(-) Coûts matériels	–106 917	–203 400	–159 410	43 990	21.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–3 665	0	–31 944	–31 944	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–962 917**	**–1 173 729**	**–1 159 463**	14 266	1.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	451	0	**509**	509	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–962 466**	**–1 173 729**	**–1 158 954**	14 775	1.3 %
(+)/(-) Régularisations	767	0	66	66	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–961 699**	**–1 173 729**	**–1 158 888**	14 841	1.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Protection des données	–962 466	–1 173 729	–1 158 954	14 775	1.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le solde de la marge contributive I présente une amélioration d'environ CHF 14 000 par rapport au budget 2017, qui a dans une large mesure été affectée à un amortissement extraordinaire.

Priorités de développement

Les tâches à accomplir figurent dans la législation sur la protection des données, mais y sont énoncées de manière telle qu'elles laissent au Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD) une marge de manœuvre étendue. Cependant, les ressources du BPD ne lui permettent guère, pour ce qui est de l'accomplissement des tâches, de profiter de cette marge de manœuvre. Le BPD ne discerne aucune possibilité de renforcer l'accomplissement des tâches. En tant que droit découlant du développement des technologies, le droit de la protection des données prescrit d'identifier de manière précoce les évolutions informatiques pertinentes pour les activités de l'administration et de prendre des mesures relatives à la sécurité des données ainsi qu'à la garantie des droits de la personne. Du point de vue des priorités, la stratégie informatique (prévoyant une centralisation) a impliqué le suivi (contrôles préalables) des projets de services de base communs et des applications de groupe. Du fait de diverses absences (vacance du poste affecté à l'audit informatique, maladie, maternité), les objectifs formulés en termes de respect des délais, notamment pour les contrôles préalables, ont certes pu être atteints dans une large mesure, mais uniquement au moyen d'heures supplémentaires. S'agissant du contrôle des applications informatiques, le manque de personnel n'a pas pu être compensé et seuls trois contrôles sur quatre ont été réalisés.

Chances et risques

La réforme des règles de l'UE en matière de protection des données, la modernisation de la Convention 108 du Conseil de l'Europe et le projet de révision totale de la loi fédérale sur la protection des données (LPD ; RS 235.1*)* nécessitent des adaptations de la législation. Dans l'immédiat, les dispositions légales seront édictées par voie d'ordonnance. Elles devront toutefois être transposées dans la loi au sens formel, à l'occasion d'une procédure de révision législative, dans un délai de cinq ans. Les coûts des corrections à apporter augmentent de manière exponentielle si des traitements de données illicites dans le cadre de projets informatiques ne sont connus que tardivement. Il s'agit de tenir compte du fait que la centralisation de l'informatique pourrait comporter ce genre de risques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Assurer le contrôle préalable des grands projets informatiques sous l'angle de la protection de la personnalité et de la sécurité des données (en %).	40	48
Contrôler les applications informatiques. (Nombre de contrôles)	4	3
Former des recours contre les décisions qui rejettent les recommandations.	0	0
Répondre aux demandes triées émanant des Directions et de la Chancellerie d'Etat (et prendre position sur des projets d'acte législatif) (en %).	73	76
Conseils et soutien prodigués avec compétence.	0	0
Répondre aux questions de personnes privées (en %)	64	63

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2017, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	–7.9	0.0
Juridictions civile et pénale	–84.7	27.4
Juridiction administrative	–15.7	1.4
Ministère public	–69.2	49.1

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2016	2017	2017	CHF	%
Direction de la magistrature	–7.7	–10.6	–7.8	2.8	26.2 %
Juridictions civile et pénale	–56.1	–57.8	–57.3	0.5	0.9 %
Juridiction administrative	–14.0	–14.9	–14.3	0.6	4.3 %
Ministère public	–15.2	–17.3	–20.2	–2.9	–16.6 %
Total	**–93.0**	**–100.6**	**–99.6**	1.0	1.0 %

13.3 Les priorités de l'exercice

Les priorités de l'exercice sont présentées dans le rapport d'activité des autorités judiciaires et du Ministère public.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–209 790 385**	**–214 127 283**	**–194 114 407**	20 012 877	9.3 %
Revenues	**101 847 558**	**98 585 520**	**78 353 627**	–20 231 893	–20.5 %
Solde	**–107 942 826**	**–115 541 763**	**–115 760 780**	–219 016	–0.2 %
Charges					
30 Charges de personnel	–117 943 960	–121 589 064	–119 766 407	1 822 658	1.5 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–88 032 115	–87 322 600	–70 142 404	17 180 196	19.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–703 829	–719 519	–339 799	379 720	52.8 %
34 Charges financières	–110 068	–3 000	–4 529	–1 529	–51.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–141 923	–145 000	–205 276	–60 276	–41.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–2 858 490	–4 348 100	–3 655 993	692 107	15.9 %
Revenues					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	100 239 948	97 358 420	77 033 257	–20 325 163	–20.9 %
43 Revenus divers	1 212 155	880 000	1 090 056	210 056	23.9 %
44 Revenus financiers	74 445	63 000	77 917	14 917	23.7 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	299 481	284 100	146 427	–137 673	–48.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	21 529	0	5 970	5 970	0.0 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de fonctionnement 2017 est inférieur de seulement CHF 0,2 million au solde budgété du budget 2017. En raison de la mise en œuvre de la nouvelle directive comptable HRM2, la comptabilisation des revenus et des amortissements de l'assistance judiciaire gratuite a été éliminée pour la première fois dans ce bouclement, ce qui a pour conséquence qu'aussi bien les biens, services et marchandises que les produits ont diminué de chacun CHF 17,8 millions pendant l'exercice 2017. Comparés à l'année précédente, les revenus hors chiffre d'affaires ont nettement reculé, notamment en raison des contributions plus faibles et de la diminution des émoluments et amendes (CHF -5,7 mio). Les coûts ont augmenté, en grande partie en raison des frais supplémentaires pour l'exécution des mesures pénales et des peines applicables aux mineurs dus à la hausse du nombre de cas d'exécution (CHF 3,4 mio).

Le crédit supplémentaire pour le MP peut être entièrement compensé au sein des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS) selon bouclement VG1.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–334 259**	**–1 000 000**	**–1 613 624**	–613 624	–61.4 %
Recettes	**18 000**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–316 259**	**–1 000 000**	**–1 613 624**	–613 624	–61.4 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–334 259	–700 000	–41 636	658 364	94.1 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	–300 000	–1 571 988	–1 271 988	–424.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	18 000	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les coûts du compte des investissements, de CHF 1,6 million, sont liés au projet commun « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) » du Ministère public et de la police cantonale. La dépense a été autorisée en tant que crédit d'objet lors de la session de novembre 2016 (AGC 2016.POM.376), mais elle n'a plus pu être intégrée dans le budget 2017 pour des questions de temps. Sur les dépenses totales, la JUS a pu compenser CHF 1 million (dont CHF 0,4 mio par l'EMR).

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
670.9	671.7	687.1	689.2	715.2	746.5	741.0

Commentaire

L'effectif FTE de la justice est stable et a diminué seulement de 5,5 postes à plein temps (<1 %).

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature

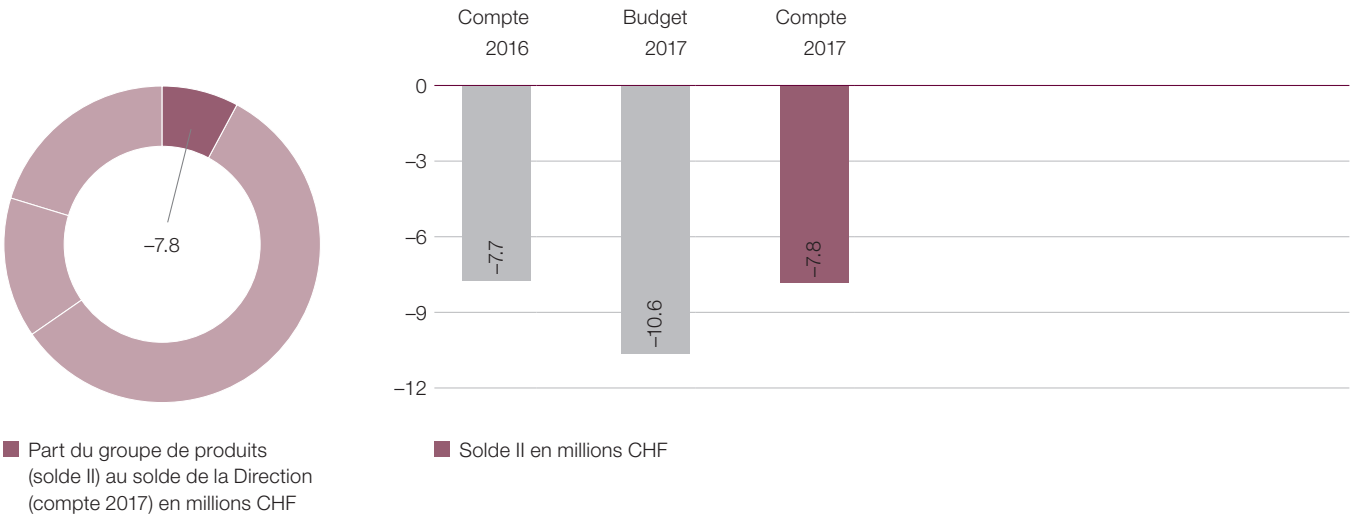

Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	9 686	12 000	17 960	5 960	49.7 %
(-) Frais de personnel	–3 476 094	–3 925 796	–3 577 235	348 561	8.9 %
(-) Coûts matériels	–3 753 944	–6 309 900	–4 136 588	2 173 312	34.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–479 316	–389 868	–142 621	247 247	63.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–7 699 668**	**–10 613 564**	**–7 838 484**	2 775 080	26.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 226	700	**1 994**	1 294	184.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–7 698 442**	**–10 612 864**	**–7 836 490**	2 776 374	26.2 %
(+)/(-) Régularisations	38 307	89 217	24 980	–64 237	–72.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–7 660 135**	**–10 523 647**	**–7 811 510**	2 712 136	25.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–7 699 668	–10 604 164	–7 838 484	2 765 680	26.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'article 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances et de la comptabilité et du personnel.

Le groupe de produits clôture le compte de résultat 2017 avec CHF 2,7 millions de plus que prévu au budget.

Les biens, services et marchandises sont inférieurs d'environ CHF 1,9 million au montant budgété. Différentes raisons expliquent cela. Contrairement à la planification d'origine, il n'a pas été encore possible de trouver un nouvel endroit, raison pour laquelle il n'y a pas eu de frais de déménagement et d'aménagement comme prévu. De plus, l'infrastructure TIC (y compris applications spécialisées) a été heureusement stable par rapport à l'année précédente. Les frais de maintenance ont donc été plus faibles que budgété. Grâce aux prestations propres de la TIC, il a été possible de renoncer en grande partie au soutien de tiers, ce qui a également entraîné une réduction des charges.

Les imputations internes ont été inférieures de CHF 0,4 million au montant budgété. Cette différence est due à des prestations non facturées de l'OIO, comme par exemple pour le réseau étendu (WAN).

Les charges de personnel sont inférieures de près de CHF 0,3 million au montant budgété. Cette baisse est principalement due aux postes pourvus seulement une partie de l'année par le personnel de l'administration et aux fonds octroyés partiellement utilisés pour la formation et le perfectionnement du personnel.

Les coûts du compte des investissements, de CHF 1,6 million, sont liés au projet commun « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) » du Ministère public et de la police cantonale. La dépense a été autorisée en tant que crédit d'objet lors de la session de novembre 2016 (AGC 2016.POM.376), mais elle n'a plus pu être intégrée dans le budget 2017 pour des questions de temps. Sur les dépenses totales, la JUS a pu compenser CHF 1,0 million (dont CHF 0,4 mio par l'EMR).

Les objectifs de prestations du groupe de produits ont été pleinement atteints.

Priorités de développement

L'optimisation conséquente des processus de support existants pour l'ensemble de la justice est toujours traitée en priorité. La concentration prévue de l'état-major des ressources en un seul endroit au lieu de cinq reste également prioritaire.

Les domaines des finances et du personnel sont fortement sollicités dans le projet ERP. Les processus actuels doivent être revus et harmonisés. Des solutions adéquates doivent être trouvées en cas d'exigences impératives.

Chances et risques

L'évaluation externe de la réforme de la justice mandatée par le Conseil-exécutif a montré que la réforme a été mise en œuvre avec succès. Les principaux objectifs supérieurs ont été atteints. Le besoin d'adaptation ponctuel peut maintenant être pris en main. La Direction de la magistrature estime que la consolidation de l'ensemble de l'organisation doit maintenant être traitée en priorité.

Le projet en cours « Constitution de la justice » doit être salué. Il est apparu qu'une mention dans la constitution cantonale de la nouvelle organisation de la justice née avec la réforme n'est pas seulement adéquate, mais est nécessaire pour pouvoir aménager en conséquence la collaboration et l'interaction des pouvoirs publics au niveau législatif et dans le quotidien.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	14 000	13 577
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	6 000	8 007
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	92 000	92 745

13.7.2 Juridictions civile et pénale

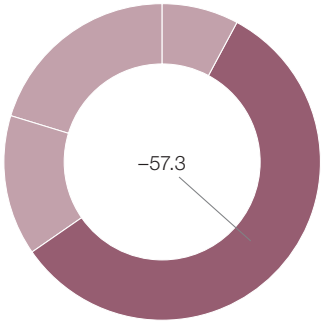

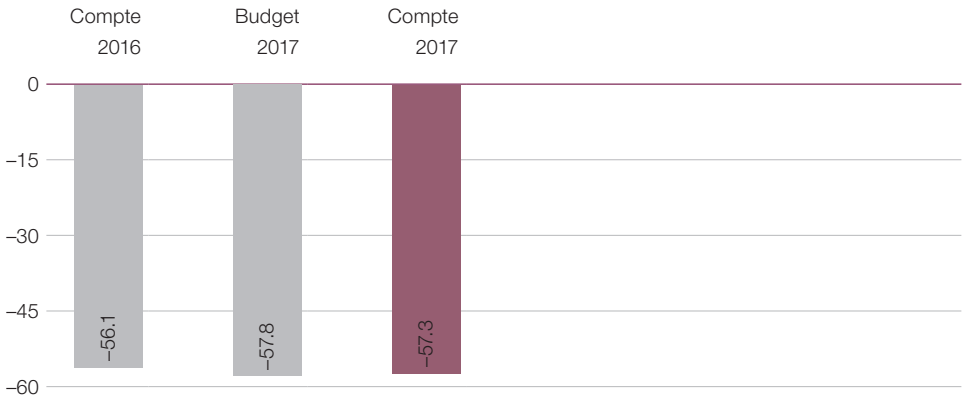

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2017) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	44 670 794	43 996 100	26 556 062	–17 440 038	–39.6 %
(-) Frais de personnel	–58 684 719	–59 927 626	–58 688 587	1 239 039	2.1 %
(-) Coûts matériels	–42 872 009	–42 485 698	–25 877 504	16 608 194	39.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–413 390	–206 413	–62 393	144 020	69.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–57 299 325**	**–58 623 637**	**–58 072 421**	551 215	0.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	205 000	0	**549**	549	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**–66 180**	–66 180	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	984 798	786 000	**837 920**	51 920	6.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–56 109 526**	**–57 837 637**	**–57 300 133**	537 504	0.9 %
(+)/(-) Régularisations	–5 931 600	–5 944 721	–5 965 875	–21 154	–0.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–62 041 126**	**–63 782 357**	**–63 266 008**	516 350	0.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Décision de la section pénale de la Cour suprême	–7 459 597	–7 739 388	–7 046 127	693 261	9.0 %
Décision de la section civile de la Cour suprême	–5 891 437	–6 196 329	–7 327 739	–1 131 410	–18.3 %
Examens d'avocat	225 514	–264 626	81 329	345 955	130.7 %
Surveillance des avocats	–243 156	–197 149	–241 468	–44 319	–22.5 %
Autres prestations de services Cour suprême	–245 007	–125 984	–5 467	120 517	95.7 %
Décision de droit civil première instance	–19 082 892	–21 917 609	–28 258 183	–6 340 574	–28.9 %
Décision de droit pénal première instance	–16 433 561	–12 552 352	–6 773 212	5 779 139	46.0 %
Décision de mesures de contraintes première instan	–1 154 199	–1 423 066	–1 102 764	320 303	22.5 %
Procédure de conciliation	–5 979 852	–6 647 143	–6 391 332	255 811	3.8 %
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	–1 035 138	–1 559 990	–1 007 459	552 532	35.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Jusqu'à fin 2016, les coûts de l'assistance judiciaire gratuite (indemnités des avocats et émoluments judiciaires) étaient amortis immédiatement et n'avait donc aucune influence sur le solde. Depuis 2017, aussi bien les revenus que les amortissements ne sont plus comptabilisés, ce qui a pour conséquence que les biens, services et marchandises et les produits ont diminué chacun de CHF 17,5 millions pendant l'année sous revue. La mise en œuvre de la nouvelle directive comptable a considérablement modifié le calcul des marges contributives.

Le solde budgété I (budget global) est inférieur de CHF 0,5 million au montant prévu. Le solde II présenté dans les comptes 2017 est également inférieur de CHF 0,5 million au budget 2017 et s'est péjoré de CHF 1,2 million par rapport aux comptes 2016. Mis à part le processus de comptabilisation mentionné, les produits n'ont pour ainsi dire pas changé par rapport à l'année précédente et sont légèrement plus élevés que budgété. Alors que les recettes des émoluments pour les actes administratifs sont supérieures de CHF 1,6 million (+6,9 %), les recettes provenant des remboursements de tiers enregistrent un produit inférieur de CHF 0,8 million (3,9 %).

Les coûts de personnel sont moins élevés que prévu, à concurrence de CHF 1,2 million (2,1 %) et se maintiennent au niveau de l'année précédente. En 2017, les coûts de procédure concernant l'année clôturée sont délimités pour la première fois, mais ne seront décomptés que l'année suivante. Ces délimitations augmentent les biens, services et marchandises de CHF 1,6 million. Ceux-ci englobent notamment les débours et les indemnités d'avocat pour l'assistance judiciaire gratuite, d'un total de CHF 15,6 millions (année précédente : CHF 17,1 mio).

Pendant l'année sous revue, aucune acquisition importante n'a été effectuée dans le patrimoine administratif, raison pour laquelle les intérêts et amortissements calculés sont plus faibles que budgétés.

Seule une toute petite partie du budget peut être influencée. Le nombre et le volume des procédures sont conditionnés par l'extérieur, les charges correspondantes et les produits en découlent presque obligatoirement. L'état des postes est établi en fonction des tâches à exécuter. Après leur approbation, les coûts de personnel et les charges liées aux salaires, gérées de manière centralisée, ne peuvent pas être influencés. Les postes influençables et pris en considération dans les dépenses de biens, services et marchandises sont également restreints.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale ont pu exercer leurs tâches principales, à savoir rendre des décisions en droit civil et pénal (y compris conseil juridique). Cette performance doit également être maintenue malgré les exigences croissantes (cf. « Chances et risques »).

Chances et risques

Suites aux modifications en matière de droit de l'entretien et du partage de la prévoyance professionnelle (au 01. 01. 2017), ainsi qu'à la réintroduction de l'expulsion judiciaire (au 01. 10. 2016), une augmentation du nombre de procédures et de leur complexité est attendue. Ces modifications n'ont pas encore eu d'effet en 2017 du point de vue des charges de personnel et de

biens, services et marchandises, mais une augmentation des charges est prévue pour l'année 2018 (notamment davantage d'assistance judiciaire gratuite et des expertises supplémentaires).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale) : Nombre de procédures liquidées	1 000	1 050
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte) : Nombre de procédures liquidées	2 000	2 000
Tribunaux régionaux procédures civiles : Nombre de procédures liquidées	21 200	21 600
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs : Nombre de procédures liquidées	3 000	3 200
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte) : Nombre de procédures liquidées	2 500	2 500
Autorités de conciliation (procédure de conciliation) : Nombre de procédures liquidées	5 900	6 000
Autorités de conciliation, conseils juridiques : Nombre de consultations juridiques	21 300	21 400

13.7.3 Juridiction administrative

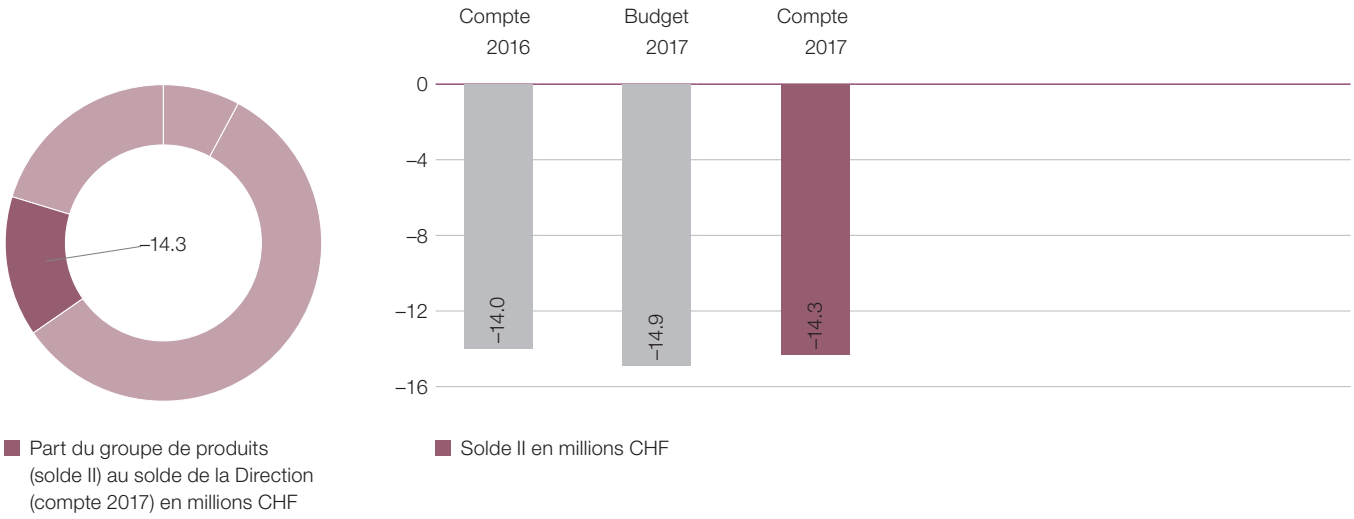

Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 530 748	0	1 415 361	1 415 361	0.0 %
(-) Frais de personnel	–14 696 038	–15 027 272	–14 562 417	464 856	3.1 %
(-) Coûts matériels	–856 951	110 650	–1 141 580	–1 252 230	–1131.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–556	0	–38	–38	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–14 022 797**	**–14 916 622**	**–14 288 673**	627 949	4.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 483	0	**12 961**	12 961	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–14 014 314**	**–14 916 622**	**–14 275 712**	640 910	4.3 %
(+)/(-) Régularisations	–57 822	0	65 900	65 900	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–14 072 136**	**–14 916 622**	**–14 209 813**	706 810	4.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	–4 534 859	–5 139 649	–4 754 683	384 966	7.5 %
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	–6 812 374	–6 370 068	–7 222 946	–852 877	–13.4 %
Autres prestations de services du Tribunal adminis	–109 012	–516 091	–25 547	490 543	95.0 %
Décision sur recours de la Commission des recours	–2 062 785	–2 261 496	–1 888 530	372 966	16.5 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commissi	–18 435	–94 784	–16 050	78 733	83.1 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière	–82 851	–93 762	–32 156	61 606	65.7 %
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	–402 483	–440 773	–348 761	92 012	20.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Sur un budget global de CHF 14,9 millions au total, le solde I est meilleur de CHF 0,6 millions (4,2 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Le solde de crédit par rapport au budget résulte des coûts de personnel (CHF 0,5 mio) Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont été dépassées à raison de CHF 1,3 mio. La divergence au niveau des charges du personnel est surtout due au passage à HRM2 et aux changements des provisions y relatives. En ce qui concerne les divergences des charges relatives aux biens, services et marchandises, ceux-ci sont d'une part la conséquence des coûts difficiles à prévoir de l'activité principale (frais d'assistance judiciaire, expertises, amortissements etc.) et d'autre part dues au changement de l'évaluation à la suite de HRM2 (pertes de créances pour l'assistance judiciaire gratuite).

Les produits ont été supérieurs aux prévisions à raison de CHF 1,4 mio.

Priorités de développement

Parallèlement à la poursuite de la consolidation des modifications structurelles consécutives à la réforme de la justice, la juridiction administrative s'est consacrée à sa tâche centrale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public. Au cours de l'exercice, 2 809 nouveaux cas ont été introduits devant les instances de la juridiction administrative. 2 999 cas ont pu être liquidés. 1 607 cas pendants ont été reportés à 2018.

Chances et risques

D'un point de vue global, le volume des affaires a légèrement diminué (pour les détails, voir le rapport d'activité 2017 des autorités judiciaires et du Ministère public du canton de Berne).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	3 066	2 809
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	3 209	2 999
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées).	1 819	1 607

13.7.4 Ministère public

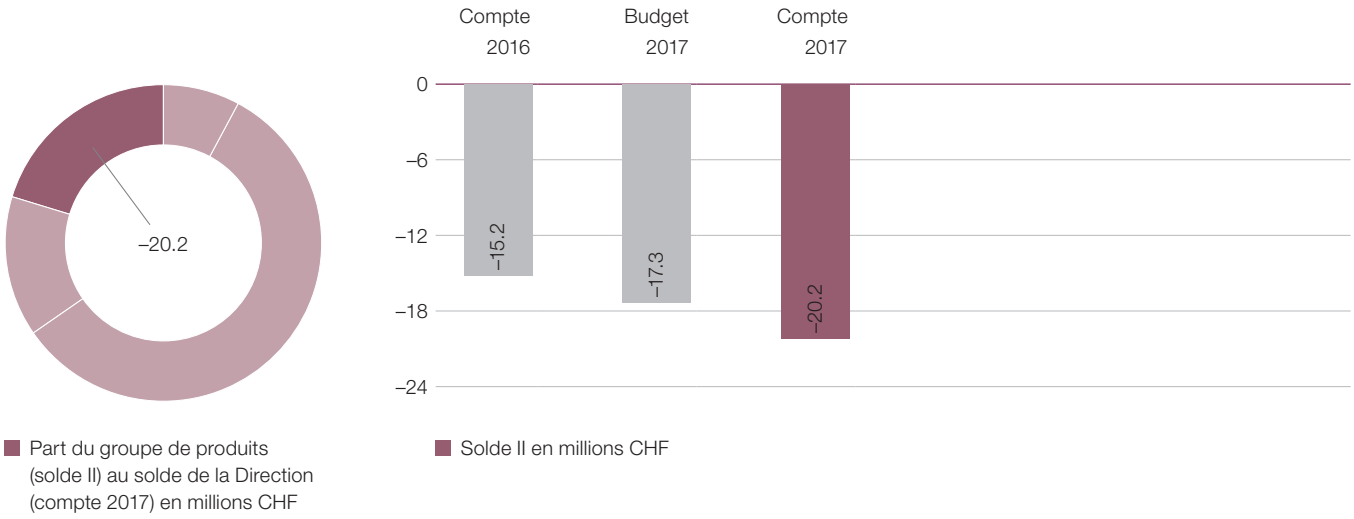

Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édiction de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	24 613 907	23 892 000	21 416 112	–2 475 888	–10.4 %
(-) Frais de personnel	–40 867 743	–42 834 584	–42 209 664	624 920	1.5 %
(-) Coûts matériels	–27 159 469	–26 062 994	–26 632 098	–569 104	–2.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–441 094	–278 931	–328 341	–49 410	–17.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–43 854 399**	**–45 284 508**	**–47 753 990**	–2 469 482	–5.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	29 538	42 000	**65 545**	23 545	56.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–74 450	–75 000	**–70 650**	4 350	5.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	28 721 541	28 005 000	**27 580 048**	–424 952	–1.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–15 177 770**	**–17 312 508**	**–20 179 046**	–2 866 538	–16.6 %
(+)/(-) Régularisations	–8 991 659	–9 006 629	–10 294 403	–1 287 774	–14.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–24 169 429**	**–26 319 137**	**–30 473 449**	–4 154 312	–15.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Instruction	–34 620 308	–34 200 114	–37 047 513	–2 847 398	–8.3 %
Mise en accusation	–520 298	–696 027	–597 633	98 394	14.1 %
Procédure simplifiée	–93 759	–113 387	–54 297	59 090	52.1 %
Procédure d'ordonnance pénale	8 125 542	5 965 666	8 993 485	3 027 819	50.8 %
Procédure de recours	–2 209 346	–2 173 794	–2 063 097	110 697	5.1 %
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	–473 926	–953 018	–612 644	340 374	35.7 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	–14 062 303	–13 113 833	–16 372 291	–3 258 458	–24.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2017

Le groupe de produit clôture dans la comptabilité d'exploitation avec un solde I budgété (budget global) de CHF 45,3 millions avec CHF 47,8 millions, soit CHF 2,5 millions de plus que prévu. Le dépassement qui avait été demandé par un crédit supplémentaire est dû à l'augmentation de coûts dans le domaine de l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs. Le dépassement peut être compensé au sein de la justice.

Les biens, services et marchandises et autres charges d'exploitation dépassent les prévisions de CHF 3,5 millions. Les charges supplémentaires sont principalement dues, soit à hauteur de CHF 3,1 millions, au domaine des autres charges d'exploitation. Les coûts supplémentaires pour l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs dus à la hausse de cas d'exécution et à une augmentation des coûts d'hébergement suite au passage des institutions d'exécution (extracantonales) à la méthode des coûts complets en sont la cause. En contrepartie, les coûts de procédure et d'instruction sont plus légèrement plus faibles que prévu. Le Ministère public n'a aucune influence sur ces dépenses. Les pertes de créances dépassent le montant prévu d'environ CHF 0,8 million. Dans le domaine de l'encaissement des amendes, un nombre plus élevé de créances a été traité pendant l'année sous revue dans le cadre d'une action spéciale. La correction de valeur sur créances entraîne, en raison de l'adaptation du ducroire, des charges supplémentaires d'environ CHF 0,2 million. Dans les postes restants de biens, services et marchandises et autres charges d'exploitation, un montant de CHF 0,6 million n'est pas utilisé en raison d'une politique des dépenses très modérée.

Les imputations internes sont inférieures de CHF 0,5 million au montant prévu. La diminution des hébergements dans des institutions internes au canton (p. ex. foyer Lory) dans le domaine de l'exécution de mesures de protection et des peines applicables aux mineurs en sont la principale cause.

Les contributions sont inférieures à hauteur de CHF 1,7 million à la valeur prévue. Les émoluments et amendes ont été inférieurs de CHF 2,5 millions au montant budgété. En revanche, des recettes supplémentaires de CHF 0,8 million ont été enregistrées dans les remboursements de tiers et peines pécuniaires. Contrairement aux hypothèses au moment de la planification, les revenus générés dans le domaine des ordonnances pénales ont été moins élevés que prévu. Le Ministère public n'a pas d'influence sur cette évolution.

Dans le domaine des différents revenus, ceux des valeurs patrimoniales confisquées dépassent de CHF 0,3 million le montant budgété. Une planification exacte de ce poste est impossible.

Priorités de développement

Le projet NeVo (nouveau système de gestion des dossiers) a pour but le développement d'une plateforme commune avec la police cantonale pour la gestion électronique des processus et le remplacement de l'application spécialisée actuelle Tribuna par une application moderne. La nouvelle gestion des dossiers permet une transmission sans rupture de média des dossiers d'instruction de la police au Ministère public. L'introduction est prévue pour 2019.

La charge de travail des procureurs et procureures varie suivant les régions. Les mesures de compensation à l'interne étant trop peu efficaces, d'autres allégements seront étudiés.

Le développement stratégique du Ministère public prévoit un développement de ressources et de savoir-faire en matière de lutte contre la cybercriminalité. De plus, des ressources doivent être mises à disposition dans le domaine du droit pénal médical et du recouvrement des avoirs.

Chances et risques

D'une manière générale, le Ministère public ne peut exercer aucune influence sur l'évolution des principaux postes de charges et de produits importants (frais de procédure et d'instruction, notamment coûts éventuels en lien avec la protection extraprocédurale des témoins, coûts d'exécution de mesures de protection et de peines applicables aux mineurs, produits des émoluments, amendes et peines pécuniaires) et elle dépend de tiers. Une augmentation des procédures accroît d'une part les frais de procédure et d'instruction. D'autre part, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir un effet financier positif.

Les émoluments pour les mesures de surveillance dans le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication du DFJP (Service SCPT) seront augmentés par la Confédération au 1er mars 2018 et doivent encore être élevés progressivement au cours des années à venir. Si les efforts pour réviser les émoluments à la Confédération restent sans succès, la poursuite pénale risque donc de subir une augmentation des coûts du simple au double à la fin de la période d'augmentation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016 et 2017)	2016	2017
Nombre de dénonciations reçues	120 254	121 833
Nombre d'instructions ouvertes	7 696	8 080
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 273	4 138
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	92 193	92 717
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	17 229	15 925

Index de bases juridiques

CHA

- Loi fédérale sur les mesures de cœrcition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA ; RS 211.223.13)
- Loi sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics (LPAP ; RS 232.21)
- Ordonnance sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat (OO CHA ; RSB 152.211)

ECO

- Loi fédérale sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1)
- Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI ; RS 837.0)
- Loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét ; RS 823.20)
- Loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0)
- Loi sur les constructions (LC ; RSB 721.0)
- Loi cantonale sur les forêts (LCFo ; RSB 921.11)
- Ordonnance sur la protection des animaux et les chiens (OPAC ; RSB 916.812)
- Ordonnance cantonale sur les épizooties (OCE ; RSB 916.51)

SAP

- Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10)
- Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO ; RS 818.33)
- Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (Loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 818.33)
- Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP ; RS 816.1)
- Loi sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1)
- Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR ; RSB 935.11)
- Loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11)
- Ordonnance sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy ; RSB 862.51)
- Ordonnance sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (Ordonnance sur la santé publique, OSP ; RSB 811.111)

JCE

- Code civil suisse (CCS ; RS 210)
- Loi cantonale sur les allocations familiales (LCAFam ; RSB 832.71)
- Loi concernant les impôts sur les mutations (LIMU ; RSB 215.326.2)
- Loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants et les Conventions de La Haye sur la protection des enfants et des adultes (LF-EEA ; RS 211.222.32)
- Loi fédérale relative à la Convention de La Haye sur l'adoption et aux mesures de protection de l'enfant en cas d'adoption internationale (LF-ClaH ; RS 211.221.31)
- Loi portant introduction du code de procédure civile, du code de procédure pénale et de la loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs (LiCPM ; RSB 271.1)
- Loi sur les Eglises nationales bernoises (Loi sur les Eglises, LEgl ; RSB 410.11)
- Loi sur l'encouragement des fusions de communes (Loi sur les fusions de communes, LFCo ; RSB 170.12)
- Loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA ; RSB 213.316)
- Loi sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)
- Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21)
- Loi sur les constructions (LC ; RSB 721.0)
- Loi sur les préfets et les préfètes (LPr ; RSB 152.321)

POM

- Loi sur la nationalité suisse (LN ; SR 141.0)
- Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi ; SR 521.1)

- Loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers (LiLFAE ; SR 122.20)
- Loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers (LiLFAE ; SR)
- Loi sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (Loi sur le droit de cité, LDC ; RSB 121.1)
- Loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (Loi d'organisation, LOCA ; RSB 152.01)
- Loi sur la police (LPol ; RSB 551.1)
- Ordonnance sur l'organisation du Conseil-exécutif (Ordonnance d'organisation CE, OO CE ; RSB 152.11)
- Ordonnance sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (Ordonnance sur le droit de cité, ODC ; RSB 121.111)

FIN

- Loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3)
- Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1)
- Loi sur le personnel (LPers ; RSB 153.01)
- Ordonnance sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1)

INS

- Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210)
- Loi sur les constructions (LC ; RSB 721.0)

TTE

- Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl ; RS 734.7)
- Loi fédérale sur la géoinformation (Loi sur la géoinformation, LGéo ; RSB 510.62)
- Loi sur les déchets (LD ; RSB 822.1)
- Loi cantonale sur l'énergie (LCEn ; RSB 741.1)
- Loi cantonale sur la protection des eaux (LCPE ; RSB 821.0)
- Loi sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32)

CF

- Loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1)

BPD

- Loi fédérale sur la protection des données (LPD ; RS 235.1*)*
- Loi sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

JUS

- Loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1)